This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 3974 d. 1088

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

Janvier et Février

MENDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Conseil d'administration de la Société, page 5. — Liste des Membres de la Société, p. 6. — Liste des Sociétés correspondantes, p. 23. — Séance du 11 janvier 1883, p. 26. — Séance du 8 février 1883, p. 28. — Concours d'animaux de boucherie tenu à Mende le 20 janvier 1883, p. 37. — Concours régional hippique de Mende, p. 47.

Revue agricole : Le lait bleu, p. 54. — De la culture commerciale du cresson dans la Lozère, p. 59.

Prix des grains, par hectolitre, d'après les mercuriales des marchés du département de la Lozère (Janvier et Février 1883), p. 65 et 66.

Observations météorologiques communiquées par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende (Janvier et Février 1883), p. 67.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

AVIS.

[illegible] RE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, [illegible] présenté par un Membre ou en faire la [illegible] M. le Président.

[illegible] société se compose :

1° De Membres titulaires, dont la cotisation annuelle est de 10 francs ;

2° De Membres associés, dont la cotisation annuelle est de 5 francs ;

3° De Membres correspondants, domiciliés hors du département, payant aussi une cotisation annuelle de 5 francs.

NOTA. — Le Bulletin mensuel est régulièrement adressé à chaque Membre.

Liste des publications reçues pendant le mois de janvier 1883.

GAZETTE DES BEAUX-ARTS. — Rubens. — Orfévrerie florentine. — Les Fresques de Raphaël à la Farnésine. — Découverte des Momies royales de Thèbes — Exposition de l'Union centrale. — Les médailleurs de la Renaissance. — Bibliographie.

Revue des travaux scientifiques, n° 10, tome II, 1882.

Bulletin du Ministère de l'agriculture. — Direction des *haras.* — 1re année, n° 5, 1882.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA LOZÈRE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

—

Janvier.

MENDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

BODLEIAN
P
24 JUN 1963
LIBRARY

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ

Président d'honneur.

EDOUARD LEBOEUF, Préfet du département.

Bureau.

MM. MONTEILS ✻, ancien député, *Président ;*
L'abbé POLGE, vicaire-général, *Vice-Président ;*
Cte DE LESCURE, propriétaire, *id. ;*
L'abbé BOSSE, aumônier de l'hosp., *Secrétaire-général ;*
ANDRÈ, archiviste du département, *Secrétaire-adjoint ;*
VINCENS, chef de division de préf. hon. *id. ;*
HENRI SECOND, *Trésorier.*

Comité de questure.

MM. ANDRÉ, bibliothécaire-archiviste ;
L'abbé BOISSONADE ;
L'abbé BOSSE, membre honoraire ;
IGNON (Edouard), juge de paix, id.
N.....

Comité de Publication.

MM.	MM.
ANDRÉ, *Secrétaire du Comité;*	BARBOT, docteur-médecin ;
AURICOSTE ;	L'abbé BOISSONADE ;
L'abbé BALDIT ;	BONNEFOUS ;

MM.

L'abbé Bosse ;

Bouniol (C.), receveur de l'hospice de Mende ;

Fabre, sous-insp. des forêts ;

Lefranc ;

Monteils ;

MM.

Moulin, conseiller à la Cour d'appel de Nimes ;

Noel, adj. principal du Génie;

L'abbé Solanet ;

Vincens.

Comité de la Pépinière.

MM. Cte de Lescure, *Président ;*

Bonnefous (Emile), négociant ;

Bourrillon (X.), député ;

Boyer, conservateur des hypothèques en retraite ;

de Charpal (J.), propriétaire ;

Monestier, propriétaire ;

Noel, adjoint principal du Génie ;

Vincens, chef de division honoraire, *Secrétaire.*

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AVEC L'ANNÉE DE LEUR NOMINATION

Membres titulaires résidant à Mende.

MM.

1836 Baldit (abbé) (I ❦), archiviste honoraire.

1842 Roussel (Théophile) ✻, sénateur, conseiller général.

1849 Cte de Lescure (Edmond), propriétaire, ancien maire.

1850 Bourrillon (Henri), propriétaire, ancien maire.

MM.

1851 MONTEILS (Amédée) ✻, ancien député, médecin de l'hospice, membre de la Société nationale de chirurgie, conseiller général.

1855 BOSSE (l'abbé), aumônier de l'hospice.

BOUNIOL (Charles) (A ❦), receveur de l'hospice.

VINCENS, chef de division honoraire.

1856 POLGE (l'abbé), vicaire général.

LEFRANC, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

1857 Cte DE CORSAC (Clément), conseiller général, maire de Servières.

BARDOL, conducteur des ponts et chaussées.

RIMBAUD (A ❦), juge au tribunal de Mende.

BARBOT (Fernand), docteur-médecin, ancien maire.

ANDRÉ (Jules), propriétaire, maire de Mende.

1859 BOISSONADE (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire.

1861 BOURRILLON (Xavier), propriétaire, député, conseiller général.

1863 PRIVAT (Camille), imprimeur.

RIVIÈRE DE LARQUE, propriétaire, ancien conseiller général, ancien maire.

BONNEFOUS (Emile), négociant.

1864 ANDRÉ (A ❦), archiviste départemental.

1868 AGULHON, avocat.

1869 AURICOSTE, chef de division à la préfecture.

GROUSSET (Frédéric), avocat.

1872 BOYER, conservateur des hypothèques en retraite.

CARBONNIER (Maurice), propriétaire.

NOEL, adjoint principal du Génie.

1873 PARADAN (Joseph), avocat, ancien conseiller de préfect.

1875 SECOND, négociant, ancien maire.

JOURDAN, avoué-licencié.

MM.

1578 GERMER-DURAND, architecte du département.

FABRE, maître-d'hôtel.

TROUPEL, vétérinaire.

1877 BARANDON, docteur-médecin, conseiller général.

1880 BLANC (l'abbé), chanoine.

CHEVALIER (Louis), propriétaire.

DELMAS, docteur-médecin.

BOURRILLON (Maurice), docteur-médecin, conseiller d'arrondissement.

1881 GROUSSET (Paul), avoué.

BAYLE SAINT-SETIER, directeur de la succursale de la Banque de France.

BERGOUHNE, commis principal des Postes et Télégraphes.

CAUPERT (Jules), propriétaire.

1882 COSTE (l'abbé), professeur au Petit Séminaire.

GIMBERT (Louis), brasseur.

BOYER (Pierre), docteur-médecin.

1883 LAURANS (Clément), maire de Belvezet, agent principal d'assurances.

ARNAULT (Jules), vérificateur de l'enregistrement.

ARNAULT (Lucien), propriétaire à la Vernède.

Membres titulaires résidant hors du chef-lieu.

MM.

1849 TEISSONNIÈRE (O ✻), président de Chambre honoraire à la cour d'appel de Nimes, propriétaire à Florac.

MM.

1850 DE MALAFOSSE (Paulin), propriétaire à Marvejols.

DE ROZIÈRE (Eugène) O ✻), sénateur, Membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conseiller général, maire du Malzieu-Ville.

1851 B^on^ DE CHAPELAIN, propriétaire au Champ, ancien conseiller général.

IGNON, juge de paix à Millau.

1855 DE BAUMEFORT, propriétaire à Soulages, commune d'Auroux.

DAUDÉ (Jules), doct.-médecin, maire à Marvejols.

MOULIN, conseiller à la cour d'appel de Nimes, propriétaire à Mende.

1856 MONTEILS (Eugène), ✻, docteur-médecin à Florac.

D'ESPINASSOUX (Henri), conseiller général à Marvejols.

OLLIER (Paulin), manufacturier à Marvejols.

1857 ABINAL, ancien conseiller d'arrondissement, ancien juge de paix, docteur-médecin à la Canourgue.

Vte DE FRAMOND (Alfred), propriétaire, conseiller général, maire de Nasbinals, à Marvejols.

Mis DE BRION, conseiller général, ancien maire de Fournels.

RODIER, percepteur en retraite à Marvejols.

DES MOLLES (Calixte), propriétaire au Malzieu-Ville.

Mis DE CABOT DE LA FARE, ancien sous-préfet, propriétaire à Arigès, maire de Bédoués.

ROUVIÈRE (J.), lieutenant de louveterie, greffier au Bleymard.

1858 CONSTANS, conseiller général, ancien juge de paix, à la Canourgue.

RAMADIER, notaire à Serverette.

MM.

1859 SALANSON, juge, ancien président du Comice agricole de Florac.

1860 DE FENOUILLET, propriétaire, ancien lieutenant de louveterie, aux Fons, commune de Bassurels.

TALANSIER (Camille), manufacturier, conseiller d'arrondissement, président de la Société de Secours mutels, à Marvejols.

MAYRAN (O ✻), sénateur, propriétaire à la Baume, commune de Prinsuéjols.

Cte DE BEBNIS, propriétaire à Salgas, commune de Vebron.

1861 BENOIT, notaire, maire de Villefort.

JOLY (Eugène), conseiller général, ancien maire de Meyrueis.

1862 POLGE DE COMBRET, juge de paix à Nimes, propriétaire à Villefort.

ROUSSET DE POMARET ✻, ingénieur en chef du service de la navigation, à Clermont-Ferrand.

COMBET ✻, propriétaire, maire de Saint-Michel-de-Dèze.

LAHONDÈS DE LA BORIE, ancien maire de Grandrieu.

BONNET, notaire, conseiller général, maire de Châteauneuf de-Randon.

1863 DE CHARPAL (Jules), juge de paix à Chanac.

1864 SIAU, notaire à Villefort.

LEVRAULT, ancien contrôleur des contributions directes, propriétaire, ancien maire de Lanuéjols.

ODILON BARROT, propriétaire à Planchamp, ancien président de la Société historique et archéologique des Vans.

MONESTIER (Léopold), propriétaire à Banassac.

MM.

1864 SAURY, ancien maire de Banassac.

1865 Baron LOUIS BRUN DE VILLERET, ancien conseiller général, au Malzieu-Ville.

VALCROZE, conseiller général, maire de Saint-Martin-de-Boubaux.

1868 ARTAULT DE TAURIAC. propriétaire, ancien maire de Saint-Bauzile.

DE MALAFOSSE (Louis), propriétaire à Marvejols.

Mme veuve SAVVAT, née DES MOLLES, à Saint-Germain-de-Calberte.

BERTRAND, ancien conseiller d'arrondissement, juge de paix à Grandrieu.

1869 BLANQUET (P.), au Pont-des-Estrets, maire de Rimeize.

DE COLOMBET, ancien sénateur, conseiller général, ancien maire de Langogne.

RODIER (Joseph), propriétaire à Langogne.

GARNIER, directeur des mines, ancien maire de Vialas.

1870 JOURDAN (A ✿), ancien Préfet de la Lozère, propriétaire, maire d'Ispagnac.

1871 PAULET fils, ingénieur des mines à Marvejols.

MATHIEU, vérificateur de l'enregistr. à Uzès (Gard).

CRUEIZE, conseiller général, juge de paix à Serverette.

DE VERDELHAN DES MOLLES, propriétaire à Barre, commune de Langogne.

SANGUINÈDE, propriétaire, ancien maire de Florac.

DENISY, à Marvejols.

DE MALAFOSSE (Gaston), avocat, propriét. à Marvejols.

1873 SERODES, conseiller d'arrondissement, ancien maire d'Arzenc-de-Randon.

Cte DE NOGARET, ancien maire de la Canourgue.

MM.

1873 REVERSAT, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Pierre-de-Nogaret.

TEISSIER (Emile), conseiller général, maire de Molezon.

1875 BARROUX, propriétaire au château de Mercoire.

1878 Vte DE LESCURE, ancien maire de Saint-Denis.

CAUPERT, propriétaire à Mende, contrôleur des contributions directes, à Castel-Sarrasin (Tarn et-Garonne).

ALBARET, propriétaire, ancien maire à Saint-Alban.

BRUYERRE ✻, architecte diocésain, à Paris.

MAZOYER, notaire à Vialas.

1879 Mme veuve PAUL DE FROMENT, propriétaire à Ferrussac, commune de Meyrueis.

MALVEZY, ancien notaire, maire du Monastier, à Marvejols.

REMIZE, notaire à Marvejols.

GUIN, notaire, ancien maire à Saint Germain-de-Calberte.

1880 GAILLARDON, notaire, conseiller d'arrondissement, à Saint-Chély-d'Apcher.

ROUVIÈRE, notaire, conseiller général, au Bleymard.

CHALMETON (Hippolyte), propriétaire à Malassagnes, commune de Rieutort-de-Randon.

JOURDAN (l'abbé), propriétaire à Mende, au château de la Fromentinière (Vendée).

1881 TURC (Louis) (O ✻), ex-consul de France, propriétaire à la Liquière, commune de Saint-Germain-de-Calberte.

DUCLAUX-VINCENT, juge de paix à Saint-Germain-de-Calberte.

PAGÈS (Henri), notaire à Langogne.

MM.

NÈGRE (Pierre-Jean), jardinier à Orfeuillette, commune d'Albaret-Sainte-Marie.

1882 ANDRÉ DE TRÉMONTELS, banquier, conseiller général à la Canourgue.

BLANQUET (Paul), propriétaire à Javols.

BONNARIC (Georges), propriétaire au château de Chabaliéret, commune de Chasseradès.

BOISSIER, licencié en droit, avoué à la cour d'appel, à Nimes.

Membres associés.

MM.

1850 LAURENS (Paulin), chef de division en retraite, maire, à la Rouvière, commune de Buisson.

PAPAREL, percepteur en retraite, à Mende.

GRANIER (André), propriétaire à Rieutort-de-Randon.

PORTAL, notaire honoraire, conseiller général, maire de Javols.

BAFFIE (Etienne), conseiller général, ancien maire de la Panouse.

CROUZET, conseiller d'arrondissement, ancien maire à Auroux.

MALET, agent-voyer principal honoraire, expert à Marvejols.

1851 FILHON (Jules), notaire à Fournels.

DE MARNHAC, juge de paix à Aumont.

SINÈGRE, propriétaire à Plagnes, comme de Trélans.

DE LABARTHE ✻, propriétaire, maire de Montrodat.

MM.

1855 BRESCHET, propriétaire à Saint-Chély-d'Apcher.

BLANC (l'abbé), curé de la cathedrale de Mende.

CHARBONNEL (l'abbé), chanoine à Mende.

COSTE, vicaire général, à Mende.

ROUSSEL (l'abbé), curé à Marvejols.

RIGAL (l'abbé), missionnaire apostolique, chanoine honoraire, camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, desservant à Brenoux.

FOURNIER, propriétaire à l'Arbussel, maire des Salelles.

GÉLY (Fréderic), propriétaire à la Blatte, commune de Saint-Laurent-de-Muret.

Cte DE MORÉ DE PRÉVIALA, propriétaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien conseiller général, ancien maire, à Serverette.

1856 ALMÉRAS, agent-voyer à Mende.

MACARY, propriétaire à Chassagnes, commune de Ribennes.

CHAPELLE (l'abbé), curé à Langogne.

OZIOL (Pierre), propriétaire à Crouzas, commune de Mende.

PANSIER (Fortuné), propriétaire, ancien maire, à La Garde, commune de Prévenchères.

COMANDRÉ, cirier à Mende.

1857 PELATAN, vétérinaire à Florac.

ZDZITOWIECKI, docteur-médecin à Fournels.

BRAJON, propriétaire à Changefège, ancien maire de Balsièges, économe de l'hospice de Mende.

MICHEL-VENTOUX, propriétaire, ancien maire, à Servières.

1859 JAQUES, propriétaire, ancien maire de Laval-du-Tarn.

1860 OLIER (l'abbé), curé au Bleymard.

MM.

1860 BUISSON (l'abbé), desservant à Saint-Laurent-de-Muret.

PANTEL ✻, ancien conseiller gén., au Pont-de-Montvert.

MEYNADIER, expert, ancien adjoint, à Molezon.

CORDESSE, propriétaire à Recoules-de-Fumas.

1861 LAURENS (l'abbé), desservant à Montbrun.

ROUVIÈRE (l'abbé), desservant aux Hermaux.

TARDIEU, propriétaire, ancien instituteur à Chasseradés.

1862 VALGALIER (l'abbé), desservant à Quézac.

SANGUINÈDE, propriétaire, ancien maire, à Cros-Garnon, commune de Vebron.

GUÉRIN, notaire, suppléant de la justice de paix, au Collet-de-Dèze.

1863 FRAISSE, conseiller d'arrondissement, juge de paix à Villefort.

MARTIN, propriétaire, ancien maire, à Cubières.

GAILLARD (Jacques), propriétaire à Froidviala, commune d'Estables.

1864 PARIS (l'abbé), desservant à la Bastide, commune de Puylaurent.

BANCILHON, propriétaire au Vergougnous, commune de Barre.

SAIX, propriétaire à Bougezet, commune de Cassagnas.

BUISSON, propriétaire, ancien maire de Saint-Hélène, à Mende.

ROUX, expert-géomètre, aux Combes, maire de Chaudeyrac.

MASSEGUIN, libraire à Mende.

BOISSEROLLE, propriétaire, maire de Saint Frézal-d'Albuges.

COUMOUL ✻, président du tribunal de Tournon (Ardèche).

MM.

1865 NAVECH, juge de paix à Saint-Germain-du-Teil.
SOLANET (l'abbé), à Mende.

1866 TERRASSON (l'abbé), desservant à Fontanes.
ARZALIER (l'abbé), desservant à Lajo.
ARAGON, propriétaire à Saint-Pierre-des-Tripieds.

1867 THÉROND (Prosper), propriétaire, maire des Bessons.
BARET, contrôleur, premier commis de direction des contributions indirectes, à Perpignan.

1868 PUEL, desservant à Saint-Amans.
VALETTE, propriétaire au Giraldés, commune d'Arzenc-de-Randon.
DE SABLET, ancien maire du Pompidou.
MACARY, vérificateur des poids et mesures, à Mende.
LAURIOL, ancien maire de Saint-Martin-de-Lansuscle.
VIGIER (Pierre), propriétaire au Malzieu.

1869 Le supérieur du grand-séminaire de Mende.
DE LABASTIDE (Henry), propriétaire, ancien maire de Saint-Denis, à la Souche (Ardèche).
SALTET, agent-voyer d'arrondissement, à Mende.
MAURIN, agent-voyer d'arrondissement, à Florac.
BARATHIEU, (A ❦), professeur-économe à l'école normale de Mende.
BLANCHARD (A ❦), profess. à l'école normale de Mende.

1871 RABANIT, desservant au Collet-de-Dèze.
AUSSET, propriétaire au Mazel-de-Mort, commune de Saint-Julien-d'Arpaon.

1872 BOUCHITTÉ (Charles), propriétaire à Mende.
CLAVEL, maire de Luc.

1873 RAUZIER, instituteur à Cassagnas.
CRESPIN (Charles), à Berlière, commune de Montrodat.
BENOIT (Cyprien), propriétaire à Mende.

MM.

1874 FAVIER, propriétaire, à Chapchiniès, commune de Saint-Sauveur-de-Peyre.

1875 REVERSAT (l'abbé), vicaire au Malzieu.

CHAMPAGNAC (l'abbé), curé à Châteauneuf.

FERRAND (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de Marvejols.

VITROLLES (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de Mende.

CHARBONNEL (Isidore), conseiller d'arrondissement, propriétaire à Coulagnettes, commune de St-Amans.

BOUSSUGE, sculpteur à Mende.

Le Directeur de l'Orphelinat de Sainte-Marie-de-Choisinets.

1876 GRAL (l'abbé), vicaire au Malzieu.

POURCHER, desservant à Saint-Martin-de-Boubaux.

RESSAIRE, conducteur des ponts et chaussées, à Mende.

VIDAL (Joseph-Marie), maire de Cubiérettes.

BESSIÈRE (Jean), propriétaire à St-Bonnet-de-Chirac.

1877 BRAJON, propriétaire-fermier, à Mende.

1878 RAMADIER, pharmacien à St-Chély-d'Apcher.

CHIRAC, notaire au Malzieu.

OZIOL fils, propriétaire à Mende.

HOURS-MARCHAND, propriétaire, maire de Barre.

BONAFOUX, propriétaire, maire de Ste-Croix.

BRESCHET, notaire, ancien maire de Nasbinals.

PLATON, géomètre à Vialas.

TRAUCHESSEC (l'abbé), desservant aux Salses.

1879 PRIVAT, notaire, maire de la Canourgue.

VINCENT (Jules) ✻, négociant, ancien conseiller général, maire de Meyrueis.

MM.

1879 HUGONNET (Antoine), propriétaire à la Valette, commune de Chirac.

COULOMB, propriétaire aux Cayres, commune de Barjac.

AUGADE (Pierre), propriétaire à Changefège, commune de Balsiéges.

BOISSIER (l'abbé), vicaire à Mende.

DE LAPIERRE (Gonzague), notaire à Meyrueis.

1880 CRUEIZE (l'abbé), desservant au Cheylard-l'Evêque, commune de Chaudeyrac.

CARIRON (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de Marvejols.

PERRET (Amans), propriétaire à Mende.

1881 BOUNIOL (Julien), à Pradassoux, commune de Palhers.

MALLET, maire de Grandrieu.

BOULIN, entrepreneur, à Cassagnas.

FAGE, propriétaire, minotier, à Mende.

ARNAL (Louis), aîné, jardinier à Mende.

ARNAL (Jacques), cadet, jardinier à Mende.

PERRET (André) fils, à Mende.

CHABBERT (Paulin), à Arboussous, commune de Saint-Sauveur-de-Peyre.

OSTY (Pierre-Jean), à Chapeiniès, commune de Saint-Sauveur-de-Peyre.

1882 BOTTOU, notaire, maire à Aumont

SALLES (l'abbé), vicaire à Aumont.

ROL, jardinier à Mende.

DE TUBEUF, docteur-médecin, au Bois du Mont, commune de Javols.

BRUNEL (l'abbé), desservant à St-Laurent-de-Veyrés.

BENOIT (l'abbé), desservant à Recoules-d'Aubrac.

TARDIEU (l'abbé) desservant à Termes.

MM.

1882 PÉLISSIER (l'abbé), vicaire à Antrenas.

1883 GRÈZE (Jean), propriétaire à la Garde, commune d'Albaret-Sainte-Marie.

BERGOGNE (Jean-Baptiste, propriétaire à Mende.

LAURENS (Basile), propriétaire à Mende.

BÉRIGAUD (Ernest), propriétaire à Chaldecoste, commune de Mende.

MERLE (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de Mende.

TIEULET (Jean), mécanicien à Marvejols.

BOUCHITTÉ (André), propriétaire, tanneur à Mende.

MÉJEAN (Basile), boucher à Mende.

VALENTIN, propriétaire à Pelouse, maire de la Rouvière.

Membres correspondants.

MM.

1836 D'HOMBRES (Charles) propriétaire à Alais.

DE MONSEIGNAT ✻, président de la Société d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.

1849 AYMARD, ancien président de la Société académique du Puy.

1851 BOULANGIER (Paul), ingénieur civil, à Lyon.

D'ALBIGNAC, président de la Société d'agriculture, à Avignon.

1855 DONIOL (Henri), (C ✻), directeur de l'imprimerie nationale, à Paris.

1856 DE ROZIÈRE (Ernest), au château de Pimpeneau, près Blois.

MM.

1856 BERGERON (Jules) (C ✻), docteur-médecin, à Paris.

GIROU (l'abbé), curé de Saint-Marcel, à Paris.

CAZALIS, directeur du *Messager agricole du Midi*.

1857 DE ROQUETAILLADE ✻, capitaine en retraite, au Cambon, près la Cresse (Aveyron).

DUMAS (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

Mis DE CHANALEILLES (O ✻), ancien officier supérieur, à Paris.

BOUTEILHE (l'abbé), vicaire à Notre-Dame de Bercy, à Paris.

1859 SEGUIN, avocat, à Nantes.

KOTHEN, homme de lettres, à Marseille.

DUBOIS, ancien magistrat, à Thueyts (Ardèche).

1860 VIDAL (I ✻), principal de collège en retraite, à Brioude (Haute-Loire).

LAGRANGE, ingénieur, à Montpellier.

POUSSIELGUE, conducteur des ponts et chaussées en retraite, à Montpellier.

1862 DURAND (Charles) propriétaire à Sévérac-le-Château.

Mgr MARET (O ✻), évêque de Sura, doyen de la Faculté de théologie, primicier du Chapitre de Saint-Denis, à Paris.

BENOIT, négociant à Caen (Calvados).

LAFFITTE, directeur-médecin de l'asile d'aliénés de Saint-Luc, à Pau (Basses-Pyrénées).

BERTHERAND, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Poligny (Jura).

1863 CAVÈNE fils, horticulteur, à Bagnols sur-Cèze (Gard).

DE FRAMOND (Adrien), conservat. des forêts, à Aurillac.

1865 SAURIN, propriétaire à Marseille.

MM.

1866 Du Vinoux (O ✻), ancien maire de Guelma, province de Constantine.

1867 Soucaille, licencié ès-lettres, à Béziers.

Lafayolle, ancien magistrat, au Chaylard (Ardèche).

1868 Etiévant, conducteur des ponts et chaussées, à Mirebeau-sur-Bèze (Cote d'Or).

1869 Fabre, sous inspecteur des forêts, à Alais.

1870 Grousset (Régis), professeur de mathématiques, à Paris.

1875 de Lapierre, receveur de l'enregistrement, à Saulge (Nièvre).

Bauby ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Toulouse.

1876 Borel (Odilon), professeur au collège de Privas.

1877 Triollet, sculpteur, au Puy (Haute-Loire).

1879 Lequeutre ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

Montginoux, notaire à Saint-Lattier (Isère).

1880 Fabre (l'abbé), à Saugues (Haute-Loire).

1882 J. Elie Gauguet (A ✻), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

Membres honoraires.

MM.	Guyot (C ✻), ancien Préfet de la Lozère, président.		
	Janvier de Lamotte (O ✻)	id.	id.
	de Fleury (C ✻)	id.	id.
	Tourangin ✻,	id.	id.
	De Pebeyre ✻,	id.	id.
	De Loisne ✻,	id.	id.
	Cte de Rochefort,	id.	id.
	Vivaux,	id.	id.
	Lorois,	id.	id.
	Vte d'Etchégoyen,	id.	id.
	Granet,	id.	id.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Alsace-Lorraine.

Académie de Metz.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Amérique.

Société d'histoire naturelle de Boston.

Société smithsonnienne de Washington.

Pays Bas.

Société néerlandaise pour le progrès de l'industrie, à Haarlem.

France.

AIN. Société d'Emulation, Agriculture, Sciences, Lettres et Arts du département de l'Ain, à Bourg.

AISNE. Société académique de l'Aisne, à Laon.

— Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.

ALLIER. Société d'horticulture de l'Allier, à Moulins.

— Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ARDÈCHE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Lettres de l'Ardèche, à Privas.

AVEYRON. Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

— Société centrale d'Agriculture de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHÔNE. Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

— Société de statistique de Marseille.

CANTAL. Société centrale d'Agriculture du Cantal, à Aurillac.

CÔTE-D'OR. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

DOUBS. Société d'Emulation de Montbéliard.

GARD. Académie du Gard, à Nimes.

— Société d'Agriculture du Gard, à Nîmes.

— Société scientifique et littéraire d'Alais.

— Société d'étude des sciences naturelles, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE). Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse.

— Société d'histoire naturelle de Toulouse.

HÉRAULT. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

— Société centrale d'Agriculture et des Comices agricoles du département de l'Hérault, à Montpellier.

— Société d'études pour les langues romanes, à Montpellier.

— Bibliothèque municipale de Montpellier.

JURA. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

— Société des amis des Sciences, de l'Industrie et des Arts de la Haute-Loire, au Puy.

— Bibliothèque municipale du Puy.

LOIRE. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, et Belles-Lettres de la Loire, à Saint-Etienne.

MEURTHE-ET-MOSELLE. Académie de Stanislas, à Nancy.

NORD. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

— Societé d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes.

PUY-DE-DÔME. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

SAÔNE (HAUTE). Société d'Agriculture de la Haute-Saône, à Vesoul.

SARTHE. Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

SEINE. Association scientifique de France.

— Société nationale d'acclimatation.

— Société des agriculteurs de France.

— Société centrale d'agriculture de France.

— Société protectrice des animaux.

TARN-ET-GARONNE. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn et-Garonne, à Montauban.

— Société d'Agriculture de Tarn et-Garonne, à Montauban.

VAR. Société d'horticulture et d'acclimatation du Var, à Toulon.

VIENNE. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.

VOSGES. Société d'Emulation du département des Vosges, à Epinal.

YONNE. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

ALGER. Société d'Agriculture d'Alger.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. DE LESCURE, vice-président, l'abbé BOSSE, secrétaire général, ANDRÉ, archiviste, l'abbé BOISSONADE, BOUCHITTÉ, docteur BOYER, CAUPERT, L. CHEVALIER, LEVRAULT, OZIOL père, PERRET jeune, ROL et VINCENS.

Lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière séance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Nègre, jardinier au château d'Orfeuillette, relative à l'article de M. Tourasse, reproduit du *Journal de l'agriculture* dans le Bulletin de la Société du mois de septembre, pages 366 et suivantes. Cette lettre sera déposée aux archives de la Société.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. O. Barrot, membre titulaire, offrant d'envoyer la copie de documents intéressants qui ont leur place marquée dans les publications historiques du Bulletin.

La Société prie M. le Président de remercier M. O. Barrot de l'offre qu'il a bien voulu faire, en l'informant que les documents offerts seront reçus avec la plus vive reconnaissance.

— M. le Préfet de la Lozère a bien voulu faire parvenir à la Société un exemplaire du volume contenant, avec divers rapports administratifs, les Procès-verbaux des délibérations du Conseil général de la Lozère pendant la session d'août 1882.

Remerciements.

APPORTS SUR LE BUREAU.

M. Puel, curé à Saint-Amans, membre de la Société, a fait présenter un échantillon de choux de Bruxelles, récoltés dans cette localité. Ces choux, cultivés à une grande altitude, sont d'un très bel aspect.

Remerciements.

— MM. L. Chevalier et Jules Caupert sont nommés membres du Jury du Concours d'animaux gras qui se tiendra à Mende le 20 janvier courant.

NOMINATIONS.

Membres titulaires.

M. Laurans (Clément), maire de Belvezet, agent principal d'assurances, à Mende.

Membres associés.

M. Grèze (Jean), propriétaire à la Garde, commune d'Albaret-Sainte-Marie ;

M. l'abbé Merle, professeur au Petit-Séminaire de Mende ;

M. Bergogne (J.-B.), entrepreneur, propriétaire à Mende ;

M. Bérigaud (Ernest), propriétaire à Mende ;

M. Laurens (Basile), entrepreneur, propriétaire à Mende.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. DE LESCURE, vice-président, l'abbé BOSSE, secrétaire général, ANDRÉ, archiviste, BLANCHARD, l'abbé BOISSONADE, BOYER, docteur-médecin, LAURENS (Basile) et VINCENS.

Après adoption par la Société du Procès-verbal de la dernière séance, il est donné lecture du compte-rendu du Concours d'animaux gras qui a eu lieu à Mende le 20 janvier dernier. Ce compte-rendu est approuvé dans tout son ensemble et sera inséré au Bulletin.

— M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a adressé à M. le Président la circulaire ci-après :

Paris, 26 février 1883.

Monsieur le Président,

La circulaire de mon prédécesseur, M. Jules Ferry, en date du 27 juillet dernier, vous annonçait l'envoi ultérieur des questions proposées au Congrès de la Sorbonne en 1883 (*section des sciences économiques et sociales*).

Si j'ai attendu jusqu'à ce jour pour vous adresser ce programme, qui vous était promis depuis longtemps, c'est que j'espérais amener celles des sociétés savantes qui s'occupent de cet ordre d'études à désigner elles-mêmes les

sujets qu'elles jugeraient de nature à être traités dans vos séances ou susceptibles d'y faire naître d'intéressantes et fructueuses discussions.

Ce résultat a été en partie atteint : toutes les sociétés de Paris et quelques sociétés de province ont répondu à mon appel.

Le nombre et l'importance des questions qui m'ont été soumises me sont une preuve que le moment était venu de donner une sorte de consécration officielle à tout un ordre d'études et de recherches de jour en jour plus utiles et plus conformes aux besoins de notre milieu social.

J'ajoute que les préoccupations qui les ont dictées sont un sûr garant de l'avenir de ces réunions, en même temps qu'une réponse à certaines appréhensions qui auraient pu naître : le congrès des sociétés savantes n'a point à redouter de voir les discussions descendre des sphères hautes et sérieuses où elles doivent absolument se maintenir pour conserver leur véritable caractère scientifique.

Vous recevrez prochainement, Monsieur le Président, quelques instructions de détail ; mais je vous serai reconnaissant de donner dès aujourd'hui à cette circulaire et au programme qui l'accompagne la publicité nécessaire, et d'en ordonner l'insertion au procès-verbal des séances de votre société.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

(Programme)

PROGRAMME DU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1883. (Suite (1).)

. . . . . .

III.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Des améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire dans la législation civile au point de vue de la conservation des intérêts des mineurs, notamment en ce qui concerne les transactions dans lesquelles ils se trouvent engagés. Aurait-on quelques emprunts à faire à des législations étrangères ?

2° Des améliorations qu'il pourrait être utile d'apporter dans la législation relative aux retraites des fonctionnaires publics.

3° De l'unification de la législation en matière de lettres de change ; rapprocher les législations étrangères de la législation française et mesurer à ce sujet les besoins du commerce.

4° Quels sont les changements qu'a subis depuis 1850 le taux des salaires agricoles ou industriels dans le canton, dans une partie du canton ou dans la ville, et à quelles causes peut-on y rapporter la diversité et l'accroissement des salaires ? Quel est le mouvement d'immigration de la population dans la ville et quelle influence les salaires ont ils pu exercer sur cette immigration ?

5° Etudier les variations qui sont survenues depuis 1800 dans le prix de vente et le fermage d'une ou de plusieurs propriétés rurales et rechercher les causes qui ont pu produire ces variations.

---

(1) Voir Bulletin d'août 1882, page 324.

6° Des améliorations que pourrait comporter la législation relative aux aliénés, notamment en ce qui concerne l'admission des aliénés dans les asiles, la surveillance de ces maisons et les travaux qui peuvent y être pratiqués.

7° N'y aurait-il pas un avantage sérieux à ce que, sans rien préjuger sur la question de l'étalon unique ou des deux étalons, reliés ou non d'ailleurs par un rapport fixe, les nations s'entendissent pour adopter une même forme monétaire, poids, titre et tolérance ?

8° Des assemblées représentatives du commerce sous l'ancien régime. — Dans la première moitié du XVIIIe siècle, le Gouvernement institua dans chaque centre de fabrique des assemblées annuelles des divers marchands et fabricants. On devait y discuter les réformes à introduire dans la législation ou dans les procédés de l'industrie du lieu L'autorité y était représentée par un agent. — Les procès verbaux de ces assemblées de commerce sont intéressants à plus d'un point de vue. Ils jettent un jour curieux sur une institution oubliée jusqu'ici et qui pourrait peut-être être rappelée aujourd'hui par quelque institution similaire.

— MM. Eugène de Rozière, Théophile Roussel, Xavier Bourrillon et Régis Grousset sont nommés pour représenter la Société à la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements qui aura lieu à la Sorbonne, les 27, 28, 29 et 31 mars prochain.

Les 28 et 31 mars aura également lieu à la Sorbonne la 7e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts, ainsi qu'il résulte d'une circulaire de M. le directeur des Beaux-Arts, en date du 31 janvier dernier. En vue de satisfaire à l'invitation

contenue dans cette circulaire, la Société délègue MM. Bruyerre et Lequeutre, membres correspondants, pour la représenter à ladite réunion.

— M. Eugène de Rozière a écrit à M. le Président la lettre ci-après :

Paris, le 17 janvier 1883.

Monsieur le Président,

Je me suis occupé de la double question relative à la Bibliothèque de la Société, dont vous aviez bien voulu m'entretenir dans votre dernière lettre.

En ce qui concerne le *Jardin fruitier du Muséum*, il n'y a malheureusement pas de difficulté. L'ouvrage a cessé de paraître. La 129e livraison est la dernière qui ait été publiée, et comme M. Decaisne est mort, il n'est pas probable que le travail soit jamais repris et continué. — Je vous adresse du reste ci-incluse une note qui m'a été remise par le Ministère de l'Agriculture, et qui vous fera connaître exactement la situation, en même temps qu'elle vous permettra de faire classer méthodiquement les 129 livraisons que vous avez reçues.

En ce qui concerne le *Journal des Savants*, je n'ai point encore reçu de réponse *positive* du ministère de l'Instruction publique. J'ai constaté de mes propres yeux que la Société de la Lozère, après avoir figuré sur les régistres de distribution, n'y figurait plus aujourd'hui, mais je n'ai pas encore pu remonter à la cause et à la date de la suppression. — Je crains bien que cette suppression ne date de l'époque où le journal a passé des mains de la librairie Didier dans les mains de la librairie Hachette. En effet, le nouvel éditeur n'a pas obtenu du ministère d'aussi bonnes conditions que son prédécesseur, et il a naturellement fallu supprimer un certain nombre d'abonnements *gratuits*. —

Mais ce n'est encore là qu'une supposition de ma part, et bien que je la craigne fondée, je n'ai pas de certitude. — Pour m'aider à poursuivre mon enquête, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire savoir : 1° à quelle époque le journal a commencé de vous être envoyé ; 2° à quelle époque vous avez cessé de le recevoir ; 3° si la lettre ministérielle qui vous annonçait la concession, vous promettait l'envoi indéfini, et de quelle date est cette lettre ; 4° si vous avez reçu quelque lettre ou avis du ministère vous annonçant la suppression.

Dès que j'aurai reçu ces renseignements, je me remettrai à l'œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

EUG. DE ROZIÈRE.

La Société renouvelle ses remerciements à M. de Rozière pour les démarches qu'il a faites et qu'il veut bien continuer dans l'intérêt de sa Bibliothèque, et prie M. le président de lui faire adresser le plus tôt possible les renseignements complémentaires réclamés.

— Notre compatriote et honorable collègue, M. Edouard Ignon, juge de paix à Millau, a adressé à M. le Président une lettre dans laquelle il l'entretient de la question de la viticulture en Lozère. M. le Président donne lecture de cette lettre dont l'extrait ci-après intéressera, nous n'en doutons pas, les viticulteurs de notre région :

Millau, 31 janvier 1883.

Monsieur le Président,

.....

On serait certainement bien téméraire en caressant le chimérique espoir de créer aux environs de Mende un vi-

gnoble à produits fins et de haute valeur. L'altitude de la contrée et les basses températures de ses longs hivers s'opposent à la production des vins recherchés. Ce que l'on peut obtenir par une culture appropriée au pays, par de grands soins et en n'adoptant que des cépages à produits fins et hâtifs, c'est un bon petit vin d'ordinaire, agréable au goût et dosant de 4 à 8 degrès, qui, s'il n'est pas assez fort pour être introduit dans le grand commerce intérieur, sera recherché, à cause de sa finesse et de sa délicatesse, par les consommateurs de la contrée et obtiendra dans un petit rayon commercial un prix très rémunérateur pour son producteur. Joignez au profit l'avantage d'avoir dans le pays un bon vin de consommation ordinaire, ne serait ce que pour être sûr de boire le produit de la treille sans mélange, que l'agriculture locale, ce me semble, aurait accompli un progrès utile au plus grand nombre.

Mes études, sur cette intéressante question d'agriculture sont déjà passées de la théorie à la pratique. Elles m'ont conduit à un essai de plantation de vigne fait dans une propriété que je possède à Nojaret, commune de Badaroux, sur un terrain à l'altitude de 780 mètres. Cette expérience, qui consiste en la plantation de 1500 boutures de *Franc-Pineau-Noirien* de la Bourgogne, qui m'ont été fournies par deux de mes collègues, viticulteurs distingués de cette contrée, m'a satisfait pleinement, malgré sa réussite très imparfaite due seulement au peu de soin que mes occupations et mon éloignement m'ont permis de lui dondonner. L'emplacement sur lequel la plantation a eu lieu consiste en une parcelle de calcaire argilo-siliceux assez léger et en pente, placé à l'exposition du midi, et complètement abrité des vents du Nord et de l'Ouest. On ne saurait désirer un emplacement plus favorable. Les bou-

tures qui ont résisté aux mauvaises conditions de transport qu'elles ont eues à subir et à la sécheresse prolongée de l'année de leur plantation, offrent actuellement, à leur quatrième feuille, une végétation des plus satisfaisantes. L'année dernière et celle-ci, elles ont commencé à produire quelques grapillons qui ont parfaitement mûri et dont la douceur et la finesse m'ont satisfait au-delà de mes espérances.

J'ai l'intention de cultiver cette vigne en espalier afin de la faire profiter tout à la fois d'une culture soignée et de la concentration de toute l'action des rayons solaires ; ce dernier motif surtout me paraît mériter toute l'attention des viticulteurs de nos contrées. L'action des rayons solaires, à notre altitude, au point de vue de la culture de la vigne, est tellement faible pendant l'automne, qui est l'époque où le fruit par une bonne maturation obtient sa qualité, que les efforts de ceux qui voudront cultiver la vigne chez nous avec succès doivent tendre à leur faire adopter un genre de culture qui procure à la plante et au fruit le plus sûr moyen d'absorption de la chaleur du soleil. La disposition des ceps en espalier palissé sur fil de fer me paraît la plus apte à favoriser une bonne maturité : c'est pour ce motif que je l'ai adoptée.

Dans mes courses aux environs de Millau, j'ai remarqué la vigueur et les qualités fructifères d'une vigne élevée en chaintre, qui n'a rien perdu de sa belle végétation et de sa fécondité quoiqu'elle soit placée au milieu d'un vignoble qui est devenu la proie du philloxera. Cette situation exceptionnelle doit appeler l'attention des viticulteurs, et quant à moi je suis décidé à créer quelques lignes de chaintres.

Il sera certainement fort agréable pour moi de voir réus-

sir mes expériences de viticulture, mais ma satisfaction sera plus grande encore si je puis avoir le bonheur de contribuer à propager une culture utile à mon pays.

Recevez, etc.

E. IGNON.

— M. le Président donne lecture d'une nouvelle lettre qu'il a reçue de M. Nègre, jardinier au château d'Orfeuillette, relativement au mode de plantation des arbres fruitiers recommandé par M. Tourasse.

Des remerciements sont votés pour cette nouvelle communication.

— Parmi les publications reçues par la Société pendant le mois écoulé, il s'en trouve deux que M. le Président signale à la Société comme émanant d'un ancien membre correspondant, M. Eugène Dauriac. Ces deux brochures sont intitulées : l'une, Laure et Pétrarque, étude iconographique ; l'autre, Le Chevalier de Beaujeu au château des Sept-Tours.

NOMINATIONS

Membres titulaires.

M. Arnault (Jules), vérificateur de l'enregistrement, à Mende ;

M. Arnault (Lucien), propriétaire à la Vernède, commune de Mende.

Membres associés.

M. Tieulet (Jean), mécanicien, à Marvejols ;

M. Bouchitté (André), propriétaire, tanneur à Mende ;

M. Méjean (Basile), boucher, à Mende ;

M. Valentin, propriétaire à Pelouse, maire de la Rouvière.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.

Tenu à Mende, le 20 janvier 1883.

PROCÈS VERBAL.

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois et le 20 janvier, en exécution du programme dressé par la Société d'agriculture de la Lozère le 8 décembre dernier, le Jury chargé de procéder à la désignation des sujets dignes d'obtenir les primes à décerner au concours d'animaux de boucherie de Mende, institué au moyen des subventions accordées par M. le Ministre de l'agriculture, par le Conseil municipal de la ville de Mende et par la Société d'agriculture du département, s'est réuni à Mende pour remplir la mission qui lui a été confiée.

Etaient présents :

MM. Ed. Lebœuf, préfet du département, président d'honneur ;

de Lescure, vice-président de la Société, président ;

Monteils, conseiller général, désigné par la Commission départementale ;

Vte de Framond, vice-prrsident du Comice agricole de Marvejols ;

Buisson, désigné par le Conseil municipal de Mende ;

Chevalier (Louis) et Caupert (Jules), désignés par la Société d'agriculture ;

Troupel, vétérinaire.

M. Pelatan, délégué par le Comice agricole de Florac, ne s'est pas présenté.

Après que M. le Président a eu rappelé les règles et les eonditions du Conconrs, le Jury s'est transporté sur les lieux, où des emplacements avaient été assignés à chaque catégorie d'animaux. Les certificats dont la production avaît été prescrite ont été examinés et vèrifiés ; ensuite l'examen des animaux exposés a eu lieu dans l'ordre ci-après :

1re CLASSE — ESPÈCE BOVINE.

(Races diverses, pures ou croisées).

1re Catégorie.

Bœufs.

Il a été admis au concours 18 bœufs appartenant à 15 propriétaires différents.

Ont été désignés, savoir :

Pour le 1er prix de 120 francs avec une médaille de vermeil, un bœuf signalé race d'Aubrac, poil gris foncé, appartenant à M. Boussuge (Etienne), demeurant au Bouchet, commune de Prinsuéjols. (Poids 850 kilos).

Pour le 2e prix de 110 fr. avec une médaille d'argent, un bœuf signalé race d'Aubrac, poil gris de fer, appartenant à M. Castanier (Pierre), demeurant à Uzanges, commune de Prinsuéjols. (Poids 800 kilos).

Pour le 3e prix de 100 fr. avec une médaille de bronze, un bœuf signalé race d'Aubrac, poil froment, appartenant à M. Bouchitté (Charles), demeurant à Mende, commune de Mende. (Poids 770 kilos).

Pour le 4e prix de 90 fr. avec une médaille de

bronze, un bœuf signalé race d'Aubrac, poil gris, appartenant à M, Meyrueis (Etienne), demeurant aux Laubies, commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez. (Poids 700 kilos).

Pour le 5e prix de 80 fr. avec une médaille de bronze, un bœuf signalé race d'Aubrac, poil roux froment, appartenant à M. Crespin (Charles), demeurant à Berlière, commune de Montrodat. (Poids 700 kilos).

Pour le 6e prix de 70 fr. avec une médaille de bronze, un bœuf signalé race du pays, poil gris clair, appartenant à M. Rascalon (Etienne), demeurant à Vareilles, commune de Chanac. (Poids 775 kil.).

Pour le 7e prix de 50 fr. avec une médaille de bronze, un bœuf signalé race d'Aubrac, poil châtain clair, appartenant à M. Hermet (Basile), demeurant aux Salhens, commune du Fau-de-Peyre.

Pour le 8e prix de 40 fr. avec une médaille de bronze, un bœuf signalé race d'Aubrac, poil froment, appartenant à M. Deltour (Urbain), demeurant à Chabannes, commune des Salelles. (Poids 725 kilos).

Une médaille d'argent a été en outre décernée à M. Levrault (Léopold), propriétaire à Lanuéjols ; ainsi que des médailles de bronze à

MM. Vincens (Marius), propriétaire à St-Alban ;
Dalle (Blaise), de Pratviala, commune de Prinsuéjols ;
Baduel (Herbert), de Prinsuéjols ;
Blanc (Etienne) du Villard ;
Folcher (Victor), de Fraissinet-de-Lozère ;
Veirés (Vincent), de Prinsuéjols.

2e Catégorie.

Vaches.

Il a été admis au concours neuf vaches appartenant à huit propriétaires différents.

Ont été désignées, savoir :

Pour le 1er prix de 60 fr. avec une médaille de vermeil, une vache signalée race d'Aubrac, poil roux, appartenant à M. Bessière (Jean-Baptiste), demeurant à St-Bonnet-de-Chirac. (Poids 518 kilos).

Pour le 2e prix de 50 fr. avec une médaille d'argent, une vache signalée race d'Aubrac, poil bai, appartenant à M. Boyer (Pierre), demeurant à La Combe, commune de Prinsuéjols. (Poids 585 kilos).

Pour le 3e prix de 40 fr. avec une médaille de bronze, une vache signalée race du pays, poil rouge, appartenant à M. Cougouluenhes (Sylvestre), demeurant à Mende. (Poids 580 kilos).

Pour le 4e prix de 30 fr. avec une médaille de bronze, une vache signalée race du pays, poil froment, appartenant à M. Gimbert (Louis), demeurant à Mende. (Poids 495 kilos).

2e CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

1re Catégorie

(Lots de 3 moutons ou de 3 brebis ayant l'âge de 3 ans au moins).

1re Section.

Race de Montagne.

Il a été admis au concours quinze moutons ou brebis appartenant à cinq propriétaires différents.

Ont été désignés, savoir :

Pour le 1er prix de 55 fr. avec une médaille de vermeil, trois moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Meyrueis (Etienne), demeurant sux Laubies, commune de St-Etienne-du-Valdonnez.

Pour le 2e prix de 45 fr. avec une médaille d'argent, trois moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Bros (Basile), demeurant à La Combe, commune de Prinsuéjols.

Pour le 3e prix de 35 fr. avec une médaille de bronze, trois moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Chapelle (Jean François), demeurant à Finiels, commune du Pont-de-Montvert.

Pour le 4e prix de 25 fr. avec une médaille de bronze, trois moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Mazoyer (Louis), demeurant à la Brousse, commune de Fraissinet-de-Lozère.

2e *Section.*

Race du Causse.

Il a été admis au concours seize moutons ou brebis appartenant à quatre propriétaires différents.

Ont été désignés, savoir :

Pour le 1er prix de 55 fr. avec une médaille de vermeil, six moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Augade (Pierre), demeurant à Changefège, commune de Balsièges.

Pour le 2e prix de 45 fr. avec une médaille d'argent, trois moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Granier (Louis), demeurant à Aigas, commune de La Rouvière.

Pour le 3e prix de 35 fr. avec une médaille de bronze, trois moutons signalés laine blanche et laine noire, appartenant à M. Palmier (Augustin), demeurant au Bruel, commune d'Esclanèdes.

Pour le 4e prix de 25 fr. avec une médaille de bronze, quatre moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Seguin (Auguste), demeurant à Pruneyrolles, commune de St-Etienne-du-Valdonnez.

3e *Section.*

Race dite de Rivière, croisée de la race de Montagne et de celle du Causse.

Il a été admis au concours vingt-huit moutons ou brebis appartenant à neuf propriétaires différents.

Ont été désignés, savoir :

Pour le 1er prix de 55 fr. avec une médaille de vermeil, trois moutons signalés laine noire, appartenant à M. Bessière (Jean-Baptiste), demeurant à St-Bonnet-de-Chirac.

Pour le 2e prix de 45 fr. avec une médaille d'argent, quatre moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Hugonnet (Antoine), demeurant à la Valette, commune de Chirac.

Pour le 3e prix de 35 fr. avec une médaille de bronze, trois moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Barbut (Guillaume), demeurant au Born.

Pour le 4e prix de 25 fr. avec une médaille de bronze, trois moutons signalés laine blanche et laine noire, appartenant à M. Maurin (Jean), demeurant à La Rouvière.

2e Catégorie

(Bandes composées de 8 animaux au moins, soit moutons soit brebis, ayant l'âge de trois ans au moins et n'ayant pas concouru pour les autres prix).

1re *Section.*

Race de Montagne.

Il a été admis au concours cinq bandes de moutons appartenant à cinq propriétaires différents.

Ont été désignés, savoir :

Pour le 1er prix de 75 fr. avec une médaille de vermeil, huit moutons signalés laine blanche et laine noire, appartenant à M. Veirés (Vincent), demeurant à Trémouloux, commune de Prinsuéjols.

Pour le 2e prix de 65 fr. avec une médaille d'argent, huit moutons signalés laine blanche et laine noire, appartenant à M. Boussuge (Etienne), demeurant au Bouchet, commune de Prinsuéjols.

2e *Section.*

Race du Causse.

Il a été admis au concours 2 bandes de huit moutons appartenant à deux propriétaires différents.

Ont été désignés, savoir :

Pour le 1er prix de 75 fr. avec une médaille de vermeil, huit moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Fontugne (Jean), demeurant à Mende.

Pour le 2e prix de 65 fr. avec une médaille d'argent, huit moutons signalés laine blanche, appartenant à M. Couderc (Michel) demeurant à Tivoli, commune de Mende.

3e *Section.*

Race de Rivière.

Il a été admis au concours deux bandes de huit moutons appartenant à deux propriétaires différents.

Ont été désignés, savoir :

Pour le 1er prix de 75 fr. avec une médaille de vermeil, huit moutons signalés laine blanche et laine noire, appartenant à M. Palmier (Jules), demeurant au Bruel, commune d'Esclanèdes.

Pour le 2e prix de 65 fr. avec une médaille d'argent, huit montons signalés laine blanche, appartenant à M. Lapierre (Olivier), demeurant aux Combes, commune des Bondons.

3e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

Races françaises pures ou croisées.

Il a été admis au concours trente-huit cochons mâles ou femelles, appartenant à vingt-cinq propriétaires différents.

Ont été désignés, savoir :

Pour le 1er prix de 75 fr., un cochon signalé robe blanche et noire, appartenant à M. Rodier (Jean-Pierre), demeurant au Roussel, commune de Mende. (Poids 275 kilos).

Pour le 2e prix de 65 fr., un cochon signalé robe blanche, appartenant à M. Mézy (Auguste), demeurant à La Roche, commune de Barjac. (Poids 214 kilos).

Pour le 3e prix de 55 fr., un cochon signalé robe

blanche, appartenant M. Bonhomme (Jean-Louis), demeurant à Bellevue, commune de Mende. (Poids 240 kilos).

Pour le 4e prix de 50 fr., un cochon signalé robe noire et blanche, appartenant à M. Paradan (Auguste), demeurant à Ispagnac. (Poids 274 kilos).

Pour le 5e prix de 45 fr., un cochon signalé robe blanche, appartenant à M. Boniol (Pierre), demeurant au Mazel, commune de Ste Croix-Vallée-Française.

Pour le 6e prix de 40 fr., un cochon signalé robe blanche et noire, appartenant à M. Vielledent (Pierre-Jean), demeurant au Bruel, commune d'Esclanèdes, (Poids 220 kilos).

Pour le 7e prix de 30 fr., un cochon signalé robe noire et blanche, appartenant à M. Crespin (Charles), demeurant à Berlière, commune de Montrodat. (Poids 237 kilos).

Pour le 8e prix de 20 fr., nn cochon signalé robe blanche, appartenant à M. Giral (Charles), demeurant à Clujans, commune de Grèzes. (Poids 250 kilos).

Pour le 9e prix de 20 fr., un cochon signalé robe blanche, appartenant à M. Mourgues (Augustin), demeurant à Ispagnac. (Poids 278 kilos).

Pour le 10e prix de 20 fr., un cochon signalé robe blanche, appartenant à M. Jourdan (Camille), demeurant à Fraissinet-de-Lozère. (Poids 237 kilos).

Pour le 11e prix de 20 fr., un cochon signalé robe blanche et noire, appartenant à M. Bertrand (Florimond), demeurant à Chanac. (Poids 271 kilos).

Il a en outre été accordé des mentions honorables avec médailles de bronze à :

MM. Bessière (Jean-Baptiste), de St-Bonnet-de-Chirac;
Coulomb (Privat), des Cayres, commune de Barjac ;
Fontugne (Jean), de Mende ;
Masseguin (Jean), des Salses, commune de La Rouvière.

Le Jury a constaté avec la plus grande satisfaction que le concours de cette année, mis en parallèle avec les précédentes exhibitions analogues, a été beaucoup plus remarquable dans son ensemble sous le rapport de la graisse et de la tenue des animaux exposés.

Aussi, il a été heureux de pouvoir accorder des mentions honorables avec médailles d'argent ou de bronze aux sujets des espèces bovine et porcine auxquels des récompenses pécuniaires eussent été attribuées, si les ressources l'avaient permis.

Il émet le vœu que le concours d'animaux gras de Mende soit encouragé de plus en plus au moyen des subventions de l'Etat, du département et de la commune de Mende.

Et ont, les membres de Jury, signé le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus.

Ed. Lebœuf, De Lescure, A. Monteils,
Vte de Framond, Buisson, L. Chevalier,
J. Caupert, Troupel.

CONCOURS RÉGIONAL HIPPIQUE
DE MENDE
DU 7 AU 9 SEPTEMBRE 1883.

PROGRAMME

Art. 1er.

Un concours général hippique aura lieu à Mende du 7 au 9 septembre 1883.

La circonscription du concours comprend les départements de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Lozère, du Puy-de-Dôme et du Rhône.

Art. 2.

Les prix et les médailles (ces dernières toutes offertes par la Direction des Haras) seront répartis de la manière suivante :

1re Catégorie.

Etalons de 3 ans et au-dessus, à l'exclusion de ceux de pur sang anglais.

		Fonds de l'Etat.
1er prix.	Une médaille d'or et	300 fr.
2e —	Une médaille d'argent et.....	200
3e —	Une médaille de bronze et.....	150
4e —	Une médaille de bronze et.....	100

2e Catégorie.

Pouliches de 3 ans saillies, en 1883, par un étalon de l'Etat, ou approuvé, ou autorisé.

1er prix.	Une médaille d'or et.....	250 fr.
2e —	Une médaille d'argent et.....	200
3e —	Une médaille de bronze et.....	150
4e —	Une médaille de bronze et.....	100
5e —	Une médaille de bronze et.....	100

3e Catégorie.

Poulinières de 4 ans et au-dessus suitées de leur produit de l'année, issu d'un étalon de l'Etat, ou approuvé, ou autorisé, ou saillies, en 1883, par un étalon de l'une de ces catégories.

1er prix.	Une médaille d'or et.....	300	fr.
2e —	Une médaille d'argent et.....	250	
3e —	Une médaille de bronze et.....	200	
4e —	Une médaille de bronze et.....	150	
5e —	Une médaille de bronze et.....	100	
6e —	Une médaille de bronze et.....	100	
7e —	Une médaille de bronze et.....	100	
8e —	Une médaille de bronze et.....	75	
9e —	Une médaille de bronze et.....	75	
10e —	Une médaille de bronze et.....	50	
11e —	Une médaille de bronze et	50	

4e Catégorie.

Espèce asine. — Baudets de 3 ans et au-dessus.

1er prix.	Une médaille d'or et.....	200	fr.
2e —	Une médaille d'argent et.....	150	
3e —	Une médaille de bronze et.....	100	
4e —	Une médaille de bronze et.....	50	

Art. 3.

Un objet d'art offert par M. le Ministre de l'Agriculture sera décerné au lot le plus remarquable ou, à défaut d'un lot d'un mérite suffisant, au plus bel animal exposé.

Art. 4.

L'âge des animaux se compte à partir du 1er janvier de l'année de leur naissance.

Tous les animaux devront appartenir, depuis le 1er février 1883, à un propriétaire de la région du Concours.

Les juments de 4 ans et au-dessus devront remplir l'une des 2 conditions suivantes : — Ou être suitées de leur produit de l'année issu d'un étalon de l'Etat, ou approuvé, ou autorisé, ou avoir été saillies en 1883 par un étalon de l'une de ces catégories.

A mérite égal les juments suitées seront primées de préférence aux juments saillies.

Les juments devront être de demi-sang. Toutefois les juments de pur sang pourront concourir, à la condition d'être suitées d'un étalon de 1/2 sang ou d'être saillies par un reproducteur de cette race.

Les pouliches de 4 ans devront avoir été saillies en 1883 par un étalon de l'Etat, ou approuvé, ou autorisé.

Les pouliches devront être de demi-sang. Toutefois celles de pur sang pourront prendre part au concours si elles sont saillies par un étalon de demi-sang.

Ne seront admis à concourir que les animaux exempts de tares et de vices héréditaires.

Art. 5.

Le Jury pourra décerner des mentions honorables aux animaux qui n'auraient pu être primés faute de fonds.

Il sera autorisé à reporter sur une catégorie les primes qui n'auraient pu être décernées dans une autre.

Toute prime ou toute médaille non décernée fera retour à l'Etat.

Art. 6.

Le Jury sera composé de 20 à 30 membres non compris le président. En font partie de droit : Le Préfet de la Lozère, l'Inspecteur général des Haras du 5e arrondissement,

le Colonel commandant la circonscription des remontes militaires, deux ou trois Directeurs de dépôts d'étalons, deux ou trois Commandants de dépôts de remonte, deux Vétérinaires. Le Jury est complété par des Conseillers généraux, des éleveurs et des personnes notables possédant des connaissances spéciales.

La moitié des membres est fournie par le département de la Lozère, où se tient le concours, et l'autre moitié par les autres départements de la région de manière à ce qu'ils soient tous représentés.

Les membres étrangers à l'administration sont nommés par le Ministre sur la proposition des préfets des départements intéressés.

La présidence d'honneur du Jury appartient au Préfet ; l'Inspecteur général des Haras est président du Jury et commissaire général du concours ; il sera assisté par un ou deux Directeurs de dépôt d'étalons, nommés commissaires adjoints.

Art. 7.

Nul ne peut être, à la fois, exposant et Juré.

Art. 8.

Le commissaire général a la faculté de diviser en sections, suivant l'importance numérique des catégories d'animaux présentés, les jurés présents sur le terrain.

Chapue section nomme son président et son secrétaire.

Art. 9.

La réception des animaux et leur classement par catégories auront lieu le 7 septembre, à partir de 9 heures du matin.

Les opérations du jury auront lieu le 8 septembre.

La distribution des récompenses sera faite le 9 septembre.

Art. 10.

Chaque exposant devra faire une déclaration (conforme au modèle ci-après) contenant les nom, prénoms, domicile du priétaire ; les nom, espèce, signalement de l'animal, ainsi que la section où il doit concourir.

Une déclaration spéciale devra être faite pour chaque animal présenté.

Les déclarations devront être adressées à la préfecture de la Lozère le 1er août, au plus tard.

Toute déclaration qui arrivera après ce délai sera considérée comme nulle et non avenue.

Art. 11.

Au moment de la présentation des animaux, tout exposant devra produire en outre :

1° Un certificat du maire de la commune qu'il habite constatant la possession depuis le 1er février 1883.

2° I. Pour les pouliches de 3 ans et pour les juments non suitées, une pièce constatant qu'elles ont été saillies en 1883 par un étalon de l'Etat, ou approuvé, ou autorisé.

Cette pièce consistera : — Dans la carte de saillie délivrée par le directeur du dépôt d'étalons de la circonscription, si la saillie a été faite par un étalon de l'Etat ; — dans la carte de saillie délivrée par le propriétaire de l'étalon, si la saillie est faite par un étalon approuvé. — Dans l'attestation du propriétaire de l'étalon, si la saillie est l'œuvre d'un étalon autorisé.

II. Pour les juments suitées, une pièce constatant l'origine du produit, savoir :

Si le produit est issu d'un étalon de l'Etat, le certificat de naissance délivré par le directeur du dépôt d'étalons de la circonscription.

Si le produit est fils d'un étalon approuvé, la carte de

saillie délivrée par le propriétaire de l'étalon, visée par le directeur du dépôt d'étalons de la circonscription.

Si le produit est fils d'un étalon autorisé, l'attestation du propriétaire de l'étalon constatant la saillie de la jument en 1882, et contenant en outre une déclaration du maire affirmant la naissance du produit.

Art. 12.

Le jury prend ses décisions à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 13.

La police du concours et la connaissance de toutes les difficultés qui peuvent naître au sujet des distributions de primes, appartiennent au président du jury, ou à son délégué.

Art. 14.

A la suite du concours, il sera dressé un procès-verbal détaillé des opérations qui auront été faites. Ce procès-verbal sera rédigé sur les imprimés fournis par l'administration des haras et devra contenir tous les renseignements qu'ils comportent.

La rédaction de ce document sera faite sous la responsabilité du président du jury, qui pourra s'aider d'un secrétaire et prendre en cette qualité soit un membre de la commission, soit un employé de Préfecture.

Le procès verbal signé de tous les membres du jury sera adressé au Directeur du dépôt d'étalons de Rodez qui, après en avoir fait prendre copie pour les besoins du service, en renverra la minute au Préfet ; ce magistrat l'adressera alors au Ministre après en avoir fait prendre également une expédition.

Fait à Mende, le 1er Mars 1883.

Le Préfet de la Lozère,
Edm. LEBOEUF.

MODÈLE DE DÉCLARATION.

Concours Régional Hippique de Mende en 1883.

Déclaration prescrite par l'article 10 *du programme.*

Je soussigné, demeurant à , commune d , canton d arrondissement d , département d , déclare vouloir présenter au Concours régional hippique qui se tiendra à Mende du 7 au 9 septembre 1883 l (1) ci-après désigné :

NOM de l'animal	ESPÈCE	S'il s'agit d'une poulinière. (Indiquer si elle est suitée ou saillie.)	NOM et signalement du produit à la suite de la mère	ORIGINE DE L'ANIMAL		ANNÉE de la naissance.	LIEU de la naissance.	ROBE.	TAILLE.	CATÉGORIE où l'animal doit concourir.	OBSERVATIONS
				Son père	Sa mère						

Certifiant sincères et véritables les renseignements ci-dessus, et m'engageant à présenter ledit animal le 7 septembre 1883, au Concours régional hippique de Mende.

A , le 1883. (*Signature de l'exposant*)

(1) Indiquer s'il s'agit d'un étalon, d'une jument, d'une pouliche ou d'un baudet.

REVUE AGRICOLE

LE LAIT BLEU

Cette singulière altération, appelée vulgairement *lait bleu*, s'est déclarée, pour la première fois, sur les produits de la laiterie de M. Reiset, dans le courant du mois d'août 1877 : il était absent, lorsqu'il apprit que des taches bleues, souvent très larges, envahissaient la surface du lait, conservé dans les terrines pour la préparation du beurre. On lui faisait parvenir, en même temps, un échantillon du beurre obtenu avec cette crème bleue ; quoique tout nouvellement battu, ce beurre avait une odeur butyrique forte et désagréable ; sa couleur verdâtre le rendait encore plus repoussant.

L'altération était donc très grave. Cependant, au moment de la traite, le lait de toutes les vaches avait sa couleur naturelle, il supportait parfaitement l'ébullition sans se cailler, et conservait sa saveur ordinaire. En effet, les taches bleues ne se produisaient qu'à la surface de la crème, environ après trente six heures de séjour à l'air.

Me trouvant à Motteville, près d'Yvetot, dit M. Reiset, dans une partie du pays de Caux où la maladie du *lait bleu* règne assez fréquemment, je pris des informations auprès de plusieurs cultivateurs, espérant trouver quelques conseils ou indications pratiques. Mais, à mon grand étonnement, on paraissait fort alarmé d'avoir à me répondre sur un sujet si délicat ; on se contentait de me plaindre, en me faisant comprendre qu'un pareil malheur ne peut être con-

juré que par ceux qui ont pouvoir de faire le mal. A les entendre, je devais me trouver sous le coup d'un maléfice.

La moisissure bleue, à la surface de la crème, se présente sous les formes et les aspects les plus variés; souvent une bande bleue frangée, de $0^m,010$ à $0^m,020$ de largeur, se développe en cercle, contre les parois du vase, quelques taches isolées peuvent se trouver vers le centre; plus souvent encore, après quarante ou soixante heures de séjour à l'air, l'aspect de la crème serait assez bien figuré par la coupe d'un savon de Marseille fortement veiné de bleu, car la coloration bleue est aussi intense que celle de l'indigo ou du bleu de Prusse; parfois la crème apparaît comme saupoudrée avec une poussière d'indigo, à grains de grosseurs diverses. Dans certains cas, les points bleus restent sans développement; parfois, au contraire, ces points se développent rapidement de proche en proche, ils deviennent confluents : en quelques heures l'envahissement est complet et la pellicule bleue recouvre, alors, toute la surface de la crème.

J'ai constaté, ajoute M. Reiset, que la pellicule bleue, mycodermique, pouvait facilement se reproduire par voie d'ensemencement. En voici un exemple : quelques parcelles de cette pellicule, d'un beau bleu, recueillies comme semence, furent délayées dans un demi-litre de lait placé au laboratoire dans un cristallisoir en verre. Après vingt heures, le mycoderme semé apparaissait déjà sous forme de taches bleues isolées; le développement faisait de rapides progrès d'heure en heure; enfin la surface de la crème était entièrement envahie, après vingt-cinq heures. Plusieurs récoltes successives pouvaient être ainsi obtenues en cultivant, dans du lait, la semence recueillie sur de nouveaux ensemencements; cependant il faut dire aussi que

ces semences restaient parfois stériles : une moisissure blanche se développait sur la crème, en même temps, ou plus rapidement, que la pellicule bleue, qui se trouvait alors anéantie.

On comprend que la reproduction facile du mycoderme doit prolonger l'altération survenue dans les produits d'une laiterie : souvent, faute d'indications précises, la pauvre fermière se voit pour longtemps obligée de renoncer à la fabrication et à la vente du beurre.

« J'avais pris en main l'exploitation de ma ferme, au mois d'octobre 1850 et, comme je l'ai indiqué sommairement, la maladie du lait bleu avait été observée, pour la première fois, sur les produits de la laiterie au mois d'octobre 1877 ; quelques taches bleues étaient, en effet, signalées dès le 11 de ce mois. La maladie, dans son intensité du 20 août au 7 novembre, se terminait heureusement le 15 novembre. Pendant cette période, nos tableaux météorologiques indiquent plusieurs orages et une température généralement élevée.

Aucune modification n'avait été apportée dans les dispositions de la laiterie depuis 1850 ; la nourriture des vaches au pâturage restait la même et je dois faire remarquer que, pendant vingt-sept années, la moisissure bleue de la crème nous était restée inconnue.

Le 28 juin 1878, nous avons eu à signaler une nouvelle apparition de la moisissure ; mais tout était terminé le 22 juillet, après un traitement spécial du lait, dont j'aurai à parler.

Le 15 juin 1879, j'observe encore quelques taches restées d'ailleurs sans gravité ; cependant on note une récidive les 2, 11 et 21 juillet de cette même année : plusieurs terrines (2 sur 13) présentent la pellicule bleue.

Au mois d'août 1880, la fièvre aphtheuse se déclarait sur les moutons et sur les vaches de la ferme : aucune tache bleue ne s'est développée sur le lait pendant cette année.

Enfin, la dernière apparition de lait bleu avait lieu, d'une manière surprenante, le 21 juin 1881 : on avait coulé dans quatre terrines 28 kilogrammes du lait recueilli, le 19 juin, à midi ; le 21 juin, à six heures du matin, la surface de la crème dans ces terrines était complètement envahie par la pellicule bleue. Cependant, ce même jour 19 juin, le lait obtenu dans la traite de six heures du matin était resté irréprochable, aussi bien que le lait de la traite du soir. Ajoutons qu'un ensemencement du mycoderme, apparu si brusquement, est resté stérile et sans développement.

Pendant la première période de la maladie, en août 1877, j'avais chaque jour sous les yeux vingt ou trente terrines de lait plus ou moins gravement altéré : ce spectacle, fort intéressant sans doute pour l'observateur, ne laissait pas que d'avoir un côté assez pénible pour le fermier et son personnel de service. Il fallait chercher sérieusement un remède au mal. Sur le conseil du vétérinaire on avait saigné plusieurs vaches trop grasses. Le sang fut trouvé très épais et manquant de sérosité. La réaction acide du lait m'apparut alors comme un symptôme pathologique, d'autant que le plus grand nombre des auteurs s'accordent à déclarer que le lait de vache a toujours une réaction faiblement alcaline. M'appuyant sur cette donnée, je résolus de faire subir à mes vaches un traitement rafraîchissant et alcalin : chacune des sept vaches reçut donc journellement un breuvage contenant du sulfate et du bicarbonate de soude. Au bout d'une semaine, on

dut interrompre ce traitement ; les vachès devenaient furieuses au moment où on leur administrait de force le breuvage : en outre, la moisissure bleue se développait sur la crème, avec plus d'intensité que jamais.

A partir de ce moment, je laissai les pauvres bêtes en repos et je fis quelques essais pour traiter directement le lait. Voici le procédé qui a donné les meilleurs résultats :

J'ajoutais au lait, au moment même où il était coulé dans les terrines, après la traite, une proportion bien déterminée d'acide acétique, préparé au centième ; pour 10 litres de lait, on employait 500 centilitres de cet acide : soit 0 gramme 500 acide acétique cristallisable, par litre de lait. Cette proportion d'acide ne caille pas ordinairement le lait ; la *montée* de la matière grasse paraît particulièrement facilitée et le beurre obtenu conserve tout son arome.

Sous l'influence du traitement acide, la moisissure bleue a disparu comme par enchantement, tandis que le lait non soumis au traitement et conservé pour un examen comparatif continuait à présenter des taches bleues sur la crème. L'expérience paraît concluante.

Je termine donc, conclut M. Reiset, en divulguant mon secret pour conjurer le maléfice :

1° Exiger que tous les vases qui doivent contenir du lait à écrèmer soient plongés, pendant cinq minutes au moins, dans l'eau bouillante ; défendre l'emploi de brosses ou linges, dont la propreté est presque toujours douteuse ;

2° En cas d'invasion grave et persistante, traiter le lait par l'acide acétique au centième, comme je viens de l'indiquer, en employant la dose de 0 gr. 500 d'acide cristallisable par litre de lait. »

M. Reiset expose, dans une deuxième partie, les résultats fournis par l'examen microscopique de la pellicule my-

codermique et de son organisme ; il reviendra aussi, avec quelques détails, sur la véritable réaction du lait dans son état naturel.

(Extrait du *Journal officiel* du 19 mars 1883. Compte-rendu de la séance de l'Académie des sciences du 9 mars).

DE LA CULTURE COMMERCIALE DU CRESSON DANS LA LOZÈRE

Parmi les plantes alimentaires qui croissent spontanément dans la Lozère et pourraient être l'objet d'un commerce lucratif, se trouve le cresson.

Cette plante, en effet, vient sans semis sur les bords de nos ruisseaux et à l'origine de la plupart de nos sources. Elle joue un grand rôle dans l'alimentation des habitants des grandes villes et surtout de Paris.

Il suffit de parcourir un des fascicules du Bulletin hebdomadaire de la statistique municipale de la ville de Paris, pour constater, dans le relevé des apports aux Halles, que, pendant la saison d'été, en juillet 1882, il en a été présenté sur le marché et vendu en moyenne par semaine 293,100 kilogrammes, au prix de 0.09 c. à 0.04 c. le kilogramme, suivant la qualité.

Cette denrée, pendant la saison d'hiver, en février dernier, figure sur le même marché, en moyenne, par semaine, pour la quantité de 64,200 kilogrammes, vendus, suivant la qualité, à raison de 0,25 à 0,10 cent. le kilogramme.

C'est, pour toute l'année, un total de 2,243,000 kilogr. dont la valeur dépasse 500,000 francs.

Or, dès l'ouverture du chemin de fer de Mende à Sévérac, il sera facile et peu coûteux d'expédier à Paris le cresson qui croît spontanément et en abondance sur les bords de nos cours d'eau. En outre, imitant les jardiniers maraîchers, pourvoyeurs actuels des marchés de la capitale, on pourra, par la création de cressonnières artificielles, établir dans la Lozère une productiou constante et une vente régulière de cette plante alimentaire, si recherchée des gastronomes.

Nous publions dans ce but l'article suivant, emprunté au *Traité de culture maraîchère* de M. A. Dumas. A. M.

CRESSON DE FONTAINE, *Sisymbrium nasturtium*. *F. des Crucifères.*

Le cresson de fontaine croît, à l'état sauvage, dans presque tous les ruisseaux du Midi, partout où l'eau est courante, et dans tous les petits fossés dont la pente n'est pas trop rapide.

Description. — Racine vivace, donnant naissance à des tiges rameuses, rampantes, étalées, redressées aux extrémités des rameaux, longues d'un pied et plus, cylindriques, glabres. Feuilles alternes, imparipinnées, glabres, à folioles ovales, arrondies, un peu inégales, la terminale plus grande, presque cordiforme : les feuilles les plus supérieures de la tige sont simples, cordiformes, pétiolées.

Fleurs blanches, disposées en épis lâches à la partie supérieure des rameaux; chaque fleur est portée sur un pédoncule d'environ trois ou quatre lignes. Le calice est formé de quatre sépales ovales, obtus, concaves, dressés. Les quatre pétales sont égaux, leurs onglets dressés, leur limbe étalé, arrondi obtus, entier. Il n'y a que deux peti-

tes glandes à la base des étamines les plus courtes. L'ovaire est allongé, surmonté d'un style très court, gros, plus épais à sa partie supérieure, sur laquelle est placé un stigmate bilobé. La silique est à peu près cylindrique, courte, ayant quatre à cinq lignes de longueur, terminée, à son sommet, par une pointe très obtuse.

Semis. — On le sème ordinairement en mars ou avril, sur le fond des fossés qui ont été curés pendant l'hiver, pour qu'il puisse fournir des pousses pendant l'automne et l'hiver suivant. Avant de répandre la graine, on gratte légèrement le terrain, puis on recouvre le semis d'un bon terreau, mélangé d'un peu de colombine.

On le multiplie encore avec un plein succès, en piquant dans le fond de la cressonnière, à une distance de 20 centimètres en tous sens, de petites branches en boutures, qu'on prend sur les extrémités des vieux pieds. Toutes les branches qui touchent l'eau ou la terre portent, à l'aisselle de chaque feuille, de petites racines adventives fournissant individuellement, au bout de peu de temps, de très beaux pieds.

Culture. — Lorsque le cresson a 20 ou 25 centimètres de haut, il est bon à couper. On commence cette opération dans la partie de la plante la plus vigoureuse : on coupe avec l'ongle, et mieux encore avec des ciseaux, les sommités les plus tendres du cresson. Il ne faut jamais agir par voie de traction, elle aurait pour résultat d'arracher le cresson et non de le couper. Pour le cueillir avec plus de facilité, on se sert quelquefois d'une planche qu'on met en travers sur le fossé. Lorsqu'on l'a récolté d'un côté, on recommence du côté opposé, car, si l'eau est bonne, le cresson repousse à vue d'œil.

S'il ne pousse pas aussi vite qu'on le désire, après l'avoir coupé deux ou trois fois, on fume à nouveau le fond de la cressonnière avec un engrais bien pourri, qu'on recouvre d'une petite couche de terre bien fine et bien engraissée ; cela suffit pour donner à la culture la plus grande vigueur.

Cressonnière artificielle. — Lorsqu'on a une source très abondante ou une eau courante quelconque à sa disposition, on choisit une exposition favorable, généralement le nord ou le levant ; on creuse à 40 centimètres, sur une longueur déterminée par le besoin de la consommation et la quantité d'eau dont on peut disposer, et à une largeur de 1m 50 à 2 mètres, une fosse bétonnée à peu près plane et horizontale sur le fond, mais conservant pourtant une toute petite pente sur un côté, pour pouvoir au besoin vider le petit bassin complètement. Le fond de la fosse est recouvert d'une couche de bon terreau de 10 centimètres d'épaisseur.

L'eau courante est dirigée vers l'intérieur de la fosse, s'y étale en lame mince et s'écoule ensuite constamment par un perdant placé à l'opposé de l'orifice d'introduction.

Les bords de la cressonnière ne doivent pas avoir plus de 40 centimètres de haut, afin de pouvoir faire la cueillette plus facilement.

Lorsqu'on travaille pour la vente près d'une grande ville, il est bon d'avoir plusieurs cressonnières, afin que le cresson ne manque jamais lorsqu'on commence à le porter au marché ; c'est un point essentiel pour réussir dans cette vente. Pour cela, on s'arrange de façon à ce que l'eau circule dans la seconde cressonnière, quelques jours avant la coupe du cresson dans la première.

Trois ou quatre cressonnières, soignées avec intelligence

et méthode, fournissent régulièrement et abondamment au marché ou à la consommation.

Les soins pour le semis et le repiquage sont les mêmes que ceux que nous avons décrits plus haut.

Lorsque le cresson a été coupé plusieurs fois et qu'il ne pousse presque plus, on laisse, si l'on peut, passer un filet d'eau plus considérable au milieu du bassin et, au lieu de contre-planter comme à l'ordinaire, on introduit des *anguilles* dans la cressonnière : elles deviennent très belles à travers les tiges de cresson. On peut même introduire des *truites*, mais, pour ces dernières, il faut augmenter le volume d'eau, mettre un peu de gravier (gros sable de rivière) dans certains endroits, et couvrir ce dernier de vieilles souches d'arbre ou même de grosses pierres de rivière.

Les cressonnières deviennent, il est vrai, par ce moyen des *poissonnières*, mais on a de cette façon une source nouvelle de recettes, ce que ne dédaigne jamais le jardinier intelligent,

Culture en pleine terre du Cresson de Fontaine. — Du 15 août au 15 septembre, on prépare une ou plusieurs planches, selon la quantité de cresson que l'on veut récolter, on fume abondamment en laissant autant que possible le fumier à la surface du sol.

On prend ensuite une petite poignée de terre, de la grosseur d'une noix, on y introduit quatre ou cinq graines, on trempe le tout dans l'eau, et l'on comprime fortement de façon à rendre la boulette dure comme une pierre. Quand on a fait subir cette opération à la quantité de graines que l'on veut employer, on les répand sur le sol comme pour un semis de noyaux de pêche, en les répartissant bien régulièrement, chose rendue facile par la grosseur des boulettes. On les abandonne ensuite à elles-mêmes, à moins

de chaleur exceptionnelle, auquel cas il faudrait les abriter à l'aide d'une couverture de paillis et de fumier.

Aux premières pluies de septembre, les boulettes se désagrègent, les graines depuis longtemps en contact avec le sol germent facilement, et la plate-bande se couvre de pieds nombreux qui fournissent durant tout l'hiver une abondante récolte.

Pour avoir du cresson il n'est pas besoin en réalité, on le voit, de se trouver à proximité d'une source ou d'un ruisseau, le jardin potager peut en fournir.

Si l'on sème des graines nouvelles et de bonne qualité dans les conditions que je viens d'indiquer, la réussite est certaine.

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — JANVIER 1883.

ARRONDISSEMENTS.	DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	23 25	23 25	19 »	19 »	15 25	15 15	15 »	15 »	8 15	8 15
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	» »	10 »
MARVEJOLS	La Canourgue	23 40	23 40	19 90	19 50	» »	16 52	15 40	15 14	10 75	10 75
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	20 75	20 75	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	13 50	13 50	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	12 »	11 »	10 »	10 »	7 50	8 »
	Mende	19 »	19 25	15 »	15 50	13 »	13 »	12 15	12 »	8 »	8 »
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	8 »
	Prix moyen	20 78	22 28	17 96	18 »	14 03	14 19	13 42	13 40	8 68	8 81

PRIX DES GRAINS PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — FÉVRIER 1883.

ARRONDISSEMENTS	DÉSIGNATION DES MARCHÉS	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	23 25	23 25	19 »	19 »	16 25	15 25	15 »	15 »	8 15	8 15
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	18 »	16 »	» »	» »	20 »	20 »
MARVEJOLS	La Canourgue	21 10	23 40	20 44	19 56	16 50	16 52	18 87	15 14	9 19	10 75
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	20 75	20 75	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	13 42	13 25	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	12 »	11 25	10 50	10 »	8 »	7 50
	Mende	19 25	19 25	15 50	15 50	13 »	13 20	12 »	12 »	8 »	8 »
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	9 »
	Prix moyen	22 52	21 92	18 31	18 02	14 29	14 21	14 27	13 42	10 39	10 56

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

COMMUNIQUÉES

Par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

Hauteurs de pluie tombée pendant les mois de l'année courante ci après désignés, observées aux différentes stations du département de la Lozère. (Totaux par mois.)

DÉSIGNATION DES STATIONS	Altitude du pluviomètre	Janvier	Février
		mm.	mm.
Les Laubies (Chassézac, affluent de l'Ardèche).	1273	36.30	34.26
Villefort (Altier, affluent du Chassézac).....	600	245.»	183.50
Vialas (Cèze, bassin du Rhône).....	520	298.»	197.70
Le Thort (bassin du Rhône).....	1120	166.25	78.50
Saint-Germain-de-Calberte (bassin du Gard)..	570	250.»	130.50
Sext (entre Tarn et Hérault).....	1000	234.30	102.10
Le Pont-de-Montvert (Tarn).....	900	381.15	146.95
Meyrueis (Jonte).....	710	125.60	56.90
Florac (Tarnon).....	551	187.15	58.15
Montmirat (entre Tarn et Lot).....	1041	85.80	30.90
Le Massegros (Aveyron).....	850	91.10	67.70
Le Bleymard (Lot).....	1080	166.25	49.90
Bagnols (Lot).....	910	88.20	46.90
Mende (Lot).....	722	36.54	53.53
Marvejols (Coulagne, affluent du Lot).....	670	62.80	63.30
St-Léger-du-Malzieu (Trueyre, affluent du Lot).	870	16.»	28.90
St-Chély-d'Apcher (Trueyre, affluent du Lot).	1016	57.90	42.40
Nasbinals (Bez, affluent de la Trueyre).....	1200	76.50	36.70
Chateauneuf (Chapauroux, affluent de l'Allier)	1290	75.25	28.65
Cheylard-l'Evêque (Allier).....	1150	135.60	56.50
Langogne (Allier).....)	920	105.15	64.95
Notre-Dame-des-Neiges (entre Allier et Ardèche.	1120	216.10	129.90

Annual Report of the commissioner of agriculture for the year 1880. — Washington 1881.

Bulletin de la Société nationale d'acclimatation, novembre 1882.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.

Laure et Petrarque. — Etude iconographique par Eugène D'Auriac.

Le Chevalier de Beaujen au château des Sept Tours, par Eugène D'Auriac.

De l'étude de la comptabilité dans l'enseignement primaire, par MM. A. Richard et Edmond Boniface, 1882.

Comptabilité agricole. — Ecoles primaires. — Moyenne et petite culture. — Métayage, par H. de Sauvage. — N° 1, Livre auxiliaire ; N° 2, Livre-Journal ; N° 3, Grand-Livre.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er et 15 janvier 1883.

Journal d'agriculture pratique.

Journal de l'agriculture.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e semestre 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, année 1878.

Revue des sciences naturelles, décembre 1882.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1882.

Journal de la Société nationale d'horticulture de France, décembre 1882.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, nos 3 et 4, 1882.

Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône, décembre 1882 et janvier 1883.

Messager agricole du Midi, janvier 1883.

Bulletin mensuel de la Société d'agriculture du Var, à Toulon, décembre 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture de Vaucluse, décembre 1882.

L'Aviculteur.

Liste des publications reçues pendant le mois de février 1883.

Gazette des Beaux-Arts. — Benevenuto Cellini. — Léon Gambetta amateur d'art. — Découverte des mamies royales de Thèbes. — Les Bas-reliefs en bronze de *l'armoire de Saint-Pierre-aux-liens.* — Le portrait *attribué à Raphaël de la collection* du prince Czartoryski.

— Le musée des arts industriels à Berlin. — Les anciennes toiles peintes et imprimées de l'exposition de l'Union centrale. — Bibliographie. — Le père de Nicolas Berchem. — Exposition de la Société internationale des peintres et sculpteurs.

Mémoires de l'Académie de Metz, 1879-1880.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 1880 1881.

Revue d'Alsace, 1e trimestre, 1883.

Bulletin de la Société des sciences, etc. de la Basse-Alsace, 4e trimestre 1882, janvier et février 1883.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1874.

Revue des Langues Romanes, janvier et février 1883.

Mémoires de l'Académie des sciences etc., de Besançon, 1882.

Bulletin de l'Association scientifique de France.

Journal d'agriculture pratique.

Journal de l'agriculture.

Bulletin de la Société d'agriculture du Var, à Toulon, janvier 1883.

Bulletin du Comice agricole de Vitry-le-François, novembre et décembre 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger, 2e trim. 1881.

Bulletin de la Société d'agriculture de Vaucluse, janvier 1883.

Messager agricole du Midi, février 1883.

Revue agricole de Valenciennes, 4e trimestre 1882.

Bulletin historique de l'Auvergne, août à décembre 1882.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, novembre et décembre 1882.

Journal de la Société d'horticulture de France, janvier 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, septembre octobre, novembre et décembre 1882.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er et 15 février 1883.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or, novembre et décembre 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, janvier 1883.

L'Aviculteur.

Le Monde horticole, n° 2, 1883.

Revue de la France agricole, 5 février 1883.

2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

Mars et Avril

MENDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Séance du 8 mars 1883, p. 69. — Séance du 12 avril 1883, p. 70. — *Revue agricole et commerciale* : Rapport sur le dépérissement et la mort des mûriers, p. 75. — La vigne en chaintres, p. 93. — Céréales et vins, p. 95. — Arrosage des arbres fruitiers, p. 97. — Le sarclage des prairies, p. 98. — Le buttage de la pomme de terre, p. 101. — Suppression des fleurs de la pomme de terre, p. 102. — Conseils sur les fumiers, p. 104. — Richesse de divers fumiers, p. 106. — Moyen de se débarrasser de la cuscute, p. 107. — Filtrage des eaux impures, p. 107.

Prix des grains, par hectolitre, d'après les mercuriales des marchés du département de la Lozère (Mars et avril 1883), p. 109 et 110.

Observations météorologiques communiquées par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende (Mars et avril 1883), p. 111.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

Liste des publications reçues pendant le mois de mars 1883.

GAZETTE DES BEAUX-ARTS.. — Les curiosités du dessin antique dans les vases peints. — Rubens. — La collection de M. Narischkine. — Le dossier de la statue de Robert Malatesta. — Les Magasins du Printemps réédifiés par M. Paul Sédille. — Exploration archéologique de Saint-Emilion. — Journal de voyages du cavalier Bernin, en France. — L'exposition des Beaux-Arts à Rome.

Revue des travaux scientifiques, n° 11, 1882.

Bulletin du Ministère de l'Agriculture, 2me année, n° 1, 1883.

Journal des Savants, années 1880, 1881 et 1882 ; Janvier février 1883.

Les chemins de fer et le Budget, par M. Emile Level, 1883.

Banquet offert à M. A. Clair, par la ville du Puy, 1883.

Bulletin de la Société des Sciences, etc. de la Basse-Alsace, mars 1883.

Traité pratique de la laiterie par le docteur de Klenze, 1883.

Bulletin hebdomaire de l'Association scientifique de France.

Bulletin mensuel la Société nationale d'acclimatation, décembre 1882.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er et 16 mars 1883.

Journal de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, février 1883.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, Janvier *1883.*

SÉANCE DU 8 MARS 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. André, archiviste, Blanchard, l'abbé Boissonade, Caupert, Méjean, l'abbé Vitrolles et Vincens.

Adoption du Procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire du Puy a adressé à M. le Président une demande tendant à obtenir l'envoi, à la Bibliothèque publique de cette ville, du Bulletin publié par notre Société, afin de pouvoir compléter la collection du même Bulletin qu'elle tient de la succession de M. Isidore Hedde, ancien membre correspondant.

La Société décide qu'il sera satisfait à la demande de M. le Maire, en le priant de vouloir bien, à titre de réciprocité, faire bénéficier la Bibliothèque de notre Société des volumes ou autres documents intéressant la Lozère qui pourraient se trouver en double dans la Bibliothèque municipale du Puy.

— La Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ouvre, pour l'année 1883, un concours qui est divisé en deux parties, l'une scientifique, l'autre littéraire.

Les ouvrages des concurrents devront être envoyés au Président de cette Société avant le 1er août prochain.

— Lecture d'une circulaire relative à un projet de fédération des Sociétés d'horticulture françaises.

— Sur la proposition motivée d'un membre, la Société prie M. le Président de vouloir bien réclamer auprès de l'administration supérieure un exemplaire du volume contenant les comptes rendus des Concours régionaux agricoles en 1874. Il est regrettable, à tous les points de vue, que la Bibliothèque de notre Société ne soit pas encore pourvue de ce document qui doit renfermer le compte rendu du dernier Concours régional agricole de Mende, tenu en 1874.

— Dans une lettre qu'il a écrite dernièrement à un des membres du bureau de notre Société, M. Louis de Malafosse a bien voulu lui annoncer un nouvel et prochain envoi de photographies de divers monuments et châteaux de la Lozère, qu'il a prises lui-même dans ses excursions.

La Société sera heureuse de recevoir ces photographies, qui viendront s'ajouter à la série dont cet honorable membre l'a déjà dotée.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. DE LESCURE, vice-Président, ANDRÉ, archiviste, BAYLE SAINT-SETIER, BLANCHARD, l'abbé BOISSONADE, BONNEFOUS (Emile), l'abbé BOSSE, BOUSSUGE, docteur Pierre BOYER, FABRE, GROUSSET,

avocat, Grousset, avoué, Laurens (Basile), Méjean, Oziol père, Oziol fils, Paparel, Perret (Amans), Perret fils, Troupel et Vincens.

Lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu, sur les instances de M. Eugène de Rozière, faire parvenir la collection du *Journal des Savants* dont l'envoi à la Société avait été supprimé depuis plusieurs années, et a décidé, en outre, que ce précieux document nous serait adressé au fur et à mesure de l'impression des cahiers mensuels.

La Société vote des remercîments à M. le Ministre ainsi qu'à M. Eugène de Rozière, dont les démarches ont été couronnées de succès.

— M. André, archiviste, a fait acquisition pour la bibliothèque de la Société d'un exemplaire, collé sur toile, de la Carte du département de la Lozère, décrété, le 5 février 1790, par l'Assemblée nationale, et divisé en 3 arrondissements et 24 cantons.

— M. André dépose sur le bureau, de la part de M. Charpentier, Agent-Voyer en chef de la Lozère, qui en fait hommage à la Société, quatre photographies représentant, avec le plan d'ensemble, les diverses phases de la construction et de l'achèvement du pont du Saulnier, près le Collet-de-Dèze, sur le Gardon de Sainte-Cécile-d'Andorge, décidé par le Conseil général, projeté et exécuté en 1882 par ce chef de service, sous l'administration de M. Ed. Lebœuf, Préfet.

La Société vote des remercîments à M. Charpentier pour le don de ces photographies, qui prendront place dans les collections de la Bibliothèque.

— Sur la demande de M. le Maire du Puy, la Société décida, dans une de ses précédentes séances, que la Bibliothèque publique de cette ville recevrait le Bulletin mensuel au fur et à mesure de sa publication. Elle exprima en même temps le désir que les documents intéressant l'histoire du Gévaudan qui pourraient se trouver en double dans cette Bibliothèque lui fussent octroyés. M. le Maire du Puy, répondant à ce désir, vient de faire parvenir à M. le Président de notre Société :

1° Un exemplaire des *Mémoires et Procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* pour 1879-1880.

2° Un exemplaire des *Mémoires de Jean Burel*, Bourgeois du Puy, publiés par la Société académique de cette ville en 1875.

Remercîments.

— Lecture d'une lettre adressée à M. le Président par M. Nègre, jardinier à Orfeuillette, en réponse à une question posée par M. Noël sur la bruche des pois. (Voir le Bulletin de décembre 1882.)

Cette lettre sera communiquée à M. Noël avec prière d'en tirer tel parti qu'il y aura lieu.

— Le Comité du monument à élever à Léonce de Lavergne a envoyé à M. le Président un appel de souscription. La Société, tout en reconnaissant les incontestables services que Léonce de Lavergne a rendus à l'agriculture française, regrette vivement que l'exiguïté de ses ressources ne lui permette pas de contribuer pécuniairement à l'érection du monument que la France lui doit, et s'associe de cœur à tout ce qui sera fait en son honneur.

— La *Société nationale d'agriculture de France* demande l'envoi des Bulletins mensuels de notre Société, qui lui manquent depuis plusieurs années.

Il sera satisfait dans la mesure du possible à la demande de cette association qui sera rétablie sur la liste des Sociétés correspondantes.

— Dans sa dernière session, le Conseil général de la Lozère a émis un vœu à l'effet d'obtenir de l'Etat un encouragement pour l'amélioration de la race bovine dans notre département.

La Société prie M. le Président de transmettre au Conseil général ses vifs remercîments pour l'émission de ce vœu.

— La Société nationale d'Acclimatation a envoyé à M. le Président un questionnaire relatif à l'espèce caprine, dont cette association serait disposée à demander l'admission aux Concours régionaux.

Des démarches ont déjà été faites en vue de satisfaire à la demande de la Société d'Acclimatation, notamment auprès de M. Léopold Monestier, propriétaire à Banassac, qui s'est empressé de recueillir, auprès des personnes notables de chaque commune du canton de la Canourgue, des renseignements qui permettront à la Société de répondre à la plupart des articles du questionnaire envoyé. Ces renseignements sont mis sous les yeux de la Société, qui prie M. le Président de remercier M. Monestier des soins qu'il a pris pour les recueillir.

M. André, archiviste départemental, est en même temps prié de vouloir bien relever, sur les derniers états de recensement déposés aux archives, le nombre de chèvres existant dans le département, afin de pouvoir compléter les réponses audit questionnaire.

— M. le Président expose que le principal objet de la séance est de former une Commission qui sera chargée d'examiner et d'organiser les diverses expositions que pourrait patronner la Société d'agriculture, de concert avec la municipalité de Mende, à l'occasion du Concours régional agricole dont la tenue est fixée au 1er septembre prochain.

La Société décide que tous les membres titulaires résidant au chef-lieu du département, ainsi que MM. les sénateurs Théophile Roussel et de Rozière, feront partie de cette Commission qui sera convoquée à bref délai pour se constituer. M. Paparel, membre associé, demeurant à Mende, est appelé à faire partie de ladite Commission.

NOMINATIONS.

Membre titulaire.

M. Henri Deltour, propriétaire à Mende.

Membre associé.

M. Sudre, propriétaire à Mende.

REVUE AGRICOLE ET COMMERCIALE.

RAPPORT

SUR LE DÉPÉRISSEMENT ET LA MORT DES MURIERS,

Par M. Maxime Cornu, inspecteur général de la sériciculture.

Paris, 3 novembre 1882.

Monsieur le Ministre,

L'apparition de la pébrine fut la cause de tant de déceptions chez les propriétaires que beaucoup d'entre eux abandonnèrent les éducations de vers à soie ; le prix croissant des vins tourna leur attention vers la viticulture ; les mûriers furent délaissés, beaucoup d'entre eux furent arrachés pour faire place à la vigne. Aujourd'hui la viticulture subit, à son tour, une crise effroyable ; la pébrine est vaincue par les admirables travaux de M. Pasteur, une année favorable est venue en aide aux éducateurs, et l'attention se porte de nouveau vers la culture du mûrier.

Le nombre des arbres a diminué beaucoup par les raisons énoncées plus haut ; ceux qui restent sont loin d'être florissants ; on en voit çà et là quelques-uns languir et mourir : cette mort, qui frappe les survivants d'une population autrefois si prospère, est plus apparente dans les rangées clairsemées et ne laisse pas de causer une grande inquiétude chez les propriétaires, déjà si éprouvés.

L'étude de cette question m'a été vivement conseillée par des agriculteurs de mérite et de grands éducateurs du département de l'Ardèche ; vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, me la recommander vous-même, d'une manière toute spéciale, dans votre lettre du mois d'août dernier.

Ce n'est pas en une saison et dans des visites rapides que la solution de cette question difficile peut être trouvée; elle a déjà provoqué bien des plaintes ; c'est par une longue série d'observations et d'expériences qu'on pourra arriver à des résultats un peu importants.

La saison la plus favorable à des recherches de ce genre est le mois d'octobre et le mois de novembre; il vaut mieux circonscrire ses observations sur un domaine déterminé, tout au plus une région peu étendue, que de se déplacer sans cesse et de parcourir d'immenses espaces ; c'est, du moins, ce que j'ai reconnu.

Au mois d'octobre dernier, au cours d'une tournée spéciale, je me suis rendu dans les Cévennes, à Saint Hippolyte du-Fort (Gard) ; le pays est couvert de mûriers, et j'ai eu la bonne fortune d'être très bien accueilli par de grands propriétaires ; j'ai eu principalement à me féliciter de la complaisance extrême de M. Jeanjean, sériciculteur de haute valeur et vice-président du comice agricole du Vigan, dont il est l'un des membres les plus influents, et de celle de M. Paul Durand, agronome distingué.

J'ai porté mon attention sur des points qui sont négligés pour plusieurs raisons, je veux parler des champignons parasites, et j'en ai fait la base de mes observations. La plus grande partie des dégâts que ces parasites commettent s'effectue sans qu'ils apparaissent aux regards ; leur existence est longue, mais leur période végétative aérienne est

relativement courte ; ils émettent leurs spores, et la substance charnue qui donne naissance à ces spores, innombrables d'ailleurs, disparaît par corruption, le plus souvent sans laisser de traces. Ils se montrent généralement à une époque où les feuilles vont être cueillies on vont tomber, à la fin de la période végétative, quand les teintes automnales, jaunes ou décolorées, font place à la couleur verte de la végétation active, à un moment où la nourriture des vers à soie n'est pas l'objet d'une préoccupation incessante. Beaucoup de ces dévastateurs passent sans éveiller l'attention.

Mais les parasites ne doivent pas être considérés comme la cause unique de la mortalité qui frappe les mûriers; il y a d'autres causes encore, dues à la manière dont les arbres sont traités.

Le présent travail n'est simplement qu'un cadre dans lequel on ne devra voir qu'un programme de recherches et nullement un mémoire contenant un exposé d'observations très approfondies.

Le dépérissement des mûriers exige que l'on traite successivement les chapitres suivants :

Conditions culturales ;
Maladies de la feuille ;
Madadies des branches ;
Maladies du tronc ;
Maladies des racines.

Je vais essayer d'esquisser rapidement et à grands traits les parties diverses de l'ensemble de cette vaste question.

Causes culturales. — Les causes culturales ont une importance considérable, elles suffiraient presque, à elles seules, à expliquer plusieurs des faits observés.

Autrefois, quand la sériciculture était prospère, les terres

à mûriers avaient une grande valeur ; elles se louaient fort cher ; les arbres étaient très bien soignés. Aujourd'hui, tout a changé : plus de soins, plus de fumures ; les arbres se voient disputer le sol par des cultures souvent très épuisantes ; on ne laisse plus au pied des arbres un vaste cercle de terre meuble et sarclée. Cet'e modification du traitement auquel les arbres étaient soumis a modifié leur santé et retenti sur leur longévité, qu'elle abrège.

Les labours n'épargnent plus les arbres comme jadis ; les racines sont parfois entamées ; le tronc de l'arbre est quelquefois atteint ; la charrue et les animaux qui la traînent peuvent endommager profondément les mûriers, qui ne sont plus, comme auparavant, des arbres sacrés ; répétées tous les ans, ces mutilations ou ces blessures finissent, à la longue, par produire des effets désastreux ; nous aurons à revenir sur ce point.

Ce changement profond de conditions premières, à la faveur desquelles la plante a vécu pendant de longues années, produit des résultats détestables sur la santé générale du végétal. Cela est surtout sensible dans le cas où la modification des cultures environnantes supprime les arrosages auxquels le terrain était soumis ; j'ai vu des rangées de mûriers présenter une différence considérable de végétation après la suppression de l'eau, si utile dans certains cas. D'autre part, on m'a cité un exemple entièrement inverse d'un sous-sol imperméable dont les eaux n'étaient plus enlevées par les fossés d'assainissement, comblés à la suite d'arrangements nouveaux ; cela fut fait sans tenir compte des arbres.

Le mode d'exploitation de la feuille, qui est absolument passé dans les mœurs des éducateurs et ne soulève plus la moindre remarque, mérite cependant qu'on s'y arrête

pendant quelques instants : il faut être habitué dès l'enfance à une semblable opération pour la considérer comme naturelle ; le mûrier la supporte sans trop souffrir : cela est fort heureux, car au point de vue cultural proprement dit elle est véritablement barbare.

Quant la plante émet ses premières feuilles, ou pendant la végétation la plus active, au mois d'avril ou au mois de juin, on supprime brusquement tout le système foliacé ; plus tard on supprime les branches elles-mêmes ; enfin, pour améliorer la forme de l'arbre et rendre la cueillette plus facile, on rogne toutes les ramifications dont la disposition n'est pas jugée bonne.

Cette ablation des feuilles, qui supprime brusquement toute transpiration pendant la période de la végétation et de l'absorption la plus active, constitue une opération contraire à tous les principes de la culture et de la physiologie ; cette suppression retentit sur le système souterrain, dont le développement est étroitement lié à la perte de l'eau par les feuilles. Les feuilles déterminent un appel de l'eau, c'est-à-dire de matières nutritives dissoutes. L'eau pure s'échappe en vapeur, les substances fixes demeurent dans la plante, la nutrition est basée sur la transpiration dans les végétaux aériens. Ces deux fonctions se trouvent subitement altérées d'une manière complète, au détriment de la santé générale de la plante.

Peu de végétaux résistent sans doute à un traitement pareil, qui se répète parfois plusieurs années de suite pour le mûrier.

Le dépérissement, dans ces conditions, est expliqué par la manière même dont la feuille est recueillie. Il est important de ne pas enlever trop tôt, à l'automne, les feuilles qui peuvent encore, grâce aux beaux jours des mois d'oc-

tobre et de novembre, servir à emmagasiner des provisions sensibles de matières nutritives assimilées.

Avant de tomber, les feuilles se dépouillent de toutes les substances albuminoïdes et de réserve qu'elles ont empruntées à la plante mère et qui font ainsi retour aux parties centrales, où s'accumulent les matériaux qui serviront à la formation des organes foliacés futurs. Le mûrier qui a dû produire deux frondaisons ne doit pas être privé des réserves qu'il peut reprendre à la fin de la saison, à la seconde émission des feuilles : la feuille future sera d'autant plus nutritive que l'arbre aura moins perdu.

Si l'arbre ne répare pas les emprunts successifs qui lui ont été faits ainsi, il est condamné à dépérir dans un sol un peu ingrat et qui s'épuise.

Maladies de la feuille. — Je n'ai point de documents suffisants pour traiter d'une manière complète ce chapitre important.

Il serait utile de connaître pourquoi chez certains arbres les feuilles demeurent petites et jaunes ; pourquoi, chez d'autres, elles se dessèchent par les bords ou entre les nervures.

Les différents individus, à l'arrière-saison, présentent des différences parfois considérables : ceux qui ont souffert de la sécheresse, ceux qui se trouvent exposés à des courants d'air plus froid, ou qui ont souffert pour une cause ou pour une autre, jaunissent les premiers.

La teinte jaune commence à l'extrémité de la branche et gagne successivement jusqu'à la base ; quand les feuilles se développent, au contraire, les feuilles les premières nées sont souvent les plus vertes ; l'ordre d'apparition se vérifie par leur couleur.

Les feuilles sont souvent attaquées par un petit parasite

végétal, le *Cheilaria mori* (*Septoria mori*) ; il a beaucoup attiré l'attention, parce qu'il se montre toute l'année et parfois en quantité considérable ; on lui avait attribué, bien à tort, la maladie des vers à soie, la pébrine ; il n'en est nullement la cause.

Ce petit champignon détermine des taches arrondies, brunes, piquetées de blanc ; la feuille est tuée localement dans toute l'épaisseur de son parenchyme. Une coupe transversale de cette partie brunie montre des filaments étroitement pressés les uns contre les autres et donnant naissance à des spores incolores, allongées en forme de bâtonnet. L'ensemble est recouvert par une pellicule noirâtre, qui présente çà et là quelques ostioles, par lesquels les spores innombrables s'échappent sous forme d'une substance pultacée que l'eau délaye.

Le *Cheilaria*, comme tous les champignons du groupe des septoriacées, peut se montrer sur les plantes les plus vigoureuses ; mais parmi eux c'est peut-être un exemple de l'une des espèces les moins nuisibles.

Dans le cas présent, l'induction semble légitime, et l'on pourrait affirmer avec vraisemblance, en l'absence d'expériences directes et en se basant sur des parasites assez analogues, que le champignon est annuel, qu'il ne demeure pas dans la plante, et qu'il la quitte avec les feuilles. C'est sur le sol qu'il acquiert sa forme parfaite ; c'est de là, et sous cette forme nouvelle, qu'il répand les spores printanières, qui se portent sur les feuilles nouvelles à l'aide du vent. Ces spores (1) ne peuvent germer sur les feuilles que

(1) Voir Cornu, *Maladies des taches noires de l'érable (Comptes rendus de l'Académie des sciences, séance du* 5 *mai* 1878*)* ; *Observations nouvelles (Société botanique de France,* 2e série, t. I, p. 263, 1879.*)*

lorsqu'elles sont favorisées par la pluie ou la rosée ; les brouillards humides leur sont également favorables, comme à tous les entophytes, en facilitant leur germination ; aussi dit-on souvent que les mûriers ont été *roussis par un mau-brouillard*.

C'est dans les régions sèches que le *Cheilaria* est le plus rare ; dans les parties arrosées, dans les fonds humides, il ne fait jamais défaut.

Il ne devient nuisible que quand il se présente en quantité considérable ; il peut alors tuer le quart ou le tiers du limbe de la feuille.

La pratique de faire manger par les moutons les feuilles de mûrier à l'arrière saison supprime en grande partie les ensemencements printaniers, source des ensemencements ultérieurs ; mais il est nécessaire qu'aucune feuille ne demeure sur le sol.

Maladies des branches. — J'ai rencontré sur des arbres divers d'un même domaine des parasites différents qui causent des affections différentes les unes des autres, se résolvant finalement par la carie des bois et la mort du rameau attaqué.

Parmi les plus redoutables, on doit sans doute ranger le *Polyporus hirsutus*, grosse espèce de champignon, coriace, fibreux à l'intérieur, et de couleur ferrugineuse ou brun jaunâtre. La partie supérieure du chapeau est rousse et hispide ; la partie inférieure porte des tubes nombreux et est pâle jaunâtre ; l'orifice des tubes se tache par le frottement. Il reste en place au moins partiellement après l'automne ; très spongieux au début, il se dessèche en devenant dur et noir après l'hiver.

Il se montre sur l'arbre vivant, dont il carie profondément le bois ; il se fait jour à travers l'écorce, parfois en

plusieurs points ; il continue librement ses ravages sous l'étui protecteur de l'écorce, qu'il ne paraît attaquer que faiblement, au moins au début ; la fructification aérienne est la partie visible du champignon, dont le mycélium est répandu dans le bois ; cette fructification n'apparaît pas forcément tous les ans ; j'ai constaté ce fait sur des arbres divers, autres que des mûriers, et je puis l'affirmer avec une entière certitude ; j'ai vu des mûriers qui présentaient des chapeaux de l'année précédente, sans offrir trace de champignons récents. Le Polypore se développe pendant l'automne et non plus tard.

Il est certain que le mycélium peut exercer ses ravages sans qu'une production aérienne ne le décèle ; l'ablation de la partie fructifère ne modifie en rien le rôle du mycélium.

Pour enrayer l'action de ce champignon, il faudrait enlever de l'arbre toute la partie cariée, jusqu'au bois sain, enlever même la partie saine contiguë à la partie cariée. Cette opération devrait être faite par un temps chaud et sec, pendant la saison où la fructification n'apparaît pas au dehors.

Un traitement semblable devrait être effectué sur tous les arbres de maladies analogues produites par des parasites de même nature ; les arbres des jardins, notamment des noyers, dans le centre et dans l'est de la France, sont attaqués par cette espèce ou par le *P. cuticularis*, qui en est fort voisin ; sous peine de voir périr les arbres, on devrait appliquer ce procédé si simple. Cette méthode est bien connue : elle s'applique couramment chez les propriétaires soucieux de conserver leurs arbres, lorsque ces derniers peuvent supporter l'opération et ses conséquences ; autrefois, m'a affirmé M. P. Durand, on avait grand soin

de l'appliquer aux mûriers ; aujourd'hui que la sériculture est en souffrance, on ne prend plus la peine de veiller à cela.

C'est au manque de soin qu'il faut attribuer la grande abondance de ce *P. hispidus* ; c'est par les larges plaies faites aux arbres que s'introduit le mycélium ; il est souvent facile d'en voir la preuve directe.

Les élagages se font tardivement, pendant la saison déjà devenue pluvieuse ; on coupe de grosses branches, le bois demeure à nu ; les spores tombent sur cette plaie ; elles y germent, et le mycélium commence son œuvre meurtrière. On peut suivre ce dernier très facilement et en constater le cheminement depuis la plaie initiale.

Le transport des spores s'effectue par le vent, qui les amène d'un arbre voisin, par les oiseaux, qui les transportent adhérant à leurs pattes et les déposent sur la section imprudemment faite pendant un temps inopportun.

Pour éviter l'invasion du *P. hispidus*, il faudrait exécuter avec soin les élagages, et non, comme on fait trop souvent, les donner à faire à forfait, à prix réduit : c'est le moyen le plus sûr de ne point faire aux arbres d'entailles inutiles ; on devra éviter les larges plaies qui mettent le bois à nu sur une grande surface, les sections opérées sur des branches trop grosses : tout cela est trop dangereux. On prendra soin de ne pas reporter cet ouvrage à l'arrière-saison, toujours périlleuse par le nombre des champignons à l'etat fructifère et les pluies fréquentes, mais les achever pendant la saison sèche, quand les champignons n'ont pas encore apparu. Il sera bon de recouvrir la section, les points où l'écorce est entamée (volontairement ou par accident), à l'aide d'une couche de goudron qui fermera tout accès aux spores.

Ces recommandations seront suivies par ceux qui s'intéressent à la bonne conservation de leurs mûriers, mais beaucoup pensent que la mort de ces arbres ne leur causera pas une grande perte aujourd'hui ; il serait cependant bien nécessaire qu'on s'opposât, au nom des intérêts bien compris de notre pays, à la destruction successive de de l'arbre précieux qui nourrit le ver à soie.

Ce qui vient d'être dit pourrait se répéter, avec de très faibles modifications, à propos d'autres espèces plus ou moins voisines du *P. hispidus*, mais qui se développent dans des conditions analogues et produisent des dégâts de même nature.

J'ai observé dans quelques cas un *Corticium* gris, que je n'ai pas déterminé et qui produit sous l'écorce des plaques épaisses du mycélium condensé et feutré ; on rencontre fréquemment le *Stereum hirsutum*, *le Schizophyllum commune*, *le Nectria cinnabarina* (*Tubercularia vulgaris*), qui est parfois si fatal aux jeunes arbres; je m'abstiens de décrire ces espèces, dont la connaissance est familière à tous les spécialistes et dont les figures ont été déjà données dans des ouvrages anciens.

La curieuse espèce connue sous le nom d'*Oreille de Judas*, et qui se rencontre si rarement près de Paris, est très fréquente sur le bois carié des mûriers, où elle reparaît chaque année; chez nous, elle se montre sur les vieux sureaux, qu'elle ne semble pas altérer beaucoup ; le nom scientifique est *Hirneola Auricula Judæ*.

La plupart de ces espèces ne bornent pas leur action aux branches ; elles s'avancent progressivement jusqu'au cœur du tronc et gagnent successivement la base de l'arbre. Nous nous trouvons amené tout naturellement au chapitre suivant.

Maladies du tronc. — Il ne semble pas nécessaire de revenir sur les affections traitées dans le chapitre précédent, dont le développement peut amener l'envahissement progressif du tronc.

Les mûriers présentent presque tous, le long du tronc, une fente longitudinale, à bords très étroitement appliqués l'un contre l'autre, par laquelle s'échappe un liquide brunâtre qui, au début de cette affection, souille l'écorce sur une assez grande longueur. Ce liquide se dessèche et donne naissance à un produit gommeux brun ; il s'écoule à travers le bois carié de l'arbre. Plusieurs arbres de nos forêts, les chênes, les hêtres, les bouleaux, donnent naissance à des suintis semblables.

Pour le mûrier, on reconnaît que cet écoulement est en rapport continu avec une fente primitive dans laquelle l'eau pluviale a pu d'abord s'accumuler. La manière dont les arbres sont taillés, de façon à amener des branches originairement rectilignes à se recourber, en laissant dégarni le sommet du tronc, explique que la pluie puisse couler le long de ces branches et se réunir au sommet de ce tronc, qui reçoit lui même librement l'eau du ciel. Il en résulte une infiltration complète toutes les fois qu'il pleut ; cette eau se creuse successivement un passage, un véritable canal sous l'écorce. Ce canal se fait jour, avec le temps, en un point plus ou moins éloigné du sommet de l'arbre. Il paraît en être de même dans nos forêts, au grand détriment des essences ainsi attaquées, car là le produit utilisé est le bois lui-même. Le mûrier est cultivé pour la feuille; il peut, comme les chênes creux, vivre pendant de longues années, quoique la partie centrale soit détruite et que l'activité végétative ne subsiste que dans la partie corticale; cette affection produite par la carie du tronc

sous l'influence des agents atmosphériques, en l'absence des cryptogames parasites ou en présence d'espèces peu nuisibles, ne doit pas causer d'inquiétudes tant qu'une cause unique est en jeu. Mais lorsque aux actions précédentes se joint l'un des champignons mentionnés dans le chapitre précédent, les effets peuvent être fort différents ; ces derniers trouvent devant eux un chemin tout fait, et s'y précipitent. Voilà sans doute la cause pour laquelle ces cryptogames produisent des résultats si rapides sur les mûriers, tandis que sur les autres arbres leur action est négligeable, parce qu'elle est limitée.

Les plaies accidentelles du tronc sont rares ; les blessures sont exceptionnelles : on conçoit ainsi que les causes de contamination directe soient à la fois plus bénignes et surtout moins fréquentes. Mais il reste encore à parler d'une autre nature de contamination beaucoup plus grave et beaucoup plus redoutable que les précédentes; malheureusement là, le mal existe longtemps à l'état latent, et lorsqu'il devient apparent, il est devenu trop grave pour pouvoir être guéri ; on doit fuir devant lui. Il s'agit d'un parasite qui ne se montre sur le tronc qu'à la fin de l'envahissement de la plante et qui chemine principalement par des voies souterraines : c'est l'*Agaricus melleus*.

Il peut arriver que ce champignon attaque la plante à la suite d'une blessure ou d'une entaille accidentelle faite jusqu'à l'aubier, mais la voie la plus commune est la racine, qui est la première contaminée.

L'action de l'*Agaricus melleus* a été parfaitement étudiée en Allemagne sur les plantations de pins : M. Robert Hartig a publié de belles recherches à ce sujet ; ce qui a été objecté en France contre ces études me paraît pêcher par la base. Cette question peut sembler de mince impor-

tance au premier abord, mais la vraie nature de la maladie doit être bien définie avant que la médication puisse être examinée ou traitée avec fruit. Il y a plus, l'*Agaricus melleus* se trouve intervenir dans la maladie qui dépeuple les châtaigneraies de divers points de la France. M. Planchon le considère comme l'auteur des dégâts observés dans les Cévennes ; or je suis loin de partager ces vues ; il n'était pas inutile de rappeler qu'au sujet de ce champignon je suis en désaccord formel avec un savant français, en ce qui concerne l'affection des châtaigniers, et avec un forestier de mérite, à propos de la maladie des pins.

Comme l'*Agaricus melleus* se propage le plus souvent par les racines, c'est dans le chapitre suivant que son action sera développée ; mais elle le sera brièvement.

Maladies des racines. — Les racines, par leur situation, échappent en général aux causes de destruction des parties aériennes dont il a été question jusqu'ici ; elles sont protégées contre l'action des germes par le sol qui les entoure et les enveloppe. Il existe cependant des animaux et des cryptogames dont l'existence est souterraine et qui vont à leur recherche dans les profondeurs du sol.

Quand on examine le chevelu à l'aide du microscope, il est rare qu'on ne rencontre pas, sur l'épiderme ou dans les cellules, des filaments plus ou moins nombreux vivant aux dépens de la plante. Dans cette catégorie se trouvent les *Rhizotonia*, champignons encore mal connus, qui attaquent les safrans, les pommes de terre, les asperges, la luzerne et beaucoup d'autres plantes cultivées et qui appartiennent, dit-on, à plusieurs espèces. Il est même probable que le mode d'existence ne définit aucun genre de plante, pas plus que l'état de rhizome ou de tubercule.

Il y a un certain nombre de champignons qui se déve-

loppent aux dépens des organes ligneux des végétaux, qu'ils entourent d'un lacis de filaments. Le plus dangereux de tous pour les plantations est l'*Agaricus melleus*.

Il attaque les arbres verts ou les arbres feuillus ; il émet un feutrage épais et rayonnant entre le bois et l'écorce, dans la partie où affluent les principes nutritifs et qu'on nomme *cambium*. Il épuise toute la plante, suit les ramifications souterraines jusque dans les branches les plus ténues; il demeure tantôt à l'état de feutrage blanc, tantôt il se recouvre d'une pellicule noire plus dure, plus solidifiée que la partie centrale. Il émet souvent des cordelettes de mycélium qui, lorsqu'elles s'éloignent des points gorgés de nourriture, durcissent leur couche phériphérique et deviennent semblables à des racines ; on considérait autrefois cette forme comme un champignon autonome et on lui avait donné le nom de *Rhizomorpha* à cause de son apparence.

Ces cordelettes, fermes ou non, se ramifient dans le sol de côté et d'autre ; elles l'envahissent en entier et peuvent y demeurer vivantes pendant plusieurs années ; après un temps de repos, elles peuvent devenir un centre de prolifération qui émet des filaments dans toutes les directions.

C'est cette particularité qui le rend redoutable. Dans les profondeurs du sol, loin des yeux de l'observateur, un arbre est touché par le mycélium, entouré par lui, pénétré et tué. La destruction d'un arbre peut se produire en moins d'une année.

Le *Rizomorpha* contient en lui-même des réserves nutritives et peut demeurer un danger pendant plusieurs années en l'absence de tout arbre vivant. Le mycélium puise du reste dans les débris d'un arbre mort de quoi

suffire à son existence et à la production d'un autre mycélium abondant.

Quand un arbre meurt et que c'est par le fait de l'*Agaricus melleus*, les arbres de la rangée et parfois ceux des rangées voisines sont atteints à leur tour ; les feuilles jaunissent prématurément, les rameaux peuvent ne pas s'allonger, ils émettent souvent des feuilles petites et souffreteuses ; fréquemment le feuillage se desséche avant la fin de la saison. Quelquefois une partie seulement de l'arbre est atteinte parce que les racines ne sont que partiellement envahies ; un seul coté du système souterrain est détruit ; mais, l'année suivante, le mûrier ne repousse pas, il est mort pendant l'hiver.

La maladie s'étend en cercle, comme le mycélium qui la produit. Les jeunes arbres, plantés sur le lieu où les autres ont succombé, succombent à leur tour en deux ou trois ans.

Quelquefois la sécheresse du sol oppose un obstacle réel au développement du parasite ; mais, dans les terrains humides ou frais, les ravages peuvent être considérables.

Le point de départ, au lieu d'être un mûrier, comme nous l'avons supposé, peut être un arbre fort différent ; j'ai vu, chez M. Paul Durand, des exemples nombreux, qu'il avait bien voulu me faire réserver, d'*Agaricus melleus* sur des arbres très divers : Figuier, Cerisier, Acacia, Noyer, Prunier épineux, Prunier domestique et même Canne de Provence.

Dès que le mal est reconnu, il faut, comme on l'a conseillé pour les conifères, isoler le groupe d'arbres atteints par de profondes tranchées, pour éviter la transmission du mycélium d'un mûrier à un autre. Cette opération doit

être également appliquée à tout arbre atteint par le même parasite.

La manière dont dépérissent les sujets doit donner l'éveil ; il est facile de vérifier si le soupçon est bien fondé par l'examen des racines ; l'aspect du mycélium est caractéristique comme sa disposition ; mais il y a une autre particularité, souvent aisée à observer et tout à fait spéciale : le mycélium frais, vivant et bien portant, *est lumineux dans l'obscurité.*

Tous les arbres qui, pendant l'automne, porteront le produit du mycélium, l'*Agaricus melleus* lui-même, devront être impitoyablement sacrifiés, coupés, extirpés avec soin et entourés d'un fossé profond suffisamment distant de la base de la souche. On ne devra jamais négliger de détruire toutes les plantes atteintes ainsi, sous peine d'entretenir un foyer permanent d'infection.

Si l'on ne peut rien faire contre l'apport des spores entraînées par le vent, du moins on est maître absolu d'enrayer la propagation de proche en proche, dès qu'elle est devenue évidente.

L'*Agaricus melleus* est connu de tout le monde ; les paysans le recueillent pour le manger et, dans bien des points, on lui laisse à peine le temps de sortir de terre. Je ne le décrirai point ; il est fort connu : il est représenté dans un grand nombre d'ouvrages; j'ai cependant tenu à en dessiner un groupe, né sur un tronc de mûrier et qui ne se distingue en rien de ceux qu'on observe communément, dans les environs de Paris, sur un grand nombre d'arbres.

Je désire enfin présenter quelques observations relatives à deux autres espèces signalées par Fries dans son traité classique (*Hymenomycetes Europæi*, 1874) sur les mûriers du Midi.

Il cite l'*Agaricus* (*Armillaria*) *griseofuscus*, qui, d'après M. Planchon, n'est qu'une variété de l'*Agaricus melleus* ; il y joint l'*Agaricus* (*Armillaria*) *Mori*, qui ne paraît être qu'une forme particulière du type lui même. Ce champignon, né dans les conditions d'une sécheresse extrême, ne peut s'accroître et demeure petit ; s'il vient à être mouillé, le chapeau devient visqueux, ce qui ne constitue point un caractère spécifique ; si, au contraire, la sécheresse survient, le tissu se crevasse et se fendille de toutes parts.

Je ne puis que signaler rapidement ce fait, sans exposer plus longuement les raisons qui conduisent à supprimer des noms faisant double emploi et des espèces qui ne sont pas distinctes.

Telles sont, M. le Ministre, les remarques diverses que j'ai faites sur la maladie des mûriers, pendant mon séjour dans le Midi de la France. Il faudrait, pour des études semblables, s'y consacrer pendant plusieurs semaines, en demeurant à poste fixe, dans des conditions et dans une station mûrement choisies.

Je n'ai fait qu'esquisser le plan que je compte suivre les années prochaines ; je n'ai pu entrer dans un grand nombre de détails scientifiques et tecniques qui ne conviennent point à un semblable rapport.

J'ose espérer que, quoique bien incomplet, ce travail, dont vous avez bien voulu encourager le projet, sera approuvé de vous, moins par les résultats auxquels il conduit présentement que par ceux auxquels il peut conduire un jour.

J'y ai consacré tout mon zèle; mais le temps et surtout

la tranquillité m'ont un peu fait défaut ; ce n'est pas au cours d'une tournée qu'on peut travailler avec la suite nécessaire pour des recherches de cette nature.

(Extrait du *Bulletin du Ministère de l'Agriculture*, 2e année, n° 1. — 1883).

LA VIGNE EN CHAINTRES.

Remarquons d'abord que la destruction du phylloxera ne délivre pas la vigne de ses autres ennemis : l'anthracnose, le pourridié, etc., qui sont aussi menaçants pour son avenir. Or, une opinion très sérieuse et très fondée en viticulture, c'est que la cause de ces maladies parasitaires vient de ce que la vigne est un arbrisseau dégénéré, dont notre système de culture a exténué la vitalité par des tailles courtes continues, qui sont contraires à son besoin d'expansion. Si, en effet, on considère la vigne abandonnée à sa croissance naturelle, on la voit prendre des développements énormes et devenir un arbre gigantesque. Telles sont les vignes qui mêlent leurs pampres aux grands arbres d'Italie. Or il est contre nature de réduire un arbre doué d'un pareil besoin d'expansion aux minimes proportions d'un cep d'un pied ou deux de haut et d'en couper tous les trois ans les sarments, sauf un ou deux, au ras de la souche. Sous l'influence d'un tel régime, les racines comprimées dans leur expansion s'étiolent, se rabougrissent ; la sève crève de pléthore, et de là naissent ces maladies parasitaires qui alarment justement nos vignerons. La preuve que telle est la cause de ces infirmités,

c'est que les vignes cultivées à long bois, les treilles qui s'épanouissent en haut et en large, sont toujours vigoureuses et exemptes de ces maladies.

Tel est le cas des vignes cultivées en chaintres dont des modèles se voient aujourd'hui à Chissay, près Montrichard (Loir-et-Cher), et dans quelques localités de la Sologne et de la Touraine. Un de mes correspondants de la Lorraine annexée, M. Hemmer, viticulteur à Rodemack, a entrepris, il y a sept ans, sur mes indications, de renouveler son vignoble d'après cette méthode, après avoir visité et examiné avec soin les vignes des localités que je viens de signaler. Son opération a eu un succès complet. Les vignes en chaintres sont plus robustes que les autres ; elles ne craignent ni l'oïdium, ni l'anthracnose, ni le phylloxera. Les longs sarments dont elles couvrent le sol se garnissent de grappes nombreuses qui bravent les gelées blanches au printemps et la coulure en été, et qui mûrissent plus tôt que les autres. Cela se comprend sans peine, parce que ces grappes sont près de terre et reçoivent le rayonnement de la chaleur du sol. Enfin les frais de plantation, de culture et de conduite, sont moindres que ceux des autres systèmes. Au lieu de dix mille souches par hectare, on en plante de 800 à 2,000, suivant le plus ou moins de fertilité du sol. On les fait monter jusqu'à la hauteur d'un mètre à un mètre et demi, et à cette hauteur le cep se divise en deux maîtresses branches qui répandent librement leurs sarments sur tout l'espace intermédiaire entre les rangées de ceps. En été, on donne à l'extrémité de ces sarments de petits supports en bois nommés fourchines, pour que les grappes ne touchent pas au sol. — Pour labourer la vigne, on range tous les sarments, comme une crinière de cheval, du côté opposé à la piste de la charrue ;

on les retourne du côté opposé pour la piste opposée, et tout est dit.

Les produits sont abondants, de bonne qualité, et sous ce rapport ils démentent un préjugé d'après lequel un vin de qualité ne peut provenir que d'un cep mutilé et réduit à l'état de moignon, tous les ans, par une taille contraire au tempérament du plus expansif de tous nos végétaux ligneux. J'engage les viticulteurs à se procurer l'intéressant opuscule que vient de publier M. Hemmer sur *La culture de la vigne en chaintres*, à Nancy, chez Chevalier, libraire, Il y expose clairement et en détail toutes les opérations, et ses descriptions sont accompagnées de gravures qui mettent en lumière tous les enseignements requis pour mener à bien une entreprise analogue à la sienne. Son succès opère une révolution dans la Lorraine annexée. Mais c'est surtout dans nos régions viticoles attaquées ou menacées par le phylloxera et par les maladies cryptogamiques qu'il est important de propager cette excellente méthode de la vigne en chaintres.

(Revue rurale et agricole du *Monde*, 18 mars 1883).

CÉRÉALES ET VINS.

Nous empruntons au *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* le tableau suivant de l'importation des céréales et des vins en France, et celui de leur exportation pendant la période décennale de 1873 à 1882

On constate en le lisant que, tandis que l'importation des céréales a progressivement augmenté et leur exportation diminué, le chiffre de nos exportations en vins, mal-

gré l'insuffisance de nos recettes et grâce à l'augmentation énorme de l'importation des vins étrangers, s'est maintenue à peu près identique.

L'exportation des vins français, en 1882, a même dépassé de 24 millièmes le chiffre atteint en 1874. A. M.

IMPORTATION (COMMERCE SPÉCIAL)

ANNÉES	CÉRÉALES	VINS	AUTRES marchandises	TOTAL
1873 ...	229.033.000	28.768.000	3.296.988.000	3.554.789.000
1874 ...	330.736.000	29.746.000	3.148.223.000	3.507.705.000
1875 ...	138.595.000	13.795.000	3.384.264.000	3.536.654.000
1876 ...	239.646.000	25.267.000	3.623.444.000	3.988.363.000
1877 ...	206.969.000	29.464.000	3.433.412.000	3.669.845.000
1878 ...	560.670.000	59.217.000	3.556.331.000	4.176.218.000
1879 ...	859.376.000	120.702.000	3.617.157.000	4.595.235.000
1880 ...	788.505.000	313.899.000	3.930.763.000	5.033.167.000
1881 ...	519.600.000	363.924.000	3.979.884.000	4.863.408.000
1882 ...	524.727.000	351.744.000	4.095.599.000	4.972.070.000

EXPORTATION (COMMERCE SPÉCIAL)

ANNÉES	CÉRÉALES	VINS	AUTRES marchandises	TOTAL
1873 ...	375.047.000	281.250.000	3.331.009.000	3.787.306.000
1874 ...	139.242.000	229.258.000	3.332.609.000	3.701.109.000
1875 ...	202.735.000	247.481.000	3.422.416.000	3.872.632.000
1876 ...	146.917.000	211.603.000	3.217.074.000	3.575.594.000
1877 ...	190.293.000	240.761.000	3.005.250.000	3.436.304.000
1878 ...	55.026.000	201.105.000	2.923.576.000	3.179.707.000
1879 ...	43.978.000	257.700.000	2.929.651.000	3.231.329.000
1880 ...	62.638.000	245.150.000	3.160.101.000	3.467.889.000
1881 ...	95.265.000	252.816.000	3.213.423.000	3.561.504.000
1882 ...	61.353.000	256.700.000	3.278.107.000	3.596.164.000

ARROSAGE DES ARBRES FRUITIERS.

Un fait qui a certainement lieu d'étonner ceux qui observent et raisonnent les choses horticoles, c'est de voir les soins assidus, minutieux même, qu'on accorde aux plantes d'ornement, et, au contraire, l'abandon dans lequel, en général, on laisse les arbres fruitiers, auxquels pourtant on demande tant de produits.

Il n'est pas rare, en effet, de voir arroser souvent même bassiner fréquemment des arbustes, tandis que, à côté, on laisse souffrir des arbres fruitiers. Pourquoi cette sollicitude pour les uns et cet abandon, ou au moins cette indifférence pour les autres ? On objectera peut-être qu'en raison de leur nature, il faut aux arbres fruitiers des traitements spéciaux, afin qu'ils mûrissent leur bois et forment leurs boutons ; mais n'en pourrait-on pas dire autant des végétaux d'ornement qui, eux aussi, doivent s'aoûter pour constituer leurs fleurs ? Nous croyons qu'il ne faut voir dans ces faits qu'une habitude ou une routine, provenant de ce fait que chaque année on voit ces arbres fleurir abondamment, ce qui n'est cependant pas une raison pour en conclure qu'il n'est pas nécessaire de les arroser.

Ce qu'on ne doit pas oublier non plus, c'est que ces arbres, qui produisent et même beaucoup, ont besoin d'absorber pour réparer leurs pertes et rétablir l'équilibre.

De ceci, il ne faut pas conclure que les arbres fruitiers doivent être soumis à un arrosage régulier et déterminé à l'avance, mais tout simplement qu'il faut les arroser quand ils souffrent de la sécheresse, ce qui leur est toujours préjudiciable.

Pourrait-on préciser ces époques ? Oui, d'une manière générale. Par exemple 1° lors du départ de la végétation, afin de donner au sol une humidité suffisante pour en décomposer les parties, qui alors deviennent assimilables, ce qui déterminera une bonne végétation ; 2° après la floraison, quand les fruits sont formés et qu'ils ont besoin d'acquérir beaucoup, afin de favoriser leur accroissement.

Il va de soi que, entre ces deux époques générales, on devra, suivant les cas et les conditions du sol ou de la chaleur, opérer, soit des arrosements partiels, en raison de l'état des arbres, soit seulement des bassinages. Il sera bon, en général, d'opérer le soir quand il fait chaud, et, au contraire, le matin ou dans la journée, suivant l'état de l'atmosphère ou l'exposition qu'occupent les arbres.

On pourra reconnaître l'immense avantage qu'il y aurait à arroser des arbres en faisant des expériences comparatives, par exemple en arrosant dans les mêmes conditions certains arbres, et non certains autres. On verra alors que les premiers végètent mieux, produisent des fruits plus beaux, plus gros et meilleurs, de plus, que les arbres se maintiennent mieux que ceux qui n'ont pas été arrosés.

E. Carrière.
(*Revue horticole*).

LE SARCLAGE DES PRAIRIES.

C'est des prairies naturelles qu'il s'agit, et, en ce qui touche ces prairies, nous avons des habitudes prises dont il n'est point aisé de se dégager. Nous consentons encore

à raisonner la culture des champs, mais nous ne voulons rien entendre sur la culture des prés.

Nous ne voyons là que des terres gazonnées qui doivent nous fournir de l'herbe à perpétuité, et nous nous figurons, que l'eau, même l'eau claire, peut suffire la plupart du temps à leurs besoins. Nous avons vu irriguer des prés au printemps pendant que la pluie tombait à verse. Il semble qu'il n'y ait jamais trop d'eau; on ne remarque pas qu'à force d'en abuser, on arrive à n'obtenir que de l'herbe fade et se réduisant, au fanage, plus que de raison. On ne se rappelle plus ce que Columelle disait, il y a dix huit cents ans, à propos des prairies : — « Il y en a de deux espèces, écrivait-il, le pré sec et le pré arrosé. Quand le terrain est gras et fécond, il n'est pas besoin d'un cours d'eau, et l'on regarde le foin qui croît naturellement sur un sol riche comme préférable à celui qu'on obtient par des irrigations réitérées. » Olivier de Serres disait, lui aussi, que les prairies arrosées donnent l'abondance et que les prairies sèches rendent le foin en parfaite bonté. Et bien, malgré cela, nous voyons des gens qui ne seraient pas contents si les faucheurs avaient le pied sec au moment de leurs travaux, et qui préfèrent l'eau à l'engrais pour la culture des prés.

Vous n'arriverez pas facilement à leur faire comprendre qu'il y aurait profit à cultiver les prés un peu à la manière des champs, c'est-à-dire à les fumer de temps en temps, à les herser et à les sarcler à la main. Sarcler les prés ! mais c'est à faire éclater les gens de rire, parce que la chose, toute raisonnable qu'elle soit, n'est point dans les usages de nos pays.

Et bien, laissez rire et sarclez les prairies ; il ne vous en coûtera guère et vous y gagnerez. Dans le pays de Herve,

en Belgique, les cultivateurs ont bien soin de sarcler le gazon de leurs pâturages, d'en arracher les mauvaises herbes telles que plantain, chardons, pissenlits, berce brancursine, etc.

Le pissenlit pousse au sortir de l'hiver, fleurit quand l'herbe principale ne commence qu'à se montrer, répand ses graines bien avant que l'on ne songe à faucher, se multiplie outre mesure et étouffe le gazon sous ses feuilles larges et étalées. Il y a donc avantage à s'en défaire de bonne heure.

La berce brancursine, très-acceptable comme fourrage quand elle est jeune, devient dure et coriace au moment du fanage des foins. Il y a donc avantage à l'enlever avant qu'elle soit développée; seulement il faut avoir la précaution de mettre des gants, parce qu'en arrachant cette plante par la rosée, elle occasionne des ulcères qui ne sont point dangereux, sans doute, mais qui n'en sont pas moins désagréables.

L'arrachage des chardons n'est pas à négliger ; il peut encore indemniser les sarcleuses. Malheureusement nous ne pouvons en dire autant ni du plantain, ni du colchique. Quant les cultivateurs apprécieront bien l'utilité du sarclage dans les prairies, ils les exécuteront, et quand ils les auront exécutés une fois, ils y reviendront tous les ans.

Malheureusement en ceci, comme dans toute pratique nouvelle, c'est à qui ne sautera pas le fossé le premier.

P. Joigneaux.

(*Journal d'agriculture pratique*, 5 avril 1883.)

LE BUTTAGE DE LA POMME DE TERRE.

C'est jusqu'ici une question passablement controversée que celle de savoir si le buttage de la pomme de terre augmente d'une façon appréciable le rendement en tubercules.

Adoptée d'une manière assez générale dans la pratique et recommandée par un grand nombre d'écrivains agricoles, l'opération dont il s'agit est cependant considérée comme inefficace, et quelquefois même comme dangereuse par d'autres auteurs, notamment par Mathieu de Dombasle.

Cette diversité d'opinions proviendrait, d'après M. Jensen, directeur du bureau Cérès à Copenhague, de ce que dans les observations l'on ne tient pas suffisamment compte du mode d'exécution du travail. L'effet produit dépendrait essentiellement de la forme du petit monticule ou de la petite bande de terre amoncelée autour des tiges de la plante. Convenablement pratiqué, le buttage provoque toujours un supplément très-notable de la récolte (9 p. 100 environ), nous apprend l'agronome danois, qui base son affirmation sur les résultats de nombreuses expériences dans lesquelles il a fait varier les conditions de terrain et de climat.

C'est le buttage à *plat*, c'est-à-dire haut seulement de 8 à 10 centimètres, mais large, à la partie supérieure, de 25 à 30, que préconise M. Jensen. Il condamne fortement le buttage en *pointe*, plus élevé et moins large que le précédent, et auquel à l'heure actuelle la majorité des cultivateurs accordent à tort leurs préférences.

M. Jensen désigne le buttage à plat sous le nom de buttage de *production*. Celui-ci doit précéder le buttage dit de *protection*, destiné à garantir les tubercules contre l'invasion du *peronospora infestans*.

(*Journal d'agriculture pratique*, décembre 1882.)

SUPPRESSION DES FLEURS DE LA POMME DE TERRE

Les Pommes de terre n'étant cultivées que pour leurs tubercules, la suppression de toutes les parties qui prennent leur subsistance dans la terre sans concourir à leur formation ou à leur augmentation ne peut être que très avantageuse, et c'est pour cette raison qu'on a conseillé la suppression des fleurs.

En effet, les fleurs et les fruits qui leur succèdent exigent un développement considérable des forces vitables et une absorption très grande en principes matériels, en pure perte.

Il est donc bien évident que toutes les plantes se ressentent du développement de ces organes, qui, dans la Pomme de terre, sont complètement inutiles, puisque, comme nous venons de le dire, on ne demande à la plante que ses tubercules. Il était donc tout naturel de conseiller la suppression des fleurs comme moyen d'augmenter la récolte.

Ce conseil fut entendu, et bientôt on publia des résultats magnifiques obtenus par cette méthode. M. Boche entre autres, accusa une augmentation de produit de 24 1/4 p. 100, et M. G. Heuzé, dans son *Traité des plantes fourragères*, rapporte une expérience faite en 1835, par

M. Aubergé, lequel récolta, sur une surface de 50 ares, 150 hectolitres de tubercules en supprimant toutes les fleurs au moyen d'une faucille, tandis que sur une autre partie de même contenance, où on n'avait pas supprimé les fleurs, il n'obtint que 140 hectolitres.

Après avoir signalé ce fait, M. Heuzé ajoute que, lorsqu'on pourra de nouveau cultiver les anciennes variétés tardives, il ne doute pas qu'on ne reconnaisse, avec Bosc, la nécessité d'enlever les fleurs de la Pomme de terre.

Par contre, M. du Breuil, tout en admettant que les fleurs de la Pomme de terre ne peuvent se former qu'aux dépens des tubercules, prétend que l'augmentation du produit résultant de la suppression des organes floraux est tellement insignifiante qu'elle ne peut compenser les frais du travail.

Ces contradictions sont dues à la manière d'opérer. Il est évident que les résultats ont dû être peu appréciables si on a opéré sur une variété fleurissant peu ou en opérant trop tardivement. Quoi qu'il en soit des résultats obtenus, il est incontestable que l'opération doit être avantageuse, lorsqu'elle est pratiquée sur une variété qui fleurit beaucoup; mais pour obtenir un entier succès, il faut opérer non avec une faucille, mais par pincement, et supprimer la partie florifère aussitôt que les boutons apparaissent.

Cette suppression ne peut se faire économiquement que dans la petite culture et la culture maraîchère.

(*Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte d'Or*, n° 5, 1882.)

CONSEILS SUR LES FUMIERS.

Il y a entre les matières végétales et animales des relations dues surtout aux sels ammoniacaux volatils dont l'évaporation fait perdre la plus grande partie de l'azote, le produit le plus important.

Pendant ces réactions, d'autant plus actives que le fumier est plus riche, le tas plus épais et la température extérieure plus élevée, il y a production de chaleur. Si cette chaleur est trop forte, les produits carbonnés eux-mêmes sont brûlés, les matières ammoniacales s'échappent, le fumier devient blanc et ne renferme plus que ses cendres.

Il faut donc arroser pour éviter cet accident.

Les purins qui s'échappent du tas contiennent des matières minérales et des produits ammoniacaux ou azotés ; il est indispensable de les recueillir et de s'en servir pour arroser le fumier quand la chaleur devient trop intense. Si le purin ne suffit pas, on emploie de l'eau ; et s'il est en excès, en le mélangeant de cinq ou six fois son volume d'eau, on obtient un excellent engrais liquide pour prairies ou jardinage.

La fréquence des arrosages dépend de l'activité de la fermentation, qui se mesure à la chaleur produite et à l'abondance des vapeurs émises.

Pour rétablir le mieux possible cette chaleur, on doit parfaitement mélanger les fumiers des diverses espèces, bien tasser les couches et faire des tas hauts et étroits, afin de diminuer la surface d'évaporation. Ces soins sont faciles et peu dispendieux, et l'on ne doit jamais oublier

que les récoltes sont dans le tas de fumier, et la caisse dans les récoltes.

Le fumier frais agit vite et peu de temps ; le fumier fortement décomposé agit lentement et longtemps. Le fumier frais doit donc être enterré immédiatement, sinon il perd la plus grande partie de ses matières azotées. Cette règle doit même s'observer pour tous les fumiers, bien qu'il y ait moins d'urgence, quand ils sont complètement décomposés. Aux sols argileux (marneux, glaise), on réserve les fumiers frais ; aux sols siliceux et calcaires poreux, les fumiers bien décomposés et par conséquent peu solubles.

Enfin, si l'on doit tempérer les combustions trop vives au moyen d'arrosages, les réactions doivent néanmoins s'opérer, sinon le fumier ne se fait pas et la matière azotée reste volatile au lieu de se fixer sur la litière. Il faut donc des tas hauts et étroits, afin de favoriser la fermentation tout en diminuant la surface d'évaporation.

Par conséquent, plus de fumiers disséminés dans les cours en couches minces et irrégulières, ce qui présente de grands inconvénients : les matières azotées volatiles s'évaporent rapidement sous l'action desséchante du soleil ; les substances non volatiles, mais solubles, sont entraînées par les pluies, et il ne reste plus qu'un fumier extrêmement pauvre. Puis, la fermentation étant insuffisante, ou nulle, toutes les graines qui s'échappent de l'intestin sans être digérées, ainsi que celles qui se trouvent dans la litière, se conservent intactes dans de semblables conditions, et de pareils engrais sont les vrais véhicules des mauvaises graines, parasites et autres.

Abriter le fumier contre le soleil ou les pluies ne suffit pas encore. Il doit être placé sur une plate-forme imper-

méable, avec une ou plusieurs pentes vers la fosse à purin, celle-ci étant située autant que possible au milieu de la plate-forme. Les bords du tas doivent toujours être droits et bien retroussés.

(Extrait du *Sud-Est*).

RICHESSE DE DIVERS FUMIERS.

D'après les analyses chimiques :

Le fumier de mouton est le plus riche de tous à poids égal; il convient surtout aux terres argileuses et froides, aux plantes oléagineuses, navette, colza, chou, chanvre, tabac. Les brasseurs assurent que l'orge fumée avec le fumier de mouton est pauvre en amidon, et les usiniers lui reprochent de diminuer le sucre dans les betteraves.

Le fumier de cheval se décompose avec une grande rapidité et produit beaucoup de chaleur. C'est pourquoi on s'en sert pour former les couches des jardiniers. A l'état frais, il ne convient pas aux terres légères, siliceuses et calcaires, mais, à moitié pourri, on peut l'employer dans tous les sols.

Le fumier de vache est moins actif que les précédents. Quand on l'emploie en grande quantité, il dure longtemps et convient à tous les sols et à toutes les cultures.

Le fumier de porc occupe le dernier rang, à cause de son âcreté. Mêlé aux autres, il devient excellent.

Ajoutons que le fumier de chèvre vaut bien celui de mouton et que le fumier d'âne et de mulet ne vaut pas tout à fait celui de cheval.

(*Ephémérides Joigneaux*).

MOYEN DE SE DÉBARRASSER DE LA CUSCUTE

Pour récolter, dans un trèfle infesté de cuscute, de la graine exempte de ce parasite, il faut cueillir les têtes à la main.

Pour purifier la graine de trèfle salie par la cuscute, on se sert du *cusculeur*, c'est-à-dire d'un crible ou d'un cylindre tournant dont les mailles retiennent les belles graines de trèfle et ne laissent passer que la semence de la cuscute et les petites graines de la plante fourragère.

M. Vilmorin-Andrieux a adopté la toile métallique étamée n° 20 de la maison Reilly, 22, rue Vieille-du-Temple, à Paris. Un crible de 50 centimètres de diamètre en une pareille toile coûte 4 fr.

Nous rappelons que la graine de cuscute traverse le tube digestif des animaux sans être altérée. Du foin impur donnera un fumier capable de propager le parasite, dont la graine se conserve plusieurs années dans le sol, en attendant la plante nourricière et des circonstances favorables à son développement.

(*Journal d'agriculture pratique*, décembre 1882.)

FILTRAGE DES EAUX IMPURES.

On se plaint souvent, dans les campagnes, de n'avoir pas d'eau potable pendant les temps d'inondations et de grandes crues des rivières. — Voici un moyen bien simple de remédier à cet inconvénient :

Filtrez votre eau à travers un tonneau défoncé d'un

côté; vous le placerez debout sur trois grosses pierres et, en bas, un robinet. Cela fait, vous percerez de trous de vrille le fond enlevé, vous le fixerez vers le milieu de la futaille au moyen de tasseaux ; puis vous garnirez la partie supérieure de ce fût, ainsi préparé, avec une première couche de charbon de bois cassé menu, par-dessus une couche de gravier bien propre, enfin une couche de sable que vous recouvrirez de pierres plates ou de briques. Voilà un filtre économique établi. Il ne reste plus qu'à y verser de l'eau, qui se filtrera parfaitement à travers les couches de sable, de gravier et de charbon et que vous tirerez bien limpide par le robinet. Il va sans dire que, de temps en temps, il convient de renouveler charbon, sable et gravier, quand ils sont saturés des impuretés de l'eau à filtrer. Mais ce charbon n'est pas perdu, on le fait sécher et on l'utilise ensuite à la cuisine.

(*Journal d'agriculture pratique.*)

PRIX DES GRAINS PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — MARS 1883.

ARRONDISSEMENTS	DÉSIGNATION DES MARCHÉS	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	21 50	19 75	18 »	17 »	14 62	14 »	15 »	14 »	8 07	8 »
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	» »	» »
MARVEJOLS	La Canourgue	23 40	23 40	19 56	19 58	15 50	» »	14 44	14 44	10 12	10 12
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	20 75	20 75	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	13 »	13 »	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	11 75	11 50	10 »	10 »	8 »	8 »
	Mende	18 »	18 50	15 50	15 33	13 10	13 05	11 »	11 50	8 »	8 »
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	10 »
	Prix moyen	21 03	20 12	17 68	17 30	14 05	13 75	13 08	12 98	8 63	8 82

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — AVRIL 1883.

ARRONDISSEMENTS.	DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	19 75	19 75	17 »	17 »	14 »	14 »	14 »	14 »	8 »	8 »
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	» »	» »
MARVEJOLS	La Canourgue	23 40	19 73	19 58	» »	» »	» »	14 44	12 75	10 12	8 »
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	20 75	20 75	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	13 »	13 »	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	11 50	11 50	11 »	10 50	8 »	8 »
	Mende	19 50	19 50	15 »	15 75	12 75	13 »	12 50	11 50	8 »	8 »
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	10 »
	Prix moyen	20 44	19 73	17 19	16 37	13 71	13 75	13 38	12 75	8 82	8 40

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

COMMUNIQUÉES

Par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

Hauteurs de pluie tombée pendant les mois de l'année courante ci-après désignés, observées aux différentes stations du département de la Lozère. (Totaux par mois.)

DÉSIGNATION DES STATIONS	Altitude du pluviomètre	Mars	Avril
		mm.	mm.
Belvezet (Chassézac, affluent de l'Ardèche)...	1273	39.20	68.30
Villefort (Altier, affluent du Chassézac).....	600	175.75	206.25
Vialas (Cèze, bassin du Rhône).....	520	182.80	187.50
Le Thort (bassin du Rhône).....	1120	138.30	185.»
Saint-Germain-de-Calberte (bassin du Gard)..	500	149.50	152.50
Nasbinals (entre Tarn et Hérault).....	1150	158.40	184.84
Le Pont-de-Montvert (Tarn).....	900	157.60	187.10
Meyrueis (Jonte).....	710	64.»	89.»
Florac (Tarnon).....	551	107.60	95.60
Montbirat (entre Tarn et Lot).....	1041	43.50	77.10
Le Massegros (Aveyron).....	850	79.20	85.90
Le Bleymard (Lot).....	1080	53.90	76.60
Bagnols (Lot).....	910	55.30	63.10
Mende (Lot).....	722	39.77	55.95
Marvejols (Coulagne, affluent du Lot).....	670	53.90	104.30
St-Léger-du-Malzieu (Trueyre, affluent du Lot).	870	30.70	35.70
St-Chély-d'Apcher (Trueyre, affluent du Lot).	1016	64.»	60.»
Nasbinals (Bez, affluent de la Trueyre).....	1200	56.80	68.20
Chateauneuf (Chapauroux, affluent de l'Allier)	1290	34.10	87.20
Chevlard-l'Evêque (Allier).....	1150	37.40	70.10
Langogne (Allier).....)	920	65.35	81.95
Notre-Dame-des-Neiges (entre Allier et Ardèche.	1120	118.70	108.60

Journal d'Agriculture pratique.
Journal de l'Agriculture.
Messager agricole du Midi, 10 mars 1883.
Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne, 2e semestre, 1882.
Annales de la Société d'horticulture de Maine-et-Loire, 3e et 4e trimestres 1882.
Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, nos 5 et 6, 1882.
Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1882.
Topographie agricole de l'Algérie, arrondissement de Tlemcen, 1878.
Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, 2e semestre 1882.
Bulletin de la Société d'Agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var, février 1883.
Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône, nos 4, 5 et 6, 1883.
Mémoires de la Société d'Agriculture d'Orléans, 1er trimestre 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, février 1883.
Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, nos 2 et 3, 1882.
Bulletin du Comice agricole de Brioude, nos 7 et 8, 1882.
Mémoires de l'Académie des sciences etc. de Toulouse, année 1882.
Mémoires de l'Académie des Sciences, lettres et Arts, d'Arras, tome 13e, 1882.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, septembre, octobre, novembre et décembre 1882, janvier et février 1883.
L'Aviculteur.
Le Monde horticole.

Liste des publications reçues pendant le mois d'avril 1883.

Gazette des Beaux-Arts. — Fresques de Raphaël à la Farnésine. — Les curiosités du dessin antique dans les vases peints. — Rubens. — Les restes d'un grand homme. — Velasquez. — Exposition des œuvres de M. Claude Monet. — Le Freydal. — Le Musée Correr à Venise. — Bibliographie.
Journal des savants, mars 1883.
Bulletin *de la Société des sciences*, etc. de la Basse-Alsace, *avril 1883.*

Bulletin mensuel de la Société nationale d'acclimatation, janvier et février 1883.
Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.
Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er et 15 avril 1883.
Paléontologie française. — 2e série. — Végétaux. Livraison 32. — Avril 1883.
Revue des sciences naturelles, mars 1883.
Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, etc. de l'Eure, 1880-1881.
Mémoires et Procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, 1879-1880. — Tome 2e.
Messager agricole du Midi, avril 1883.
Journal d'agriculture pratique.
Journal de l'agriculture.
L'Aviculteur.
Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger, n° 76, 1882.
Séance publique de l'Académie des sciences, etc. d'Aix, juin 1882.
Bulletin mensuel de la Société agricole et horticole de l'arrondissement de Mantes, mars 1083.
Bulletin de la Société d horticulture pratique du Rhône, avril 1883.
Le Monde horticole, nos 4, 5 et 6. — 1883.
Revue des Langues Romanes, mars 1883.
Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, janvier 1883.
Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or, janvier et février 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture et d horticultuer de Vaucluse, mars 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture, etc. du Var, à Toulon, mars 1883.
Bulletin de la Société d'horticulture de l'Orne, 1er semestre 1882.

AVIS

Aux Membres Correspondants

Pour éviter à MM. les Correspondants la peine d'envoyer leur cotisation, la Société la fera, désormais, recouvrer à domicile, comme celle des autres membres.

AVIS DU COMITÉ DE PUBLICATION.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés au Bulletin.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

Mai.

MENDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

d. 10

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Séance du 10 mai 1883, page 113. — Liste des Membres des Commissions instituées par la Société, de concert avec la municipalité de Mende, pour l'organisation des diverses expositions à l'occasion du Concours régional agricole de Mende, p. 123. — Encouragements à l'agriculture pour l'année 1883, p. 126. — Concours régional agricole de Mende, p. 130. — Récompenses offertes par la Société des Agriculteurs de France, p. 131. — Expositions spéciales organisées par la Société d'agriculture et la ville de Mende, p. 132.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

AVIS.

POUR FAIRE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, il faut être présenté par un Membre ou en faire la demande à M. le Président.

La Société se compose :

1° De Membres titulaires, dont la cotisation annuelle est de 10 francs ;

2° De Membres associés, dont la cotisation annuelle est de 5 francs ;

3° De Membres correspondants, domiciliés hors du département, payant aussi une cotisation annuelle de 5 francs.

NOTA. — Le Bulletin mensuel est régulièrement adressé à chaque Membre.

AVIS DU COMITÉ DE PUBLICATION.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés au Bulletin.

SÉANCE DU 10 MAI 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. DE LESCURE, vice-Président, ANDRÉ, archiviste, AURICOSTE, BÉRIGAUD, BLANCHARD, l'abbé BOISSONADE, BOUNIOL (Charles), docteur BOYER, CAUPERT, FABRE, LAURENS (Basile), LEFRANC, OZIOL père, PARADAN (Joseph), RIMBAUD et VINCENS.

MM. Rivière de Larque et Second ont écrit à M. le Président pour lui annoncer qu'ils regrettent de ne pas pouvoir se rendre à la réunion.

— Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président prend la parole et s'exprime en ces termes :

« La Société d'agriculture vient de perdre son « doyen.

« M. l'abbé Baldit, chanoine honoraire, ancien « principal du collège de Mende, officier de l'Ins- « truction publique, est mort, le 23 avril dernier, « à l'âge de 83 ans.

« Membre titulaire de la Société depuis 1837, « il prêta à nos séances, durant de nombreuses « années, l'attrait de ses communications litté- « raires et de ses laborieuses recherches dans « nos archives.

« Familier avec toutes les formes de la poésie « dans l'expression de la pensée et du sentiment, « il aimait surtout à chanter, dans ses vers, les « gloires de la France ; d'autrefois, adoptant un « genre plus modeste, il nous communiquait les « fruits de sa longue expérience de la vie dans des « fables charmantes, dont la finesse des aperçus « et la moralité rappelaient celles des maîtres « illustres qu'il avait choisis pour modèles.

« S'il écrivait élégamment dans la langue de « Racine, il maniait avec non moins d'esprit celle « du Prieur de Pradinas.

« C'est dans ses poésies patoises, alors qu'il « parle l'idiôme des ancêtres, que brille surtout « la délicatesse de ses allusions, et sa piquante « bonhomie.

« Soit qu'il écrive quelque fable dont un incident « local a fourni le sujet ; soit qu'il recueille « pieusement ces proverbes patois, transmis par « la tradition et que nos devanciers, dans toutes « les circonstances de leur vie privée ou de leur « existence agricole, considéraient comme des « guides infaillibles, partout s'affirme son patrio- « tisme.

« Son cœur, du reste, puisait à d'autres sources « de non moins douces émotions.

« En effet, chargé pendant dix ans, de 1835 à « 1845, de la direction du collège de Mende, il y

« entoura ses élèves d'une affection vraiment pa-
« ternelle ; plus tard, il en devint l'ami.

« Il les suivait avec intérêt dans leurs diverses
« carrières, il s'informait de leurs succès ou de
« leurs revers, félicitant les uns, encourageant et
« relevant les autres.

« Qui voulait lui plaire, n'avait qu'à faire l'éloge
« de ses anciens élèves.

« La Société d'agriculture compte un grand
« nombre d'entre eux parmi ses membres. Tous,
« j'en suis sûr, m'approuveront de joindre l'ex-
« pression de leur reconnaissance envers leur
« ancien maître au témoignage d'estime et de
« regret que la Société d'agriculture adresse, par
« ma voix, à la mémoire de son vénéré doyen.

M. l'abbé ROUSSEL.

« Quelques jours après la mort de M. l'abbé
« Baldit, la Société d'agriculture a encore perdu
« un de ses membres.

« M. l'abbé Roussel, curé-archiprêtre de Mar-
« vejols, est décédé, le 28 avril dernier, à l'âge
« de 83 ans.

« Membre de notre Société depuis 28 ans, si
« les exigences de son ministère, l'éloignement de
« sa résidence lui ont rarement permis d'assister
« à nos séances, il a contribué, comme écrivain,

« au lustre de notre Compagnie en publiant un « travail intéressant et très estimé sur l'origine et « l'ancienneté du culte de Notre-Dame de la Carce, » à Marvejols.

« Il nous est encore cher par les liens qui « l'attachent à une famille à laquelle notre Société « doit un de ses anciens Présidents dont nous « gardons tous précieusement le souvenir, et son « zélé Secrétaire général actuel.

« Je crois donc répondre à votre pensée en « exprimant les regrets que la mort de M. l'abbé « Roussel inspire à tous les membres de la Société « d'agriculture. »

La Société s'associe aux sentiments d'estime et de regrets exprimés par M. le Président au sujet de la perte qu'elle vient de faire en la personne de ses deux honorables membres, M. l'abbé Baldit et M. l'abbé Roussel.

— La Société d'agriculture avait émis le vœu qu'un exemplaire du volume contenant le compte rendu du Concours régional agricole, qui eut lieu à Mende en 1874, lui fût accordé par M. le Ministre. Ce vœu, transmis par M. le Préfet à l'administration supérieure, a été l'objet de la réponse suivante que M. le Préfet a bien voulu communiquer à M. le Président :

Paris, le 18 avril 1883.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Vous m'avez transmis, en me priant de lui réserver un accueil favorable, une demande de M. le Président de la

Société d'agriculture de la Lozère, à l'effet d'obtenir le volume contenant les rapports des Primes d'Honneur en 1874.

J'ai l'honneur de vous informer que mon administration n'a pas fait publier les documents ci-dessus désignés. Il ne m'est, dès lors, pas possible de donner suite à la demande de la *Société d'agriculture de la Lozère*.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de faire connaître cette disposition à son Président. .

Recevez, etc.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Conseiller d'Etat, Directeur de l'Agriculture,
Signé : TISSERAND.

Sur la proposition de M. le Président, la Société remercie M. le Préfet de cette communication, tout en exprimant le regret que les rapports demandés n'aient pas été publiés.

— M. le Président et M. le Secrétaire général de la *Société des Agriculteurs de France* ont écrit à M. le Président une lettre collective pour le prier d'accepter la mission d'organiser la délégation chargée de représenter ladite association au prochain Concours régional agricole de Mende. Cette délégation, composée de tous les membres de la *Société des Agriculteurs de France* qui assistent aux Concours régionaux, est chargée de distribuer en son nom les récompenses qu'elle met à sa disposition, et qui consistent en un objet d'art, une médaille d'or, deux médailles d'argent et trois médailles de bronze. Chacune de ces récompenses est accompagnée d'un diplôme.

M. le Président est heureux de faire connaître à la Société ces dispositions, qui auront pour objet

de donner plus d'intérêt à la solennité de notre Concours régional. Il sera donc pris en temps utile les mesures nécessaires pour satisfaire à la lettre de M. le Président et de M. le Secrétaire général de la *Société des Agriculteurs de France*.

— M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu annoncer à M. le Président qu'il mettait à la disposition de la Société la 3e livraison, 3e partie, 2e section des *Recherches zoologiques de la mission au Mexique*.

Remercîments.

— M. le Président dépose sur le bureau les deux brochures ci-après désignées dont il est fait hommage à la Société par leurs auteurs :

1° Par M. Emile de Moré, membre de notre Société : *Lettres à M. le docteur Monteils, Président de la Société d'agriculture de Mende, sur des monnaies du Gévaudan.*

2° *De la médication antithermique dans le traitement de la fièvre typhoïde.* Thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier, le 28 février 1883, par Léopold Moulin, né à Grandrieu (Lozère), docteur en médecine.

La Société vote des remercîments à MM. Emile de Moré et Léopold Moulin pour l'hommage qu'ils ont bien voulu lui faire de ces ouvrages.

— Lecture d'une lettre en date du 15 avril par laquelle M. le docteur Prunières, Président de la section anthropologique près l'*Association française pour l'avancement des sciences*, annonce que cette Compagnie tiendra, cette année, sa douzième session

à Rouen. Un appel chaleureux est fait par M. le Président aux membres de l'Association qui auraient des communications à faire, au cours de la session, sur l'anthropologie proprement dite ou l'archéologie préhistorique.

La lettre de M. le docteur Prunières sera communiquée à MM. F. André et l'abbé Boissonade qui voudront bien examiner ce qu'il y a lieu de faire à ce sujet.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'Agent général de la *Société nationale d'Acclimatation* remerciant notre Société des renseignements qu'elle a fournis à cette Association sur l'espèce caprine dans le département.

Par la même lettre, M. l'Agent général annonce que, par suite de la mort du couple de lapins angoras que la Société avait obtenus par bail à cheptel, ce bail a été annulé.

— La *Société pour l'étude des Langues romanes* tiendra, à Montpellier, la séance solennelle de son 4e concours philologique et littéraire, le dimanche de la Pentecôte (13 mai). La Société d'agriculture est invitée à s'y faire représenter.

— M. le Président dépose sur le bureau le programme des prix des divers concours organisés par la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.*

— Sur la proposition de M. le Président, il est décidé qu'en vue de faciliter ou d'éviter aux agriculteurs lozériens les démarches et les dérangements qu'ils auraient à faire pour exposer leurs produits au Concours régional agricole du 1er sep-

tembre prochain, la Société se chargera de les représenter, comme elle le fit en 1866 et en 1874. Ces dispositions recevront en temps utile la publicité convenable.

— M. le Président dépose sur le bureau un portrait lithographié de Mgr Fayet, ancien évêque d'Orléans, représentant de la Lozère à l'Assemblée de 1848. Ce portrait, retraçant fidèlement les traits de l'éminent Prélat, qui est né à Mende, et dont la famille compte des membres dans cette ville, a été donné par Mlle Julie Fayet, pour prendre place au Musée.

La Société prie M. le Président d'exprimer à Mlle Fayet ses vifs remercîments pour l'hommage qu'elle a bien voulu lui faire du portrait de son parent, Mgr Fayet.

— M. Nègre, jardinier à Orfeuillette, a adressé à M. le Président une lettre dans laquelle il conseille l'incision annulaire de la vigne en vue d'accélérer la maturité du raisin. Cette lettre sera communiquée à MM. Noël, Buisson et Fage, membres de la Société.

— M. le Préfet a transmis à M. le Président une lettre qui lui a été adressée par M. Sausse, directeur de l'école professionnelle d'Alais, demandant à exposer quelques produits de ses élèves à l'époque du Concours régional de Mende.

L'exposition organisée par les soins de la Société d'agriculture étant tout à fait locale, la Société regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande de M. Sausse.

Même décision est prise en ce qui concerne les demandes présentées : 1° Par M. Emile Cazes, de

Rodez, tendant à être admis à exposer des produits de l'usine de Bourg-Saint-Andéol (Ciments, chaux, plâtres, etc.); 2° par M. Léon Rével, marchand de vins à Narbonne.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Immédiatement après la séance, les membres des diverses expositions organisées par la Société à l'occasion du Concours régional, se sont réunis, ainsi qu'ils y avaient été invités par lettre spéciale de convocation, afin de nommer leur président et leur secrétaire.

La 1re Commission (Exposition Manufacturière, etc.) n'étant pas en nombre, le scrutin n'a pu avoir lieu.

La 2e Commission (Exposition Forestière, etc.) a nommé pour son *Président* M. Edmond de Lescure, propriétaire à Mende, et pour *Secrétaire* M. Vincens, chef de division honoraire.

La 3e Commission (Exposition Minière, etc.) a élu pour son *Président* M. Lefranc, Ingénieur en chef des ponts et chaussées à Mende, et pour *Secrétaire* M. Auricoste, chef de division à la préfecture.

La 4e Commission (Exposition des Sciences, Beaux-Arts, etc.) a élu pour *Président* M. Germer-Durand, architecte départemental, et pour *Secrétaire* M. l'abbé Boissonade, professeur de sciences au Petit-Séminaire de Mende.

Dans une séance ultérieure, la première Commission a procédé à la formation de son bureau. Ont été nommés : *Président*, M. Henri Second, *Secrétaire*, M. Emile Bonnefous.

Les diverses expositions ci-dessus mentionnées étant organisées par la Société d'agriculture, de concert avec la municipalité de Mende, le Conseil municipal a été invité par M. le Maire à désigner quelques-uns de ses membres pour faire partie desdites Commissions.

M. le Maire a bien voulu annoncer à M. le Président qu'il avait été procédé à cette nomination et que les membres désignés pour compléter la 1re et la 3e Commission étaient les suivants, savoir :

1re Commission.

(Exposition Manufacturière, etc.)

MM. Favet, négociant, conseiller municipal.
Caussignac, négociant, id.
Mély (Honoré), négociant, id.
Chaptal, teinturier, id.

3e Commission.

(Exposition Minière, etc.)

MM. Chevalier, adjoint au Maire.
Benoît, négociant, conseiller municipal.
Moutet, négociant, id.
Fage, minotier, id.
Arnault, propriétaire, id.

LISTE

DES MEMBRES DES COMMISSIONS

INSTITUÉES PAR LA SOCIÉTÉ

DE CONCERT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MENDE

POUR L'ORGANISATION DES DIVERSES EXPOSITIONS

A L'OCCASION

DU CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE MENDE

1° *Exposition manufacturière pour les Fils, Tissus, Estamines, Teintures, Broderie, Dentelle, Tapisserie et confection du vêtement.*

MM. Bourrillon, député.
Bardon, négociant à Marvejols.
Bonnefous (Emile), de Mende, *Secrétaire.*
Delmas, manufacturier à Marvejols.
D'Espinassoux (Charles), manuf. à Marvejols.
Grousset (Paul), avoué à Mende.
Ollier (Paulin), manufacturier à Marvejols.
Second (Henri), négociant à Mende, *Président.*
Talansier (Camille), manufactur. à Marvejols.

MEMBRES NOMMÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DE MENDE.

MM. Favet, conseiller municipal.
Caussignac, id.
Mély, id.
Chaptal, id.

2° *Exposition forestière pour les Bois bruts et ouvrés (débités ou en placage), Traverses de chemins de fer, Saboterie, Vannerie, Meubles modernes.*

MM. Bardol, conducteur des ponts et chaussées.
Blanquet (Paul).
Boyer, conservateur des hypothèq. en retraite.
Chevalier (Louis), propriétaire au Tuf.
Cte de Corsac.
Grousset (Frédéric).
Fabre, maître d'hôtel.
Cte de Lescure, *Président.*
Rimbaud, juge.
Rivière de Larque.
Troupel.
Vincens, *Secrétaire.*

3° *Exposition minière pour les Minerais lozériens, Matériaux de construction du département, Pierres de formation géologique diverses, Ardoises, Briques, Chaux hydrauliques, Ciments.*

MM. Auricoste, *Secrétaire.*
Barandon, docteur-médecin.
Caupert (Jules).
Delmas, docteur-médecin.
Deltour (Henri).
Gimbert.
Jourdan, avoué.
Laurans (Clément).
Lefranc, ingénieur en chef, *Président.*
Noël, adjoint principal du génie.

MEMBRES NOMMÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DE MENDE.

MM. Chevalier, conseiller municipal.
Benoît, id.
Moutet, id.
Fage, id.
Arnault, id.

4° *Exposition des Sciences et Beaux-Arts, Peinture, Dessin et épreuves de l'école municipale de Mende, Sculpture sur pierre et sur bois, Galvanoplastie, Photographie, Fleurs artificielles et Moulage. Ouvrages, Mémoires, Objets scientifiques, historiques et archéologiques.*

MM. Th. Roussel, sénateur.
Eug. de Rozière, sénateur.
Agulhon, avocat.
André, Maire de Mende.
André (Ferdinand), archiviste.
Arnault (Jules).
Arnault (Lucien).
Bayle Saint-Setier.
Barbot (Fernand), docteur-médecin.
L'abbé Blanc, chanoine.
L'abbé Boissonade, *Secrétaire.*
L'abbé Bosse.
Bouniol (Charles).
Bourrillon (Maurice), docteur-médecin.
Boyer (Pierre), docteur-médecin.
Carbonnier.
L'abbé Coste (Alexandre).
Germer-Durand, *Président.*
Paparel.
Paradan (Joseph).
l'abbé Polge, vicaire général.
Privat, imprimeur.

ENCOURAGEMENTS A L'AGRICULTURE

Pour l'année 1883.

Indépendamment du concours qui a déjà eu lieu, cette année, pour les animaux de boucherie, il sera distribué, à l'automne prochain, les encouragements ci après :

1° Reboisement. — Plantations en bordure.

Une somme de 600 fr., y compris des médailles, s'il y a lieu, et des traités de sylviculture et autres ouvrages forestiers sont affectés à la distribution de primes pour le reboisement et les plantations en bordure. A cet effet, il y aura à produire, avant le 1er septembre, une demande, certifiée par M. le Maire, indiquant la surface semée ou plantée, les essences employées et l'époque à laquelle remontent les semis ou plantations, que la Société fera visiter. Le Jury tiendra compte du mode rationnel d'élagage des arbres de bordure.

Les semis pour reboisement devront avoir dix ans d'existence, et les plantations forestières huit ans, afin de pouvoir juger efficacement de la réussite des travaux effectués.

Les membres de la Société pourront signaler au Jury les propriétaires qui, n'ayant pas présenté de demandes, auront fait des travaux de reboisement susceptibles d'être primés dans les conditions règlementaires.

2° Arboriculture fruitière et viticulture.

Une somme de 600 fr., y compris des médailles, s'il y a lieu, des arbres de choix et des traités spéciaux sont des-

tinés à être distribués en primes : 1° pour les plus belles plantations d'arbres fruitiers et les plus belles collections de fruits qui pourront être présentés (pommes, poires, pêches, marrons, châtaignes, noix, etc.), avec la condition expresse d'être une production locale.

Les plantations, soit en bordure, soit en plein champ, couvertes ou non de leurs produits, seront visitées. Par suite, les demandes de primes devront parvenir avant le 1er septembre ; elles seront certifiées par le Maire.

2° Pour la viticulture. Les primes seront distribuées aux propriétaires qui auront introduit dans leurs terres les cépages les mieux appropriés au sol et au climat et en même temps les meilleures méthodes de vinification. Les concurrents devront produire leurs demandes, certifiées par le Maire, avant le 1er septembre, en faisant connaître l'étendue et la nature des terrains complantés, ainsi que les espèces de cépages cultivés ; les procédés de vinification devront être également exposés dans un mémoire détaillé. Les vignes seront visitées.

3° Emmagasinement et utilisation des eaux, drainage, épierrements, chaulage et plâtrage des terres.

Des primes jusqu'à concurrence de 800 fr., y compris des médailles, s'il y a lieu, seront distribuées aux personnes qui auront mis en pratique, dans un corps de domaine, les méthodes les plus rationnelles d'irrigation, de drainage, de chaulage, de plâtrage, et effectué des travaux importants de défoncements, d'épierrements et autres améliorations agricoles.

Pourront prendre part au concours d'irrigation, les propriétaires ou fermiers qui auront établi des réservoirs ou citernes aux abords des torrents, routes et chemins, en vue

de recueillir les eaux de pluie ou d'orage pour les utiliser ensuite en irrigations pendant les mois de sècheresse.

Les agriculteurs qui désireront concourir devront adresser au Président de la Société d'Agriculture, avant le 1er septembre prochain, une demande faisant connaître l'étendue des terres améliorées, la quantité employée de chaux ou de plâtre. Les demandes devront, en outre, indiquer quelle est l'importance du domaine dans lequel ont été introduites une ou plusieurs des améliorations susmentionnées, depuis quel nombre d'années a eu lieu cette introduction et tous autres détails propres à faire juger les améliorations.

Les demandes devront être certifiées par le Maire de la commune dans laquelle le domaine est situé.

4° Primes en faveur des plus anciens fermiers et serviteurs ruraux.

300 fr. ainsi que des médailles d'argent et de bronze seront réparties entre ceux des plus anciens fermiers et serviteurs ruraux du département qui en auront été jugés dignes.

La demande de chaque concurrent devra être certifiée par le propriétaire de la ferme où il est employé et par le maire de la commune.

Elle devra relater l'âge, la durée des services dans la même ferme et autres particularités propres à faire apprécier le mérite de la personne proposée pour la prime. Ces demandes devront parvenir au Président de la Société d'Agriculture, *au plus tard, le 1er septembre prochain, pour tout délai.*

5° Encouragements aux personnes chargées des observations météorologiques.

Une somme de 200 fr. sera répartie entre ceux des observateurs météorologiques qui se seront signalés par leur assiduité à envoyer les résultats de leurs observations, sur le rapport de M. le Président de la Commission de météorologie du département.

5° Enseignement agricole.

Des ouvrages d'agriculture avec des médailles seront distribués à ceux des instituteurs qui auront le plus contribué, par leurs conseils ou par l'exemple, à propager les bonnes méthodes d'agriculture. Les demandes, certifiées par le Maires, devront parvenir au Président avant le 1er septembre.

6° Des récompenses pourront être accordées aux personnes qui, en vue de la régénération de la pomme de terre, auront effectué des semis et en présenteront les produits.

Mende, le 7 juin 1883.

Le Président de la Société d'Agriculture,

A. MONTEILS.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE MENDE.

Les agriculteurs lozériens qui auraient l'intention d'exposer des produits agricoles ou des matières utiles à l'agriculture au Concours régional agricole devant avoir lieu à Mende, le 1er septembre prochain, et qui ne voudraient ou ne pourraient pas faire les démarches nécessaires à cet effet, sont prévenus que la Société d'agriculture du département leur offre de se charger de ce soin en faisant, comme en 1866 et en 1874, sous le nom de chaque exposant, une exhibition collective qu'elle surveillera pendant toute la durée du Concours.

Les céréales, les légumes, les fromages, les châtaignes, les vins, les pruneaux et tous les autres fruits qui auront pu être conservés jusqu'à cette époque; les produits sericicoles, les laines, le miel, la cire, les morilles, les champignons, etc., etc., tels seraient, pour n'en citer que quelques uns, les objets qui prendraient utilement place à cette solennelle exhibition, destinée à être visitée par un grand nombre d'étrangers, auxquels il importe de faire connaître les produits lozériens.

Les personnes qui voudront profiter des offres de la Société sont priés de s'adresser directement, ou par l'intermédiaire d'un de ses membres, à M. le Président, en lui envoyant, avec l'indication de leurs nom, prénoms et domicile, une déclaration écrite contenant la description sommaire des produits à exposer, le nombre ou la quantité, le prix de vente, l'étendue cultivée, la nature du sol sur lequel ils ont été obtenus, etc.

Les déclarations devront être parvenues à M. le Prési-

sident de la Société d'agriculture, à Mende, le 15 juillet prochain, au plus tard.

Le transport des objets exposés sera effectué à la charge et sous la responsabilité des exposants.

Mende, le 7 juin 1883,

Le Président de la Société d'Agriculture,

A. MONTEILS.

RÉCOMPENSES OFFERTES PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

A l'époque du Concours régional agricole, qui aura lieu à Mende du 1er au 9 septembre prochain, la *Société des Agriculteurs de France* décernera, ainsi qu'elle l'a fait dans les autres concours régionaux, des récompenses spéciales, consistant en un objet d'art, une médaille d'or, deux médailles d'argent et trois médailles de bronze.

A chacune de ces récompenses sera joint un diplôme.

EXPOSITIONS SPÉCIALES

ORGANISÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET LA VILLE DE MENDE.

Pendant la durée du Concours régional agricole, qui se tiendra à Mende du 1er au 9 septembre prochain, auront lieu les expositions ci-après détaillées, qu'une Commission spéciale se chargera de classer et de surveiller.

1° *Exposition manufacturière pour les Fils, Tissus, Estamines, Teintures, Broderie, Dentelle, Tapisserie et confection du vêtement.*

Une médaille d'or de 100 fr., 2 de vermeil, 3 d'argent et 4 de bronze, ainsi qu'une somme de 100 fr. à diviser, sont affectées à cette exposition.

2° *Exposition forestière pour les Bois bruts et ouvrés (débités ou en placage), Traverses de chemins de fer, Saboterie, Vannerie, Meubles modernes.*

Plusieurs médailles de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées aux exposants des meilleures collections de produits ligneux tirés des forêts de la Lozère.

3° *Exposition Minière pour les Minerais lozériens, Matériaux de construction du département, Pierres de formation géologique diverses, Ardoises, Briques, Chaux hydrauliques, Ciments.*

Plusieurs médailles de vermeil, d'argent et de bronze sont affectées à cette exposition.

4° *Exposition des Sciences et Beaux-Arts, Peinture, Dessin et épreuves de l'Ecole municipale de Mende, Sculpture sur pierre et sur bois, Galvanoplastie, Photographie, Fleurs artificielles et Moulage. — Ouvrages, Mémoires, objets scientifiques, historiques et archéologiques. — Inventions diverses.*

Plusieurs médailles de vermeil, d'argent et de bronze sont affectées à cette exposition.

En outre, la Commission des expositions fait un appel pressant aux personnes qui possèdent des objets pouvant figurer utilement à l'exhibition artistique, et les prie de faire connaître au Président de la Société d'agriculture ceux de ces objets qu'elles voudraient bien confier à la Commission, en vue de rehausser l'éclat et l'intérêt de cette exposition.

Observations.

Pour pouvoir être admis à concourir dans les diverses expositions susmentionnées, les exposants devront adresser, le 20 août au plus tard, une déclaration à M. le Président de la *Société d'Agriculture*, à Mende.

Chaque déclaration sera certifiée par le maire de la commune du domicile de l'exposant et contiendra l'indication exacte des produits présentés, ainsi que de la surface horizontale ou verticale qu'ils devront occuper. Les produits devront parvenir *franco* à Mende et être portés dans la salle des expositions le 25 août, au plus tard.

Des lettres d'avis feront connaître aux exposants la sur-

face qui leur est accordée et la salle dans laquelle devront être installés leurs produits.

Les concurrents aux primes consacrées à la dentelle, à la broderie, etc., devront de plus consigner dans leurs déclarations tous les renseignements propres à faire connaître le nombre d'élèves qui apprennent ces industries ou celui des ouvrières qu'ils ont déjà formées et qui les pratiquent avec fruit.

Mende le 7 Juin 1883.

Le Président de la Société d'Agriculture,

A. MONTEILS.

Vu par le Préfet de la Lozère, qui prie MM. les Maires de donner d'urgence la plus grande publicité possible aux divers programmes qui précédent.

Signé: F. MORDON.

Liste des publications reçues pendant le mois de mai 1883.

Gazette des Beaux Arts.. — L'art du Moyen-Age dans la Pouille. — Johannes Vermeer dit Van der Meer de Delft. — Exposition rétrospective de l'art Japonais. — L'orfévrerie romaine de la Renaissance.— Le legs Jones au South Kensington Muséum. — Le Musée des Arts décoratifs.

Lettres à M. le docteur Monteils, Président de la Société d'agriculture de la Lozère, sur des monnaies du Gévaudan, par Emile de Moré. 1 vol. avec planches, 1882.

Report of the commissioner of agriculture for the years 1881 and 1882. — Vashington 1882.

Journal des savants, avril 1883.

Revue des travaux scientifiques, tome III, n° 1.

Bulletin du Ministère de l'Agriculture, 2me année, n° 2, (Direction des Forêts), 1883.

Annuaire de la Société française de Numismatique, tome IV, 3e livraison. — Seconde série. Tome 1er. 1re partie, 1877; 2e partie, 1878.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.

De la médication antithermique dans le traitement de la fièvre typhoïde. Thèse présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier, par le docteur Léopold Moulin, de Mende. — 1883.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er et 15 mai 1883.

Journal de la Société nationale et centrale d'horticulture, mars 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture etc. de la Haute-Saône, 3e série, n° 13, 1882.

Journal d'Agriculture pratique.

Journal de l'Agriculture.

Revue d'Alsace, 2e trimestre 1883.

Note sur la destruction du puceron lanigère et du phylloxera, par le docteur Cramoisy.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, avril 1883.

Bulletin de la Société d horticulture pratique du Rhône, 16 avril et 1er mai 1883.

L'Aviculteur.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France. Tables de l'année 1882. — Février 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc. de l'Ardèche, 2e semestre 1882.

Bulletin mensuel de la Société nationale d'acclimatation, mars 1883.

Revue des Langues romanes, avril 1883.
Bulletin de la Société des Sciences, etc. de la Basse-Alsace, mai 1883.
Bulletin de la Société protectrice des animaux, février 1883.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1er trimestre 1883.
Messager agricole du Midi, mai 1883.
Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1881.
Bulletin de la Société d'agriculture, etc. du Var, à Toulon, avril 1883.
Revue agricole, etc. de Valenciennes, 1er trimestre 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture, etc. de Poligny, 1er trimestre 1883.
Le Monde horticole, 15 et 30 avril 1883.

LE MESSAGER AGRICOLE, *revue des associations et des intérêts agricoles du Midi*, publié sous la direction de M. le Docteur Frédéric Cazalis, paraissant le 5 de chaque mois. — 6 fr. par an. — Montpellier, à l'imprimerie Gras, rue du Grand-Galion, 2. — Paris, à l'agence Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

MM. les auteurs des Rapports ou mémoires imprimés dans le Bulletin pourront en faire exécuter, à leurs frais, un tirage à part, aux prix suivants, en s'adressant à l'imprimeur.

La demande devra en être faite directement à l'imprimeur avant le tirage du *Bulletin*, attendu que les planches ne sont pas conservées.

NOMBRE DE FEUILLES.	25 Exempl.	50 Exempl.	100 Exempl.	200 Exempl.	500 Exempl.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pour une feuille 16 pages, papier, pliage, piqûre.....	4 50	6 »	8 »	14 »	25 »
Trois quarts de feuille 12 pages.	4 50	6 »	8 »	12 »	22 »
Demi-feuille 8 pages.....	3 »	4 »	5 »	8 »	16 »
Quart de feuille 4 pages.....	3 »	4 »	5 »	6 »	10 »
Couverture non impr. couleur.	0 40	0 60	1 20	2 »	5 »
Id. imprimée id.	3 »	4 »	5 »	6 »	10 »
Composition d'un titre d'entrée spécial pour le tirage à part d'un Mémoire: 1 fr.					

Les frais de remaniement nécessités par les corrections que feraient après coup les auteurs ne sont pas compris dans ces conditions.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

Juin.

MENDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Séance du 7 juin 1883, page 135. — Programme des concours pour l'espèce chevaline, qui se tiendront à Marvejols, le 5 septembre, et à Mende, le 6 septembre, 1883, p. 138. — *Revue Agricole.* Plantation des arbres fruitiers, p. 143. — Le greffage des boutons à fruit, p. 146. — Espace à réserver aux bêtes dans les étables et écuries, p. 148. — Couchage des tiges de pommes de terre, p. 148. — Les chevaux au vert, p. 149. — La compression des fourrages, p. 153. — Les Cardons, p. 154. — Les laitues lentes à monter, p. 157. — Maladies des vins. — Goût de fût ou de moisi, p. 158. — Désinfection des futailles moisies, p. 158.

Observations météorologiques communiquées par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende (Mai 1883), p. 160.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

AVIS.

POUR FAIRE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, il faut être présenté par un Membre ou en faire la demande à M. le Président.

La Société se compose :

1° De Membres titulaires, dont la cotisation annuelle est de 10 francs ;

2° De Membres associés, dont la cotisation annuelle est de 5 francs ;

3° De Membres correspondants, domiciliés hors du département, payant aussi une cotisation annuelle de 5 francs.

NOTA. — Le Bulletin mensuel est régulièrement adressé à chaque Membre.

AVIS DU COMITÉ DE PUBLICATION.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés au Bulletin.

SÉANCE DU 7 JUIN 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. André, archiviste, l'abbé Boissonade, Grousset (Paul), Oziol père, Perret (Amans), Second et Vincens.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a adressé à M. le Président une circulaire du 26 mai dernier, contenant un questionnaire relatif aux coups de foudre. Cette circulaire sera communiquée à M. l'abbé Bosse, secrétaire général, avec prière de vouloir bien l'examiner et préparer les réponses à faire au questionnaire y annexé.

— M. le Président donne lecture d'une lettre, en date du 22 mai dernier, par laquelle M. le Ministre de l'agriculture lui annonce qu'il a bien voulu accorder à la Société, sur les crédits de 1883, une subvention de trois mille francs à titre d'encouragements à l'agriculture.

La Société prie M. le Président de transmettre ses vifs remercîments à M. le Ministre pour cette allocation, qui est un nouveau témoignage de l'intérêt soutenu qu'il porte à ses travaux.

— Par sa circulaire du 9 avril dernier, M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts avait appelé l'attention de M. le Président, sur

l'utilité qu'il y aurait à préparer dores et déjà le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1884. (Section d'histoire et de philologie, section d'archéologie, section des sciences économiques et sociales).

M. André, archiviste, ayant été prié de s'occuper du choix des questions à soumettre en exécution de cette circulaire, a proposé les suivantes qui ont été envoyées d'urgence à M. le Ministre :

1° Le pays Gabalitain, son étendue, ses limites, son administration.

2° Les *Calentes Baiæ* de Sidoine Apollinaire.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Mende, lui faisant connaître la nomination, par le Conseil municipal, des membres ci-après désignés pour faire partie des commissions instituées pour organiser les diverses expositions qui auront lieu à Mende à l'occasion du Concours régional agricole, savoir :

Exposition manufacturière, etc.

MM. Favet, conseiller municipal.
Caussignac, id.
Mély, id.
Chaptal, id.

Exposition minière, etc.

MM. Chevalier, conseiller municipal.
Benoît, id.
Moutet, id.
Fage, id.
Arnault, id.

— M. le Président a reçu une lettre de M. Carbonnier (Maurice), lui annonçant qu'il accepte de faire partie de la commission des expositions.

— La Société des Sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, dont le siège est à Strasbourg, a fait la demande de plusieurs numéros de notre Bulletin mensuel qui manquent à sa collection.

Il sera satisfait, dans la mesure de possible, à la demande de cette association.

— L'Académie des Lettres, sciences, arts et agriculture de Metz (Alsace-Lorraine) a fait parvenir le programme des concours qu'elle a ouverts pendant l'année 1883-1884.

NOMINATIONS.

M. l'abbé Vidal, professeur au Petit-Séminaire de Mende, et M. l'abbé Nivoliès, vicaire à Frais-sinet-de-Fourques, sont nommés membres associés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Immédiatement après la séance ordinaire, les membres de la 1re des commissions organisées par la Société et la ville de Mende, à l'occasion du Concours régional, se sont réunis, sur convocation spéciale, à l'effet de nommer leur bureau.

Il résulte du scrutin qui a eu lieu que M. Second a été nommé Président, et M. Bonnefous (Emile), secrétaire.

ERRATA.

Le *Bulletin* de mars et avril dernier, contient une erreur d'impression que les lecteurs ont dû facilement relever, mais qu'il importe de corriger.

A la page 96, ligne première, au lieu de lire *recettes*, il faut lire : *récoltes*.

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE.

PROGRAMME

DES CONCOURS POUR L'ESPÈCE CHEVALINE

QUI SE TIENDRONT A MARVEJOLS, LE 5 SEPTEMBRE,

ET A MENDE, LE 6 SEPTEMBRE, 1883.

Nous, PRÉFET du département de la Lozère,

Vu la décision de M. le Ministre de l'agriculture, qui accorde au département une subvention de 4,000 francs pour être affectée aux concours de poulinières et de pouliches en 1883 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 1882 ;

Après nous être concerté avec M. le Directeur du dépôt d'étalons de Rodez,

ARRÊTONS :

Art. 1er. — La somme de 4,000 francs, montant de l'allocation ci-dessus mentionnée, sera distribuée en concours publics qui se tiendront à Marvejols et à Mende, aux dates et aux conditions ci-après :

CONCOURS DE MARVEJOLS.

mercredi, 5 septembre à midi.

Le concours de Marvejols aura lieu le mercredi 5 septembre et commencera à midi précis. Sa circonscription sera composée des cantons de l'arrondissement de Marvejols et de ceux du Massegros et de Ste Enimie (arrondissement de Florac). Il recevra une dotation de 2,930 fr. qui sera répartie ainsi qu'il suit :

JUMENTS POULINIÈRES.		POULICHES DE 3 ANS, nées en 1880.	
PRIMES.	FONDS de L'ÉTAT.	PRIMES.	FONDS de L'ÉTAT.
1 prime de 300 fr.	300	2 primes de 150 fr.	300
2 primes de 200 fr.	400	2 primes de 140 fr.	280
4 primes de 150 fr.	600	3 primes de 80 fr.	240
4 primes de 100 fr.	400	4 primes de 50 fr.	200
2 primes de 65 fr.	130	2 primes de 40 fr.	80
13 primes.	1,830	13 primes.	1,100

CONCOURS DE MENDE.

jeudi, 6 septembre, à midi.

Le concours de Mende aura lieu le jeudi 6 septembre et commencera à midi précis. Sa circonscription sera composée des sept cantons de l'arrondissement de Mende, et

de ceux de Barre, Florac, St-Germain-de-Calberte, Meyrueis et le Pont-de-Montvert (arrondissement de Florac). Il recevra une dotation de 1,070 francs qui sera répartie ainsi qu'il suit :

JUMENTS POULINIÈRES.		POULICHES DE 3 ANS, nées en 1880.	
PRIMES.	FONDS de L'ÉTAT.	PRIMES.	FONDS de L'ÉTAT.
1 prime de 200 fr.	200	2 primes de 100 fr.	200
1 prime de 150 fr.	150	2 primes de 80 fr.	160
1 prime de 100 fr.	100	2 primes de 50 fr.	100
2 primes de 80 fr.	160		
5 primes.	610	6 primes.	460

Art. 2. — Pour être admises à concourir, les juments devront :

1° Etre âgées de 4 ans et au dessus ;

2° Etre suitées de leur produit de l'année issu d'un étalon, soit appartenant à l'Etat, soit approuvé, soit autorisé, et en outre avoir été saillies, dans cette même année, par un étalon de l'une de ces catégories ;

3° Etre exemptes de tares, de vices rédhibitoires, être notablement propres à l'amélioration de la race chevaline ;

4° Appartenir depuis trois mois au moins à un propriétaire de la circonscription du concours ;

5° Etre de demi-sang ou de trait léger. Toutefois, sont également aptes à concourir les juments de pur sang sui-

tées d'un produit de demi-sang provenant d'un étalon appartenant à l'une des trois catégories désignées plus haut.

Art. 3. — Les propriétaires, en se faisant inscrire, devront produire :

1° Une pièce constatant l'origine du produit dont leur jument est suitée, savoir :

Pour un produit issu d'un étalon de l'Etat, le certificat de naissance du produit, délivré par le directeur du dépôt d'étalons de la circonscription ;

Pour un produit issu d'un étalon approuvé, la carte de saillie de la mère, délivrée par le propriétaire de l'étalon et visée par le directeur du dépôt de la circonscription ;

Pour un produit issu d'un étalon autorisé, l'attestation du propriétaire de l'étalon constatant la saillie de la jument, et contenant en outre une déclaration du maire de la commune affirmant la naissance du produit ;

2° La carte de saillie de l'année.

Art. 4. — Pour être admises à concourir les pouliches devront :

1° Etre âgées de trois ans ;

2° Appartenir depuis trois mois au moins à un propriétaire de la circonscription du concours ;

3° Etre exemptes de tares, de vices rédhibitoires, être notablement propres à l'amélioration de la race chevaline ;

4° Avoir été saillies dans l'année par un étalon, soit appartenant à l'Etat, soit approuvé, soit autorisé.

5° Appartenir à l'espèce de demi-sang ou de trait léger. Toutefois, seront admises à concourir les pouliches de pur sang, saillies par un étalon de demi-sang appartenant à l'État, ou approuvé, ou autorisé.

Art. 5. — Chaque concurrent, en se faisant inscrire, devra déposer:

1° Une pièce constatant l'origine de la pouliche, savoir :

Pour un produit issu d'un étalon de l'Etat, un certificat de naissance délivré par le directeur du dépôt d'étalons de la circonscription où la pouliche, est née ;

Pour un produit d'étalon approuvé, la carte de saillie de la mère, délivrée par le propriétaire de l'étalon et visée par le directeur du dépôt d'étalons de la circonscription ;

Pour un produit d'un étalon autorisé, une attestation du propriétaire de l'étalon autorisé, visée par le maire de la commune ;

2° Une déclaration constatant que la pouliche dont il est propriétaire a été saillie à l'âge de 3 ans par un étalon, soit appartenant à l'État, soit approuvé, soit autorisé. Cette déclaration devra, en outre, spécifier que la pouliche n'a pas été saillie à l'âge de 2 ans ;

Art. 6. — Les membres du jury ne seront pas admis à concourir.

Art. 7. — MM. les Maires sont invités à ne rien négliger pour porter à la connaissance de leurs administrés les dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Fait à Mende, en l'Hôtel de la Préfecture, le 22 mai 1883.

Le Préfet de la Lozère,

F. MORDON.

L'arrêté qui précède a été approuvé par décision de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 21 juin 1883.

Nota. — Les propriétaires sont invités, dans leur intérêt, à présenter les animaux en bridon.

REVUE AGRICOLE

PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS.

Voyons d'abord comment on s'y prend pour planter la plupart des arbres fruitiers de nos jardins. Il est à remarquer que l'opérateur n'apporte pas toujours dans la pratique les connaissances les plus indispensables lorsqu'il s'agit de bien planter les arbres, et cela parce qu'on a l'habitude ou la routine de toujours procéder de telle ou telle façon, sans raisonner son travail, et sans se rendre compte des causes qui font qu'un arbre mal planté languit pendant quelques années, et meurt parfois avant d'avoir produit, tandis qu'un autre, planté de la même manière, dans les mêmes conditions, poussera avec une grande vigueur et restera infertile.

Inutile d'insister pour prouver que ceci n'est dû qu'à l'ignorance. Certains particuliers, et souvent ceux qui prétendent être les plus intelligents, font, pour planter leurs arbres, des trous d'une largueur et d'une profondeur convenables ; mais, une fois ces trous creusés, ils y déposent au fond 4 ou cinq brouettées de fumier, qu'ils recouvrent de 28 à 30 centimètres de terre; les arbres sont placés sur cette espèce de couche ; l'on recouvre les racines de terre et, quand le trou est rempli au niveau du sol, le collet est enterré à une profondeur de 9 à 10 centimètres au dessous de la surface du terrain environnant. Dans ce cas, l'arbre est placé trop profondément ; que sera-ce quand le fumier placé au fond sera pourri et que l'affaissement du sol se sera produit ?

Il eût fallu se rendre compte que la terre remuée s'affaisse en moyenne de 10 centimètres sur 1 mètre d'épaisseur ; que le trou creusé à 70 ou 80 cent. de profondeur, on aura au moins 8 cent. de terrassement qui, ajoutés au 10 cent. qui existent déjà, donneront un total d'au moins 18 cent. de terre et peut-être plus, dont le collet restera couvert.

Voilà ce qui résulte ordinairement de cette manière d'opérer ; la plupart des arbres languissent ou poussent vigoureusement pendant quelques années, et meurent ensuite avant d'avoir produit. L'expérience a démontré que les arbres plantés trop profondément donnent peu ou même pas de fruits, et que la plupart meurent asphyxiés avant de parvenir à la fructification, parce que leurs racines sont trop enfoncées et ne respirent pas librement.

Le plus ordinairement, ces arbres étant greffés ras de terre, s'affranchissent, c'est-à dire que l'arbre se bouture sur place ; le sujet sur lequel il est greffé meurt et se décompose ; dans cet état, il en résulte un arbre affranchi, poussant avec une vigueur telle qu'il ne donne que peu ou pas de fruits ; de là la nécessité de trouver un moyen pour que l'arbre puisse se développer facilement, donner des produits abondants et en rapport avec son étendue. Il suffit d'être observateur et de se rappeler les faits qui se produisent sous nos yeux.

La nature nous en fournit des exemples frappants que nous n'avons qu'à chercher à imiter. Lorsque nous nous promenons dans une forêt, il nous est facile de constater que les plus grands et les plus beaux arbres présentent le collet de leurs racines, placées en dehors du sol ; de cet exemple, nous devons conclure que toutes les fois que nous aurons à procéder à la plantation d'arbres forestiers

ou d'agrément, nous devons imiter la nature, en plaçant le collet de chaque arbre que nous planterons de manière à ce que, après l'affaissement complet du sol, le collet ne soit recouvert que de 2 ou 3 cent. de terre, quelle qu'en soit la nature, puisqu'on aura fait choix d'arbres greffés sus des sujets en rapport avec la place qu'ils doivent occuper.

Les raisons qui font procéder de cette manière sont les suivantes : Nous savons que les racines placées près de la surface trouveront dans tout leurs parcours, et cela pendant toute la vie de l'arbre, une terre de meilleure qualité et profiteront davantage des engrais répandus à la surface du sol ; d'un autre côté, le collet et les racines de l'arbre étant placés superficiellement, respireront plus librement, et les arbres ne mourront pas d'asphyxie. Dans ces conditions, la fructification ne se fait jamais attendre, et les fruits sont plus succulents que quand leurs racines vont chercher la nourriture à une grande profondeur. Pour ce qui est du fumier, n'en mettons jamais au fond de nos trous avant la plantation ; c'est de l'engrais perdu, puisqu'il est placé hors de la portée des racines et qu'il va saturer les entrailles de la terre, sans profit pour la végétation.

Contentons-nous de placer les racines dans de la terre amendée, étendons régulièrement et presque horizontalement les racines des arbres en interposant de la terre entre elles, et, lorsqu'elles seront recouvertes de quelques centimètres de terre, disposons-y une épaisseur de 6 cent. de fumier bien pourri et bien trituré, en partant de la circonférence du trou jusqu'à 15 ou 20 centimètres du pied de l'arbre; presque toujours une bonne brouettée suffit pour un trou de 2 mètres de diamètre, au lieu de 4 ou 5 qui

ne servent à rien quand elles sont placées sous le pied de l'arbre. Le fumier disposé de la manière que je recommande se trouvera à la portée des racines et cet engrais, entrainé par l'eau des pluies, ira saturer la couche de terre où elles sont plongées, ce qui détermine une végétation abondante des parties souterraines et aériennes de l'arbre.

En faisant l'application de ces principes, on évitera les déceptions dont j'ai parlé plus haut et qui peuvent se résumer en deux mots : stérilité et mort résultant d'une plantation mal faite.

(*Revue Horticole*).

LE GREFFAGE DES BOUTONS A FRUIT.

Cette opération intéressante, plus spéciale au poirier, a un double but : 1° Utiliser les boutons à fruits surabondants d'un arbre ; 2° Faire fructifier un sujet vigoureux, privé jusque là d'éléments fructifères.

Vers le mois d'août, les boutons à fruits du premier sujet, qui en possède trop, seront greffés sur le second qui en manque, et, l'année suivante, les boutons greffés fleuriront et fructifieront avec plus de succès que s'ils n'avaient pas été dérangés, et persisteront dans leur qualité fructifère, pendant plusieurs années.

L'opération sera pratiquée quand la sève commence à devenir moins abondante ; cependant, comme on opère sur des arbres d'un certain âge, il faudra se garder de greffer trop tardivement.

Mieux que tout autre, un arbre très-vigoureux, une branche gourmande, se prêtent parfaitement à ce greffage ; leur fructification, ainsi forcée, les domptera et les amènera à fructifier naturellement.

On peut donc posséder plusieurs sortes de fruits sur le même arbre ; ce qui n'est ni un avantage, ni un inconvénient.

Un greffon d'une certaine longueur n'est pas à rejeter ; il suffira que le biseau occupe une plus grande étendue, soit environ la moitié de longueur du greffon ; de cette façon, quelque bouton fruitier, placé sur le dos du greffon, pourra être enchâssé dans l'incision du sujet.

Souvent, le greffon est un rameau excessivement court, ou un simple bouton à fruit. On le lèvera avec une plaque d'écorce et d'aubier longue de 3-6 centimètres. On se gardera bien de lui soustraire la moindre esquille ligneuse au revers de l'embase ; il suffit d'en polir la surface pour en assurer l'adhérence ; puis on l'inoculera sous l'écorce du sujet fendue en T. Parfois, on est obligé d'entamer l'écorce à la tête du T, pour faciliter le glissement.

La ligature doit être strictement serrée partout ; on couvrira les joints avec de la boue, du mastic ou une feuille d'arbre, s'il reste quelque tissu mal recouvert. La ligature sera conservée jusqu'au commencement de l'été suivant, alors que le nouage du fruit est assuré.

Si l'on a quelques lambourdes ou dards fructifères à greffer quand la sève n'est plus assez abondante, on emploiera la greffe en fente, en incrustation ou en couronne, ou bien encore en placage avec lanière. Mais le meilleur mode et la meilleure époque sont le greffe de côté sous écorce, opérée de juillet à septembre.

(Extrait de l'*Art de greffer*,
par Charles Baltet.)

ESPACE A RÉSERVER AUX BÊTES DANS LES ÉTABLES ET ÉCURIES.

La plupart des étables et écuries de nos cultivateurs sont loin d'avoir les dimensions nécessaires pour la conservation de la bonne santé des animaux qui y sont renfermés, notamment pendant la mauvaise saison.

Nous croyons utile de reproduire ici les conseils que nous trouvons dans *les Ephémérides Joigneaux* ;

Le cheval a besoin de 28 à 30 mètres cubes d'air et, pour cela, chaque stalle de l'écurie doit avoir 4 m. de longueur y compris crèche, mangeoire et passage, 1 m. 75 de largeur et 4 m. de hauteur. De plus, dans les écuries à un rang, et lorsqu'on veut placer les harnais derrière le cheval, il faut ajouter 60 centimètres sur la longueur, soit 4 m. 60.

Il faut aux bœufs et aux vaches à l'étable 24 m. cubes d'air, soit une largeur de 1 m. 50 sur 4 m. de longueur et 4 m. de hauteur. Pour un veau, une stalle de 75 c. de large est suffisante. Une truie ou un porc à l'engrais a besoin de 3 m. à 3 m. 50 de surface; un verrat, 2 a 3 m.; un porcelet, 1 m. 30 à 1 m. 50. Dans la bergerie, on compte qu'il faut 1 m. carré par brebis ou mouton et 75 cent. pour chaque agneau. Cent poules ont besoin d'une pièce de 4 m. 50 de longueur sur 4 m. de largeur.

COUCHAGE DES TIGES DE POMMES DE TERRE.

Ce procédé, s'il est employé à bonne époque, c'est-à-dire au moment où les tiges sont à moitié de la hauteur qu'elles atteignent habituellement, augmente dans une grande proportion le rendement ordinaire.

(*Revue Horticole* 1882.)

LES CHEVAUX AU VERT.

Les auteurs anciens considéraient l'usage du vert, pour les chevaux, comme indispensable à la santé. C'était, pour beaucoup d'entre eux, le meilleur remède à appliquer aux maladies ; c'était le moyen infaillible de prévenir certaines affections.

» Le vert, écrivait Grognier, c'est un traitement com-
» parable aux eaux minérales, si souvent employées dans
» la médecine humaine, mais en général beaucoup plus
» rationnel. »

« Mettre au vert, disait Favre, c'est remédier aux maux
» de la domesticité par un retour momentané vers l'état
» de la nature. »

Ces théories exagérées, ces doctrines absurdes, ont fait époque ; elles ont même conduit à un abus qui a été trop souvent fatal à l'hygiène des chevaux. Aussi, plus tard, vit-on des observateurs sérieux s'élever contre l'usage abusif du vert, et démontrer combien il était important d'en raisonner l'emploi. Ils furent assez heureux pour prouver combien avaient été funestes les exagérations de leurs devanciers, et, dans des pages pleines de sens et de verve, ils etablirent, spécifièrent les cas où l'usage des fourrages verts était avantageux, utile ou nécessaire.

La nourriture verte, — je ne parle point de celle prise dans les pâturages, mais uniquement de celle distribuée au râtelier, — produit d'excellents effets ; elle facilite la mue du poil d'hiver, donne du lustre à la robe et fait prendre de l'embonpoint aux chevaux. Son emploi raisonné améliore l'état des animaux malades, active la digestion, rend la respiration libre, la circulation régulière, la nutrition facile, tout en augmentant sensiblement la vigueur.

Mais pour obtenir tous ces avantages il ne suffit pas de *mettre les chevaux au vert*, il est indispensable d'observer certaines règles, de prendre certaines précautions dont l'ignorance ou l'oubli peuvent devenir la source de maux irrémédiables.

Il s'agit donc d'établir les cas où l'usage des fourrages verts est indiqué, le cas où il est contre-indiqué ; — de fixer l'époque où doit commencer ce régime ; — de faire un bon choix des plantes vertes et d'étudier les conditions dans lesquelles on les distribue ; de limiter, enfin, la durée de leur emploi.

Indication du vert. — Les chevaux qui, jeunes encore, sont soumis à un travail pénible et reçoivent de fortes rations d'avoine ; les animaux déjà vieux, échauffés et qui se nourrissent mal ; ceux qui ont le poil piqué, sec, brûlé, la peau adhérente, sont toujours mis au vert avec avantage. Ce régime est surtout utile, nécessaire aux chevaux qui ont des inflammations de l'estomac et de l'intestin avec constipation opiniâtre, à ceux qui sont atteints d'ictère ou jaunisse ; d'affections cutanées rebelles, de crevasses persistantes, d'emphysème pulmonaire ou de pousse.

Contre-indication du vert. — L'usage des fourrages verts cesse d'être un avantage pour les chevaux qui, tout en travaillant beaucoup, présentent les signes d'une bonne santé. Il est nuisible aux sujets affectés de maladies anciennes de poitrine, à ceux qui ont des gourmes mal guéries, des diarrhées chroniques épuisantes. Il est funeste aux animaux atteints d'altération de sang, d'anémie, d'hydroémie, d'œdèmes, d'hydropisies, aussi bien qu'à ceux qui portent d'anciennes maladies chroniques graves, comme le crapaud ou la grappe.

Époque du vert. — La mise au vert commence habituellement du 15 au 20 mai. Toutefois, il est impossible de fixer une date précise, en raison de l'influence de la température sur la précocité des plantes, en raison même de la nature des fourrages employés et des conditions particulières dans lesquelles peuvent se trouver les animaux qui vont être soumis au régime dont il s'agit.

Choix des plantes. — La luzerne, le trèfle, l'herbe des prés, parfois les vesces, exceptionnellement l'avoine en grappe ou l'orge escourgeon, voilà les plantes dont on fait le plus souvent usage pour mettre les chevaux au vert.

En admettant que, plus les plantes vertes s'approchent de la maturité, plus elles sont actives et nourrissantes, les agronomes n'ont point voulu faire de cette vérité un principe absolu. En effet, tous ceux qui ont écrit sur la matière ont recommandé de faire un choix des plantes et de leur état de maturité, suivant l'état des animaux mis au vert.

Aux chevaux qui ont besoin d'être rafraîchis, d'être purgés, il faut donner des plantes tendres, aqueuses, comme le trèfle ou la luzerne jeunes encore. Pour les animaux fatigués, maigres et mal nourris, il faut choisir les plantes fortes, déjà mûres, comme le froment, l'avoine en grappes, l'orge escourgeon. Aux animaux jeunes, il est indiqué de faire manger le vert des prairies naturelles, celui surtout qui est riche en graminées. etc. etc.

Il n'est guère possible de fixer la quantité de fourrage vert qui devra être distribuée chaque jour, cette quantité pouvant être modifiée par la nature du fourrage choisi, par par l'état de l'animal qui le consomme, et surtout par les services qu'on réclame de lui pendant la durée du régime. Aussi, je n'indique ici que pour mémoire, les chiffres de 25 à 55 kilogrammes donnés par plusieurs auteurs, comme ration moyenne et quotidienne.

Conditions dans lesquelles doivent être les plantes. — Précautions à prendre lorsqu'on les distribue. — Les plantes fraîches sont dans des conditions tellement favorables à la fermentation, que très souvent leur usage occasionne des maladies. C'est ainsi que les chevaux auxquels on ne distribue pas le vert d'une façon rationnelle et calculée, sont exposés à contracter des indispositions gazeuses, parfois mortelles. On ne saurait donc trop recommander de ne couper que de petites quantités de fourrages à la fois, de l'étendre en couches légères sous un hangar bien aéré et à l'abri des rayons du soleil. Au moyen de ces précautions, on évite l'entassement et la chaleur qui produisent un échauffement, véritable point de départ d'une fermentation nuisible aux sujets qui font usage d'une herbe mal préparée.

Il est enfin une dernière précaution qui n'est pas des moins importantes, c'est celle qui consiste à ne pas substituer brusquement et sans transition le régime du vert à celui du sec. Il est urgent d'habituer progressivement les organes de la digestion à l'herbe verte, en ne mettant d'abord qu'une très faible quantité d'herbes en mélange avec le foin sec, et en augmentant chaque jour, de façon à arriver à l'usage exclusif du vert, pendant quelques jours seulement, pour revenir aussitôt par une transition analogue, mais en sens inverse, du vert au sec.

Durée du vert. — Le régime du vert peut être soutenu vingt à trente jours, rarement plus.

On peut, pendant l'usage du vert, continuer à faire travailler les chevaux, mais il faut tenir compte de l'affaiblissement produit, continuer, augmenter même parfois la ration d'avoine.

Le régime du vert augmentant les déjections et les uri-

nes, il faut prendre soin, pendant qu'il dure, d'aérer les écuries et de les tenir proprement.

Telles sont les règles et les précautions qui doivent guider le propriétaire désireux de donner à ses chevaux un vert utile et vraiment avantageux.

Em. Fréminet,
Médecin-vétérinaire.
(*Journal des campagnes*).

LA COMPRESSION DES FOURRAGES.

Les machines à comprimer pourraient rendre de grands services, et il est regrettable que les cultivateurs n'en fassent pas un plus grand usage. Il ne serait pas nécessaire que chacun d'eux eut une presse à sa disposition; plusieurs intéressés pourraient se réunir et faire usage de cette ma machine, lorsque le besoin se ferait sentir, et, par une sage prévoyance, obtenir des réserves pour les mauvais jours. Dans les années d'abondance, on gaspille les fourrages, mais ces fourrages font défaut dans les années de disette ; il est donc important de trouver un moyen propre à rétablir l'équilibre.

L'expérience a prouvé, dit M. Croutelle, que la compression des fourrages, foins et pailles, conserve aux plantes leur arôme, leur fraîcheur, et les empêche de vieillir. L'air ne circulant plus dans la masse, comme dans les procédés d'emmagasinement usités jusqu'à présent, ne peut réaliser son action destructive, elle conserve la qualité des fourrages d'une façon absolue.

Des expériences pratiques ont été faites à ce sujet. Les résultats ont été mauvais en ce qui concerne la compression du fourrage vert, mais les essais ont démontré, d'une

manière incontestable, les avantages que l'on peut retirer de la compression du fourrage resté sur le pré et mis en balles immédiatement. Au point de vue nutritif, la compression conserve au fourrage toutes ses feuilles, ce qui forme une somme de nourriture importante et supérieure en qualité aux tiges; d'autre part, elle empêche l'action de l'air qui raréfie l'extractif des plantes, et rend leur assimilation plus difficile ; au point de vue hygiénique, elle conserve entière la qualité des fourrages, entrave les fermentations qui rendent ces aliments insalubres, empêche la poussière d'entrer dans la masse, et supprime aussi cette innombrable végétation d'infiniments petits, dont l'ingestion exerce une influence fâcheuse sur la santé des animaux. Enfin, au point de vue économique, elle augmente la capacité réelle des greniers, puisqu'elle permet d'emmagasiner six fois plus de foin dans la même espace ; elle rend le transport facile et économique, le prix des chemins de fer se payant au wagon complet et non d'après le poids.

Donc, de quelque façon qu'on envisage la question, il y a grand intérêt pour les habitants des campagnes à se servir de la presse à fourrage, car les dépenses d'achat seraient bien vite récompensées par les bénéfices réalisés.

A. DE LAVALETTE.

(*Revue d'Economie rurale*).

LES CARDONS.

Les cardons sont d'une culture simple, facile, peu dispendieuse, et recommandables à tous égards ; leur récolte procure l'avantage de venir alimenter la cuisine vers la fin de l'automne, quand déjà bon nombre de légumes herbacés ont cessé de produire.

Le cardon est une plante vivace, appartenant à la famille des composées ; son nom scientifique est *Cynara cardunculus* ; il ressemble beaucoup à l'artichaut, sa taille est tant soit peu plus forte, ses feuilles plus longues, ordinairement épineuses, possédant des côtes très charnues qui constituent la partie comestible de la plante.

On en distingue plusieurs variétés parmi lesquelles nous distinguerons les deux suivantes :

Le cardon de Tours, à feuilles épineuses, le plus cultivé par les maraîchers de Paris.

Le Cardon plein inerme, à peu près complètement dépourvu d'épines.

Sa culture, nous l'avons déjà dit, est facile. Elle consiste, vers la 2e quinzaine d'avril, à le semer dans des godets remplis d'un mélange de moitié terre franche et moitié terreau. On met ces godets sur une couche pouvant donner 15 à 20 degrés centigrades, et on sème dans chacun d'eux trois graines ; on arrose et au bout de quelques jours la germination se fait. Après avoir laissé les plants prendre un peu de force, on éclaircit en ne laissant dans chaque pot qu'une seule plante, la plus belle ; enfin, quand les petits plants ont 2 ou 3 feuilles, et avant que leurs racines ne contournent les pots, on procède à la mise en place dans un sol frais qui, préalablement, aura dû être préparé par un bon labour et une forte fumure.

On commence par tracer sur ce sol des rayons parrallèles et distants l'un de l'autre de 1 m. 30 ; sur chacun d'eux, à tous les mètres de distance, ou plante en quinconce à raison d'une plante seulement par mètre.

Un second procédé, encore plus simple, consiste à effectuer le semis sur place dans la premire quinzaine de mai. Aux distances indiquées précédemment pour le premier

procédé, on creuse des poquets de 0,10 à 0,12 centimètres de diamètre ; dans chacun d'eux on verse quelques poignées de terreau et on sème 3 ou 4 graines que l'on recouvre légèrement ; on favorise la levée par des bassinages plus au moins répétés, suivant le temps qu'il fait, et quand les jeunes plants ont 0,10 centimètres, environ, on éclaircit pour ne laisser qu'une seule plante par trou.

Point d'autre difficultés que l'entretien du sol par des binages plus ou moins nombreux suivant les besoins, des arrosages toujours copieux, surtout à l'automne, vers le mois de septembre.

C'est à l'automne seulement que les pieds de cardons auront pris assez d'extension pour se joindre et couvrir le sol ; aussi sera-t il bon d'utiliser le terrain plus complétement par des cultures intercalaires et successives de laitues de romaines, etc., jusqu'en juillet.

En octobre, se fait la récolte ; mais, avant de livrer les produits à la consommation, il faut faire blanchir les côtes en liant toutes les feuilles de chacun des pieds ensemble, et cela avant l'arrachage. Généralement, on entoure le tout de paille, de vieux paillassons, que l'on fixe avec des liens, et on complète l'opération par le buttage des pieds. Environ trois semaines après, les plantes ainsi traitées peuvent être livrées à la consommation.

Si, à l'arrivée des grands froids, il reste encore des cardons, la prudence commandera de les rentrer dans une cave, un cellier, où ils se conserveront très bien à la disposition de la cuisine. On peut également, toujours dans le but de les prémunir contre les gelées, les *enjauger* dans le sol, à la manière des figuiers. Pour le faire, on les couche dans une tranchée et on les recouvre d'une couche de

terre, en laissant toutefois la tête et l'extrémité des feuilles à découvert.

La racine principale de la plante, qui est grosse, charnue, tendre et de saveur agréable, peut être alliée aux côtes des feuilles dans les préparations culinaires.

On conserve les plus beaux pieds pour porte-graines, que l'on replante après l'hiver dans un endroit favorable.

La faculté germinative de la graine peut se prolonger cinq et même six ans.

MAGNIEN.
(*Le Progrès Agricole*).

LES LAITUES LENTES A MONTER.

Voici une recette pour la culture maraîchère. Elle n'est pas de moi, elle est indiqué par M. Joigneaux, dans la *Gazette du Village*. M. Joigneaux l'a trouvée lui-même consignée dans les mémoires du maréchal Bugeaud.

Le maréchal, se trouvant à Abbeville, écrivait à sa sœur:

« Je suis logé chez un jardinier qui a l'air très bon homme ; je viens de visiter son jardin et, par conséquent, nous avons causé de jardinage. Il m'a appris plusieurs petites choses que je ne connaissais pas, et je veux te donner une de ses recettes qui pourra vous être utile. Quand vous aurez beaucoup de laitues pommées à la fois, pour les conserver pendant longtemps, il faut passer légèrement sous le pied de la plante et couper la grosse racine qui lui sert de pivot ; les autres petites racines suffisent pour le nourrir, mais ne lui fourniront pas assez de suc pour jeter sa tige en l'air. »

Je serais tenté de croire à l'efficacité du procédé, mais l'opération ne me semble pas aussi simple qu'elle paraît de

prime abord. Couper le pivot sans endommager le chevelu me paraît d'une extrême délicatesse. Je conseille d'essayer; la déception ne serait pas un bien grand malheur.

Bulletin de la Société d'horticulture, pratique du Rhône.)

MALADIES DES VINS. — GOUT DE FUT OU DE MOISI.

On guérit difficilement un vin qui a pris goût de fût ou de moisi. On atténue sensiblement ces mauvais goûts en versant dans la pièce 500 grammes d'huile d'olives bien fraîche pour 228 litres de vin ; puis on bat le liquide avec une baguette fendue en quatre, comme s'il s'agissait de le coller, et afin que l'huile se mélange bien dans toutes les parties du vin. On rebonde, on laisse reposer pendant 24 heures, et l'huile remonte à la surface, entraînant avec elle le mauvais goût. On retire ensuite cette huile en la faisant déborder du tonneau par la bonde au moyen d'un remplissage avec du vin ayant bon goût. Il ne reste plus qu'à soutirer dans un fût frais.

Enfin, on peut après cela introduire dans la pièce 100 grammes de mie de pain chaud, qui absorbera elle aussi une partie du mauvais goût.

Les vins qui ont contracté un goût de soufre se traitent de la même manière. (*Éphémérides Joigneaux*).

DÉSINFECTION DES FUTAILLES MOISIES.

Les futailles vides, qu'on laisse séjourner dans des lieux sombres et humides, contractent facilement un goût de moisi. Un simple nettoyage à l'eau ne suffit pas pour le

faire disparaître, il faut employer un moyen de désinfection plus énergique. Le plus simple et le plus recommandable consiste dans un mélange d'acide sulfurique et d'eau, 200 grammes d'acide sulfurique dans 5 litres d'eau. Il est très important de rappeler ici qu'il ne faut jamais verser l'eau dans l'acide sulfurique, parce qu'il se produirait alors une effervescence pouvant occasionner des accidents, c'est au contraire l'acide qui sera versé lentement dans l'eau et en remuant le mélange. Le liquide ainsi préparé est versé dans le fût à désinfecter, on l'y laisse séjourner pendant deux heures en remuant de temps en temps, puis on retire l'eau acidulée, qui servira pour un autre tonneau, on rince à l'eau claire, on met à égoutter et on laisse évaporer le goût d'acide sulfurique avant d'entonner le vin.

(*Éphémérides Joigneaux*).

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

COMMUNIQUÉES

Par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

Hauteurs de pluie tombée pendant les mois de l'année courante et après désignés, observées aux différentes stations du département de la Lozère. (Totaux par mois)

DÉSIGNATION DES STATIONS	Altitude du pluviomètre	Mai
		mm.
BELVEZET (Chassézac, affluent de l'Ardèche)...	1273	45.30
VILLEFORT (Altier, affluent du Chassézac).....	600	561.»
VIALAS (Cèze, bassin du Rhône).....	520	125.»
Maison cantonale du THORT (bassin du Rhône)..	1120	107.50
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE bassin du Gard)..	500	84.»
MASSEVAQUE (entre Tarn et Hérault).....	1150	93.10
LE PONT-DE-MONTVERT (Tarn)	900	148.95
MEYRUEIS (Jonte).....	710	72.»
FLORAC (Tarnon).....	551	99.40
MONTMIRAT (entre Tarn et Lot).....	1041	82.»
LE MASSEGROS (Aveyron).....	850	116.20
LE BLEYMARD (Lot).....	1080	78.20
BAGNOLS (Lot).....	910	75.50
MENDE (Lot).....	722	48.»
Camp de LA ROCHE (bassin du Lot).....	«	85.50
Baraque de ST-DENIS (bassin du Lot).....	«	109.40
MARVEJOLS (Coulagne, affluent du Lot).....	670	78.60
ST-LÉGER-DU-MALZIEU (Trueyre, affluent du Lot).	870	18.80
ST-CHÉLY-D'APCHER (Trueyre, affluent du Lot).	1016	59.6
NASBINALS (Bez, affluent de la Trueyre).....	1200	72.30
CHATEAUNEUF (Chapauroux, affluent de l'Allier)	1295	63.70
CHEYLARD-L'EVÊQUE (Allier).....	1150	68.40
LANGOGNE (Allier).... .....)	920	44.15
NOTRE-DAME-DES-NEIGES (entre Allier et Ardèche.	1120	95.20

Liste des publications reçues pendant le mois de juin 1883.

Gazette des Beaux-Arts. — Le Salon de 1883. (1er article). — Les curiosités du dessin antique dans les vases peints. — L'orfèvrerie romaine de la Renaissance, avec une étude spéciale sur Caradosso. — Exposition diverses à Paris. Exposition internationale de peinture dans la galerie Georges Petit. — Les médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles.

Mission scientifique au Mexique et dans l'Amérique centrale. 3e partie, 2e section. Etudes sur les Batraciens, par M. Brocchi, 1883.

Journal des Savants, mai 1883. Revue des travaux scientifiques : tome II, travaux de 1881, n° 12, et tome III, travaux de 1882, n° 2 et 3.

Répertoire des travaux historiques, année 1882, supplément. — Index.

Bulletin du Ministère de l'Agriculture, 2e année, n° 3, 1883.

Bulletin des séances de la Société d'Agriculture de France, mars 1882.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1882. — Tables analytiques de 1867 à 1878.

Bulletin de la Société des sciences etc., de la Basse-Alsace, juin 1883.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.

Bulletin mensul de la Société nationale d'acclimation, avril 1883.

Mémoires de l'Académie des sciences etc. de Clermont-Ferrand, année 1881.

Annales de l'Académie de Mâcon, 11e série, tome IV, 1883.

Bulletin de la Société archéologique, etc. de Béziers, 2e série, tome XIe 2e livraison, 1882.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, etc. du département de l'Aube, année 1882.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, année 1882.

Journal d'Agriculture pratique.

Journal de l'Agriculture.

Annales de la Société d'horticulture de l'Hérault, 1er trimestre, 1883.

Bulletin de la Société Hispano-portugaise de Toulouse, n° 1, 1882.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er et 15 juin.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, août à décembre 1882, janvier à mai 1883.
Bulletin de la Société d'Agriculture et d'horticulture de Vaucluse, mai 1883.
Bulletin de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, avril 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger, 1er trimestre, 1883.
Annales de la Socité d'horticulture de la Haute-Garonne, janvier et février, 1883.
Messager agricole du Midi.
Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône 16 mai et 16 juin 1883.
Bulletin de la Société d'Agriculture du Var, à Toulon, mai 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture, etc. de Poligny, avril-mai, 1883.
Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or, mars-avril, 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, février à juin 1883.
Le Monde horticole.
L'Aviculteur.

MM. les auteurs des Rapports ou mémoires imprimés dans le Bulletin pourront en faire exécuter, à leurs frais, un tirage à part, aux prix suivants, en s'adressant à l'imprimeur.

La demande devra en être faite directement à l'imprimeur avant le tirage du *Bulletin*, attendu que les planches ne sont pas conservées.

NOMBRE DE FEUILLES.	25 Exempl.		50 Exempl.		100 Exempl.		200 Exempl.		500 Exempl.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Pour une feuille 16 pages, papier, pliage, piqûre.....	4	50	6	»	8	»	14	»	25	»
Trois quarts de feuille 12 pages.	4	50	6	»	8	»	12	»	22	»
Demi-feuille 8 pages.....	3	»	4	»	5	»	8	»	16	»
Quart de feuille 4 pages.....	3	»	4	»	5	»	6	»	10	»
Couverture non impr. couleur.	0	40	0	60	1	20	2	»	5	»
Id. imprimée id.	3	»	4	»	5	»	6	»	10	»
Composition d'un titre d'entrée spécial pour le tirage à part d'un Mémoire: 1 fr.										

Les frais de remaniement nécessités par les corrections que feraient après coup les auteurs ne sont pas compris dans ces conditions.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

—

Juillet.

MENDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Séance du 12 juillet 1883, p. 161. — *Revue agricole* : Rapports de l'horticulture avec l'agriculture, p. 164. — Daïcon ou radis du Japon, p. 169. — Le soufrage de la vigne, p. 170. — La benzine insecticide, p. 172.

Prix des grains, par hectolitre, d'après les mercuriales des marchés du département de la Lozère (Mai et Juin 1883), p. 173 et 174.

Observations météorologiques communiquées par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende (Juin 1883), p. 175.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

AVIS.

Pour faire partie de la Société d'agriculture, il faut être présenté par un Membre ou en faire la demande à M. le Président.

La Société se compose :

1° De Membres titulaires, dont la cotisation annuelle est de 10 francs ;

2° De Membres associés, dont la cotisation annuelle est de 5 francs ;

3° De Membres correspondants, domiciliés hors du département, payant aussi une cotisation annuelle de 5 francs.

NOTA. — Le Bulletin mensuel est régulièrement adressé à chaque Membre.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. Bayle Saint-Setier, l'abbé Boissonade, Bonnefous, l'abbé Bosse, Caupert (Jules), Germer-Durand, Laurens (Basile), Oziol père, Paradan (Joseph), Perret père et Vincens.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président s'exprime en ces termes :

« Je viens de recevoir une triste nouvelle que « j'ai le devoir de vous communiquer.

« M. Sinègre, de Plagnes, commune de Trélans, « membre associé de notre Société depuis 32 ans, « est décédé le 28 juin dernier.

« La vaste étendue de son domaine, les amélio- « rations nombreuses qu'il y avait effectuées et « qui fixèrent l'attention de la Commission du « Concours régional dans sa visite des fermes, « l'année dernière, lui avaient acquis, sur les cul- « tivateurs de la région, une haute influence qu'il « employa à la propagation du progrès agricole.

« La Société d'agriculture, en témoignage de « son estime pour celui qui fut si longtemps un « de ses membres les plus méritants, envoie à « la famille de M. Sinègre l'expression de ses « regrets. »

La Société partage les regrets exprimés par M. le Président au sujet du décès de M. Sinègre.

— M. le Président donne ensuite lecture de la lettre ministérielle suivante que M. le Préfet a bien voulu lui transmettre en communication :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Paris, le 29 juin 1883.

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez transmis une lettre de M. le Président de la Société d'Agriculture de la Lozère demandant que ladite Société soit autorisée, comme elle l'a été aux Concours régionaux de 1866 et 1874, à représenter au Concours de Mende les agriculteurs de la Lozère qui, par suite d'empêchement, ne peuvent exposer eux-mêmes leurs produits.

De plus, la Société demande une allocation pour l'aider à mener à bonne fin les diverses expositions dont elle a décidé l'organisation.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Préfet, que je consens volontiers à autoriser la Société d'agriculture de la Lozère à représenter les exposants du département qui ne pourront pas présenter eux-mêmes leurs produits au Concours régional de Mende.

En ce qui concerne la demande de subvention, la Société recevra une allocation extraordinaire de 500 francs pour lui permettre d'organiser les expositions projetées. Cette somme sera prochainement ordonnancée à votre nom pour être mise à la disposition de la partie prenante.

Vous voudrez bien aviser de ces dispositions M. le Président de l'association.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

J. MÉLINE.

La Société prie M. le Président de transmettre ses plus vifs remercîments à M. le Ministre pour les bienveillantes décisions qu'il a prises à son égard.

— M. le Président a reçu de M. le sénateur de Rozière, une lettre, dont il donne lecture, l'informant qu'il avait fait des démarches au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en vue d'obtenir, comme les années précédentes, l'allocation que la Société a demandée pour l'aider à continuer et mener à bonne fin l'impression des documents qu'elle publie dans son Bulletin sur l'histoire locale.

Peu de jours après la réception de cette lettre, M. le Ministre de l'Instruction publique annonçait à M. le Président qu'il avait accordé à la Société une subvention de 500 fr., à titre d'encouragement pour ses travaux.

La Société vote des remercîments à M. le Ministre pour cette nouvelle allocation, ainsi qu'à M. de Rozière, pour les démarches qu'il a faites et qui ont été suivies d'un si heureux résultat.

— M. Nègre, jardinier à Orfeuillette, a envoyé à M. le Président une nouvelle lettre dont il est donné lecture.

— M. Jules Caupert fait don à la Société, pour être classés dans les collections du Musée, de diverses médailles de bronze, et de fossiles trouvés dans ses terres de Chaldecoste, près Mende.

Remercîments.

NOMINATION.

M. Favet (Paul), négociant à Mende, est nommé Membre titulaire de la Société.

REVUE AGRICOLE

RAPPORTS
DE L'HORTICULTURE AVEC L'AGRICULTURE

L'horticulture, au point de vue utilitaire auquel je désire me placer ici, se divise en deux parties principales : l'une qui s'occupe de la culture des arbres fruitiers, l'arboriculture ; l'autre ayant trait à la culture des plantes légumières. Quelle est l'importance relative de ces deux parties ? Quels sont les avantages que chacune d'elles est susceptible de fournir à l'agriculteur ? Telles sont les questions qui se posent et qu'il importe d'élucider afin d'établir aussi nettement que possible la place qui doit être assignée à chacune d'elles, tant dans l'enseignement que dans la pratique.

A peu de chose près, l'enseignement agricole ne s'est occupé jusqu'à ce jour que d'une seule branche de l'art horticole ; c'est l'arboriculture. Celle-ci a eu de tout temps son enseignement officiel. Tout agriculteur éclairé qui a passé par les écoles d'agriculture, est à même de la pratiquer avec quelque chance de succès. S'il veut s'occuper d'horticulture, son esprit tout naturellement se trouvera porté vers la seule partie qui lui ait été enseignée, la seule par conséquent à laquelle il semble avoir été reconnu quelque utilité.

Les avantages fournis par l'arboriculture pratiquée par les agriculteurs sont-ils véritablement aussi considérables que l'importance qui lui est donnée semble le démontrer ?

Je ne le crois pas. L'observation directe des faits appuiera facilement mon dire.

L'enseignement de l'arboriculture est long et rempli de difficultés pour les élèves, quand il s'agit de le faire d'une façon complète. C'est qu'en effet les méthodes suivies sont loin d'être arrivées à une netteté telle qu'il soit facile de les résumer, d'en donner en quelque sorte l'essence. La meilleure preuve que l'on en puisse fournir, c'est qu'autant il y a eu de gens s'occupant sérieusement de l'art arboricole, autant il a été constitué de méthodes différentes. Il n'est pas à dire pour cela que l'enseignement de l'arboriculture doive être négligé, tout au contraire; mais il convient qu'il soit fait sans parti pris, qu'il résume les envisagements les plus en cours, et qu'il soit, en un mot, général et en même temps d'une simplicité très grande. Pour ce qui est de la pratique, examinons quel peut être l'intérêt que l'arboriculture peut présenter au point de vue agricole. Là, elle peut être pratiquée sur une petite étendue, dans le jardin attenant à la ferme et destiné uniquement à fournir au personnel de l'exploitation ces fruits, nos desserts, dont nous ne saurions nous passer aujourd'hui. Dans ces conditions son intérêt est indiscutable ; car, outre que les fruits récoltés chez soi sont infiniment meilleurs que ceux qui ont passé par les marchés, ils reviennent encore moins cher que ceux qui sont achetés. Sur ce point la discussion n'est donc pas possible. Tout cultivateur, tout possesseur d'une certaine étendue de jardin doit pratiquer la culture des arbres fruitier ; ce qui établit implicitement la nécessité d'un enseignement arboricole.

Mais le plus souvent cet enseignement a une tendance tout autre : celle de pousser les cultivateurs vers une culture arbustive industrielle. Eh bien ! il est certain que,

laissant de côté certaines cultures, telles que celle de la vigne, de l'olivier, etc., qui font partie d'un enseignement spécial, pour ne nous occuper que de l'arboriculture proprement dite, c'est-à-dire de la culture des arbres à fruit de table, il est facile de voir qu'il y a mieux que cela à faire en horticulture.

En France le cultivateur est rarement propriétaire foncier; il en résulte que les opérations qu'il fait doivent se solder à courte échéance; il ne peut, lui, suivre le principe généreux de nos pères, qui plantaient des arbres dont leurs enfants seulement devaient récolter les produits. S'il veut se livrer à l'arboriculture, sa voie est toute tracée; c'est à la culture concentrée avec des arbres de petite forme et à production rapide qu'il doit seulement donner la préférence. Mais, dans ces conditions, il n'y a pas à se le dissimuler, l'établissement d'un verger avec tout le matériel qu'il comporte coûte fort cher. Si au moins un produit quelconque venait de suite le dédommager de l'immobilisation de son capital, il n'y aurait que demi-mal; mais non, il faut attendre deux ou trois ans au moins, pendant lesquels les dépenses se multiplient sans cesse, avant de commencer quelque récolte.

L'agriculteur serait-il propriétaire qu'il devra hésiter à faire des plantations arbustives en grand; les hivers désastreux que nous avons traversés en 1871 et 1879 sont là pour le faire réfléchir. Toutes ces raisons font que le cultivateur soucieux de faire un placement sûr, devra, comme l'on dit, y regarder à deux fois avant d'entreprendre une exploitation arboricole industrielle.

Rien que les raisons que je viens d'exposer doivent suffire pour démontrer le danger qu'il peut y avoir à donner trop d'extension à une telle culture. Quand à tous ces

inconvénients signalés l'on ajoute encore les risques que font courir chaque printemps les gelées blanches, qui, comme cette année, détruisent, malgré les abris, la meilleure partie de la récolte; quand l'on réfléchit à la difficulté du traitement des arbres soumis à la taille, qui rarement peut être confiée à des mains mercenaires; quand enfin l'on considère les difficultés des ventes et des expéditions, qui ne peuvent être, pour rester réellement lucratives, que partielles et souvent répétées, l'on en retire cette conviction que la production des fruits de table doit forcément rester dans le domaine du petit cultivateur, du producteur spécial. Lui seul peut consacrer toute son activité et tout son temps à une culture aussi absorbante et compenser par cela même l'aléa fourni par l'inconstance perpétuelle des saisons.

En est-il de même pour la culture légumière? Rien n'est plus facile que de montrer clairement, que, non seulement cette culture peut, mais encore qu'elle doit être pratiquée à peu près partout et que, dans telle condition que l'on se trouve, elle est toujours capable de fournir des résultats d'autant plus importants qu'ils sont pour ainsi dire assurés.

Contrairement à ce qui a lieu en culture arbustive, pour les légumes on peut dire qu'il n'a pas de mauvais sol; à la condition de savoir choisir ses plantes, de les approprier au climat et à la terre et encore d'employer les variétés les meilleures, en leur prodiguant l'eau et les engrais suivant leur exigence, la culture potagère industrielle peut être faite dans toutes les conditions.

De difficultés opératoires, de soins spéciaux, il n'en existe pour ainsi dire pas. Les ouvriers de la ferme, intelligemment conduits, peuvent toujours être employés aux

cultures potagères. Et puis, l'avantage énorme que présente ce genre d'exploitation, c'est que chacune de ces cultures est de peu de durée ; les légumes semés ou plantés sont récoltés quelques mois plus tard ; que si même les gelées venaient à les endommager, une culture secondaire immédiatement confiée au sol viendra compenser la perte subie qui ne représentera que le prix de la semence. Là, deux ou trois cultures par an sur le même terrain sont possibles; les opérations se succèdent rapidement apportant chacune des bénéfices souvent considérables.

La difficulté du transport, l'absence de débouchés dont on a si souvent parlé n'existent plus aujourd'hui. Quand le cultivateur se trouve près d'une ville, celle ci engloutira tout ce qu'il pourra produire ; quand il s'en trouvera éloigné, il donnera le choix aux légumes dont le transport est facile. Nul n'ignore à ce sujet que les choux-fleurs que nous consommons à Paris viennent en grande partie de Bretagne, et qu'au printemps, les artichauts, les pois, les haricots proviennent du Midi et de l'Algérie. Et puis, l'exemple des maraîchers de Paris, qui expédient la majeure partie de leurs légumes en Angleterre, en Allemagne et jusqu'en Russie, n'est il point là comme réponse à toute objection qui peut être faite dans ce sens? Enfin, quand toute espèce de moyens de transport fait à peu près défaut, et qu'il est nécessaire de concentrer la valeur des produits sous un faible volume, il reste encore la culture des porte-graines, qui toujours donne des produits excessivement rémunérateurs.

Ces quelques raisons rapidement énoncées prouvent déjà que, dans toutes les conditions, la culture légumière est possible. Je reviendrai avec quelques détails sur ces questions qui sont d'un intérêt capital pour le cultivateur,

et il me sera facile de démontrer quelle source importante de revenus peut devenir la production légumière, quand on sait l'approprier à la grande culture.

J. Dybowski,

Chargé des conférences d'horticulture à l'école d'agriculture de Grignon.

(Extrait du *Journal de l'Agriculture*)

DAICON OU RADIS DU JAPON

Le jardinier Henri Véniat a apporté, le 9 novembre dernier, à la Société centrale d'horticulture de France, plusieurs variétés de Daïcon ou radis du Japon.

Je suis du nombre de ceux qui regrettent que ce radis ne soit pas plus cultivé, car il rendrait de grands services aux agriculteurs.

En 1874, M. Rivière, jardinier chef au jardin du Luxembourg, présentait au comité des cultures potagères ce légume sous le nom de Daïcon ou radis du Japon. Il en avait reçu les graines du docteur Auguste Hénon d'Ikoun (Japon), qui le premier a envoyé en France des graines de ce radis, provenant de Satzauma, lesquelles, d'après ses observations, sont bien supérieures en qualité aux autres espèces de radis si répandus dans tout le Japon.

Un des grands mérites de ce radis, c'est que, semé le 1er août, on peut l'arracher au commencement d'octobre ; ce qui permet de le semer après la récolte du blé. Le bétail en est très friand. Il arrive souvent que le printemps étant sec, les betteraves, les carottes ne lèvent pas bien ; il est trop tard, lorsqu'on s'aperçoit du mal, pour recom-

mencer de nouveaux semis; à cette époque, on peut semer le Daïcon, qui est appelé à rendre de grands services, comme plante maraîchère, et surtout à l'agriculture, en suppléant aux betteraves et aux carottes pour les bestiaux.

Il est important que le terrain soit profondément défoncé, afin que les racines puissent prendre tout leur développement.

On prétend qu'il a presque partout remplacé, au Japon, le blé, les pois, les fèves, dans les terrains où, faute d'eau, l'on ne peut cultiver le riz.

Le goût de ce radis se rapproche plus du navet que du radis.

L'acclimatation est aujourd'hui une des ambitions de tous les praticiens horticoles. C'est le but vers lequel tous les efforts de la culture doivent converger ; des Sociétés se se sont formées en vue de l'atteindre. Redoublons donc d'énergie, afin de doter la France, non seulement de fruits et de plantes alimentaires, mais encore, pour tout ce qui peut venir en aide à l'agriculture. Eug. Vavin.

(Extrait du *Journal de l'Agriculture)*.

LE SOUFRAGE DE LA VIGNE

Pour l'oïdium, qui est une maladie bien définie, dont on connaît la cause, la nature et l'évolution, le soufre est un remède à peu près infaillible. On doit employer le soufre en fleur, préférablement au soufre broyé, bien que ce dernier coûte moins cher; il faut, en général, faire trois applications depuis le commencement du printemps jusqu'à l'été.

Le premier soufrage s'opère lorsque les pousses atteignent 8 à 10 centimètres, et doit être assez abondant.

Pour cela on emploie la pomme d'arrosoir, ou le ventilateur, ou la houppe, ou tout autre instrument analogue permettant de répandre sur le végétal une couche homogène.

Le second traitement se fait aussitôt après la fleur ; on emploie alors le soufflet.

Le troisième soufrage a lieu lorsque les raisins sont formés; il faut avoir soin de garnir non seulement le dessus et le dessous des feuilles, mais encore les grappes elles-mêmes. Pour cette raison, il est indispensable de ne pas trop retarder ce troisième traitement, car il pourrait rester du soufre sur les grains de raisin, ce qui communiquerait au vin une odeur sulfhydrique.

Il est bon d'opérer de grand matin, lorsque les feuilles sont encore couvertes de rosée ; cette humidité fixe la poudre et l'empêche de s'envoler. D'autre part, il est indispensable de ne pas choisir une matinée pluvieuse, car l'excès d'eau laverait les feuilles et entraînerait le soufre pulvérulent.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*).

LA BENZINE INSECTICIDE

La benzine est un des agents les plus efficaces employés le plus communément aujourd'hui pour détruire tous les insectes parasites qui vivent sur le corps des animaux. On en verse dans le creux de la main, on en frotte tout le corps de l'animal, les insectes sont aussitôt asphyxiés. 30 grammes suffisent pour guérir la gale d'un chien. Pour les autres animaux, la dose varie suivant l'abondance des poils, l'épaisseur de la toison. La benzine a cet autre avantage de s'évaporer rapidement, de ne laisser aucune trace sur la peau de l'animal et de n'altérer ni le poil ni la laine. Ppur le cheval et le bœuf, deux frictions bien faites à trois ou quatre jours d'intervalle avec un mélange, par parties égales, d'huile de pétrole et de benzine, suffisent généralement pour faire disparaître la gale.

(Extrait du *Journal d'Agriculture pratique*).

PRIX DES GRAINS PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — MAI 1883.

ARRONDISSEMENTS	DÉSIGNATION DES MARCHÉS	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	19 75	19 95	17 »	17 »	14 »	14 »	14 »	14 »	8 »	8 »
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	» »	» »
MARVEJOLS	La Canourgue	22 74	22 04	18 »	18 »	15 14	» »	13 07	15 »	8 75	8 75
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	13 75	» »	» »	12 50	» »	» »
	Marvejols	17 85	17 85	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	13 »	13 »	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	12 »	12 »	11 »	10 »	8 »	8 »
	Mende	19 75	19 65	15 50	15 66	12 75	12 41	12 50	12 25	8 »	8 »
	Villefort	» »	20 »	» »	» »	15 »	16 »	15 »	15 »	10 »	10 »
	Prix moyen	20 71	20 12	16 83	16 88	13 93	13 88	» »	13 12	8 55	8 53

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — JUIN 1883.

ARRONDISSEMENTS.	DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	19 95	19 95	17 »	17 »	14 »	14 »	14 »	14 »	8 »	8 »
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	18 »	16 »	» »	» »	9 25	» »
MARVEJOLS	La Canourgue	21 34	20 64	17 90	16 52	15 14	» »	15 »	14 14	7 80	7 44
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	17 85	17 85	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	13 »	13 »	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	11 50	11 50	10 »	10 »	8 »	8 50
	Mende	19 40	18 70	16 »	16 37	12 50	13 12	12 »	12 »	8 25	8 37
	Villefort	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	15 »	15 »	10 »	10 »
	Prix moyen	19 98	19 61	16 96	16 63	14 18	13 73	13 20	13 02	8 55	8 46

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

COMMUNIQUÉES

Par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

Hauteurs de pluie tombée pendant les mois de l'année courante ci-après désignés, observées aux différentes stations du département de la Lozère. (Totaux par mois)

DÉSIGNATION DES STATIONS	Altitude du pluviomètre	Juin
		mm.
BELVEZET (Chassézac, affluent de l'Ardèche)...	1273	63.70
VILLEFORT (Altier, affluent du Chassézac).....	600	71.»
VIALAS (Cèze, bassin du Rhône).....	520	57.»
Maison cantonale du THORT (bassin du Rhône)..	1120	68.50
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE (bassin du Gard)..	500	73.50
MASSEVAQUE (entre Tarn et Hérault).....	1150	36.40
LE PONT-DE-MONTVERT (Tarn).....	900	115.75
MEYRUEIS (Jonte).....	710	24.20
FLORAC (Tarnon).....	551	66.95
MONTMIRAT (entre Tarn et Lot).....	1041	37.30
LE MASSEGROS (Aveyron).....	850	48.»
LE BLEYMARD (Lot).....	1080	62.10
BAGNOLS (Lot).....	910	66.»
MENDE (Lot).....	722	116.15
Camp de LA ROCHE (bassin du Lot).....	«	59.55
Baraque de ST-DENIS (bassin du Lot).....	«	77.10
MARVEJOLS (Coulagne, affluent du Lot).....	670	37.70
ST-LÉGER-DU-MALZIEU (Trueyre, affluent du Lot).	870	65.40
ST-CHÉLY-D'APCHER (Trueyre, affluent du Lot).	1016	48.30
MASBINALS (Bez, affluent de la Trueyre).....	1200	57.50
CHATEAUNEUF (Chapauroux, affluent de l'Allier)	1290	72.10
CHEYLARD-L'EVÊQUE (Allier).....	1150	91.10
LANGOGNE (Allier).....	920	60.75
NOTRE-DAME-DES-NEIGES (entre Allier et Ardèche.	1120	71.40

Liste des publications reçues pendant le mois de juillet 1883.

Gazette des Beaux-Arts.— Le Salon de 1883. — Peinture. Observations sur deux bustes du Musée de sculpture de la Renaissance au Louvre. — Andrea Solario. — Les Expositions de Londres : Dante Gabriel Rossetti. — La Sculpture au Salon de 1883. — Expositions diverses à Paris. — Bibliographie.

Journal des Savants, juin 1883.

Bulletin du Ministère de l'agriculture, 2e année, n° 4.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.

Recherches historiques sur le commerce de la France dans les premiers temps de la monarchie, par Eugène d'Auriac, 1883.

Bulletin de la Société des sciences etc. de la Basse-Alsace, juillet 1883.

Procès verbaux des séances du Conseil général de la Lozère pendant la session d'avril 1883, précédés du Rapport de M. le Prefet et de ses annexes.

Manuel de la culture et de l'ensilage des maïs et autres fourrages verts, par Auguste Goffart. — 1883.

Traité de pisciculture pratique, par M. J.-P.-J Koltz, 1883.

De l'ensilage des fourrages verts, suivi de la fenaison et de la mise en moyettes, par M. Gaston de Matignot, 1883.

Revue agricole, industrielle etc. de Valenciennes, 2e trimestre 1883.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, mai et juin 1883.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er et 15 juillet 1883.

Journal d'agriculture pratique.

Journal de l'agriculture.

Messager agricole du Midi, 10 juillet 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, juin 1883.

Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône, juillet 1883.

Bulletin mensuel de la Société d'agriculture etc. du Var, 1er juin 1883.

Revue des Langues Romanes, mai 1883.

Journal de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, mai et juin 1883.

Le Monde horticole.

L'Aviculteur.

AVIS DU COMITÉ DE PUBLICATION.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés au Bulletin.

AVIS

Aux Membres Correspondants

Pour éviter à MM. les Correspondants la peine d'envoyer leur cotisation, la Société la fera, désormais, recouvrer à domicile, comme celle des autres membres.

MM. les auteurs des Rapports ou mémoires imprimés dan le Bulletin pourront en faire exécuter, à leurs frais, un tirage à part, aux prix suivants, en s'adressant à l'imprimeur.

La demande devra en être faite directement à l'imprimeur avant le tirage du *Bulletin*, attendu que les planches ne sont pas conservées.

NOMBRE DE FEUILLES.	25 Exempl.	50 Exempl.	100 Exempl.	200 Exempl.	500 Exempl.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pour une feuille 16 pages, papier, pliage, piqûre.....	4 50	6 »	8 »	14 »	25 »
Trois quarts de feuille 12 pages.	4 50	6 »	8 »	12 »	22 »
Demi-feuille 8 pages.....	3 »	4 »	5 »	8 »	16 »
Quart de feuille 4 pages.....	3 »	4 »	5 »	6 »	10 »
Couverture non impr. couleur.	0 40	0 60	1 20	2 »	5 »
Id. imprimée id.	3 »	4 »	5 »	6 »	10 »
Composition d'un titre d'entrée spécial pour le tirage à part d'un Mémoire: 1 fr.					

Les frais de remaniement nécessités par les corrections que feraient après coup les auteurs ne sont pas compris dans ces conditions.

LE MESSAGER AGRICOLE, *revue des associations et des intérêts agricoles du Midi*, publié sous la direction de M. le Docteur Frédéric Cazalis, paraissant le 5 de chaque mois. — 6 fr. par an. — Montpellier, à l'imprimerie Gras, rue du Grand-Galion, 2. — Paris, à l'agence Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

Août.

MENDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Séance du 2 août 1883, p. 177. — Sur le sucrage des vendanges, p. 178. — Fabrication du cidre avec les pommes tombées, p. 185. — Produits contre produits, p. 189. — Moyen de dessécher les plantes pour les mettre en herbier ou album, p. 193. — La vermine des volailles, p. 193. — Multiplication des plantes au moyen de rameaux feuillés, p. 194.

Prix des grains, par hectolitre, d'après les mercuriales des marchés du département de la Lozère (Juillet et Août 1883), p. 195 et 196.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

AVIS.

POUR FAIRE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, il faut être présenté par un Membre ou en faire la demande à M. le Président.

La Société se compose :

1° De Membres titulaires, dont la cotisation annuelle est de 10 francs ;

2° De Membres associés, dont la cotisation annuelle est de 5 francs ;

3° De Membres correspondants, domiciliés hors du département, payant aussi une cotisation annuelle de 5 francs.

NOTA. — Le Bulletin mensuel est régulièrement adressé à chaque Membre.

AVIS DU COMITÉ DE PUBLICATION.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés au Bulletin.

SÉANCE DU 2 AOUT 1883.

Présidence de M de LESCURE, Vice-Président.

Présents : MM. ANDRÉ, AURICOSTE, BLANCHARD, l'abbé BOISSONADE, l'abbé BOSSE, docteur BOURRILLON, Jules CAUPERT, Louis CHEVALIER, JOURDAN (Gustave), LAURANS (Clément), LAURENS (Basile), NOEL, OZIOL père, J. PARADAN, SUDRE, TROUPEL, l'abbé VIDAL et VINCENS.

Lecture et adoption du Procès-Verbal de la dernière séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'agriculture invitant la Société à nommer un délégué chargé de la représenter et d'assister à la réunion des exposants qui se tiendra pendant le Concours régional agricole de Mende, en vue d'étudier et proposer les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux programmes des concours de l'année suivante.

M. Joseph Paradan est délégué à cet effet.

M. le Président fait connaître que le nombre de déclarants lozériens qui ont demandé à être patronnés par la Société d'agriculture, pour leurs expositions de produits et qui ont été admis par le Ministre s'élève à 15.

— M. Paulet (Ernest), de Marvejols, fait hommage à la Société d'un exemplaire du rapport qu'il a dressé sur les mines de Saint-Léger-de-Peyre, Volmanières, Servières, etc.

Remercîments.

— M. E. D'Auriac, conservateur à la Bibliothèque nationale, fait également hommage de deux publications extraites de la *Revue de la Société des Etudes historiques* et dont il est l'auteur.

La première de ces publications est intitulée : *Le Chevalier de Beaujeu au château des Sept Tours;* la seconde : *Recherches historiques sur le commerce de la France dans les premiers temps de la monarchie.*

M. le Président est prié de transmettre à M. D'Auriac les remercîments de la Société.

NOMINATIONS

Membre titulaire.

M. Mendras (Paul), manufacturier à Marvejols.

Membre associé.

M. Enjelvin (Léon), jardinier à Mende.

SUR LE SUCRAGE DES VENDANGES

A raison de la faiblesse des vendanges pendant les trois dernières années, l'attention des viticulteurs a été vivement appelée sur les avantages que présente l'emploi du sucre dans la fabrication du vin. Tout ce qui concerne le sucrage pendant ou après la fermentation a été étudié, et l'on peut dire que nous sommes aujourd'hui en possession de pro-

cédés dont le succès est certain, toutes les fois qu'on les applique avec discernement. Nous allons examiner rapidement la question sous ses différentes faces.

I. — *Dans quel cas convient il d'avoir recours à l'emploi du sucre dans la vinification ?* — On peut employer le sucre pour répondre à deux besoins : soit pour rehausser la richesse de vendanges mal mûries et en assurer la fermentation régulière, soit pour faire des deuxièmes vins, que l'on appelle vulgairement *vins de sucre*, et auxquels M. Aimé Girard a proposé de donner le nom de *vins de marc*. Pour apprécier les avantages que l'emploi du sucre présente dans ces deux circonstances, nous reproduirons un passage du rapport si remarquable, présenté en mai 1882, à la Société nationale d'agriculture, par son illustre président M. Dumas :

« Qu'une année froide, dit-il, ait laissé la vendange « pauvre en matière sucrée, tout en lui fournissant les « autres matériaux servant de base à la composition du « vin, qui ne comprend l'utilité de l'intervention du sucre « pour rétablir la composition normale d'un moût de qua- « lité moyenne ?

« De même, n'est il pas évident que, par une addition « sucrée sur les marcs, on peut déterminer une nouvelle « fermentation, capable de mettre à profit des sels, des « matières tannantes, extractives ou colorantes, que ceux-ci « contiennent encore, et qui fourniront, à l'aide des pro- « duits de la fermentation du sucre, un vin acceptable « dans la consommation courante ! »

La valeur des vins de sucre ou de marc ressort, d'ailleurs, de ce fait que, d'après les renseignements publiés par l'administration des contributions indirectes, il en a été

mis en circulation 2,130,000 hectolitres après les vendanges de 1881, et 1,700,000 hectolitres après les vendanges de 1882.

II. — *Quelle espèce de sucre convient-il d'employer pour le sucrage ?* — Pendant longtemps on a hésité, tâtonné sur ce problème; mais l'expérience en a peu à peu donné la solution. Aujourd'hui, la réponse est simple ; nous la trouvons nettement formulée dans le rapport que nous venons de citer.

« Combien, dit M. Dumas, il faut être réservé et prudent « lorsqu'il s'agit de produits organiques alimentaires, des« tinés à être conservés et à subir les actions lentes du « temps ! Les vins sucrés par le sucre de fécule ou les « glucoses ont amené des mécomptes fâcheux. Peu à peu, « la finesse de leur saveur s'est perdue ; une amertume « appréciable s'est manifestée et le commerce a frappé les « vins glucosés d'une dépréciation dont cette pratique ne « s'est pas relevée. »

Un peu plus loin, nous lisons encore dans le même document :

« Le sucre cristallisé de cannes ou de betteraves, en « ajoutant au vin l'alcool, la glycérine, l'acide succinique « et quelques produits éthérés agréables de la fermen« tation, n'y fait rien intervenir qui puisse en altérer « l'usage salubre, le bouquet ou la saveur. »

Après ces indications si nettes, l'hésitation n'est pas possible : le viticulteur doit employer du *sucre de betteraves ou de cannes entièrement pur*. Il faut proscrire absolument les glucoses ou sucres de fécule, sous quelques noms qu'ils soient présentés, sucres de maïs, sucres de raisins ou autres; il faut aussi se garder d'employer les

sucres bruts. En effet, le seul sucre qui présente une garantie de pureté absolue, c'est le sucre raffiné en pains ou en morceaux; la blancheur, la régularité du grain, la solidité, sont des caractères auxquels personne ne saurait se tromper.

On ne peut en dire autant des sucres en poudre ou en menus cristaux. La forme pulvérulente prête aisément à des mélanges ; elle favorise l'introduction de matières étrangères dont des quantités fort minimes peuvent, au cours de la fermentation, produire des altérations susceptibles de communiquer au vin, promptement ou à la longue, certains mauvais goûts qui en déprécient la valeur.

La différence de prix entre le sucre raffiné et les sucres cristallisés en poudres, dits poudres blanches, étant d'ailleurs minime, une considération décisive doit toujours faire donner la préférence au sucre raffiné en pains ou en morceaux. Cette forme est, en effet, celle sous laquelle le sucre est presque exclusivement employé par la consommation domestique. Le viticulteur et l'entrepositaire qui, en vue des vendanges, se seraient approvisionnés un peu trop largement, ne seront jamais embarrassés d'un excédent, puisqu'ils sont sûrs d'en trouver le placement, grâce aux besoins journaliers des ménages, à la campagne comme à la ville.

Au contraire, les sucres bruts, poudres blanches ou autres, ont l'inconvénient de ne pouvoir se consommer directement en proportion notable. Conservés en sacs d'une année à l'autre, ils risquent de subir, notamment sous l'action de l'humidité, des altérations qui augmenteraient les dangers de leur emploi ultérieur pour les vendanges. Veut-on les revendre pour éviter la perte d'intérêts qu'entraînerait la garde en magasin? On est généralement exposé

à ne le faire qu'à un prix inférieur à cause des frais de double transport qui sont nécessairement perdus.

III. — *Comment doit-on employer le sucre?* — Les règles à suivre diffèrent suivant qu'il s'agit de sucrer les moûts ou de fabriquer des vins de marc. Nous allons résumer celles que la pratique et l'expérience des dernières années ont indiquées comme les meilleures dans l'un et l'autre cas.

En ce qui concerne le *sucrage des moûts*, on a reconnu que l'addition de $1^k \cdot 700$ de sucre au moût, nécessaire pour produire un hectolitre de vin, élevait de 1° la force alcoolique de ce vin. Sur cette quantité de moût, il faut donc ajouter autant de fois $1^k.700$ de sucre raffiné qu'on veut obtenir de degrés d'alcool supplémentaires. Voici un exemple : Dans une cuve contenant 50 hectolitres de vin, si l'on veut porter le degré alcoolique naturel de 8 degrés à 10 degrés, il faudra ajouter sur les moûts, avant la fermentation, $1^k.700 \times 2 \times 50$ ou 170 kilogr. de sucre.

Pour tirer tout le parti du sucre ainsi employé, il faut que cette addition contribue, en réchauffant le moût, à activer la fermentation, ce qui est une condition essentiellement favorable, on peut même dire presque toujours nécessaire. On sait que les fermentations lentes et prolongées nuisent en général à la bonne qualité du vin ; elles se produisent souvent lorsque, la température extérieure s'abaissant, la vendange est jetée froide dans la cuve.

Nous conseillons donc le procédé suivant dont beaucoup de viticulteurs ont constaté les bons effets :

La quantité de sucre nécessaire à chaque cuvée est fondue dans des tonnes, en versant dessus de l'eau de bonne qualité, parfaitement saine et limpide, portée à l'ébulli-

tion. On emploie à cet effet un poids d'eau égal à un tiers environ de celui du sucre à dissoudre. On obtient sensiblement autant de litres de sirop que de kilog. de sucre. On porte la température vers 40 degrès centigrades, soit en réchauffant le sirop, s'il en est besoin, soit en y ajoutant la quantité d'eau bouillante supplémentaire strictement suffisante, au moment de s'en servir.

Sur chaque tonneau de vendange, à son arrivée de la vigne, on répand également 1 litre 700 de sirop à la température de 40° par hectolitre de vin que ce tonneau, d'après sa contenance et l'état de la vendange, est jugé devoir rendre, et on répète la dose autant de fois que l'on veut obtenir de degrès supplémentaires d'alcool. La vendange ainsi arrosée est alors portée, suivant les usages locaux, aux tables de foulage, à l'égrappoir, ou directement à la cuve ; les opérations de la vinification se continuent sans modifications.

Le résultat final est d'obtenir un vin plus alcoolique, mieux fait, d'une qualité supérieure et d'une conservation plus certaine, et en outre un nombre de litres de vin supplémentaires, en rapport avec celui des kilogrammes de sucre raffiné employés au sucrage.

Pour les *vins de marc*, on procède de deux manières :

1° On peut se borner à tirer le vin de goutte, sans sortir le marc, et à remettre dans la cuve, aussitôt l'écoulage fini, une quantité d'eau sucrée en rapport avec la proportion de sels, de matières tannantes, extractives ou colorantes, que les marcs contiennent encore. En aucun cas, cette quantité d'eau sucrée ne doit dépasser la quantité de vin obtenue par l'écoulage de la goutte.

L'eau sucrée doit être à la température de 35 à 40 de-

grès, et il faut mettre par hectolitre d'eau au moins autant de fois $1^k.700$ de sucre qu'on veut avoir de degrés d'alcool total dans le vin de seconde cuvée. Si l'on veut, par exemple, du vin à 8 degrés d'alcool, il faut mettre 8 × 1 k. 700 ou 13,600 de sucre raffiné par hectolitre d'eau.

La fermentation, si les conditions de température indiquées ci-dessus sont observées, se produit rapidement ; on opère l'écoulage et le pressurage suivant les habitudes ordinaires.

2° En pressurant le marc, aussitôt après l'écoulage du vin de goutte, on obtient un vin de presse qui peut être amélioré lui-même par le sucrage antérieur du moût. Le résidu restant sur le pressoir est ce qu'on appelle dans plusieurs pays vignobles le *marc sec*. Pour fabriquer du vin de marc, on remet le marc sec provenant de deux ou trois cuvées dans une cuve préparée à cet effet ; on verse dessus une dissolution sucrée semblable à la précédente, mais en moindre quantité, en raison de l'appauvrissement du marc par le pressurage préalable. On ne doit pas, dans ce cas, dépasser les deux tiers du volume de vin de goutte obtenu avec les marcs ainsi traités à nouveau ; dans ce cas, comme dans le précédent, il faut vieiller soigneusement à ce que la dissolution sucrée ait une température de 35 à 40 degrés. La fermentation s'établit promptement et se termine assez rapidement; on écoule et on pressure avec les précautions habituelles.

Les marcs qui restent ensuite comme derniers résidus peuvent servir encore à faire des piquettes faibles, ou bien on les fait consommer par les animaux domestiques.

Dans toutes ces opérations, il importe d'éviter que les marcs, sous une forme divisée, ne restent exposés à l'action

de l'air ; il pourrait en résulter des fermentations acides ou des moisissures. Il convient donc d'employer de préférence des cuves ou foudres fermés, si l'on n'a à sa disposition que des cuves ouvertes, il faut veiller à ce que les marcs restent à découvert le moins longtemps possible. En tout cas, pendant les cuvaisons et la fermentation, on doit toujours tenir les marcs immergés avec les claies ou fonds mobiles en usage à cet effet. Henry Sagnier.

(Extrait du *Journal de l'Agriculture*).

FABRICATION DU CIDRE AVEC LES POMMES TOMBÉES

Que faire, dans les pays où les arbres ont été épargnés par la gelée de 1879-1880, de la récolte dont ils étaient couverts, il y a quelques jours encore, et qui, aujourd'hui, gît sur le sol ?

Du cidre.

Mais quel cidre peut on obtenir de fruits verts et acerbes ! Un cidre peu abondant et de mauvaise qualité, si l'on suit les anciennes méthodes.

Pour le faire passable, il faut de toute nécessité nous laisser guider par les indications sanctionnées d'ailleurs par la pratique.

La méthode sur laquelle nous appelons l'attention a été indiquée et perfectionnée par MM. Hauchecorne et Boutteville, et recommandée par le congrès pomologique de France. Elle est activement propagée dans l'Oise par l'infatigable professeur d'arboriculture, M. Delaville aîné. Elle

est connue sous le nom de *méthode par déplacement ou lixiviation.*

Ce procédé, applicable non-seulement au cas qui nous occupe, mais aussi à la fabrication du cidre ordinaire, ne demande ni matériel encombrant, ni pressoir. Dans les grandes exploitations il faut un concasseur et des cuves à macération. Dans les petites, un simple coupe-racines dépulpeur et un tonneau défoncé par un bout, portant à sa partie inférieure une fontaine pour le soutirage.

Voici pour le cas qui nous occupe, comment il convient d'opérer.

On pose sur une sorte de trépied la cuve de façon à pouvoir mettre sous la fontaine un récipient quelconque. Dans l'intérieur de la cuve, contre l'ouverture de la fontaine, on place une petite fascine pour filtrer le liquide et empêcher l'engorgement de se produire.

On passe ensuite les pommes au concasseur. On les jette dans la cuve et on les laisse ainsi pendant 10 heures.

On sait que les pommes mûres donnent 4 hectolitres de jus par 20 hectolitres de fruits, lorsqu'on fabrique le gros cidre. Mais, ici, notre but est différent, il nous faut tirer de nos pommes peu riches en sucre tout ce qu'elles sont capables de donner, et faire avec elles un bon cidre de ménage.

Nous avons laissé les pommes concassées pendant dix heures exposées à l'air; c'est afin qu'elle se colorent et donnent un cidre plus foncé. Au bout de ce temps, on doit jeter sur le marc l'eau qui doit servir au déplacement.

Cette eau doit être pure, limpide, exempte de mauvaise odeur. Bien des maladies du cidre sont dues à la mauvaise qualité des eaux employées.

Il est nécessaire que cette eau ait une température de

35 degrés au maximun, 25 degrès au minimum, lors de son emploi. On obtient facilement cette température en mélangeant 2 litres d'eau bouillante avec 20 litres d'eau à réchauffer.

La quantité d'eau à employer est d'environ 1 hectolitre par 100 litres de pommes. Cette eau n'est pas utilisée en une seule fois, mais en plusieurs, et voici de quelle manière :

La quantité totale nécessaire étant déterminée, on la divise par tiers. On amène le premier tiers à 35. On le jette sur le marc qui, depuis dix heures, est dans la cuve.

Cette eau reste en contact avec les pommes pendant dix à douze heures. On la soutire ensuite, puis on la rejette sur le marc. Cette opération a pour but d'aérer le tout afin d'augmenter la coloration du cidre. Dans le même but, pendant la macération, on agite l'eau et le marc.

Au bout de 12 heures (ce qui nous fait 24 heures pour la première macération), on soutire le liquide, et on le remplace immédiatement par le second tiers. Ce second tiers reste en contact avec les pommes pendant 12 heures. Après quoi, on le soutire.

Enfin, on verse le troisième tiers qui, lui aussi, reste 12 heures avec le marc.

Les différents liquides obtenus sont répartis dans des fûts en égale quantité, de façon à obtenir un liquide homogène.

Les marcs sont ensuite retirés et utilisés comme engrais.

Pendant la macération, il est bon que la température du local où l'on opère soit de 15 à 20 degrés centigrades.

Il faut se souvenir que, sans chaleur, on n'obtient pas de résultat satisfaisant. Il y a du reste un vieux proverbe normand qui dit : Un temps doux fait pleurer les fruits.

Les moûts, ainsi préparés, sont déposés dans des fûts bien propres et exempts de mauvais goût.

Ces moûts, obtenus avec des pommes vertes, sont pauvres en sucre et donneront des cidres peu riches en alcool, faciles à avarier par conséquent. Il est donc utile de les enrichir.

Il faut pour cela recourir au sucrage.

Le bon moût de fruits à cidre marque au densimètre de Gay-Lussac 1055 ou cinq degrés et demi.

Le moût, qui a cette densité, fournit un cidre dosant 6,25 0/0 d'alcool.

Il n'est pas nécessaire d'avoir une richesse alcoolique aussi élevée pour obtenir un cidre de conservation. Que le cidre titre 5° d'alcool, cela suffit. Il faut pour cela que le moût marque au densimètre de 3° 5 à 4°. Si ces chiffres ne sont pas atteints, il faut ajouter au moût par hectolitre autant de fois 2 kilos 600 de sucre qu'il manque de degrés au densimètre.

Le sucre est fondu dans du moût et jeté dans les fûts lorsque la fermentation tumultueuse commence à s'apaiser.

Le local où sont placés les fûts doit être maintenu à une température de 12° centigrades environ.

Dès que la fermentation est terminée, le dépôt qui se trouve dans chaque fût monte à la surface. C'est le moment précis de soutirer. *Il faut pour le cidre, comme pour le ven, qu'il ne repose jamais sur la lie.* C'est en négligeant ce soutirage, que l'on s'expose à avoir des cidres malades.

Le soutirage doit toujours se faire dans des fûts soufrés, que l'on prépare de la façon suivante :

On verse un demi-seau de cidre nouveau et clair dans le tonneau à soufrer. On couche le tonneau sur le côté. On introduit par la bonde un tiers de mèche soufrée allu-

mée. Lorsqu'elle est consumée, on bonde le fût et on le rince fortement, de façon que le cidre s'empare du gaz acide sulfureux produit, qu'il répartira ensuite dans toute la masse. DUPONT MARCEL.

(Extrait du *Journal d'agriculture pratique.*)

PRODUITS CONTRE PRODUITS

« Les produits s'achètent avec des produits. » — Voilà encore un des axiomes favoris de l'école-libre-échangiste. Les « maîtres » de l'économie politique, comme on les appelle respectueusement dans certains milieux où l'on aime mieux recevoir la foi toute faite que d'examiner avant de croire, les « maîtres » s'imaginent avoir trouvé là une formule nouvelle, exprimant une idée nouvelle; ils se trompent. C'est l'expression même des temps barbares, des époques où aucune civilisation ne régnait encore. C'est la formule rudimentaire des sociétés primitives et antédiluviennes. De nos jours, les enfants du peuple, qui sont aussi des économistes à leur façon, la traduisent par cette expression pittoresque : « Donne moi de quoi t'as, je te donnerai de quoi que j'ai. »

» C'est moins harmonieux que : « les produits s'achètent avec des produits, » mais c'est identiquemant la même chose. Seulement, on rit quand les enfants parlent comme nous venons de le rapporter, et quand les économistes soi-disant savants prononcent des formules tout-à-fait semblables au fond, et qui ne diffèrent que par la forme, on... leur ouvre la porte de l'Institut.

Oui, à l'origine des sociétés, les choses se pratiquaient naturellement ainsi. Un homme pêchait quelques poissons dans une rivière ou dans la mer ; un autre hommé faisait croître des légumes ou du blé ; un troisième tissait les fibres d'une plante quelconque pour en faire une étoffe. Il est bien clair qu'alors le pêcheur donnait du poisson pour quelques poignées de froment ou une mesure d'étoffe. C'était là le libre-échange dans son beau. On pouvait dire que ces peuplades barbares étaient absolument libre-échangistes, et s'inqniétaient peu de la balance commerciale, sinon en ce qu'elles tâchaient d'obtenir la plus grande mesure d'étoffe possible pour le plus petit poisson possible, ce qui prouve encore que, très inconsciemment sans doute, elles avaient pourtant quelques notions de cette fameuse balance et s'efforçaient de la faire pencher de leur côté, — petitesse d'esprit que n'ont pas pas nos économistes civilisés.

Plus tard, les échanges prirent une autre forme : le commerce naquit, des intermédiaires se placèrent entre les producteurs, et c'est par eux que les produits s'échangèrent. Les choses eussent été bien et iraient encore bien si chaque individu, si chaque peuple récoltait ou fabriquait des produits en quantité suffisante pour sa consommation et son échange. Mais bientôt on vit qu'il n'en était presque jamais ainsi ; aussi fut-on obligé de trouver un signe d'échange, et on inventa la monnaie. Quand on produisait une quantité supérieure aux besoins de sa consommation, on recevait l'excédent en numéraire; cela s'appela s'enrichir. Quand on consommait plus de *produits* qu'on n'en *produisait*, il fallait payer en numéraire l'excédent : cela s'appela se ruiner. On se ruinait en étant forcé de vendre soit des instruments de travail, soit la terre qu'on occupait.

D'où l'on voit bien que ce n'est pas toujours contre des produits que les produits s'échangent, mais contre le capital producteur, contre les instruments de travail ou contre la propriété. Il y a des exemples nombreux de peuples qui se sont enrichis ou ruinés selon qu'ils ont produit plus qu'ils n'ont consommé ou consommé plus qu'ils n'ont produit. Quant aux individus, chacun de nous n'a qu'à regarder autour de soi et il verra ce qui se passe. Tel individu qui consomme plus qu'il ne produit est obligé, s'il est riche, de donner peu à peu son capital, sa maison, ses champs, ses valeurs. Nous savons bien qu'on dira que c'est là du travail accumulé, que ce sont des produits anciens qui s'échangent contre des produits nouveaux, mais ce ne sont là que des mots couvrant des théories. Ce qui nous frappe, c'est ceci, dans les sociétés et chez les nations modernes, au milieu desquelles nous vivons, c'est que, précisément, il est essentiel de maintenir dans les échanges une certaine pondération, un certain équilibre, sous peine de ruine fatale pour celles qui, moins bien placées que d'autres, deviennent les tributaires de ces dernières et finissent par être ruinées par elles. Car, enfin, si elles n'ont pas, en quantité suffisante, des produits à donner en échange de ceux qu'elles demandent, il leur faut payer la différence avec leur capital, ou leur réserve de capital, ou leur sol même, et un jour arrivera où ces nations seront ruinées.

L'entrée en ligne des Etats-Unis, depuis vingt-cinq ans seulement, a jeté une très grande perturbation dans le système économique. Les libre-échangistes n'avaient point prévu les Etats-Unis, et ils avaient arrangé toutes leurs petites affaires sans cette *contingence*. Voici une nation qui — et ce n'est que le commencement — produisant beaucoup plus qu'elle ne consomme, va inonder les marchés

étrangers de ses produits qui, étant à bas prix, seront recherchés. D'autre part, elle s'arrange pour avoir de moins en moins besoin des autres ; elle se crée une industrie qui sera florissante comme son agriculture. Déjà ses exportations dépassent ses importations d'environ deux milliards de francs, et l'on a calculé qu'elle est en possession du quart de l'or (métal qui n'est une chimère que dans les opéras) que possèdent ensemble toutes les nations du monde. Les Etats-Unis ont donc, à la fois, les produits qui s'échangent et le signe d'échange, en plus grande abondance qu'aucun peuple de l'univers.

L'*Economiste français* qui, l'autre jour, écrivait : « L'on a beau dire, les produits ne s'échangent que contre des produits, » voudrait-il bien nous apprendre comment il explique ce phénomène ? A moins qu'il ne prétende que, l'or étant un produit naturel, il s'échange aussi contre d'autres produits. L'on a essayé ce sophisme, mais il n'a pas pris et ne peut prendre, L'or n'est point considéré comme un produit, mais comme le signe d'échange, représentant non seulement le produit, mais encore le capital.

En sorte que, quand on donne de l'or en échange d'un produit, il n'est pas toujours sûr que ce soit un produit qui s'échange contre un autre, mais il peut arriver, et en fait il arrive souvent, que c'est le capital, l'instrument même du travail, qui s'échange contre le produit et qui entre ainsi en circulation.

Est-ce que la France n'est point en train d'en faire l'expérience ? C'est ce que nous aurons à rechercher.

Alfred Renouard.

(*Journal de l'agriculture du Nord*, 9 août 1883.)

MOYEN DE DESSÉCHER LES PLANTES POUR LES METTRE EN HERBIER OU ALBUM.

Ce moyen consiste à étendre les plantes, comme vous le faites ordinairement entre des feuilles de papier non collé, puis on place ces feuilles entre deux briques réfractaires chauffées d'avance à 60 ou 70 degrés dans une étuve ou dans le fourneau d'une cuisine. Une heure après, on renouvelle le papier, et, après deux ou trois heures de chauffe, la dessiccation est complète; on peut mettre les plantes en album, elles ont conservé tous leurs caractères, les couleurs ne s'altèrent pas. Il y a donc double avantage dans cette préparation : rapidité d'exécution et conservation parfaite.

(Extrait du *Journal d'Agriculture pratique*).

LA VERMINE DES VOLAILLES.

On sait que les volailles sont souvent dévorées par la vermine dans les poulaillers des fermes, surtout dans ceux qui sont mal tenus, privés d'air et de lumière. qu'on ne nettoie jamais comme il le faudrait.

Les poux, on le sait, nuisent à la santé des poules et rendent impossible l'engraissement des poulets.

Pour purger un poulailler et ses volailles de la vermine, un procédé excellent consiste tout simplement à les frotter avec de la suie, et à saupoudrer avec cette matière corrosive les nids où les poules pondent ou couvent leurs œufs. La vermine disparaît partout où pénètre l'odeur de la suie.

PRIX DES GRAINS PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — AOUT 1883.

ARRONDISSEMENTS	DÉSIGNATION DES MARCHÉS	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	19 95	19 95	17 »	17 »	14 »	14 »	14 »	14 »	8 »	8 »
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	» »	» »
MARVEJOLS	La Canourgue	17 90	18 60	15 15	15 85	13 »	13 »	12 37	13 10	8 50	8 75
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	12 50	15 »	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	17 85	17 85	» »	» »	13 25	13 25	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	13 »	13 50	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	11 50	13 »	10 »	11 »	8 50	8 50
	Mende	17 »	18 25	16 »	16 50	13 »	13 25	12 50	12 50	8 25	8 50
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	9 »
	Prix moyen	18 13	18 78	16 05	16 45	13 47	14 »	12 77	13 12	8 45	8 55

Liste des publications reçues pendant le mois d'août 1883.

Gazette des Beaux-Arts. — Les curiosités du dessin antique dans les vases peints. — Exposition des « Cent chefs-d'œuvre ». — Exploration archéologique de St-Emilien. — L'ornementation des livres. — Les artistes et maîtres de métiers étrangers ayant travaillé à Lyon. — Le Salon de Berlin. — L'Exposition d'Amsterdam.

Répertoire des travaux historiques, tome 11, n° 1, 1883.

Revue des travaux scientifiques, tome 3, n° 4.

Bulletin du Ministère de l'Agriculture, n° 5, 1883.

Journal des Savants, juillet 1883.

Discours de M. J. Ferry à la réunion des délégués des Sociétés Savantes en 1883.

Rapport sur les mines de Saint-Léger de-Peyre, Volmanières, Servières, etc., par M. Ernest Paulet, ingénieur civil des mines.

Note sur l'emploi des chaudières pour l'utilisation des chaleurs perdues des fours, notamment dans l'industrie métallurgique. — 1883.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.

Journal d'agriculture pratique.

Journal de l'agriculture.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, avril 1883.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France.

Bulletin mensuel du Comice de Vitry-le-François, mai et juin 1883.

Messager agricole du Midi.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. — Année 1881.

Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, 1er trimestre 1883.

Mémoires de la Société d'agriculture etc. d'Orléans, 2e et 3e trimestres 1883.

Journal de la Société nationale et centrale d'horticulture de France, juin et juillet 1883.

Séance publique de la Société nationale d'agriculture de France, 27 juin 1883.

Bulletin de la Société nationale d'acclimatation, mai, juin et juillet 1883.

Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne, mars et avril 1883.

Le Monde horticole, août 1883.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres, etc. d'Amiens. — Année 1882.

Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger, 2e trim. 1883.

Bulletin de la Société des Sciences etc. de la Basse-Alsace, août 1883.
Bulletin trimestriel de la Société des Sciences etc. de la Basse-Alsace. — Supplément de 1882.
Revue d'Alsace, 3e trimestre 1883.
Annales de la Société d'agriculture etc. de la Loire, année 1882.
Revue des Sciences naturelles, juin 1883.
Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or, mai et juin 1883.
L'Aviculteur, journal hebdomadaire.

AVIS

Aux Membres Correspondants

Pour éviter à MM. les Correspondants la peine d'envoyer leur cotisation, la Société la fera, désormais, recouvrer à domicile, comme celle des autres membres.

MM. les auteurs des Rapports ou mémoires imprimés dans le Bulletin pourront en faire exécuter, à leurs frais, un tirage à part, aux prix suivants, en s'adressant à l'imprimeur.

La demande devra en être faite directement à l'imprimeur avant le tirage du *Bulletin*, attendu que les planches ne sont pas conservées.

NOMBRE DE FEUILLES.	25 Exempl.	50 Exempl.	100 Exempl.	200 Exempl.	500 Exempl.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pour une feuille 16 pages, papier, pliage, piqûre.....	4 50	6 »	8 »	14 »	25 »
Trois quarts de feuille 12 pages.	4 50	6 »	8 »	12 »	22 »
Demi-feuille 8 pages.....	3 »	4 »	5 »	8 »	16 »
Quart de feuille 4 pages.....	3 »	4 »	5 »	6 »	10 »
Couverture non impr. couleur.	0 40	0 60	1 20	2 »	5 »
Id. imprimée id.	3 »	4 »	5 »	6 »	10 »
Composition d'un titre d'entrée spécial pour le tirage à part d'un Mémoire : 1 fr.					

Les frais de remaniement nécessités par les corrections *que feraient* après coup les auteurs ne sont pas compris dans *ces conditions*.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. ALMÉRAS, ANDRÉ, AURICOSTE, BLANCHARD, BLANQUET (Paul), l'abbé BOISSIER, l'abbé BOISSONADE, BONNEFOUS, BOREL (Odilon), docteur BOYER, CAUPERT (Jules), FAVET, GERMER-DURAND, GROUSSET (Régis), GROUSSET (Frédéric), LAURENS (Basile), LEFRANC, MONESTIER, MOULIN, conseiller à la cour d'appel de Nimes, NOEL, OZIOL père, J. PARADAN, SECOND, TROUPEL, VINCENS.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

— M. le Président prend la parole et s'exprime en ces termes :

Depuis notre dernière réunion, un nouveau deuil est venu attrister la Société d'agriculture.

M. Jules André, maire de la ville de Mende, membre titulaire de la Société d'agriculture depuis 26 ans, a succombé, le 4 août dernier, aux atteintes d'une maladie cruelle.

L'agriculture fut l'occupation favorite de sa vie.

Propriétaire du domaine et du moulin de la Farelle, il employait l'herbe de ses prairies et les déchets de la mouture à l'élève et à l'engraissement d'animaux de la race bovine, auxquels, dans nos concours, le jury, aussi bien que l'opinion publique, décernaient unanimement le prix.

Agriculteur convaincu, M. André éprouvait un vif contentement de ces succès.

Ces médailles, véritables trophées du vainqueur dans les luttes agricoles, il aimait à les avoir sous les yeux comme une incitation continuelle à de nouvelles améliorations rurales.

La culture des céréales et la création de prairies artificielles occupèrent jusqu'au dernier moment son activité, car huit jours à peine se sont écoulés entre l'arrivée de sa mort et sa dernière visite à son domaine de Chabrits.

Cet exemple, si louable, d'un propriétaire dirigeant lui-même la culture de ses terres, y employant son temps, son intelligence et ses capitaux ne pouvait passer inaperçu.

La Société d'agriculture s'empresse de le signaler et y trouve un motif de joindre l'expression de ses regrets à ceux qu'inspire à sa famille et à ses amis la mort de notre estimable collègue.

— M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a adressé à M. le Président deux circulaires accompagnées, 1° du programme du Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne en 1884 ; 2° d'une instruction sommaire rédigée par le Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales). — (Voir, à la suite du Procès-verbal, la reproduction de ces documents, qui seront en outre communiqués à M. l'abbé Bosse et à M. André).

— Lecture d'une notice relative à la publication de la Numismatique Gauloise. Cette notice sera signalée à l'attention de M. E. de Moré de Préviala, Membre de notre Société.

CONCOURS RÉGIONAL.

M. le Président fait le compte rendu du patronage de la Société pour les personnes de la Lozère qui ont exposé par ses soins des produits au Concours régional agricole de Mende.

Parmi ces exposants, M. de Verdelhan des Molles a obtenu une médaille d'or pour ses beurres frais et une médaille de bronze pour regains ensilés.

M. Atger, instituteur à Grisac, commune du Pont-de-Montvert, nne médaille d'argent pour beurre frais et une médaille de bronze pour son miel ;

M. Fage, de Mende, une médaille d'argent pour son vin de la récolte de 1882 ;

M. Sanguinède, propriétaire à Florac, une médaille de bronze pour vins de diverses récoltes ;

M. Tabusse (Jean), de Cubières, une médaille de bronze pour son fromage de lait de vache.

Une médaille d'argent a en outre été accordée à la Société d'agriculture de la Lozère pour les soins qu'elle a donnés à l'exposition collective des produits patronnés par elle.

— M. le Président donne ensuite le relevé des récompenses accordées par la Délégation de la Société des agriculteurs de France, à l'occasion du Concours régional agricole de Mende. (Voir ce relevé à la suite du procès-verbal).

— M. Joseph Paradan, délégué par la Société d'agriculture à la réunion des exposants du Con-

cours régional, fait connaître qu'un des vœux exprimés par les délégués a été que la Société d'agriculture de la Lozère fasse des études pour déterminer catégoriquement les diverses races de l'espèce ovine dans le département.

M. Troupel, vétérinaire, membre de la Société, est prié de vouloir bien examiner cette question et faire, dans la prochaine séance, des propositions pour nommer une Commission chargée de dresser un rapport à ce sujet.

Expositions spéciales organisées par la Société d'agriculture.

Il est ensuite donné lecture des divers rapports qui ont été rédigés par les Commissions des exhibitions manufacturière, forestière, minière et artistique, proposant l'attribution de récompenses aux exposants les plus méritants.

La Société donne son approbation aux propositions motivées de rapporteurs de l'exposition minière, MM. Roussel et Devos, ingénieurs des ponts et chaussées, Simon, agent-voyer du service vicinal, en les priant d'agréer ses vifs remercîments pour les soins, le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés dans l'accomplissement de leur délicate mission.

Sur la proposition de M. le Président, des remercîments sont également adressés à MM. les Présidents et Secrétaires desdites Commissions, à MM. Bayle Saint-Setier et Noël, qui ont prêté leur actif et intelligent concours pour l'organisation de certaines de ces exhibitions, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont bien voulu contribuer à enrichir celle des Beaux-Arts par tous les objets rares et précieux qu'elles ont gracieusement mis à la disposition de la Société.

— M. Salanson, de Florac, a fait don à la Société d'agriculture des nombreuses variétés de pommes de terre qu'il avait exposées au Concours régional et qui lui ont valu la médaille d'or.

M. Louis de Malafosse a également fait don à la Société des trois tableaux collectifs de vues photographiques prises dans la Lozère (Dolmens, Châteaux, etc., etc.) qui figuraient à l'Exposition des Beaux-Arts.

M. Paulet, ingénieur civil des mines, a aussi fait don à la Société, pour son Musée, d'une partie de son exposition minéralogique.

La Société vote des remercîments aux auteurs de ces dons.

— La Commission des Beaux-Arts avait été priée d'examiner le frein à crémaillère automatique pour chemins de fer, exposé par M. l'abbé Teissier, vicaire à Prévenchères.

La Commission ne se croyant pas assez compétente pour juger avec connaissance de cause l'appareil de M. l'abbé Teissier, a prié M. Joseph Paradan de vouloir bien la suppléer et faire un rapport à ce sujet.

M. Paradan expose qu'en effet, il a examiné le frein de M. Teissier ; qu'il a écrit à cet inventeur en l'informant qu'il se mettait à sa disposition pour lui faire part des résultats de son examen, et lui soumettre quelques observations. — M. Paradan estime que l'appareil tel qu'il existe aujourd'hui laisse quelque chose à désirer au point de vue pratique. Toutefois, il est d'avis qu'il y a lieu, d'ores et déjà, d'octroyer, à titre d'encouragement, une mention honorable à M. l'abbé Teissier.

Cette proposition est adoptée.

— MM. Moulin, conseiller à la Cour d'appel, Rimbaud père, et Frédéric Grousset sont nommés membres de la Commission chargée d'examiner le travail envoyé par M. Fayet, substitut à Mende, sur les anciennes coutumes du pays du Gévaudan ayant force de loi.

— MM. l'abbé Bosse, l'abbé Boissonade et Germer-Durand sont priés d'apprécier le mémoire présenté par M. Auguste André, sur la *Bête du Gévaudan*, et de faire un rapport sur ce travail.

NOMINATIONS

Membres titulaires.

M. L. Roussel, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.

M. G. Simon, agent-voyer hors classe, à Mende.

Membres associés.

MM. Jaques (Jules-Jean-Baptiste), propriétaire à Montredon, commune de Laval-du-Tarn.

Ponge (Victor), employé à l'usine métallurgique de Vialas.

Avant de clore la séance, M. le Président fait connaître que la Société, voulant rendre un nouvel hommage à la mémoire de Chaptal, à l'occasion du Concours régional agricole de Mende, a demandé à la Municipalité l'autorisation de placer le buste en marbre de cette illustration lozérienne dans le local renfermant les diverses expositions qu'elle avait organisées.

Cette autorisation a été spontanément accordée, et le buste de Chaptal, retiré pour quelques jours d'une des salles de la Bibliothèque de la ville, a été exposé au milieu de la principale cour des bâtiments de la Providence, où les innombrables visiteurs des exhibitions spéciales ont pu le voir pendant la durée du Concours.

Le programme des Concours d'automne ouverts par la Société a été porté à la connaissance du public lozérien par voie d'affiches envoyées dans toutes les communes du département et par son insertion au Bulletin.

Douze concurrents se sont présentés pour le concours de reboisement; dix pour le concours d'arboriculture fruitière et de viticulture; quatre pour le concours d'irrigation, etc.; vingt-trois pour celui des anciens fermiers et serviteurs ruraux, et cinq pour le concours d'enseignement agricole.

La Société désigne ceux de ses membres qui seront priés de visiter les plantations et les travaux des concurrents, et d'adresser à M. le Président des rapports détaillés qui seront mis sous les yeux de la Commission des Concours.

APPORT SUR LE BUREAU.

M. Enjelvin, jardinier à Mende, a présenté un très beau chou-fleur d'Alger provenant de ses cultures maraîchères.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Paris, le 3 août 1883.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le programme du Congrès de la Sorbonne en 1884 : il comprend cinq parties distinctes répondant aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Cette haute assemblée, après examen attentif des nombreuses questions proposées par les sociétés savantes, s'est préoccupée de signaler celles qui dans leur ensemble paraissent répondre aux besoins actuels de la science aussi bien qu'aux tendances indiquées par les sociétés elles-mêmes.

Beaucoup d'autres questions, présentant peut-être un intérêt moins immédiat, mais dont le Comité a spécialement remarqué l'importance, figureront à l'ordre du jour de vos prochains congrès : il fallait faire un choix, le mettre en proportion avec le nombre d'heures restreint de vos séances, s'attacher de préférence à des sujets d'études généraux, insister sur certains points encore obscurs que des recherches simultanées et comparatives pourront sans doute éclairer.

Vous remarquerez, Monsieur le Président, que les sections scientifiques du Comité, sans vouloir peser en rien sur la direction des recherches auxquelles peuvent se livrer leurs collaborateurs, et bien convaincues que c'est surtout par l'initiative individuelle des hommes d'études que les sciences progressent, ont cru cependant devoir cette année signaler à l'attention des sociétés savantes un certain ordre de travaux à entreprendre, toute une série d'enquêtes qui, faites sur les

divers points de la France et réunies ensuite en un seul faisceau, permettront le contrôle certain de faits jusqu'ici ignorés dans leurs causes et leurs résultats.

Je joins à cet envoi un questionnaire détaillé, rédigé par le bureau central météorologique et relatif aux phénomènes périodiques de la végétation, aux époques d'arrivée et de départ des oiseaux de passage, à la date de l'apparition des principales espèces d'insectes qui nuisent à l'agriculture et à d'autres faits du même ordre. Je vous prie d'appeler à ce sujet l'attention de tous les travailleurs de votre société : des observations faites simultanément sur toute l'étendue de notre territoire, signalées ensuite dans les séances la Sorbonne par les comptes rendus de MM. les Délégués, apporteront sans nul doute à la science des données, des renseignements, qui feront le plus grand honneur à la France.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de donner à cette circulaire et au programme qui l'accompagne toute la publicité désirable, et d'en ordonner l'insertion au procès-verbal de votre prochaine réunion.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : JULES FERRY.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat,
CHARMES.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1884.

I. — *Section d'Histoire et de Philologie.*

1° Origine, signification et formes successives des noms de lieu d'une région.

2° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

3° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XIIe siècle.

4° Les biens communaux au moyen âge.

5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Indications fournies par l'emplacement des établissements charitables pour fixer le tracé des anciennes voies.

7° Origine, importance et durée des anciennes foires.

8° Utilité et importance des registres de notaires, des registres de paroisse et des documents des greffes; — mesures prises ou à prendre pour en assurer la conservation et en faciliter l'usage.

9° Anciens livres de raison et journaux de famille.

10° Données géographiques et statistiques à tirer des procès-verbaux de rédaction des coutumes.

11° État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

12° Liturgies locales antérieures au XVIIIe siècle.

13° Les ermites et les reclus.

14° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle.

15° Quel jour commençait l'année dans les différentes provinces de la France au moyen âge ?

II. — *Section d'Archéologie.*

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Essayer une classification des enceintes fortifiées, *oppida* gaulois, camps romains, mottes féodales. — Indiquer quels sont les caractères distinctifs de chacune de ces séries ; donner des exemples.

3° Déterminer la date exacte des murs d'enceinte de l'époque romaine dans la construction desquels sont entrés des monuments funéraires ou des débris d'anciens édifices.

4° Décrire les monuments connus sous le nom de *piles*, comme la *pile de Cinq-Mars*, près de Tours. — Caractériser ces monuments ; en rechercher l'origine et la destination.

5° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique et des inscriptions grecques qui existent dans les collections publiques ou privées de Marseille et des villes de la Provence ou de la basse vallée du Rhône. Distinguer entre ceux de ces monuments qui sont de provenance locale et ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

6° Étudier les plus récentes théories qui ont pu être émises

sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Algérie.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le XIIIe siècle ?

9° Quelle est la distribution géographique des églises à une seule nef dont les cathédrales d'Albi et de Perpignan sont les types principaux ? Quelle est l'origine du plan de ces édifices ?

10° Quelles sont les églises à coupoles de l'Aquitaine dont la date peut être établie par des documents historiques ? Produire et discuter les textes relatifs à leur construction.

11° Quels sont les monuments dont la date attestée par des documents historiques peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France, aux différents siècles du moyen âge ?

12° Étudier avec accompagnement de coupes et de plans, les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers, etc.

13° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les monuments civils ou religieux de la France.

14° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle, qui se recommandent soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

15° Étudier les tissus anciens et les broderies, qui existent dans les trésors des églises, dans les musées et dans les collections particulières.

16° Quels sont les progrès réalisés depuis dix ans dans le classement des monnaies gauloises, soit au point de vue chronologique, soit au point de vue de leur distribution géographique.

III. — *Section des Sciences Economiques et Sociales.*

I.

1° La division de la propriété en France, avant et après 1789.

2° Étudier les mouvements de la population sur un point déterminé de la France rurale, soit sous l'ancien régime, soit depuis la Révolution.

3° Étudier sur un point quelconque de la France l'influence économique et sociale d'une voie de communication nouvellement ouverte : chemin de fer, canal, route, pont.

II.

4° Les colonies françaises considérées au point de vue des conditions politiques et économiques dans lesquelles elles se sont formées et des moyens propres à en assurer le développement.

III.

5° Étudier la situation légale des sociétés commerciales françaises à l'étranger et des sociétés étrangères en France.

6° De l'unification de la législation en matière de lettres de change ; rapprocher les législations étrangères de la législation française et mesurer à ce sujet les besoins du commerce.

7° Rechercher s'il ne conviendrait pas, à l'exemple de certaines législations étrangères, d'accorder à la femme mariée,

indépendamment de toute convention matrimoniale, l'administration et la libre disposition d'une partie de ses biens.

IV.

8° L'enseignement secondaire spécial, ses caractères distinctifs, ses limites et ses relations avec l'enseignement supérieur.

IV. — *Section des Sciences Mathématiques, Physiques, Chimiques et Météorologiques.*

1° Étude du mistral.

2° Observations de tremblements de terre avec les enregistreurs.

3° Éclairs de chaleur ; fréquence des orages dans la même journée.

4° Étude des phénomènes périodiques de la végétation.

5° De quelle utilité peuvent être, au point de vue de la prévision du temps, les renseignements fournis par les observations magnétiques et électriques.

6° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations actinométriques et spectroscopiques.

7° Comparaison des climats du Midi et du Sud-Ouest de la France.

V. — *Section des Sciences Naturelles et des Sciences Géographiques.*

1° Étude du mode de distribution topographique de chacune des espèces animales qui habitent une partie de notre littoral. Marquer sur une carte à grand échelle (par exemple sur les feuilles séparées du pilote français) les points où cha-

cune de ces espèces a été trouvée et indiquer par des signes de convention si elle y est très commune, assez commune ou rare.

2° Étude détaillée de la France fluviale dans des régions bien déterminées. Marquer sur une carte les localités fréquentées par chaque espèce de poisson, de crustacé et de mollusque ; indiquer si elle est sédentaire ou voyageuse ; et, dans ce dernier cas, les époques d'arrivée et de départ. Noter aussi l'époque de la ponte.

3° Répondre aux demandes du questionnaire du bureau central météorologique, relatif aux phénomènes périodiques de la végétation, aux époques d'arrivée et de départ des oiseaux de passage, à la date de l'apparition des principales espèces d'insectes qui nuisent à l'agriculture, et à d'autres faits du même ordre.

4° Étudier les relations qui peuvent exister entre les variétés de diverses espèces zoologiques ou botaniques et les conditions dans lesquelles les représentants de ces espèces vivent (altitude, sécheresse ou humidité, etc. etc.)

5° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé en totalité ou en partie une région déterminée de la France.

6° Étudier les changements qui, depuis les temps historiques, ont été effectués dans la configuration du sol d'une localité par l'action de la mer, par la formation d'alluvions, par l'action des vents ou par toute autre cause naturelle.

7° Indication sommaire des anciennes cartes possédées par les différentes sociétés de géographie, par des établissements publics ou par des particuliers.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE

DE MENDE.

Les journaux de la localité ont déjà rendu compte du Concours régional agricole tenu à Mende du 1er au 9 septembre, ainsi que des expositions annexes organisées à l'occasion de cette solennité.

Nous donnons ci-après, à la suite du remarquable discours, prononcé par M. F. Mordon, Préfet de la Lozère, à la distribution solennelle des prix, le rapport de M. de Brézenaud sur la Prime d'honneur, les médailles de spécialités et les prix culturaux, la liste générale des lauréats, ainsi que les divers rapports qui ont été dressés sur les exhibitions annexes organisées par la Société d'agriculture.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET.

En ouvrant la séance de la distribution solennelle des prix, M. le Préfet a prononcé le discours suivant qui a été vivement applaudi :

« Messieurs,

« Je considère comme un grand honneur de présider cette solennité. C'est en même temps une bonne fortune pour le représentant du Gouvernement de la République d'être appelé à saluer ces agriculteurs français, venus de toute une importante région, pour attester les incomparables ressources de notre pays. Je salue en eux les ar-

tisans des progrès réalisés. Et ici, Messieurs, qu'il me soit permis d'adresser un public hommage à la mémoire d'un des vôtres, mort récemment au champ d'honneur. M. Antoine Sinègre possédait dans les montagnes d'Aubrac un vaste domaine, au sol tout hérissé de rocs. Avec une rare intelligence et cette foi robuste de l'homme qui poursuit un noble but, il a su transformer cette terre en partie inculte, et, là où naguère on ne voyait que blocs volcaniques, l'œil n'aperçoit maintenant que de verdoyantes prairies. Le nom de M. Sinègre, Messieurs, est de ceux dont l'agriculture peut à bon droit s'enorgueillir.

« Messieurs,

« Je suis heureux d'applaudir au succès du concours régional de Mende. Il eût été certainement plus complet, si des circonstances inattendues ne se fussent produites, qui ont empêché bon nombre d'agriculteurs ou de constructeurs de machines de donner suite aux demandes qu'ils avaient faites. Tel qu'il est cependant, ce succès a lieu de nous réjouir et de flatter notre patriotisme.

« Le spectacle que nous avons sous les yeux, ces belles races d'animaux, tous ces produits du travail agricole, n'est-ce pas là une éclatante manifestation de notre prospérité nationale et, l'on peut en juger par la supériorité du concours actuel sur les précédents, d'une prospérité toujours grandissante. Lors du dernier concours, vous aviez 141 têtes de gros bétail, et les domaines de grande culture de la Lozère qui avaient pris part à la prime d'honneur et aux prix de spécialités étaient au nombre de 18; en 1883, 260 têtes de gros bétail ont été présentées et 32 domaines ont concouru.

« Et ce n'est pas tout encore. Grâce à une heureuse

innovation de M. le Ministre de l'Agriculture, au concours régional agricole est venu s'ajouter un concours régional hippique, et nous avons pu admirer de remarquables produits de l'espèce chevaline.

« Est-ce à dire, Messieurs, que cette prospérité nationale, qui laisse partout son empreinte, se développe sans encontre ? On ne saurait le prétendre, car il faut compter avec les causes multiples et de force majeure qui entravent, sans l'arrêter, sa marche ascendante. Ces causes, vous les connaissez. Ce sont : les mauvaises récoltes, conséquence des intempéries ; l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, résultat fatal de l'entraînement, heureusement passager et qui commence à se ralentir, qui pousse les populations agricoles vers les villes ; la concurrence étrangère, suite inévitable des relations internationales qui, à mesure qu'elles s'étendent davantage, modifient de plus en plus notre régime économique.

« Il vous appartient, à vous agriculteurs, de combattre ces obstacles, d'abord par un labeur opiniâtre (et vous n'avez qu'à continuer ce que vous faites chaque jour), ensuite par l'emploi des méthodes perfectionnées, des procédés nouveaux qui, en permettant un travail plus rapide, en faisant gagner du temps, sont comme une sorte d'assurance contre certains risques, diminuent le taux de la main-d'œuvre et accroissent ainsi la juste rémunération due à vos sacrifices et à vos efforts.

« L'appui du Gouvernement ne vous fera jamais défaut, car votre cause est la sienne. La République, Messieurs, n'a pas de souci plus grand que celui des intérêts de l'agriculture. On dit (que ne dit-on pas et que n'écrit-on pas ?) qu'elle n'a rien fait, qu'elle ne fait rien. Laissons dire, laissons le dénigrement systématique se donner carrière.

Les faits, plus éloquents que les paroles, se chargent de répondre. Signalons les plus recents, ceux qui datent d'hier.

« Un dégrèvement considérable sur les sucres et sur les vins a porté à plus de 300 millions de francs les réductions d'impôts votées depuis 1876.

« La caisse des chemins vicinaux, qui avait reçu, en 1878, une dotation de 300 millions de francs et, en 1880, une somme de 80 millions destinée à être répartie gratuitement entre les communes, vient de voir son capital augmenté de 20 millions de francs affectés à des prêts, et de 13 millions de francs destinés à des subventions nouvelles. Pour la Lozère seulement, pendant la campagne de 1882, les subventions de l'Etat se sont élevées à 795,000 francs.

« Par de récentes conventions avec les compagnies de chemins de fer, conventions dont le pays est surtout redevable à notre éminent ministre des Travaux publics, M. Raynal, un réseau de voies rapides est assuré aux régions jusqu'ici déshéritées, et le Gouvernement ne négligera rien pour en hâter l'exécution.

« Faciliter les transports et les échanges, ouvrir partout des communications, des débouchés, faire des chemins et des routes, donner en un mot la vie à l'agriculture, telle est la constante préoccupation du Gouvernement de la République.

« J'ajoute, Messieurs, qu'une question de la plus haute importance pour l'agriculture est à l'étude ; je veux parler de l'organisation du crédit agricole. Le cultivateur n'a, le plus souvent, pour tout capital, que son intelligence, son courage et ses bras ; il lui manque ce qui n'est pas seulement le nerf de la guerre, ce qui est aussi le nerf de la

paix, c'est-à-dire de ces luttes pacifiques et fécondes dont vous êtes les vaillants soldats ; il lui manque le capital-argent. Comment, sans ce capital, aborder les nouveaux modes de culture? Comment se procurer ces machines que je préconisais tout à l'heure ? L'organisation du crédit agricole aura précisement pour but de fournir au cultivateur intelligent et laborieux les moyens d'avoir ce capital-argent qui lui est nécessaire, et c'est à résoudre cet important problème que le Gouvernement s'applique avec ardeur. Il a fait appel aux lumières et à la haute compétence d'hommes connus pour leur dévouement aux intérêts agricoles, particulièrement à la Société nationale d'agriculture. C'est assez indiquer, Messieurs, que la question du crédit agricole recevra, dans un temps peu éloigné, la solution désirée.

« Et maintenant, Messieurs, laissez-moi vous dire que la fête que nous célébrons aujourd'hui n'est pas seulement une fête agricole. A côté de nous et en dehors du concours régional, des expositions diverses ont été organisées, qui font grand honneur à ce pays. Les beaux-arts, les mines, les tissus, les meubles, l'électricité y figurent avec un réél éclat. Les organisateurs de ces expositions annexes méritent nos éloges et nos remerciements.

« Le personnel de l'enseignement a droit aussi à nos félicitations, pour son intéressante exposition scolaire.

« La Société de tir de Mende a tenu à honneur de marquer sa place dans la solennité qui nous rassemble.

« Enfin, les sociétés musicales du département nous ont apporté leur précieux concours, venant ainsi donner à notre belle fête un attrait particulier.

« Mais, Messieurs, ce qui doit nous réjouir par-dessus tout, et ce que je tiens à constater avec vous, c'est le carac-

tère vraiment patriotique d'une telle fête, c'est l'union de tous dans une pensée commune, celle de concourir à la grandeur de la Patrie. »

Après le discours de M. le Préfet, M. de Brézenaud, lauréat de la Prime d'honneur de l'Ardèche, propriétaire à Quintenas, a donné lecture du rapport suivant que nous sommes heureux de pouvoir mettre sus les yeux des lecteurs du *Bulletin :*

RAPPORT fait par M. de Brézenaud sur les décisions prises par le jury chargé de visiter la Lozère en 1882, *et d'y décerner les récompenses prévues à l'arrêté, aux propriétés concourant pour les irrigations, les médailles de spécialités, les prix culturaux et la Prime d'honneur.*

Pour la quatrième fois, depuis l'institution des Concours régionaux, la Lozère a été visitée par une Commission ministérielle, chargée d'y décerner les prix culturaux et la Prime d'honneur, s'il y avait lieu. Trente-trois concurrents s'étaient mis sur les rangs pour se disputer les récompenses offertes, tant pour les irrigations que pour les médailles de spécialités et les prix culturaux.

Ce département qui, de prime abord, paraît offrir si peu de ressources pour l'agriculture, est un de ceux où pourtant le progrès agricole se fait le plus sentir, car, à chaque visite, le nombre des concurrents pour se disputer les récompenses offertes au programme a fortement aug-

menté. Il est aussi à remarquer que la Prime d'honneur, ce bâton de maréchal de l'agriculteur, y a toujours été décernée à la suite de chaque visite, ce qui prouve combien d'efforts y ont été faits.

La Commission de 1882 est heureuse de pouvoir, comme ses devancières, y laisser une fois de plus cette grande distinction agricole. Les habitants de ce département, qui paraît si déshérité par la nature, lorsqu'on traverse ses causses battus en tous sens par les vents, ont compris que ce n'était que par un travail opiniâtre qu'ils pouvaient améliorer leur situation et combattre avantageusement les difficultés que leur oppose la nature, par la topographie du sol et l'âpreté du climat.

La culture des plantes sarclées, jadis inconnue, y a été introduite, de bonnes charrues ont remplacé les araires du pays, le sol s'est accru en profondeur et a permis d'avoir des récoltes plus rémunératrices.

D'autre part, les agriculteurs aujourd'hui connaissant le grand produit qu'ils peuvent tirer du bétail, et ne le considérant plus comme un mal nécessaire, le soignent mieux et l'ont amélioré par sélection, ce qui a permis à la Commission de constater avec une grande satisfaction que le nombreux bétail qui peuple la Lozère, appartenant en grande partie à la race d'Aubrac, est en général en bon état, et forme des troupeaux uniformes de bonne conformation.

La Commission a eu à visiter des exploitations situées dans toutes les parties du département. Elle a dû aller depuis les gorges si pittoresques et presque encore désertes du Tarn, jusque sur les plateaux des causses et les cimes élevées à plus de 1,500^{m}, des montagnes d'Aubrac. Elle a

été heureuse de constater partout les efforts considérables faits par les agriculteurs, chacun avec les moyens à sa portée.

Notre gouvernement, de son côté, cherchant à faire tout ce qui dépend de lui pour augmenter notre prospérité nationale, et améliorer la position sociale de tous les citoyens français, n'est point non plus resté inactif. Bien des points du département qui, au dernier concours, étaient encore dépourvus de moyens de communication, ont aujourd'hui de bonnes routes pour les désservir, et ceux qui seront appelés à faire les tournées futures trouveront la Lozère sillonnée de chemins de fer, malgré les grandes difficultés que la configuration du sol oppose à leur établissement. Maintenant que l'élan est donné de partout, que chacun a compris que ce n'est que par la science jointe à la pratique qu'il est possible d'arriver au maximum du progrès agricole, nous ne pouvons que dire aux agriculteurs de ce département: Continuez courageusement la tâche que vous vous êtes imposée, et nous sommes convaincus que l'avenir vous récompensera largement de tous vos efforts.

Concours d'irrigations.

Le jury avait aussi dans son programme à visiter les propriétés au point de vue d'irrigations, bonne adjonction faite aux concours régionaux, qui donnera certainement d'aussi bons résultats que l'institution des prix culturaux. Parmi les propriétés à visiter pour leurs irrigations, nous parlerons en premier lieu du domaine de **Loubarès**, appartenant à M. Mazoyer, commune de Vialas, canton du Pont-de-Montvert, arrondissement de Florac.

Les prairies de M. Mazoyer, à 1,000 mètres d'altitude, sont situées sur le flanc d'une montagne granitique à pente très déclive, et où il n'existe, pour y arriver, qu'un sentier à talon d'un accès très difficile. Le fourrage doit y être consommé sur place ou importé à dos d'homme au village de Vialas, distant de plusieurs kilomètres. Actuellement, M. Mazoyer a un fermier qui exploite son domaine à prix d'argent, et qui utilise avec intelligence les travaux d'irrigation faits par le propriétaire, consistant en grandes rigoles à faible pente, alimentées par un torrent qui descend en cascades du haut de la montagne. Chaque rigole a une prise spéciale dans le lit du torrent, au milieu de blocs énormes, de sorte qu'ainsi toute l'eau se trouve utilisée et menée au loin sur les pentes de la prairie. Outre les travaux de canalisation nécessaires pour distribuer les eaux uniformément partout, M. Mazoyer a dû purger le sol d'une quantité de blocs granitiques, qui en auraient rendu la fauchaison presque impossible. En face d'autant de courage et d'un résultat si avantageux, la Commission décerne à M. Mazoyer une médaille d'argent grand module, et une somme de 700 fr. pour mise en valeur d'une pente de montagne inculte et l'irrigation très-bien établie de ce terrain, transformé en une prairie naturelle de 7 hectares.

Berlière est la propriété de M. Crespin, située sur la commune de Montrodat, canton de Marvejols. La prairie arrosée a une surface de 3 hectares 88 ares, elle est formée par des alluvions granitiques et schisteuses. Les eaux sont recueillies par le moyen de deux barrages en pierres sur le Colagnet. En 1875, une forte inondation détruisit une grande partie de la prairie en laissant par places de gros

blocs de pierres et une couche de gravier, sur toute la surface du sol, de plus d'un mètre d'épaisseur. A la suite de cette inondation, la rivière s'est creusé un nouveau lit sur le bord de la prairie, en entraînant un moulin qui appartenait aussi à M. Crespin. A la suite de ces désastres, le moulin a été reconstruit sur un autre point, ainsi qu'un nouveau béal pour lui amener l'eau, lequel est utilisé à l'irrigation de la prairie par l'établissement de vannes placées à des distances voulues pour faire déborder les eaux du béal et arroser le sol en aval par submersion. L'épaisse couche de gravier qui avait été amenée par l'inondation a été employée à combler l'ancien lit de la rivière. La terre provenant du creusement du nouveau canal d'amenée a été employée à recouvrir le tout d'une couche de terre végétale, si bien qu'aujourd'hui il ne reste aucune trace visible des bouleversements opérés par les eaux, et que M. Crespin possède à cet endroit une prairie bien nivelée, facile à irriguer et lui donnant d'abondantes récoltes. Le long du nouveau lit que s'est creusé la rivière, il a été également construit des ouvrages de défense importants avec les gros matériaux apportés par les inondations, pour éviter de nouveaux accidents, quand de nouvelles crues reviendront.

La Commission trouvant les travaux exécutés par M. Crespin dignes d'un grand intérêt et bien executés, lui décerne une médaille d'or et 500 fr. pour la construction d'une digue avec un nouveau canal d'amenée et le rétablissement de sa prairie ravagée par les inondations.

Concours pour les prix culturaux.

MÉDAILLES DE SPÉCIALITÉ.

Exploitation de Fontanes. — Ce domaine, dépendant de la commune du même nom, dans le canton de Langogne, est situé sur la pente d'une colline granitique à sous-sol peu profond et que le concurrent augmente toutes les années, par des défoncements à la main et à la charrue, en y consacrant tout le temps que ses cultures lui laissent de disponible. Lorsque le sous-sol n'est pas trop dur, la profondeur est augmentée par la charrue, suivie de quelques hommes qui enlèvent à la main les boutons de rochers qui l'arrêtent dans son travail; mais lorsque les rochers sont trop gros, il faut alors forcément abandonner le premier procédé, bien plus économique, et faire l'extraction des roches à bras d'homme avec l'aide de la poudre. L'étendue de la propriété est de 48 hectares, appartenant à M. Hugon (Louis).

M. Hugon cultive le seigle et la pomme de terre comme ses voisins, mais il obtient de bien meilleures récoltes, et une culture plus facile par la bonne préparation qu'il donne à ses champs. En somme, actif et intelligent, bien secondé par sa famille, il est parvenu, en peu d'années, à éteindre une dette hypothécaire qui grevait sa propriété. Avec son habileté manuelle, qui lui permet d'utiliser tous ses moments de loisirs, il a remplacé par une honnête aisance les dettes trouvées à son arrivée dans la maison. Le Jury, prenant en considération les travaux faits par ce propriétaire, si digne d'intérêt, habitant un rude climat

puisqu'il est à plus de 1,100 mètres d'altitude, lui décerne une médaille d'argent grand module, pour l'enlèvement de nombreux rochers, utilisés à la clôture de ses champs.

M. **Viala** cultive depuis 22 ans son domaine de Meylet, canton de Langogne, d'une surface de 38 hectares, formé par un sol granitique à grain grossier. Il est à regretter que M. Viala consacre encore la majeure partie de ses 25 hectares de terres arables à la culture des céréales, sans avoir introduit aucune rotation dans la succession de ses récoltes. Mais si la Commission a constaté que l'etendue consacrée à la charrue est plus grande qu'elle ne devrait l'être, par contre, les labours y sont bien exécutés avec l'araire Dombasle. Il existe aussi 6 hectares de prairie naturelle, dont M. Viala enlève l'excès d'humidité qui y existait par place, au moyen d'un système de drainage particulier, qui consiste à faire une tranchée très-étroite que l'on recouvre de fortes mottes. Ce système, très-économique et très-rapide, est sujet à bien des accidents, mais peut cependant être utilisé avantageusement dans les terrains profonds. Cette prairie, comme le reste de la propriété, souffre du manque d'engrais, à cause de la disproportion qui existe entre la production céréale et fourragère. Le troupeau, composé de 18 têtes bovines de tout âge, est dans un état satisfaisant, mais trop peu nombreux.

L'attention de la Commission a été surtout attirée par un rucher placé dans le jardin, composé de plus de 23 ruches en parfait état, donnant toutes les années un produit considérable, ce qui est remarquable à une altitude de plus de 1,000 mètres. Le bon état de ce rucher, et les soins intelligents qu'il reçoit, ainsi que la bonne exécution

des labours ont paru mériter une récompense aux yeux de la Commission et devoir être signalés à l'attention publique. C'est pour cela qu'il est accordé à M. Viala une médaille d'argent grand module pour son rucher important, à plus de 1,000 mètres d'altitude.

M. **Grousset** (Jean), habite les Hermaux, domaine dépendant des communes des Hermaux et des Salces, d'une surface de 31 hectares, divisés en 40 parcelles, à plus de 1,200 mètres d'altitude, avec des pentes très-rapides, qui rendent toutes les cultures très-difficiles et peu avantageuses. Le concurrent ayant compris que, dans les conditions où il est placé, il devait tourner toutes ses vues du côté de la production fourragère, possède dans ce moment 18 hectares de prairies naturelles, dont il a encore l'intention d'augmenter l'étendue en diminuant celle consacrée à la culture. M. Grousset attache une grande importance aux eaux pour l'irrigation de ses prairies. Il rassemble avec soin tous les écoulements des eaux pluviales et a construit à cet effet deux réservoirs. Il a dû faire aussi des échanges et arrangements avec ses voisins pour pouvoir condnire ses eaux d'irrigation d'une parcelle à l'autre. Il jouit aussi de l'écoulement des eaux d'une fontaine qu'il a fait amener au village. Il existe actuellement 27 têtes d'espèce bovine de tout âge dans son étable. Le jury lui accorde une médaille d'argent grand module pour utilisation de ses eaux pluviales à l'arrosement de prairies naturelles.

Exploitation du Pigeonnier. — Cette propriété, d'un accès assez difficile comme son nom l'indique, est exploitée par M. Caupert fils, et est située sur les pentes qui

entourent la ville de Mende. Elle a une surface de 18 hectares. La Commission a constaté que les céréales occupaient, cette année, plus de 8 hectares, mais cela n'était qu'accidentel et dû à la sécheresse de 1881, qui dans ce terrain argilo-calcaire, sec de lui-même, avait fait périr tous les semis de fourrage. Le manque de prairie naturelle place ce domaine dans une position fort désavantageuse, car, dans les années où les fourrages artificiels manquent, il existe de suite de grandes difficultés pour la nourriture du bétail, qu'il faut alors forcément diminuer. Au moment du passage de la Commission, il n'existait que 2 bœufs et 2 vaches. La Commission a aussi constaté la création d'une vigne de 45 ares, bien réussie. La plantation est faite à $1^m,20$ en tous sens. Des travaux importants de défoncement à la main ont été exécutés pour préparer le sol, et la pierre provenant de ces défoncements a été employée à faire les murs de clôture pour la vigne et un chemin carrossable pour arriver à l'habitation, qui en manquait totalement. Le Jury, constatant le bon établissement de cette plantation, qui est appelée, à la porte de Mende, à avoir une vente facile et avantageuse de ses raisins de table, lui décerne une médaille d'argent grand module pour la création d'une vigne bien située.

Exploitation du Ras. — La Commission de la Prime d'honneur qui visita la Lozère en 1874, accordait à M. Bouniol, Casimir, propriétaire au Ras, commune de Chirac, arrondissement de Marvejols, le prix cultural de 2e catégorie. Par suite de la sécheresse, les cultures fouragères font aussi totalement défaut dans ce domaine. M. Bouniol tâche d'y obvier par le maïs fourrage dont il a présenté une assez grande surface à la Commission,

seule plante qui puisse bien pousser, en été, dans ses sols secs et brûlants. L'attention du Jury a été aussi attirée par une vigne d'un hectare qui a été établie, depuis 1876, sur le flanc d'une colline très élevée et rocheuse. Le sol a été défoncé à 1 mètre de profondeur et épierré. De nombreux gradins ont été construits avec les pierres provenant du défoncement pour soutenir les terres. La vigne présente actuellement un bel aspect, est couverte de fruits, donnant les plus belles espérances.

Le vin qu'elle fournit est un vin léger, mais agréable à boire. La Commission, considérant que la culture du maïs fourrage, peu répandue encore dans la Lozère, offre de grands avantages pour augmenter la production fourragère dans les années ordinaires, et peut être d'un grand secours dans les années de disette, décerne à M. Bonniol une médaille d'or pour sa culture de maïs fourrage.

Exploitation des Braux. — Cette vaste propriété, dépendant de la commune de Chastanier, est cultivée par Mme Ve de Ligeac, aidée de ses enfants. Les terres sont peu divisées et entourent les bâtiments, d'une surface de 70 hectares qui se divisent en 24 hectares de terre labourable, 14 de prairie naturelle, 12 en pâturage et 20 en bois. Le sol est granitique, à sous-sol peu profond. La Commission a visité avec intérêt les cultures des Braux, composées de pommes de terre, d'orge, d'avoine et de seigle. Ce dernier occupe une place importante et sa belle végétation fait espérer une bonne récolte, tant en paille qu'en grain. Ce résultat est dû sans doute en grande partie aux soins et au mode de traitement adopté par Me de Ligeac pour son fumier. La grande prairie, située sur les deux rives d'un ruisseau dont l'eau sert à l'arrosage au

moyen d'une dérivation et d'un canal d'amenée creusé à grands frais dans le roc, n'est pas, cette année, aussi plantureuse qu'elle le devrait, l'herbe ayant été arrêtée dans sa croissance par les gelées tardives d'avril et de mai. Le cheptel vivant est composé de 25 têtes de chevaux, bœufs ou vaches. Il est généralement en bon état. Les bêtes bovines sont de race d'Aubrac et Tarentaise dont Mme de Ligeac se loue beaucoup. Les bâtiments d'exploitation sont anciens et n'ont rien de particulier à signaler. Mme de Ligeac fait absorber les déjections liquides par les terres ramassées ça et là dans le domaine, dont on forme un cordon derrière les animaux ; ces terres, une fois saturées de purin, sont ajoutées au fumier et conduites directement deux fois par semaine, sur le sol en jachère qui a déjà reçu un labour à ce moment. On a le soin de recouvrir les tas de terre ; ils doivent attendre quelque temps avant leur enfouissement. Ce procédé a le grand avantage de bien utiliser toutes les déjections liquides et d'éviter toute déperdition. Certainement la supériorité des récoltes de Mme de Ligeac, sur celles de ses voisins, tient en grande partie à ce mode d'utilisation de ses fumiers. Le lait des vaches fournit un beurre de très bonne qualité, fabriqué dans une bonne laiterie, bien établie et abondamment pourvue d'eau.

Les bois proviennent des pâturages trop pauvres qui ont été abandonnés et se sont à la suite couverts de résineux, dont divers massifs importants ont été visités par la Commission. Madame de Ligeac, après la mort de son mari qui eut lieu en 1870, s'est courageusement mise à la tête de son domaine. Elle y a élevé ses enfants, tout en réalisant les bénéfices qui lui ont permis d'éteindre des dettes. Le Jury, reconnaissant que ce résultat économique est dû

à la passion de Mme de Ligeac pour l'agriculture, à son énergie, et à l'aide qu'elle a reçu de la part de ses enfants, est heureux de pouvoir lui laisser un souvenir de son passage aux Braux, en lui accordant une médaille d'or pour emploi de la terre absorbant le purin dans les étables.

Exploitation de la Rochette. — La grande exploitation de la Rochette, dépendant de la commune des Bessons, d'un étendue de 102 hectares, est encore en voie de création.

Elle a cependant offert deux opérations intéressantes à visiter pour le Jury.

1° Une clôture économique, faite en fils de fer et tuteurs de pins, qui permet de laisser en pâturage le bétail, sans avoir besoin de lui donner un gardien.

2° Une vaste prairie de 18 hectares, très-mouvementée, arrosée par une dérivation d'un ruisseau qui la traverse. La prise d'eau a lieu sur un point très-élevé et a dû traverser des terrains qui n'appartiennent pas au concurrent, et pour lesquels il a été obligé de donner des indemnités à ses voisins, afin d'avoir assez de pente pour arroser toute sa prairie sur les deux versants, en contournant le vallon.

Dans la partie inférieure, ont été pratiqués des drainages qui ont exercé une bonne influence sur les endroits marécageux de cette prairie. Ces travaux d'assainissement et d'irrigation sont encore incomplets et insuffisants. Cependant ils ont paru dignes au Jury d'être donnés en exemple et mériter une récompense qu'il a donné à M. Rousset par l'attribution d'une médaille d'or.

Exploitation d'Altés. — Ce domaine, qui a une étendue de 169 hectares, est présenté par M. Engelvin, Jean-Baptiste, mais comme tous les 169 hectares ne sont pas sa propriété exclusive, les opérations du Jury doivent se borner à visiter un lot de 40 hectares, acheté dernièrement par M. Engelvin. La Commission regrette de ne pouvoir admettre cette vaste propriété, dont la moitié est en prairie naturelle, à concourir pour le prix cultural, l'aspect général qu'il offre de prime abord lui paraissant satisfaisant. Elle espère qu'au prochain concours, la position de M. Engelvin sera nette et qu'il pourra se présenter avantageusement pour disputer le prix cultural de la première catégorie.

La portion en culture présentée par le concurrent n'offre qu'un faible intérêt au point de vue des améliorations, M. Engelvin ne la possédant pas depuis assez longtemps pour avoir pu en réaliser de sensibles, mais il n'en est pas de même d'une prairie irriguée, située sur les bords de la Truyère. Cette prairie, également la propriété exclusive de M. Engelvin, mais plus ancienne que le domaine dont il vient d'être question, est depuis longtemps l'objet de soins assidus de la part du propriétaire. La digue sur la Truyère, dont le lit a été détourné sur quelques points, a été reconstruite, ainsi qu'un canal de dérivation d'environ 400 mètres de long, pour porter les eaux à la partie supérieure du pré et en augmenter la surface irriguée d'au moins un hectare. Des rigoles sur à-dos, légèrement inclinées, distribuent l'eau dans la partie inférieure ; une rigole centrale permet aux eaux surabondantes de s'écouler. Bien qu'il reste encore quelques travaux d'assainissement et de nivellement à exécuter, l'état

de cette prairie, qui autrefois ne formait qu'un vaste marais, est très-satisfaisant. Il est une preuve pour la Commission de l'esprit d'initiative, de l'intelligence et des soins qu'apporte M. Engelvin dans ses opérations agricoles. Elle est heureuse de pouvoir, en conséquence, lui décerner une médaille d'or pour son importante dérivation, récompense qui l'engagera, nous n'en doutons pas, à continuer une œuvre qu'il a si bien conduite dès les débuts.

La Commission a ensuite visité les cultures fruitières de M. Léopold **Monestier**, au Puech, commune de Banassac. Cet intelligent et actif horticulteur, a réuni, depuis plusieurs années, une collection très-complète des diverses espèces d'arbres fruitiers qui peuvent convenir au sol et au climat de la Lozère, tels que pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, fraisiers, etc., etc. Toutes ces variétés sont étiquetées avec soin et dirigées soit en plein vent, soit en palmette ou pyramide, pour apprécier sous quelles formes elles réussissent le mieux.

M. Monestier peut être considéré comme le véritable apôtre de la culture fruitière dans ce département. Il ne néglige aucune occasion pour ajouter à ses collections les variétés nouvelles et, par suite, les introduire dans la contrée, si elles lui paraissent bonnes.

M. Monestier fait également des études sur les diverses plantes de grande culture qu'il serait bon de faire connaître dans la Lozère. C'est ainsi qu'il a appelé l'attention des cultivateurs sur les avantages que possède le sainfoin à deux coupes sur celui à une seule coupe.

Le Jury, heureux de rencontrer un homme aussi laborieux que désintéressé, si désireux de faire marcher

rapidement le progrès agricole dans son département, offre à M. Monestier, pour récompense de son grand dévouement et de la création et du bon entretien de son importante école fruitière, une médaille d'or grand module.

M. **Bardon** (Albert), au domaine de Monastier, canton de St-Germain-du-Teil, a présenté à la Commission des cultures d'arbres fruitiers et une belle prairie naturelle irriguée. Les arbres fruitiers sont plantés en ligne dans dans la vallée et sur la montagne de Barbelle, dominant le village du Monastier. Les pommiers et poiriers qui forment cette plantation sont à 10 mètres de distance et en quinconce. Leur végétation est vigoureuse, la taille en est bien faite, l'entretion bon, et ils étaient chargés de fruits au moment du passage du Jury. La prairie présentée est d'une contenance de 3 hectares 1|2. L'irrigation obtenue au moyen d'un canal de dérivation est bien faite, les rigoles bien trouées et la fraîcheur dont jouit cette prairie à cette époque de l'année promettait, après une abondante première coupe, un regain plantureux suivi d'un pâturage pour l'arrière saison. Il est décerné à M. Bardon une médaille d'or grand module pour son importante culture fruitière et sa prairie parfaitement arrosée.

L'exploitation de la Roquette, appartenant à M. Seguin, est située dans la commune de la Canourgue; elle possède une surface de 200 hectares, dont 150 sont encore livrés à la culture, 12 en prairie naturelle, 68 en pâturages et 12 en bois de diverses essences, semées par le propriétaire.

Nous ne nous étendrons pas sur les diverses cultures de cette immense propriété, dont les abords ne sont pas encore très-faciles, n'ayant rien de particulier à signaler,

mais ce qui, par contre, sera le sujet d'un grand éloge, à l'unanimité de la Commission, ce sont les bois créés et présentés par M. Seguin. La partie boisée se trouve vers le sommet du domaine, sur un causse battu des vents, où toute végétation leur résiste si difficilement. C'est en 1853 que M. Seguin a fait ses premiers essais en pin sylvestre, sur une surface de 50 ares. Actuellement, ils ont plus de 5 mètres de hauteur et sont un exemple frappant de ce qui devrait être fait pour tous les causses de la Lozère, qui donnent à peine un maigre pâturage et sont dévastés par des vents impétueux que rien n'arrête. En face du beau résultat qu'a obtenu le concurrent de son premier semis, 12 hectares ont été reboisés ces dernières années, en y introduisant d'autres variétés, telles que le cèdre du Liban, l'épicéa, le pin noir d'Autriche, le chêne, etc. Ces nouveaux semis sont comme celui bien réussi de pin sylvestre.

Tous les champs ont été bordés de frênes et d'ormes, et M. Seguin ne laisse pas une place vide, où un arbre peut-être utilement placé. Au commencement de son exploitation, il y a 20 ans, la propriété manquait totalement de bois et on était obligé d'en acheter pour plus de 500 fr. par an. Ce qui, outre la dépense annuelle, était une difficulté à surmonter, le transport en étant assez difficile à cause des mauvais chemins qui y donnent accès.

La culture des topinambours y a aussi été introduite, et lui est d'un grand secours pour la nourriture d'hiver de son troupeau, source d'un grand revenu annuel. M. Seguin, par sa bonne culture et les bons soins donnés à son bétail, est arrivé à finir de solder ce qu'il était resté à devoir par l'acquisition de cette terre ; comprenant aujourd'hui que la culture des céréales ne doit être que secondaire, il veut augmenter sa production fourragère et surtout les bois qui

lui donneront de grands revenus par la suite. La Commission a regretté que ce soit le seul exemple de reboisement sur les causses qu'il lui a été donné de visiter, dans un département où cette question aurait une si grande importance; aussi c'est avec la plus vive satisfaction, en signalant les reboisements de M. Seguin à l'attention publique, qu'elle lui décerne une médaille d'or grand module pour reboisement exécuté à 1,100 mètres d'altitude à l'aide d'essences résineuses.

M. **Salanson** a présenté au jury une petite propriété de 5 hectares environ, qu'il cultive à Florac, où il a fait des plantations d'arbres fruitiers et à établi une vigne d'un hectares 80. Les arbres à fruits, plus particulièrement cultivés dans son jardin, sont un modèle de taille en tout genre. Ils offrent, par la diversité des formes, leur bonne confection, et la variété des espèces un ensemble d'un aspect très complet. La Commission les a examinés avec grand intérêt et satisfaction. La vigne, distante d'environ 1 kilom. de Florac, est cultivée avec non moins d'attention et de soin de la part du propriétaire. Elle est située au pied de la montagne schisteuse qui domine la rive gauche du Tarnon. La vigne de M. Salanson est bien supérieure aux voisines par sa vigueur et l'abondance des fruits dont elle est chargée, ce qui provient sans doute des soins intelligents qu'elle reçoit, de l'abondante fumure et sans doute aussi des variétés des cépages importés, tels que le Gamay Liverdun, Gamay Picard et le Merlot de la Gironde. Ce dernier, qui domine dans la vigne, paraît devoir être le plus productif de tous les cépages essayés. Cette vigne est en terrain étagé, retenu par de petits murs en pierre sèche, chaque souche a son échalas; malheureusement, nous y

avons constaté la présence du phylloxera, qui se révèle par quelques tâches qui commencent à se produire en divers points. M. Salanson est résolu à faire tout ce qui dépendra de lui pour arrêter le mal, s'il peut y arriver. En présence d'opérations si bien conduites et poursuivies avec autant d'activité et d'esprit de suite, la Commission a accordé à M. Salanson une médaille d'or grand module pour ses cultures fruitières et vignes dans lesquelles domine le Merlot.

M. **Roussel** (Théophile), au château d'Orfeuillette, commune d'Albaret-Sainte-Marie, présente une étendue de 25 hectares de bois anciens et 25 hectares reboisés par lui ces dernières années, dépendant de son domaine, qui a une surface de 120 hectares. M. Roussel, comprenant toute l'importance qu'a le reboisement dans les pentes abruptes qui forment une grande partie de la Lozère, a essayé divers systèmes de reboisement en y employant un grand nombre d'essences résineuses pour voir celles qui lui donneraient les meilleurs résultats. Le pin sylvestre forme à lui seul tous les massifs boisés qu'à trouvés M. Roussel à Orfeuillette ; il a introduit dans ses nouveaux semis le pin Cimbro, le noir d'Autriche, le Laricio, l'Epicéa, le mélèze, le sapin de Normandie et le sapin argenté. De toutes ces essences, celle qui donne de beaucoup le meilleur résultat est sans contredit le mélèze, très rare dans le Gévaudan, et que l'on disait ne pouvoir y réussir avant les essais de M. Roussel. Les faits constatés par la Commission l'autorisent au contraire à dire que cette essence résineuse est devenue tout-à-fait indigène puisqu'elle se reproduit d'elle-même. Comme le bois de mélèze a une plus grande valeur que le pin sylvestre et y réus-

sit tout aussi bien, si ce n'est même mieux, M. Roussel aura rendu un véritable service à son département en lui indiquant, par les beaux spécimens qu'il en montre chez lui, que le mélèze doit dorénavant entrer pour une large part dans les reboisements des terrains granitiques de la Lozère. Les autres essences poussent également, mais sont loin de donner d'aussi bons résultats. M. Roussel a également bordé toutes les routes et chemins qui traversent sa propriété d'essences tant résineuses que feuillues. Tous ces arbres, en ajoutant de l'agrément au domaine, en augmentent la valeur foncière. La Commission, convaincue que l'exemple donné par M. Roussel doit être le plus possible porté à la connaissance de tous les habitants de la Lozère, engage vivement les personnes qui le voudront à aller se render compte par elles mêmes de la réussite de cette opération, qui, si elle était suivie par un grand nombre de propriétaires, aurait une grande influence pour arrêter le ravinement qui déchausse toutes les pentes si declives des causses de ce département. Il est décerné à l'unanimité une médaille d'or grand module à M. Roussel pour ses importantes cultures d'essences résineuses.

Ferme-Ecole de Recoulettes. — M. Grousset obtenait, en 1874, la Prime d'honneur des fermes-écoles, à l'occasion du concours régional. Le bon état des céréales et des plantes sarclées, ainsi que la tenue du bétail et des domaines en général justifient la récompense accordée au Directeur de la ferme-école de Recoulettes. Depuis cette époque, il a été ajouté une contenance de 18 hectares en terres arables et en prairies naturelles. Il a été aussi planté une vigne de deux hectares d'étages superposés les uns aux autres. La vigne pousse vigoureusement et donnait, au pas-

sage de la Commission, les meilleurs espérances. Un point cependant a paru faible au Jury, c'est l'organisation de la fosse à purin et l'entretien des fumiers, mais il ne doute pas que M. Grousset n'y remédie promptement, cette défectuosité lui ayant été signalée. Cette réserve faite, la Commission rappelle le prix spécial des fermes-écoles qui lui a été décerné en 1874 et lui décerne en outre une médaille d'or grand module pour la vigne créée depuis cette époque. En vertu de l'article 6 des prix culturaux, elle décerne une médaille d'argent et 200 fr. au jardinier de la ferme-école qui a dirigé la plantation de la vigne.

Il est également decerné une médaille d'argent grand module à M. Frédérick d'André, surveillant comptable du dit établissement, comme récompense exceptionnelle pour ses études pratiques sur les plantes nouvelles qui peuvent être introduites dans les cultures de la Lozère.

Exploitation de St-Bonnet. — Cette exploitation, d'une contenance de 105 hectares, dépend de la commune de St-Bonnet-de-Chirac et appartient à M. Bessière, Jean Baptiste, qui l'exploite avec sa famille depuis 1846. Le sol est argilo-calcaire. Les terres sont placées sur un versant incliné qui permet de voir toute la propriété depuis la maison d'habitation, située à la partie supérieure. La surface se divise en 64 hectares de terres labourables, 10 hectares de prairies naturelles, 6 de bois et 25 de friches ou terres vagues. M. Bessière, qui est un homme intelligent, cultive bien sa propriété; malheureusement il cède encore à la tendance générale du pays, qui est de conserver la culture des céréales comme culture principale. Par ce système, il ne lui est pas permis d'avoir un assolement régulier; il est obligé d'avoir des céréales qui reviennent sur

elles-mêmes, ce qui nuit à leur prospérité et rendement. Néanmoins, M. Bessière cultive le trèfle, dont il montre une étendue de 21 hectares dans une avoine de printemps aussi belle que le trèfle qui est semé. Quoique le concurrent ait aussi amélioré son matériel agricole par l'introduction de divers nouveaux instruments, et notamment l'araire Dombasle, ses labours laissent encore à désirer comme bonne exécution.

La Commission n'a pu voir à St-Bonnet qu'un petit champ d'esparcette de 2 ans, les autres fourrages artificiels ayant été brûlés par la sècheresse de 1881. Les pommes de terre, maïs et fourrages occupent une certaine étendue. Les betteraves cultivées comme essais indiquent que l'exploitant à tout intérêt à leur donner dans l'avenir une plus grande importance. La prairie naturelle est bien soignée, elle reçoit les écoulements des eaux pluviales qui lavent la basse-cour, ainsi que le trop plein de la fosse à purin qui se mélange avec ces eaux dans un bassin du jardin dont on se sert pour son arrosage et dont le surplus s'écoule dans les près. Les bâtiments, de construction ordinaire, sont bien tenus. Une étable vient d'être construite dans de bonnes conditions. Le bétail se compose de 35 bœufs, vaches ou chevaux de tout âge. Les bovins appartiennent tous à la race d'Aubrac et sont en très bon état. Le troupeau de bêtes à laine se compose de 135 têtes destinées à l'engrais, qui ont fait l'admiration du Jury par leur bonne tenue, leur ensemble et la beauté des animaux ; mais ce qui a le plus attiré son attention dans la visite de cette ferme, c'est la manière dont sont tenus et soignés les fumiers, disposés sur deux plates-formes entre lesquelles existe une fosse à purin dont on se sert pour arroser les tas d'engrais, qui sont admirablement tenus et peuvent servir de modèle à beau-

coup d'agriculteurs. Le concurrent est bien secondé par son fils aîné qui est aussi intelligent que son père ; ils ont réparé à leurs frais un chemin communal de plusieurs kilomètres pour leur permettre de faire arriver dans leur cour une machine à battre à vapeur.

En somme, le domaine de St-Bonnet-de-Chirac est en bonne exploitation et en voie de progrès. Comme, en général dans la Lozère, les bâtiments laissent encore beaucoup à désirer et que ce n'est que très accidentellement que les fumiers reçoivent les soins qui leur sont nécessaires pour être bien préparés, la Commission a la conviction qu'en décernant à M. Bessière une médaille d'argent grand module, pour la bonne tenue de ses fumiers et de ses bâtiments, elle appellera l'attention des cultivateurs sur cette question si importante du progrès agricole, dont Mathieu de Dombasle lui même aurait chaudement félicité M. Bessière.

Le domaine de Plagnes, situé dans la commune de Trélans, canton de Saint-Germain-du-Teil, est certainement la plus vaste exploitation que la Commission a dû visiter dans la Lozère. A une altitude de 1,200 mètres, elle forme un bloc homogène de 650 hectares dont 46 en terres labourables, 110 en prairies naturelles et plus de 500 hectares en pâturages. La vigne, de 3 hectares 1/2, présentée par M. Sinègre, étant très éloignée de l'exploitation et hors du département, n'a pu être visitée par le Jury. Les 46 hectares de culture n'ont pour but que de procurer un peu de paille et le grain nécessaire pour l'entretien du nombreux personnel qu'une pareille étendue exige. L'assolement alterne y est suivi, seigle et jachère, dans laquelle on choisit chaque année les meilleures terres pour y semer

quelques hectares de pommes de terre ou d'orge. M. Sinègre, comprenant que l'élevage et l'engraissement du bétail sont les seules ressources pratiques de retirer un parti avantageux de cette immense surface, a tourné tous ses soins de ce côté. Les prairies ont été fortement augmentées, nivelées, épierrées et mieux soignées. Plus de 60 hectares ont été défrichés et transformés en herbages. Une faucheuse Wood est employée pour couper une partie des foins ; un râteau à cheval, une batteuse à manège, un concasseur de tourteaux complètent le matériel agricole dont il serait trop long d'énumérer tous les instruments. Le sol, de nature volcanique, qui s'enherbe très bien à une pareille altitude et donne les excellents pâturages d'Aubrac dont la réputation est certainement bien méritée, lui a facilité ce travail. Les parties les plus planes ont été réservées pour faire les prairies à faucher, et le reste forme les pâturages ou pacagent les animaux pendant la belle saison. Les bêtes bovines composant le troupeau de M. Sinègre sont toutes de race d'Aubrac, très pure, formant un ensemble très homogène, parmi lequel on remarque un assez grand nombre de sujets de 1er choix. Le troupeau total s'élève à 644 têtes divisées en 6 sections qui pâturent chacune dans une partie séparée, savoir : 1re section, vaches laitières, 151 têtes ; 2e section, vaches d'engrais 240 ; 3e section, bœufs de travail 14 ; 4e section, bœufs d'engrais 14 ; 5e section, jeunes animaux de 1 à 3 ans, 105 ; et 6e section, veaux de l'année 120. Tous ces animaux vont à la montagne du 10 au 16 mai et rentrent dans les étables au commencement d'octobre. On emploie le lait des vaches laitières à faire du fromage de Laguiole dans deux burons disposés à cet effet.

Cette fabrication est bien faite et soignée. Les fromages

qui en proviennent pèsent de 35 à 40 kilos. Il est aussi extrait du beurre, du petit lait servant aux besoins du ménage et dont l'excédent est livré au commerce.

M. Sinègre n'élève pas de bêtes à laine. Il achète, chaque année, un nombre d'animaux proportionnel à la richesse de ses pâturages pour les y engraisser. Il a présenté deux troupeaux formant un ensemble de 240 têtes, dont le premier, prêt à être livré à la boucherie, était parfait de conformation et d'engraissement. Certainement il a fallu à M. Sinègre une grande énergie, jointe à une grande connaissance du bétail, pour arriver au résultat qu'il a obtenu, car on ne peut nier que la vie n'est pas facile et agréable à de pareilles altitudes, où l'on est obligé de se suffire à soi-même presque complétement, étant séparé par de grandes distances de toute autre habitation. Madame Sinègre, malgré la grande part de surveillance et même de travail qu'elle a dû prendre dans la direction d'une exploitation aussi importante, pour la conduire au point où elle en est arrivée, a su élever une nombreuse famille qui seconde activement aujourd'hui leurs parents dans la surveillance que nécessitent ces divers troupeaux, distants quelquefois les uns des autres de plusieurs kilomètres, et dans les voyages indispensables pour la vente des produits. Le Jury, reconnaissant toute la valeur des opérations présentées par M. Sinègre, lui décerne un objet d'art pour ses importants travaux d'amélioration foncière exécutés sur une très grande étendue et à des altitudes qui dépassent 1450 mètres et qui lui ont permis de posséder de très beaux herbages dans les montagnes d'Aubrac.

M. Artault de Tauriac exploite par régie directe son domaine de Saint-Bauzile, dans la commune du même

nom, à 11 kilomètres de Mende. L'étendue totale du domaine est de 97 hectares. Il est divisé en deux parties bien différentes, l'une sise sur le plateau du causse de Mende, et l'autre dans le fond de la vallée. La partie sur le causse, à 1054 mètres d'altitude, forme une surface de 52 hectares. Pour y arriver, le concurrent a fait seul et à ses frais un chemin parcouru par la Commission. En ouvrant ce chemin, il a été aussi creusé des fossés de détournement pour amener les eaux qui descendent des pentes abruptes du causse dans les ravins, afin d'en diminuer les ravages. L'administration forestière a aussi fait des plantations de pins noirs d'Autriche, qui sont un exemple frappant de ce qu'il convient de faire sur des pentes si raides, dévastées par les eaux, que rien n'arrête dans leurs courses furibondes. De nombreux barrages ont été aussi construits par cette administration pour empêcher que les ravins par où descendent les eaux deviennent trop profonds, ce qui amène des éboulements en formant d'immenses tranchées par où sont entraînées peu à peu les terres végétales.

M. de Tauriac, en préservant ses terres sur les pentes du causse des eaux de ravinement par les fossés creusés de chaque côté de son chemin, est parvenu à pouvoir en cultiver une assez grande étendue après avoir bouché beaucoup de ravins et de trous, faits précédemment par les eaux. Les terres, un peu neuves encore, présentent des céréales claires, mais propres. La partie sur le causse est aussi occupée par des cultures de céréales, qu'il faut semer dès le mois de septembre à cause de l'altitude. Les parties les plus pierreuses sont laissées pour le pâturage des bêtes à laine. Malheureusement, un sol sec et peu profond s'enherbe difficilement. Plusieurs champs ont été épierrés en employant les matériaux qui en proviennent à faire de petits

murs de clôture autour des pièces. La Commission a regretté que, dans une aussi vaste étendue, où la culture doit être si peu rémunératrice, il n'existe pas au moins quelques essais de reboisement, car, d'après ceux faits sur les côtés par l'adminisiration forestière, et surtout ceux qu'elle a vus sur des propriétés analogues, leur réussite serait certaine et aurait le grand avantage d'arrêter le ravinement qui sillonne les pentes des causses de profondes et nombreuses crevasses. La partie dite du vallon occupe une rampe très mouvementée dont la majeure partie est consacrée à la culture des céréales et des plantes fourragères. La partie en jachère, sur terre très déclive, comporte un labour excellent de 0,20 de profondeur. Les céréales, le froment, l'orge et l'avoine sont bien réussies, mais semées un peu claires. Les semis de l'année en trèfle et sainfoin sont bien garnis, ceux de l'année dernière ont dû donner une abondante récolte, à en juger par le chaume. La prairie, de 11 hectares, a été nivelée et agrandie ; elle est arrosée par une dérivation du ruisseau qui la traverse. Les parties basses ont été assainies par des tranchées à ciel ouvert et par l'enfouissement des pierres provenant de l'épierrement des terrains supérieurs en culture.

Les fumiers sont bien traités sur une plate-forme. La fabrication en est soignée et une fosse à purin en reçoit les écoulements. Le bétail de race bovine se compose de 21 têtes, jeunes ou adultes, et le troupeau de bêtes à laine de 150 brebis ou agneaux. Le bétail appartient aux races tarentaises et d'Aubrac, pures ou croisées entre elles, et est en très bon état. Les bêtes à laine constituent un troupeau secondaire qui passe la majeure partie de l'année sur le causse. M. de Tauriac s'est imposé la tâche d'une comptabilité minutieuse où sont enregistrés tous les faits de son

exploitation et où chaque culture a son compte particulier; mais il serait désirable 1°, que l'inventaire soit fait au même moment que la clôture des comptes, et que 2°, un compte soit ouvert aux travaux d'amélioration pour avoir une idée exacte des profits ou pertes à la fin de chaque année. Ce concurrent consacre avec intelligence la majeure partie de son temps à l'exploitation de sa propriété, et, depuis la prise en possession, il a fait exécuter d'importantes améliorations foncières. La Commission attribue à M. Artault de Tauriac, propriétaire à St-Bauzile, le prix cultural de la 1re catégorie.

L'exploitation du Cheylaret, dépendant de la commune de Langogne, d'une surface de 126 hectares, est dirigée actuellement par M. Rodier, Joseph, qui a commencé par en être le régisseur et en est devenu le fermier à prix d'argent depuis le 25 février 1879. Les 126 hectares sont divisés ainsi qu'il suit : 48 en terres labourables, 30 en prairies naturelles, 26 en bois, 6 en prairies temporaires et 15 en pâture. Le sol du domaine est mouvementé, granitique, reposant sur un sous-sol tantôt rocheux, tantôt argileux. Deux assolements sont employés, l'un pour les sols peu profonds et maigres, l'autre pour les bonnes terres. Celui qui est suivi pour les sols peu profonds est l'assolement alterne ou biennal 1re année jachère fumée, 2e année seigle. L'assolement de 6 ans, réservé aux terres de bonne qualité, se divise ainsi qu'il suit: 1re année, plantes sarclées; 2e année, céréales de printemps ; 3e, 4e et 5e années, prairies artificielles fauchées ou pâturées ; 6e année, seigle.

Les labours en grande planche y sont très bons, les fumiers disposés sur plate-forme bien soignés, le purin qui s'en écoule est absorbé par de la terre qui entoure les tas.

M. Rodier fait exécuter, chaque fois qu'il fume un champ, un épierrement, pour faciliter la marche des instruments. Les récoltes, au moment du passage de la Commission, étaient dans d'excellentes conditions, les pommes de terre plantées en mai et juin binées et buttées, le seigle, l'orge et l'avoine vigoureux et exempts de mauvaises herbes. Il est à regretter que le seigle dans la partie basse du domaine ait été frappé par la gelée.

M. Rodier se propose de donner la plus grande extension possible aux prairies artificielles, dans le but d'accroître les ressources fertilisantes dont il a besoin par l'augmentation du bétail. Il a, à cet effet, semé du trèfle rouge hybride, de la luzerne, de la lupuline et surtout plusieurs hectares de trèfle blanc. Les prairies naturelles sont aussi dans d'excellentes conditions. Celle située au nord de la maison d'habitation est arrosée par des rigoles de niveau bien tracées. Elle reçoit les égoûts de la cour de ferme, indépendamment des sources qui alimentent un réservoir. Les autres prairies ont été drainées par place. Elles sont bien gazonnées, mais la sécheresse non moins que la gelée ont beaucoup nui, cette année, à la production. Les pâtures sont bonnes, mais réclament des travaux d'assainissement de la part du propriétaire qui est le frère du fermier, travaux que ce dernier ne peut faire lui-même à cause de la courte durée de son bail et de la clause de résiliation immédiate en cas de vente du domaine. M. Rodier a droit de pacage dans les bois de pins. Quand il était régisseur de son frère, il y a 12 ans, il avait planté un massif important d'épicéas sur une pente très déclive dominant l'Allier. Ces résineux distribués avec méthode, sont bien poussés, et forment un magnifique ensemble.

Le bétail comprend 40 têtes de l'espèce bovine, jeunes

ou adultes. Ils appartiennent aux races d'Aubrac, Tarentaise, du Mézenc, pures ou croisées entre elles. Tous ces animaux sont en parfait état d'entretien. La bergerie comprend un troupeau de 160 têtes, aussi en très bon état. Il en est de même des bêtes porcines qui sont de race craonnaire.

On donne à tout le bétail, chaque jour, une petite ration de sel dénaturé au péroxyde de fer. L'outillage agricole est bon, mais eu égard à l'étendue des prairies, il y manque une faucheuse et un râteau à cheval. Les prairies sont assez bien nivelées, pour que la faucheuse puisse parfaitement y fonctionner. Le jardin est également bien tenu. Le lait est employé à la fabrication d'un beurre bien fait et d'un fromage bleu de qualité supérieure à celui qui se fabrique dans la contrée. La laiterie, comme les autres bâtiments et la cour de ferme, sont tenus proprement. La Commission constate combien Madame Rodier seconde son mari dans les travaux de la ferme, et le félicite chaleureusement d'avoir une compagne qui partage si activement avec lui sa vie agricole.

En considération des détails qui précèdent, le Jury est heureux de décerner à M. Rodier le prix cultural de la 2e catégorie qui est réservé aux fermiers exploitant un domaine de plus de 20 hectares.

Après avoir attribué aux divers concurrents les récompenses que M. le Ministre de l'agriculture a mises à sa disposition, le Jury avait encore une tâche à remplir, celle d'attribuer à l'un des lauréats des prix culturaux la Prime d'honneur, récompense exceptionnelle qui est accordée au domaine qui a réalisé les améliorations les plus utiles et dont la culture peut être offerte comme exemple. Après

avoir comparé les deux domaines primés, il a reconnu que la ferme du Cheylaret était plus spécialement digne d'être signalée à l'attention des agriculteurs de la partie orientale du département.

Veuillez, Monsieur Rodier, recevoir cette récompense. Le jury en vous la décernant, est convaincu qu'elle honore un praticien éclairé et dévoué à l'agriculture lozérienne. Puisse-t-elle rappeler longtemps à vos enfants qu'on parvient toujours à conquérir l'estime de ses concitoyens quand on n'oublie pas comme vous qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Exploitation de Barre. — Cette exploitation, appartenant à M. de Verdelhan des Molles, Albert, est à 3 kilomètres de Langogne. Elle a 288 hectares et a valu à M. de Verdelhan des Molles père la Prime d'honneur en 1857. M. Albert des Molles a demandé à ce que sa propriété soit visitée, cette année, par une nouvelle Commission pour lui faire constater l'agrandissement des prairies ainsi que leur amélioration dans certaines parties, et principalement les bâtiments d'exploitation, qui ont tous été refaits à neuf.

Nous ne dirons par conséquent que quelques mots sur les cultures de ce domaine en constatant qu'elles y sont aussi bien tenues qu'au moment où la Prime d'honneur y a été décernée; que l'assolement y est régulièrement suivi, et la sole de betteraves très belle et très vigoureuse, ce qui dénote une fumure abondante. Le bétail y est bon, de race Tarentaise pour les bovins, formant un troupeau de 140 têtes, plus 430 brebis ou moutons à l'engrais. L'attention du Jury s'est portée en premier lieu sur les prairies naturelles qui ont été augmentées et surtout améliorées par du

drainage dans les parties trop humides. Sauf quelques points où l'eau manque et qui réclameraient une fumure, les 54 hectares de prairies fauchées, et les 22 livrés au pacage sont en bon état. Les eaux qui servent à arroser ces belles prairies proviennent des écoulements du drainage et de source que le propriétaire recueille dans des réservoirs où il les mélange avec ses purins et les écoulements des basse-cours. Les bâtiments d'exploitation qui existaient en 1857 provenaient en grande partie d'acquisitions successives et laissaient à désirer en certains points par suite d'enclaves qui n'avaient pu alors être achetées et rendaient impossible toute construction d'après un plan d'ensemble. Çà n'a été qu'en 1869 que cet état a pu être modifié par l'achat d'une ferme. Dans ses nouvelles constructions, M. des Molles a conservé le système adopté dans la contrée ainsi que la simplicité que doit avoir le bâtiment rural. Tout y a été dirigé pour faciliter autant que possible le service, avoir une bonne aération ainsi que la solidité nécessaire pour résister aux intempéries du climat, où d'abondantes couches de neige tombent tous les hivers. Ces constructions se composent d'une vacherie qui a 53 m. de long et où il peut être logé 60 vaches; d'une bergerie couvrant 550 m. de superficie; d'une maison d'habitation pour le personnel; d'une bouverie, porcherie avec courant d'eau fraîche, caves, silos pour la conservation des fourrages verts et des regains, entre autres, ainsi qu'un certain nombre de bâtiments annexes, nécessaires à une ferme qui possède un matériel d'exploitation complet. La fosse à fumier surtout, a été remarquée; elle se compose d'un grand réservoir recouvert d'une plate-forme sur laquelle sont établis les tas de fumier. Une pompe sert à les arroser et et l'excédent du purin va dans un grand réservoir en tête

de la prairie, se mélange aux écoulements d'une source abondante pour être de là employé à fertiliser et irriguer des prés par des rigoles tracées *ad hoc*.

D'après les notes communiquées par le concurrent, une sage économie à présidé dans la distribution des sommes employées à ces travaux.

Aussi, la Commission, constatant que tous les bâtiments mentionnés ci-devant peuvent être signalés aux agriculteurs du département comme de bons modèles à cause de leur solidité, de leur bonne distribution pratique et de l'économie qui a régné dans leur établissement, est heureuse de pouvoir décerner à M. de Verdelhan des Molles une médaille d'or grand module pour ses belles constructions agricoles, en lui donnant un rappel de la Prime d'honneur qui a été accordée à son père en 1857, pour la propriété de Barre qui, depuis cette époque, n'a cessé de progresser.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE

DE

MENDE (LOZÈRE).

du samedi 1er au dimanche 9 septembre 1883.

COMPOSITION DES JURYS.

MM. le Préfet de la Lozère, président d'honneur.

G. Heuzé, Inspecteur général de l'Agriculture, président.

Première division.

1re *Section*

chargée de décerner la prime d'honneur, les prix culturaux, les médailles de spécialités et les prix pour les irrigations.

MM. G. Heuzé, inspecteur général de l'Agriculture, président.

De Viallar, lauréat de la prime d'honneur de Tarn-et-Garonne, à St-Nauphary.

De Brézenaud, lauréat de la prime d'honneur de l'Ardèche, à Quintenas.

Dubreuilh, professeur départemental d'agriculture de Tarn-et-Garonne, à Montauban, secrétaire.

Deuxième Division.

chargée d'apprécier le mérite des animaux.

1re Section. — *Espèce bovine.*

MM. De Viallar, lauréat de la prime d'honneur à St-Nauphary (Tarn et Garonne).

De La Force, lauréat de la prime d'honneur, conseiller général à Aurillac (Cantal).

Ramond, éleveur au Barrat, près Aurillac (Cantal).

Carbonnier, propriétaire à Malavielle, nommé par M. le Préfet de la Lozère.

Pelatan, vétérinaire à Florac (Lozère), nommé par les exposants.

2e Section. — *Espèces ovine, porcine et animaux de basse-cour.*

MM. Rodier, Joseph, Lauréat de la prime d'honneur, à Langogne (Lozère).

De Bonald, président de la Société d'Agriculture de l'Aveyron, à Rodez.

Rouvière, Lauréat de la prime d'honneur, à Aussillon, (Tarn).

Bourrillon, député, propriétaire à Mende, nommé par M. le Préfet de la Lozère.

D'André, professeur départemental d'Agriculture à Rodez (Aveyron), nommé par les exposants.

Troisième Division

chargée d'examiner les instruments et machines agricoles.

MM. Barral, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture de France, à Paris.

D'André, professeur départemental d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.

Lefranc, Ingénieur en Chef, nommé par M. le Préfet de la Lozère, à Mende.

Baffie, membre du Conseil général (Mende), nommé par les exposants.

Quatrième Division

chargée d'apprécier le mérite des produits agricoles présentés.

MM. Baduel, propriétaire agriculteur, à Fraissinet, près St-Flour (Cantal).

Hérisson, professeur départemental d'agriculture au Puy, (Haute-Loire).

Adolph, Inspecteur des Forêts, à Mende (Lozère).

De Rozière, sénateur, propriétaire au Malzieu, nommé par M. le Préfet de la Lozère.

Barral, secrétaire de la Société nationale d'Agriculture de France, nommé par les exposants.

COMMISSARIAT.

MM. G. Heuzé, inspecteur général de l'Agriculture, commissaire général du Concours.

Michelet, rédacteur en retraite de la Direction de l'Agriculture à Paris, Commissaire principal.

Jolivet, ancien élève de Grignon, agriculteur à Cungy, lauréat de la prime d'honneur de l'Indre, secrétaire.

De Brézenaud, lauréat de la prime d'honneur de l'Ardèche, commissaire pour les bêtes bovines,

ovines, porcines et les animaux de basse-cour.

Dubreuilh, professeur départemental d'agriculture de Tarn-et Garonne, Commissaire aux instruments.

Gilbert, agriculteur, au Manet (Seine-et-Oise), Commissaire aux instruments.

Poussier, Félix, ancien élève du Grand-Jouan, à St-Amand (Cher), commissaire aux produits.

SERVICE VÉTÉRINAIRE.

M. Pelatan vétérinaire à Florac (Lozère).

LISTE DES RÉCOMPENSES.

1° Prix Culturaux.

1re Catégorie.

Propriétaires exploitant leurs domaines directement ou par régisseurs ou par maîtres-valets.

Prix consistant en un objet d'art de 500 fr. et une somme de 2,000 fr. décerné à M. Artault de Tauriac, propriétaire-agriculteur à St-Bauzile.

2e Catégorie.

Fermiers à prix d'argent ou à redevances fixes en nature remplaçant le prix de ferme; cultivateurs-propriétaires tenant à ferme une partie de leurs terres en culture; métayers isolés (domaines au-dsssus de 20 hectares).

Prix consistant en un objet d'art (1) de 500 fr. et une somme de 2,000 fr. décerné à M. Rodier, Joseph, fermier à Langogne.

3e Catégorie.

Propriétaires exploitant plusieurs domaines par métayers.

Prix consistant en un objet d'art de 500 fr. et une somme de 2,000 fr. à répartir entre les métayers. — Pas de concurrents.

4e Catégorie.

Métayers isolés ou petits cultivateurs propriétairas ou fermiers de domaines au-dessus de 5 hectares et n'excédant pas 20 hectares.

Prix consistant en un objet d'art de 200 fr. et une somme de 600 fr. — Pas de concurrents.

PRIME D'HONNEUR.

Consistant en une coupe d'argent de la valeur de 3,500 francs.

Pour l'exploitation du département de la Lozère ayant obtenu l'un des prix culturaux, et ayant réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple.

Décernée à M. Rodier, Joseph, fermier à Langogne. — Lauréat du prix cultural de la 2e catégorie.

---

(1) La coupe d'honneur ayant été accordée, l'objet d'art spécial au prix cultural de la 2e catégorie n'est pas décerné. (Art. 2. de l'arrêté ministériel).

RAPPEL DE LA PRIME D'HONNEUR EN 1857.

A M. de Verdelhan des Molles, fils, propriétaire agriculteur à Langogne, pour continuation de la culture progressive de la propriété de Barre qui a valu en 1857, la prime d'honneur à M. de Verdelhan des Molles père.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS DES EXPLOITATIONS PRIMÉES

1re Catégorie.

Agents de M. Artault de Tauriac.

Médaille d'argent et 150 fr. à M. Runel, Jean-Pierre, maître-valet.

Médaille d'argent et 100 fr. à M. Giral, Victor, chef d'attelage.

Médaille d'argent et 70 fr. à M. Martin, Claude, berger.

Médaille de bronze et 60 fr. à Mme Runel, Rosalie, ménagère.

Médaille de bronze et 60 fr. à M. Bonhaure, Claude, charretier.

Médaille de bronze et 60 fr. à M. Albouy, Louis, 1er bouvier.

2e Catégorie.

Agents de M. Rodier, Joseph, lauréat de la prime d'honneur

Médaille d'argent et 120 fr. à M. Brun, Baptiste, bouvier.

Médaille d'argent et 100 fr. à M. Chazal, Baptiste-Martin, bouvier.

Medaille de bronze et 80 fr. à M. André, Louis, berger.

Médaille de bronze et 60 fr. à Mme Lahondès, Marie, servante.

Médaille de bronze et 50 fr. à Mme Michel, Marie, servante.

50 fr. à M. Antoine Amblard, bouvier.

40 fr. à Mme Irma Amblard, servante.

RÉCOMPENSES DITES DE SPÉCIALITÉS.

Un objet d'art

A M. Sinègre, à Plagnes, commune de Trélans, pour ses importants travaux d'améliorations foncières exécutés sur une grande étendue dans les montagnes d'Aubrac.

Médailles d'or grand module.

Une médaille d'or grand module à M. Roussel, sénateur, à Orfeuillette, pour ses importantes cultures d'essences résineuses.

Une médaille d'or grand module à M. Bessière, Jean-Baptiste, à St-Bonnet-de-Chirac, pour la bonne tenue de ses bâtiments et de ses fumiers.

Une médaille d'or grand module à M. Seguin, à la Canourgue, pour reboisements exécutés à 1,100 mètres d'altitude, au moyen d'essences résineuses.

Une médaille d'or grand module à M. Salanson, à Florac, pour ses cultures fruitières et vignes où domine le plant dit Merlot.

Une médaille d'or grand module à M. Verdelhan des Molles, précité, pour ses belles constructions agricoles.

Une médaille d'or grand module à M. Bardon, au Monastier, pour ses importantes cultures fruitières, et prairies parfaitement irriguées.

Une médaille d'or grand module à M. Monestier, à Banassac, pour son importante école fruitière.

Médailles d'or.

Une médaille d'or à M. Bardol, à Rimeize, pour la construction d'un canal d'irrigation.

Une médaille d'or, à M. Boumiol, au Ras, pour ses belles cultures de maïs-fourrage.

Une médaille d'or à Mme veuve de Ligeac, au Chastanier, pour l'emploi de terre destinée à absorber le purin des étables.

Une médaille d'or à M. Rousset, aux Bessons, pour son importante prairie bien irriguée au moyen d'une dérivation et ses clôtures en fil de fer.

Une médaille d'or à M. Angelvin, aux Laubies, pour son importante dérivation.

Médailles d'argent grand module.

Médaille d'argent grand module à M. Grousset, aux Hermaux, pour son utilisation des eaux de pluie à l'arrosement des prairies.

Médaille d'argent grand module à M. Hugon, à Fontanes, pour enlèvement de rochers utilisés à la clôture des champs.

Médaille d'argent grand module à M. Viala, à Auroux, pour un rucher important établi à plus de 1,000 mètres d'altitude.

Médaille d'argent grand module à M. Caupert, à Mende, pour une plantation de vigne.

CONCOURS D'IRRIGATION.

1re Catégorie. — *Propriétés contenant plus de 6 hectares de terres arrosées.*

1er prix. Médaille d'or et 1,000 fr. non décerné.

2e prix. Médaille d'argent grand module et 700 fr. à M. Mazoyer, à Vialas, pour irrigation très bien établie

d'une prairie de 7 hectares sur le flanc très déclive d'une montagne.

3e prix. Médaille d'argent et 400 fr. — Non décerné.

3e Catégorie. — *Propriétés ayant 6 hectares et au-dessus soumis à l'irrigation.*

1er prix. Médaille d'or et 500 fr. a M. Crespin, Charles, à Montrodat, pour construction d'une digue et d'un canal servant à l'irrigation d'une prairie de 4 hectares.

2e prix. Médaille d'argent et 400 fr. — Non décerné ;

3e prix. Médaille de bronze et 300 fr. — Non décerné ;

4e prix. Médaille de bronze et 200 fr. — Non décerné.

Communes des Balmelles et de Planchamp.

Une médaille d'argent grand module est accordée à chacune des communes des Balmelles et de Planchamp pour les canaux d'irrigation qu'elles ont établis sur leurs territoires, à leurs frais exclusifs.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS EMPLOYÉS SPÉCIALEMENT AUX TRAVAUX D'IRRIGATION.

Médaille d'argent à M. Leypher, Eliacin, irrigateur chez M. Mazoyer.

Médaille d'argent à M. Malgoire, Jean, irrigateur chez M. Crespin.

FERME-ÉCOLE DE RECOULETTES.

Le jury rappelle à M. Grousset, le prix spécial des fermes-écoles qui lui a été décerné en 1874, et lui décerne, en outre, une médaille d'or grand module pour le vignoble qu'il a créé, depuis 1874, sur 2 hectares. Il accorde en outre une médaille d'argent et 200 fr. au jardinier de la ferme qui a dirigé la plantation de cette vigne.

Enfin, une médaille d'argent grand module est décernée à M. Frédéric d'André, surveillant comptable du dit établissement, comme récompense exceptionnelle pour ses études sur les plantes agricoles.

Ire DIVISION.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Pour les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, les premiers prix sont accompagnés d'une médaille d'or, les seconds prix d'une médaille d'argent et les prix suivants d'une médaille de bronze.

PREMIÈRE CLASSE.

ESPÈCE BOVINE.

1re Catégorie. — Race d'Aubrac.

Mâles.

1re Section. — Animaux de 1 à 2 ans.

1er prix. 400 fr. n° 6, Mme Lenègre, à Besse (Puy-de-Dôme).

2e prix. 300 fr. n° 8, M. Durand, aux Salses (Lozère).

2e Section. — Animaux de 2 à 4 ans.

1er prix. 400 fr. n° 13, à M. Grousset, à Barjac (Lozère).

2e prix. 300 fr. n° 17, M. Durand, déjà nommé.

3e prix. 200 fr. n° 11, M. Crueize, à Serverette (Lozère).

4e prix. 100 fr. n° 14, M. Bessière, à St-Bonnet (Lozère).

Femelles.

1re Section. — Génisses de 1 à 2 ans.

1er prix. 300 fr. n° 26, M. Durand, déjà nommé.

2e prix. 200 fr. n° 24, M. Grousset, déjà nommé.

3e prix. 125 fr. n° 20, M. Jurquet, Achille, à St-Germain-du-Teil (Lozère).

4e prix. 100 fr. n° 21, Mme Jurquet, Hilarion, à St-Germain-du-Teil (Lozère).

2e Section. — Génisses de 2 à 3 ans.

1er prix. 300 fr. n° 31, M. Durand, déjà nommé.

2e prix. 200 fr. n° 27, M. Grousset, déjà nommé.

3e Section. — Vaches de plus de 3 ans.

1er prix. 300 fr. n° 52, M. Artault de Tauriac, à St-Bauzile (Lozère).

2e prix. 250 fr. n° 39, M. Durand, déjà nommé.

3e prix. 200 fr. n° 47, M. Gimbert, à Mende (Lozère).

2e Catégorie. — Race Tarentaise.

Mâles.

1re Section. — Animaux de 1 à 2 ans.

1er prix. 350 fr. n° 59, M. Couderchet, au Puy (Haute-Loire).

2e prix. 300 fr. n° 58, M. de Verdelhan des Molles, à Langogne (Lozère).

2e Section. — Animaux de 2 à 4 ans.

1er prix. 400 fr. n° 66, M. Couderchet, déjà nommé.

2e prix. 300 fr. n° 62, M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé.

3e prix supplémentaire. 150 fr. n° 61, M. Grousset, déjà nommé.

Femelles.

1re Section. — Génisses de 1 à 2 ans.

1er prix. 200 fr. n° 69, M. Grousset, déjà nommé.

2e prix. 100 fr. n° 70, M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé.

3e prix supplémentaire. 80 fr. n° 74, M. Couderchet, déjà nommé.

2e Section. — Génisses de 2 à 3 ans.

1er prix. 250 fr. n° 76, M. Grousset, déjà nommé.

2e prix. 200 fr. n° 72, M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé.

Mention très-honorable n° 75, M. Grousset, déjà nommé.

3e Section. — Vaches de plus de 3 ans.

1er prix. 300 fr. n° 84, M. Couderchet, déjà nommé.

2e prix. 200 fr. n° 86, M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé.

3e prix supplémentaire. 100 fr. n° 87, M. Grousset, déjà nommé.

3e Catégorie. — Race du Mézenc.

Mâles.

1re Section. — Animaux de 1 à 2 ans.

1er prix. 400 fr. n° 100, M. Pessemesse, à Freycinet-la-Cuche (Haute-Loire).

2e prix. 300 fr. n° 92, M. Descours, Alexandre, aux Estables (Haute-Loire).

3e prix supplémentaire. 150 fr. n° 99, M. Chanal, Pierre, à Chaudeyrolles (Haute-Loire).

2e Section. — Animaux de 2 à 4 ans.

1er prix. 400 fr. n° 109, M. Pessemesse, déjà nommé.

2e prix 300 fr. n° 105, M. Descours, Alexandre, déjà nommé.

Femelles.

1re Section. — Génisses de 1 à 2 ans.

1er prix. 200 fr. n° 120, M. Rochette, aux Estables (Hte-Loire).

2e prix. 150 fr. n° 122, M. Michel, Régis, aux Estables (Haute-Loire).

2e Section. — Génisses de 2 à 3 ans.

1er prix. 250 fr. n° 126, M. Descours, Alexandre, déjà nommé.

2e prix. 200 fr. n° 123, Michel, Régis, déjà nommé.

3e Section. — Vaches de plus de 3 ans.

1er prix. 300 fr. n° 138, M. Descours, déjà nommé.

2e prix. 200 fr. n° 137, M. Chanal, Pierre, déjà nommé.

3e prix supplémentaire. 100 fr. n° 141, M. Michel, Régis, déjà nommé.

4e Catégorie. — Race de Salers.

Mâles.

1re Section. — Animaux de 1 à 2 ans.

Prix unique. 400 fr. n° 149, Mme Lenègre, déja nommée.

2e Section. — Animaux de 2 à 4 ans.

1er prix. 400 fr. n° 150, M. Amilhon-Billon aîné, à Ronzière (Puy-de-Dôme).

2e prix. 300 fr. n° 152, Mme Lenègre, déjà nommée.

Femelles.

1re Section. — Génisses de 1 à 2 ans.

Prix unique. 200 fr. n° 156, Mme Lenègre, déjà nommée.

2e Section. — Génisses de 2 à 3 ans.

1er prix. 250 fr. n° 159, Mme Lenègre, déjà nommée.

2e prix. 200 fr. n° 157, M. Amilhon-Billon aîné, déjà nommé.

3e Section. — Vaches de plus de 3 trois ans.

1er prix. 300 fr. n° 160, M. Amilhon-Billon aîné, déjà nommé.

2e prix. 250 fr. n° 161, Mme Lenègre, déjà nommée.

Rappel de prix n° 164, Mme Lenègre, déjà nommée.

5e Catégorie. — Race Charolaise.

Mâles.

1re Section. — Animaux de 1 à 2 ans.

Prix unique. 400 fr. n° 166, M. Couderchet, déjà nommé.

2e Section. — Animaux de 2 à 4 ans.

1er prix. 400 fr. n° 169, M. Prost, à St-Germain-Lespinasse (Loire).

2e prix. 300 fr. n° 168, M. Blettery, à St-Vincent de-Reins (Rhône).

Femelles.

1re Section. — Génisses de 1 à 2 ans.

Prix unique. 200 fr. n° 171, Blettery, déjà nommé.

2e Section. — Génisses de 2 à 3 ans.

1er prix. 250 fr. n° 174, M. Blettery, déjà nommé.
2e prix. 200 fr. non décerné.

3e Section. — Vaches de plus de 3 ans.

1er prix. 300 fr. n° 177, M. Blettery, déjà nommé.
2e prix. 250 fr. n° 179, M. Prost, déjà nommé.

6e Catégorie. — Race Durham.

Pas d'animaux présentés.

7e Catégorie. — Races françaises diverses ou croisées. (Ferrandaise, Forézienne, etc).

Mâles.

1re Section. — Animaux de 1 à 2 ans.

1er prix. 300 fr. n° 180, M. Blettery, déjà nommé.
2e prix. 200 fr. n° 183, M. Grousset, déjà nommé.

2e Section. — Animaux de 2 à 4 ans.

1er prix 300 fr. n° 188, M. Grousset, déjà nommé.
2e prix. 200 fr. n° 189, Couderchet, déjà nommé.

Femelles.

1re Section. — Génisses de 1 à 2 ans.

1er prix. 200 fr. n° 190, M. Couderchet, déjà nommé.

2e prix. 150 fr. n° 192, M. Barroux, à Chaudeyrac (Lozère).

2e Section. — Génisses de 2 à 3 ans.

1er prix. 250 fr. n° 207, M. Bessière, à St-Bonnet (Lozère).

2e prix. 150 fr. n° 200, M. de Verdelhan des Molles, à Langogne (Lozère).

3e prix supplémentaire. 100 fr. n° 201, M. Grousset, déjà nommé.

3e Section. — Vaches de plus de 3 ans.

1er prix. 300 n° 228, M. Couderchet, déjà nommé.

2e prix. 250 fr. n° 208, M. Blettery, déjà nommé.

3e prix supplémentaire 100 fr. n° 212, M. Grousset, déjà nommé.

8e Catégorie. — Races étrangères diverses, pures ou croisées.

Mâles.

1re Section. — Animaux de 1 à 2 ans.

Prix unique. 400 fr. n° 233, M. Baffie, Ferdinand, à St-Christophe-d'Allier (Haute-Loire).

2e Section. — Animaux de 2 à 4 ans.

Prix unique. 400 fr. n° 234, M. Baffie, Ferdinand, déjà nommé.

Femelles.

1re Section. — Génisses de 1 à 2 ans.

Prix unique. 200 fr. n° 238, M. Baffle, Ferdinand, déjà nommé.

2e Section. — Génisses de 2 à 3 ans.

Prix unique. 250 fr., pas de prix décerné.

3e Section. — Vaches de plus de 3 ans.

Prix unique. 300 fr. n° 244, M. Talansier, à Marvejols

PRIX D'ENSEMBLE.

Un objet d'art à M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé, pour les animaux de race tarentaise nos 62, 79, 82, 86 et 88.

Un objet d'art à M. Blettery, déjà nommé, pour les animaux de race charolaise nos 168, 171, 174, 175, et 177.

Bandes de vaches laitières (en lait).

1er prix. 500 fr. nos 257 à 260, M. de Verdelhan des Molles, à Langogne (Lozère).

2e prix. 400 fr. nos 245 à 248, M. Grousset, déjà nommé.

DEUXIÈME CLASSE.

ESPÈCE OVINE.

1re Catégorie. — Races des montagnes.

1re Sous-catégorie. — Races à laine blanche.

Mâles.

1er prix. 200 fr. n° 264, M. Bouniol, Casimir, à Chirac (Lozère).

2e prix. 150 fr. n° 275, M. Artault de Tauriac, à Saint-Bauzile (Lozère).

Prix supplémentaire. 100 fr. n° 278, M. Bessière à St-Bonnet (Lozère).

Mention honorable n° 273, M. Valantin, à Pelouse (Lozère).

Femelles.

1er prix. 200 fr. n° 287, M. Artault de Tauriac, déjà nommé.

2e prix. 150 fr. n° 284, M. Crueize, à Serverette (Lozère).

Prix supplémentaire. 100 fr. n° 289, M. Bessière, déjà nommé.

Mention honorable n° 280, M. Chanal, Pierre, à Chaudeyrolles (Haute-Loire).

Mention honorable. n° 298, M. Fourcade, à Banassac, (Lozère).

2e Sous-catégorie. — Races à laine noire.

Mâles.

1er prix. 200 fr. n° 303, M. Descours, Alexandre, aux Estables (Haute-Loire).

2e prix. 150 fr. n° 302, M. Bouniol, Julien, à Palhers (Lozère).

Mention honorable. n° 299, M. Couderchet, au Puy (Hte-Loire).

Méntion honorable. n° 305, M. Artault de Tauriac, déjà nommé.

Femelles.

1er prix. 200 fr. n° 311, M. Crueize, déjà nommé.

2e prix. 150 fr. n° 309, M. Couderchet, déjà nommé.

Mention honorable. n° 310, M. Descours, déjà nommé.

Mention honorable. n° 313, M. Artault de Tauriac, déjà nommé.

2e Catégorie. — Races françaises diverses.

Mâles.

Prix unique. 200 fr. n° 327, M. Bouniol, déjà nommé.

Prix supplémentaire, 100 fr. n° 318, M. Bessière, déjà nommé.

Mention honorable. n° 323, M. Berthon, à Paret (Puy-de-Dôme).

Femelles.

Prix unique. 200 fr. n° 331, M. Bessière, déjà nommé.

Prix supplémentaire. 100 fr. n° 334, M. Couderchet, déjà nommé.

Mention honorable. n° 333, M. Fourcade, déjà nommé.

3e Catégorie. — Races étrangères diverses.

Mâles.

1er prix. 250 fr. n° 342, M. Couderchet, déjà nommé.

2e prix. 200 fr. n° 340, M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé.

3e prix. 150 fr. n° 341, M. Bouniol, Julien, déjà nommé.

Femelles.

1er prix. 200 fr. n° 344, M. Couderchet, déjà nommé.

2e prix. 150 fr. n° 343, M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé.

3e prix. 100 fr. non décerné.

4e Catégorie. — Croisements divers.

Mâles.

1er prix. 200 fr. n° 352, M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé.

2e prix. 150 n° 347, M. Bouniol, Julien, déjà nommé.

Mention honorable, n° 270, M. Bouchitté, à Mende (Lozère).

Femelles.

1er prix. 175 fr. n° 369, M. de Verdelhan des Molles, déjà nommé.

2e prix. 125 fr. n° 366, M. Crueize, déjà nommé.

Mention honorable, n° 368, M. Bessière, déjà nommé.

PRIX D'ENSEMBLE

à attribuer au meilleur lot d'animaux des races ovines.

Un objet d'art décerné à M. de Verdelhan des Molles, pour les animaux désignés sous les nos 352, 355, 365, 369, 377 et 382.

TROISIÈME CLASSE.

ESPÈCE PORCINE.

1re Catégorie. — Races indigènes pures ou croisées entre elles.

Mâles.

1er prix. 200 fr. n° 386, M. Debard, à Fay-le-Froid (Haute-Loire).

2e prix. 150 fr. n° 389, M. Rodier, Pierre, à Mende (Lozère).

Femelles.

1er prix. 200 fr. n° 400, M. Mézy, Auguste, à Barjac,

2e prix. 150 fr. n° 398, M. Giral, à Grèzes (Lozère).

Prix supplémentaire. 100 fr. n° 399, M. Daudé, à Mende (Lozère).

Mention honorable. n° 392, M. Saumade, à Mende (Lozère).

2e Catégorie. — Races étrangères pures ou croisées entre elles.

Mâles.

Pas de prix décernés.

Femelles.

1er prix 200 fr. n° 401, M. Grousset, à Barjac (Lozère).

2e prix. 150 fr. n° 393, M. Bonhomme, J.-Louis, à Mende (Lozère).

3e prix. 125 fr. non décerné.

3e Catégorie.
Croisements divers entre races étrangères et races françaises.

Mâles.

1er prix. 200 fr. n° 403, M. Grousset, déjà nommé.

2e prix. 150 fr. n° 402, M. Crespin, Charles, à Montrodat (Lozère).

Femelles.

1er prix. 200 fr. n° 407, M. Crespin, Charles, déjà nommé.

2e prix. 150 fr. n° 409, M. Bessière, déjà nommé.

Mention très honorable, n° 408, M. Grousset, déjà nommé.

Mention honorable, n° 411, M. Crespin, déjà nommé.

PRIX D'ENSEMBLE

à attribuer au meilleur lot d'animaux de l'espèce porcine.

Un objet d'art décerné à M. Crespin, Charles, pour les nos 402, 406, 407 et 411.

QUATRIÈME CLASSE.

ANIMAUX DE BASSE-COUR.

Les premiers prix sont accompagnés d'une médaille d'argent et les autres d'une médaille de bronze.

1re Catégorie. — Coqs et poules.

1re Section. — Races françaises diverses.

1er prix. n° 418, M. Salanson, à Florac (Lozère).
2e prix. n° 415, M. Monestier, à Mende (Lozère).
3e prix. n° 412, M. Fontugne, à Mende (Lozère).

2e Section. — Races étrangères diverses.

1er prix. n° 422, M. Salanson, déjà nommé.
2e prix. n° 420, M. Dumas, Pierre, à Mende (Lozère).
Mention honorable, n° 429, M. Salanson, déjà nommé.

3e Section. — Croisements divers.

1er prix 429, Salanson, déjà nommé.
2e prix. n° 425, M. Bouniol, déjà nommé.

2e Catégorie. — Dindons.

1er prix. n° 430, M. Dumas, Davigneire, à Mende (Lozère).

2e prix. n° 433, M. Salanson, déjà nommé.

3e Catégorie. — Oies.

1er prix. n° 438, M. Salanson, déjà nommé.

2e prix. n° 436, M. Dumas, Davignière, déjà nommé.

3e prix. n° 437, M. Grousset, déjà nommé.

4e Catégorie. — Canards.

1er prix. n° 446, M. Salanson, déjà nommé.

2e prix. n° 443, Mme Plaghes, Rosalie, à Brenoux, (Lozère).

3e prix. n° 442, M. Monestier, déjà nommé.

5e Catégorie. — Pintades.

1er prix. n° 447, M. Salanson, déjà nommé.

2e prix. Non décerné.

6e Catégorie. — Pigeons.

1er prix. n° 456, M. Salanson, déjà nommé.

2e prix. n° 454, M Osty, à St-Léger-de-Peyre (Lozère).

Mention honorable. n° 449, M. Bonnet, Auguste, à Mende (Lozère).

7e Catégorie. — Lapins et Léporides.

1er prix. n° 479, M. Villaret, à Mende (Lozère).

2e prix. n° 476, M. Salanson, déjà nommé.

Prix supplémentaire, n° 468, M. Mathieu, Adrien, à Fontans (Lozère).

Mention honorable. au n° 464, M. Gouny, à Mende (Lozère).

PRIX D'ENSEMBLE.

A attribuer au plus bel ensemble des animaux de basse-cour.

Un objet d'art.

Décerné à M. Salanson, déjà nommé pour ses animaux nos 417, 418, 422, 423, 429, 433, 438, 446, 447, 445, 456, 457, 458, 459, 460, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477 et 478.

RÉCOMPENSES AUX SERVITEURS RURAUX

Pour les soins donnés aux animaux primés.

Médaille d'argent et 60 fr. à M. Higonet, vacher chez M. de Verdelhan des Molles.

Médaille d'argent et 60 fr. à M. Dumas, domestique chez M. Blettery.

Médaille d'argent et 50 fr. à M. Vitet, vacher chez M. Conderchet.

Médaille d'argent et 50 fr. à M. Julian, vacher chez M. Grousset.

Médaille d'argent et 35 fr. à M. Batifois, vacher chez Mme Lenègre.

Médaille de bronze et 30 fr. à M. Noyer, domestique chez M. Descours.

Médaille de bronze et 30 fr. à M. Hugonet, maître vacher chez M. Durand.

Médaille de bronze et 25 fr. à M. Plantin, domestique chez M. Baffie, Ferdinand.

Médaille de bronze et 25 fr. à M. Malassagne, domestique chez M. Bessière.

Médaille de bronze et 20 fr. à M. David, domestique chez M. Amilhon-Billon aîné.

Médaille de bronze et 20 fr. à Mlle Marie Veysseire, chez M. Couderchet.

Médaille de bronze et 20 fr. à M. Ilaire, domestique chez M. Pessemesse.

Médaille de bronze et 15 fr. à M. Martin, domestique M. de Verdelhan des Molles.

15 fr. à M. Faure, domestique chez M. Michel, Régis.

15 fr. à M. Varenne, domestique chez M. Rochette.

15 fr. à M. Bouland, berger chez M. Crueize.

15 fr. à M. Elis, domestique chez M. Chanal.

2e DIVISION.

MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES.

INSTRUMENTS D'EXTÉRIEUR DE FERME.

1re Catégorie.

Charrues tourne-oreille pour labours de terrains en pente.

1er prix. Médaille d'or et 150 à M. Thérond, Auguste, à Naussac (Lozère), pour le n° 384.

2e prix. Médaille d'argent et 100 fr. à M. Brunel, Joseph, à Naussac (Lozère), pour le n° 34.

3e prix. Médaille de bronze et 75 fr. à M. Boudon, Pierre, à St-Laurent-d'Olt (Aveyron), pour le n° 21.

2e Catégorie. — Instruments pour le greffage de la vigne.

1er prix. Médaille d'argent grand module et 100 fr. non décerné.

2e prix. Médaille d'argent et 60 fr. non décerné.

3e prix. Médaille de bronze et 40 fr. non décerné.

INSTRUMENTS D'INTÉRIEUR DE FERME.

1re Catégorie. — Coupe-racine.

1er prix. Médaille d'argent grand module et 150 fr. à M. Presson, à Bourges (Cher), pour le n° 304.

2e prix. Médaille d'argent et 100 fr. à MM. Sauzay frères, à Autun (Saône-et-Loire), pour le n° 366.

3e prix. Médaille de bronze et 75 fr. non décerné.

2e Catégorie. — Tarares à bras.

1er prix. Médaille d'argent grand module et 150 fr. à MM. Sauzay frères, précités pour le n° 371.

2e prix. Médaille d'argent et 100 fr. à M. Presson, précité, pour le n° 301.

3e prix. Médaille de bronze et 75 fr. à M. Fages, Jean, à St-Etienne-du-Valdonnez (Lozère), pour le n° 179.

Sur la demande du Jury, M. le Ministre de l'agriculture à accordé à M. Colin, Théodore, une médaille d'or pour sa bonde pour les irrigations.

RÉCOMPENSES AUX OUVRIERS ET CONTRE-MAITRES DES MACHINES ET INSTRUMENTS PRIMÉS.

Le Jury a demandé à M. le commissaire général d'autoriser des expériences publiques relatives aux trieurs, vu le grand intérêt que ces instruments présentent pour le département de la Lozère. Ces expériences annoncées à l'avance ont porté principalement sur les trieurs Marot et Presson.

Médaille d'argent et 80 fr. à M. Garnier, Joseph, chez M. Marot, à Niort (Deux-Sèvres).

Médaille d'argent et 70 fr. à M. Marival, André, chez MM. Sauzay frères, à Autun (Saône-et-Loire).

Médaille d'argent et 60 fr. à M. Pasdeloup, Basile, chez M. Presson, à Bourges (Cher).

Médaille de bronze et 50 fr. à M. Bailly, Joseph, chez M. Presson, à Bourges (Cher).

Médaille de bronze et 50 fr. à M. Brajon, François, conducteur des instruments de M. Boudon, Pierre, à St-Laurent-d'Olt (Aveyron).

Médaille de bronze et 50 fr. à M. Cellier, chez M. Théronde, Auguste, à Naussac (Lozère).

3e DIVISION.

PRODUITS AGRICOLES ET MATIÈRES UTILES A L'AGRICULTURE.

CONCOURS SPÉCIAUX.

1re Catégorie. — Fromages de lait de chèvre ou de brebis.

1er prix. Médaille d'or à la Société des caves de Roquefort, pour le n° 233.

2e prix. Médaille d'argent à M. Chanal, Pierre, à Chaudeyrolles (Haute-Loire), pour le n° 61.

3e prix. Médaille de bronze à M. Eyraud, Jean Louis, aux Estables (Haute-Loire), pour le n° 82.

Mention honorable à M. Monestier, Amédée, à St-Rome-de-Dolan (Lozère), pour le n° 151.

Mention honorable à M. Perrier, à Laqueille (Puy-de-Dôme), pour le n° 199.

2e Catégorie. — Fromages de lait de vache.

1er prix. Médaille d'or à M. Bergounhon, Hippolyte, à Nasbinals (Lozère), (fromage de Laguiole) pour le n° 23.

2e prix. Médaille d'argent grand module à M. Sinègre, à Trélans (Lozére), (fromage de Laguiole) pour le n° 231.

3e prix. Médaille d'argent à Mme Lenègre, déjà nommée (façon Roquefort de Montagne) pour le n° 140.

4e prix. Médaille de bronze à M. Chanal, Pierre, à Chaudeyrolles (Haute Loire), (fromage bleu) pour le n° 62.

5e prix. Médaille de bronze à M. Cros, à Nasbinals (Lozère), (fromage de Laguiole) pour le n° 134.

6e prix. Médaille de bronze à M. Durand, Charles, aux Salces (Lozère), (fromage de Laguiole) pour le n° 80.

7e prix. Médaille de bronze à M. Bourrillon, Henri, à Mende (Lozère), (fromage de Laguiole) pour le n° 54.

8e prix. Médaille de bronze à M. Tabusse, Jean, à Cubières (Lozère), pour le n° 292.

Mention très honorable à M. Lecesne, à Ste-Marguerite-de-Viette (Calvados), (fromage de Camembert) pour le n° 139.

Mention honorable à M. Pouzouly, Etienne, à la Panouse (Lozère), pour le n° 200.

Mention honorable à Mme Lenègre, déjà nommée, pour le n° 142.

3e Catégorie. — Vins de la Lozère.

Exposants ayant présenté des échantillons de 1880, 1881 et 1882.

1er prix. Médaille d'or à M. Salanson, Fernand, à Florac (Lozère), pour les nos 215, 216 et 217.

2e prix. Médaille d'argent à M. Fage, à Mende (Lozère), pour le n° 284.

3e prix. Médaille de bronze à M. Dugua, à Moissac (Lozère), pour les nos 73, 74 et 75.

Mention honorable à M. Sanguinède, à Florac (Lozère), pour le n° 291.

4e Catégorie. — Vins de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

1er prix. Médaille d'or. — Pas de prix décerné.

2e prix. Médaille d'argent. — Pas de prix décerné.

3e prix. Médaille de bronze. — Pas de prix décerné.

5e Catégorie. — Fruits frais et fruits conservés de la région.

Médaille d'or à M. Salanson, déjà nommé, pour les fruits nos 218 à 221.

Médaille d'argent à M. Robert, Victor, à Mende (Lozère), pour les fruits nos 207 à 210.

Médaille d'argent à M. Monestier, Léopold, à Mende (Lozère), pour les fruits nos 156 et 157.

Médaille d'argent à M. Dugua, déjà nommé, pour les citrons n° 72.

Médaille de bronze à M. Aoust, à Mende (Lozère), pour les fruits à eau-de-vie n° 4.

Médaille de bronze à M. Osty, Pierre, à St-Léger-de-Peyre (Lozère), pour les noix n° 195.

Médaille de bronze à M. Passebois, à Mende (Lozère), pour les raisins n° 197.

6e Catégorie. — Beurre frais.

1er prix. Médaille d'or à M. de Verdelhan des Molles, à Langogne (Lozère), pour le n° 316.

2e prix. Médaille d'argent à M. Atger, Emile à Grisac (Lozère), pour le n° 268.

3e prix. Médaille de bronze à M. Daudé, Guillaume, à Mende (Lozère), pour le n° 71.

Mention très-honorable à M. Lecesne, déjà nommé pour le n° 138.

7e Catégorie — Expositions scolaires.

1re Section. — Matériel d'enseignement agricole, collections, dessins, objets de cours etc.

1er prix. Médaille d'or, non décerné.

2e prix. Médaille d'argent à M. Delon, Adrien, instituteur à Naussac, (Lozère), pour le numéro 258.

3e prix. Médaille de bronze, non décerné.

2e Section. — Travaux spéciaux et objets d'enseignement agricole, présentés par les professeurs, les instituteurs et les élèves des écoles primaires.

1er prix. Médaille d'or à Mme Tichet, institutrice à Montchabrier (Lozère), pour l'herbier agricole n° 267.

2e prix. Médaille d'argent grand module, non décerné.

3e prix. Médaille d'argent à M. Certes, instituteur à St-Pierre-le-Vieux (Lozère), pour l'herbier n° 257.

4e prix. Médaille de bronze, non décerné.

5e prix. Médaille de bronze, non decerné.

8e Catégorie. — Expositions collectives faites par des administrations publiques, les sociétés et comices agricoles et horticoles.

Médaille d'argent à la Société d'agriculture de la Lozère pour les nos 268 à 306.

9e Catégorie. — Produits divers non compris dans les catégories précédentes.

Médaille d'or à M. Artault de Tauriac, déjà nommé, pour les céréales et fourrages, nos 8 à 17.

Médaille d'or à M. Salanson, déjà nommé, pour les collections de pommes de terre et de betteraves, nos 222 à 224.

Médaille d'or à M. Mouret, Casimir, à Mende (Lozère), pour collections de légumes, nos 173 à 185.

Médaille d'or à M. Salanson, déjà nommé, pour les produits horticoles nos 226 à 229.

Médaille d'argent à M. Sudre, Pierre, à Mende (Lozère) pour la collection de pommes de terre, n° 237.

Médaille d'argent à M. Terrand, Nicolle, à Ruffey-les-Beaune (Côte-d'Or), pour collections de céréales, fourrages, etc. nos 239 à 252.

Médaille d'argent à M. Noël, Pierre, à Mende (Lozère), pour les pommes de terre, n° 192.

Médaille d'argent à M. Grousset, à Barjac (Lozère), pour les grains et graines, nos 95 à 115.

Médaille d'argent à M. Bouniol, Julien, à Palhers (Lozère), pour la toison, n° 51.

Médaille d'argent à Mme veuve Boissier, à Mende (Lozère), pour les bières, nos 27 et 28.

Médaille d'argent à M. Müller, à Mende (Lozère), pour la bière n° 186.

Médaille d'argent à M. Monestier, Léopold, déjà nommé, pour les huiles de faîne et de noix, nos 158 et 159.

Médaille d'argent à M. Bon, Joseph, à Mende (Lozère), pour les vins de l'Hérault, nos 31 à 36.

Médaille de bronze à M. Monestier, déjà nommé, pour des roses coupées, n° 168.

Médaille de bronze à M. Bouchitté, Charles, à Mende, pour la toison n° 48.

Médaille de bronze à M. Avignon, Louis, à Mende, pour les viandes conservées, nos 18 à 20.

Médaille de bronze à M. Bonhomme, Jean-Louis, à Mende, pour les viandes conservées nos 45 à 47.

Médaille de bronze à M. Bergognon, Henri, à Nimes (Gard), pour les truffes conservées n° 21.

Médaille de bronze, à M. Antoine, François, à Chanac (Lozère), pour l'essence de lavande, n° 1.

Médaille de bronze à M. Turc, Camille, à Bédouès (Lozère), pour le cidre n° 253.

Médaille de bronze à M. Atger, Emile, déjà nommé, pour le miel n° 272.

Médaille de bronze à M. Verdelhan des Molles, déjà nommé, pour regain ensilé, n° 306 bis.

Médaille de bronze à M. Bergognon, déjà nommé, pour le vin apéritif n° 22.

Médaille de bronze à M. Monestier, déjà nommé, pour les œufs et chapons n°s 163 et 164.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

RÉCOMPENSES

SPÉCIALES ACCORDÉES PAR CETTE SOCIÉTÉ A L'OCCASION DU CONCOURS RÉGIONAL.

Depuis plusieurs années, la *Société des agriculteurs de France* se fait représenter dans les Concours régionaux par par une Délégation composée de tous les membres de la Société, qui assistent aux réunions qu'un de ces membres est particulièrement chargé d'organiser dans chaque ville où se tient le Concours régional.

Cette Délégation a pleins pouvoirs pour décerner des récompenses que la *Société des agriculteurs de France* met à sa disposition.

M. le Président de la Société d'agriculture de la Lozère

ayant été prié d'organiser la réunion de la Délégation, celle-ci a tenu sa séance le vendredi 7 septembre, dans une des salles du Musée, et à décerné les récompenses mises à sa disposition aux personnes ci-après désignées.

A la suite de la proclamation, par M. Heuzé, Commissaire général du Concours régional, des médailles et des prix obtenus par les divers concurrents, M. Carbonnier, rapporteur de la Délégation des membres de la *Société des agriculteurs de France*, a donné lecture de la décision qui avait été prise, et dont voici les résultats :

Objet d'art à M. Pouzouly, fermier à Montagnac, commune de La Panouse (Lozère), pour l'extension qu'il a donnée à la culture pastorale dans les montagnes de la Margeride.

Médaille d'or à M. Michelet pour services éminents rendus dans l'organisation des Concours régionaux depuis 1844.

Médaille d'argent à M. Fourcade, de Banassac (Lozère), pour l'ensemble de ses animaux de l'espèce ovine, présentés au Concours de Mende, 1883.

Médaille d'argent à M. Léopold Monestier, de Banassac (Lozère), pour pépinières et propagation, dans sa région, de bonnes espèces fruitières et de races de volailles améliorées.

Médaille de bronze à M. Pascal, de Langogne (Lozère), pour utilisation par l'industrie sabotière des bois du pays.

Médaille de bronze à M. Hugonnet, Jean-Antoine, 1er vacher chez M. Durand, aux Salces, 42 ans de services.

Médaille de bronze à M. Tichet, Antoine, domestique rural chez Mlle Barret, a St-Amans (Lozère), 45 ans de service.

Diplôme d'honneur à la Société d'agriculture de la Lozère, pour ses pépinières et l'impulsion qu'elle donne sans relâche au développement du progrès agricole.

EXPOSITIONS SPÉCIALES

ORGANISÉES PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE LA LOZÈRE.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES

ET

PROCÈS-VERBAUX DRESSÉS PAR LES DIVERS JURYS.

Exposition manufacturière pour les fils, tissus, estamines, teintures, broderie, dentelle, tapisserie, confection du vêtement, tannerie et cuirs.

Les membres de la Commission nommée à l'effet d'examiner les produits manufacturés et autres, exposés à l'occasion du Concours régional agricole de Mende, ont procédé à cette vérification dans plusieurs séances. (Voir le rapport à la suite de la liste générale des prix).

Tissage à la main.

Médaille d'or à MM. Bourrillon père et fils et Mély, de Mende, pour tissus unis et de fantaisie.

Médaille d'argent à MM. Mély cadet et fils, de Mende, pour tissus unis et de fantaisie.

Tissage mécanique.

Médaille d'or à MM. Mendras père et fils, de Marvejols, pour exposition de tissus confectionnés au moyen des métiers mécaniques, que cette maison a introduits à Marvejols.

Tannerie et Cuirs.

Médaille de vermeil à M. Perret, tanneur à Mende.

Médaille de vermeil à M. A. Bouchitté, tanneur à Mende.

Sellerie.

Médaille d'argent à M. Abel Constantial, sellier à St-Chély-d'Apcher.

Médaille de bronze à M. Salanson, sellier à Mende.

Ganterie.

Médaille d'argent à M. Gaston Rillot, à la Canourgue.

Vêtements et Confections.

Médaille de bronze à M. Louis Lavabre, tailleur à Florac.

Modes et Confections.

Médaille d'argent à Mlle Anna Boyer, couturière à Mende.

Médaille de bronze à Mlle Anna Crespin, couturière à Mende.

Couture, Broderie, Dentelle.

Médaille d'argent aux Sœurs de la Providence, à Mende.

Médaille d'argent aux Sœurs du Couvent de Meyrueis.

Médaille d'argent aux Sœurs du Couvent de la Malène.

Tapis à la main.

Médaille d'argent à M. Pierre Bessière, tailleur à Mende.

Broderie sur drap, Crochet, Tapisserie, Lingerie etc.

Médaille d'argent à Mlle Mathilde Bonnet, de Mende.

Des médailles de bronze ont été accordées aux personnes dont les noms suivent :

Mlle Victoire Coste, à Mende, pour ouvrages au crochet et tapisserie.

Les Sœurs de Saint-Gervais, de Mende, pour tricots et petits ouvrages.

Mlle Marie Pigeat, de Mende, pour broderie et ouvrages sur cuir.

Mlle Marie Ribes, du couvent de Meyrueis, pour trousseau de poupée et lingerie fine.

Mlle Anna Cayzergues, de Mende, pour grand nombre d'ouvrages au crochet.

Mlle Marie Cabanel, du couvent de Meyrueis, pour trousseau de poupée et lingerie fine.

Mme veuve Coudeyre, à Langogne, pour couverture piquée.

Mlle Marie Jourdan de Mende, pour broderies sur tissus de laine.

Mlle Théodosia Raveyre, à Mende, pour broderie de perles.

Des mentions honorables ont été accordées aux personnes dont les noms suivent :

Mlle Gabrielle André, de Mende, pour couverture au crochet.

Mme J. Bouteiller, à Mende, pour broderie fine sur batiste.

Mlle A. Bertrand, de Mende, pour tour d'autel au crochet.

Mlle Marie Pauc, de Mende, pour couverture au crochet.

Mlle Joséphine Souchon, de Mende, pour poupées habillées.

Mlle Bonafoux, de Ste-Croix-Vallée-Française, pour tapis essuie-plumes.

Mlle Marie Chaptal, du couvent de Ste-Croix-Vallée-Française, pour alphabet en tapisserie.

Mlle Marthe Bruel, de Mende, pour ouvrages divers.

Mlle Marie Rougi, de Mende, pour couverture et dessin au crochet.

Mlle Rosalie Paparel, des Salelles, pour couverture au crochet.

Exposition forestière pour les bois bruts et ouvrés (débités ou en placage), Traverses de chemins de fer, Saboterie, Vannerie, Meubles modernes.

Parquets, Moulures diverses, etc.

1er prix, une médaille de vermeil à M. Laurens (Laurent), pour exposition de bois travaillés à la grande scierie mécanique qu'il à établie à Mende depuis quelques années.

Ebénisterie, Menuiserie.

1er prix, une médaille de vermeil à M. Vigouroux, ébéniste à Langogne.

2e prix, une médaille d'argent à M. Labaume, menuisier à Mende.

3e prix, une médaille d'argent a M. Bélard (Louis), menuisier à Ispagnac, pour une ruche à rayons mobiles avec son smellateur.

4e prix, une médaille de bronze à M. Bonicel (Louis), menuisier à Mende.

5e prix, une médaille de bronze à M. Mouret (François Augustin), menuisier à Orcières.

Charbon de bois.

Prix unique, une médaille de bronze à M. Ayral (Pierre), des Hermaux.

Tapisserie, Ebénisterie.

1er prix, une médaille de vermeil à M. Boutonnet, tapissier-ébéniste à Mende.

2e prix, une médaille d'argent à M. Cordesse, tapissier-ébéniste à Mende.

Saboterie.

1er prix, une médaille de vermeil à M. Pascal, fabricant de chaussures à Langogne.

2e prix, une médaille d'argent à M. Meinier (Jacques), sabotier à Mende.

Autres bois ouvrés.

Une mention honorable est accordée à M. Brajon (Jean-Baptiste), de Mende, pour cannes de fantaisie.

Exposition minière pour les minerais lozériens, matériaux de construction du département, pierres de formation géologique diverses, ardoises, briques, chaux hydrauliques, ciments.

Minerais métalliques, etc.

1er prix, rappel de la médaille d'or décernée, en 1874, à la compagnie des Mines de Villefort et Vialas.

2e prix, une médaille de vermeil à M. Fabre, inspecteur des Forêts à Alais, pour sa carte géologique de la Lozère.

3e prix, une médaille de vermeil à M. Paulet (Ernest), ingénieur civil à Marvejols, pour ses recherches de gîtes métallifères, sa collection de minerais lozériens et ses ouvrages géologiques.

4e prix, rappel de la médaille d'argent accordée, en 1866, à la compagnie des Mines d'Ispagnac.

5e prix une médaille de bronze à M. Demonclair, à Allenc, pour ses échantillons de Tourbe et de Sulfate de baryte.

6e prix, une médaille de bronze à la veuve Négron, à Mende, pour sa collection de fossiles minéraux.

7e prix, une mention honorable est accordée à M. Jules Planchon, chef de Division à la Préfecture, pour sa collection de fossiles.

Ardoises, Briques, Tuyaux, etc.

1er prix, une médaille d'argent, à M. Eugène Jassin, potier à Mende, pour ses briques et tuyaux de fontaine et de cheminée.

2e Une médaille de bronze à M. Pierre Firbal, fabricant au Malzieu, pour ses briques diverses, tuiles, tuyaux de drainage, etc.

3° Une mention honorable à M. Guillaume Baret, de Malmont, commune de St-Julien-du Tournel, pour un lot de belles ardoises qu'il a exposé.

4° Une mention honorable à M. Pierre Vincent, du Tournel, pour un lot d'ardoises.

5° Une mention honorable à M. Joseph Meyrueis, de Sauveterre, à titre d'encouragement pour la continuation de ses recherches de pierre lithographique.

Chaux et Ciments.

1° Médaille d'argent à M. Emile Abinal, notaire à la Canourgue, pour ses échantillons de chaux hydraulique dite de *Riplo*.

2° Médaille de bronze, à M. Alla, maire d'Auxillac, pour ses échantillons de chaux hydraulique dite de *Salmon*.

3° Une médaille d'argent à M. Basile Laurens, entrepreneur à Mende, pour travaux en ciment (dallages, balustres, tuyaux), qu'il a exposés et qui ont été faits sous sa direction.

4° Une médaille d'argent à M. Brunold, chef-ouvrier cimenteur, qui a exécuté les travaux ci-dessus.

Exposition des Sciences et Beaux-Arts, Peinture, Dessin et épreuves de l'école municipale de Mende, Sculpture sur pierre et sur bois, Galvanoplastie, Photographie, Fleurs artificielles et Moulage, Ouvrages, Mémoires, Objets scientifiques, historiques et archéologiques.

Peinture à l'huile.

Médaille de vermeil au frère Odilon Vidal, de Chanac, professeur au pensionnat du Sacré-Cœur, à Paradis près le Puy.

Médaille d'argent, à M. Vié, professeur des écoles de dessin, à Mende.

Médaille d'argent à M. Charrier, propriétaire à Chirac.

Médaille de bronze à M. Paul Vié, élève de son père, à Mende.

Dessins au Pastel.

Médaille de bronze, à Mlle Julie Boyer, de Mende.

Médaille de bronze à Mme A. Paradan, de Mende.

Peinture sur porcelaine et faïence.

Médaille d'argent, à Mme C. Germer-Durand.

Médaille d'argent à Mme A. Paradan, de Mende.

Sculpture.

Médaille de vermeil à M. Boussuge, sculpteur à Mende.

Médaille d'argent n° 1, à M. Augustin Daudé, de Mende.

Médaille d'argent n° 2, à M. Gallière aîné, de Mende, sculpteur à Volvic.

Médaille d'argent n° 3, à M. Etienne Galtier, de Mende.

Marquetterie et découpage sur bois.

Médaille d'argent à M. Blanchard, professeur à Mende.

Médaille de bronze à M. A. Paillon, à Mende.

Stéréotomie.

Médaille d'argent à M. Granval, appareilleur des Ponts-et-Chaussées, à Mende.

Constructions.

Rappel de médaille accordée à M. Noël, adjoint principal du Génie en retraite, à Mende.

Dessin à la plume, au lavis ou au crayon.

Médaille d'argent, à M. André Grosjean, à Chanac.

Médailles de bronze à MM. Victorin Astruc, du Malzieu; Adrien Boussuge, de St-Chély-d'Apcher; Pierre Barlet, de Marvejols; Alphonse Fournier, de St-Chély-d'Apcher; et Victor Terrasson, de Marvejols, tous les cinq élèves du frère Odilon Vidal, prénommé.

Mention honorable à M. Urbain Sajous, à Mende.

Mention honorable à M. Ludovic Dumas, à Mende.

Ecole de dessin du Collége de Mende.

Médailles de bronze accordées à MM. Louis Brousse et Régis Seguin.

Mentions honorables à MM. Jules Bouteiller, ancien élève, Emile Merquiol, Charles Hugonnet, Aristide Bros, Antoine Brousse, Kessler, Jean Paradis, Louis Malaval, et Emile Théret.

Ecole municipale de dessin de Mende.

Médailles de bronze accordées à MM. Joseph Fage, Paul Vié et Louis Gallière.

Mention honorable à M. Garrigues, soldat au 142e de ligne.

Photographie.

Médaille d'argent à M. Gourdon, photographe à Mende.

Médaille d'argent à M. Joseph Paradan, à Mende.

Médaille d'argent à M. Louis de Malafosse, de Marvejols.

Horlogerie, Bijouterie.

Médaille de vermeil à M. Germanique Martin, horloger à Mende.

Médaille de vermeil à M. Joseph Mazaudier, bijoutier à Mende.

Coutellerie.

Médaille de bronze à M. Bros fils, coutellier à Mende.

Taxidermie.

Médaille d'argent à M. Jules Caupert, propriétaire à Chaldecoste, commune de Mende.

Moulage de fruits.

Rappel de médaille de bronze à M. Noël, adjoint principal du Génie en retraite, à Mende, et à Mlle Souchon, institutrice à Mende.

Herbiers.

Médaille de bronze à M. l'abbé Louche, curé de la Rouvière.

Médaille de bronze à M. L. Brajon, de Mende.

Collections entomologiques.

Médaille de bronze à M. Maurice de Saint-Amand, de Bellesagne, près Mende.

Floriculture.

Médaille de bronze à M. Paradis, propriétaire aux Armes, près Mende.

RAPPORTS

SUR LES DIVERSES EXPOSITIONS SPÉCIALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

EXPOSITION MANUFACTURIÈRE.

Rapport de la Commission.

L'exposition manufacturière qui a eu lieu à Mende à l'occasion du Concours régional, était intéressante à plusieurs points de vue. Au point de vue industriel, elle n'a point été une surprise. Tout en regrettant qu'un plus grand nombre de manufacturiers n'aient point envoyé les produits de leur fabrication, on a pu constater que l'industrie de la Lozère cherche à se transformer et à se perfectionner de jour en jour.

En entrant dans la salle affectée à cette exposition et que le Président de la Commission avait fait aménager et disposer avec beaucoup de goût, on trouvait, à droite, l'exhibition des produits de la maison Mendras père et fils, de Marvejols. De nombreuses pièces, très-bien fabriquées, de qualités diverses et de types nouveaux, garnissaient ce côté de la salle : Tous ces genres, escots, mérinos, anacostes, quadrillés, écossais, flanelles etc., avaient été produits sur des métiers mécaniques ; et les visiteurs ont pu se convaincre de la supériorité de ces tissus, depuis le plus simple, jusqu'au plus façonné. Les MM. Mendras sont arrivés des premiers à résoudre, en Lozère, la transformation du tissage à la main en tissage mécanique. Ils n'ont point reculé devant l'achat d'un matériel à l'égal des meilleures usines du Nord, et le succès a heureusement couronné leur entreprise ; aussi la Commission leur a-t-elle décerné une médaille d'or.

La maison Bourrillon et Mély père et fils, de Mende, avait fait, au fond de la salle, un étalage splendide. Ici, tous les produits étaient tissés à la main ; et on admirait leur belle fabrication. Aujourd'hui, cette maison ne se borne plus à tisser les escots, serges, et anacostes, de fondation lozèrienne. Elle produit aussi des types nouveaux pour notre pays. Ses échantillons des articles tricot, serviette, œil de perdrix, etc. qu'elle a obtenus avec des métiers à quatre marches, constituent un réel progrès, si, dans ces conditions de fabrication, la concurrence est possible. Ses genres cheviots, bains de mer, flanelle, dont elle avait soumis diverses pièces à l'examen du Jury, étaient bien soignés et d'une belle réussite. Le Jury lui a également décerné une médaille d'or.

Un troisième fabricant, M. Mély cadet et fils, à Mende, qui a obtenu une médaille d'argent, avait exposé une certaine quantité de pièces d'étoffe. C'étaient les vrais types de l'ancienne industrie lozérienne, avec toutes les qualités et tous les mérites qui maintiennent encore l'usage de ces genres dans la plupart des communautés religieuses du monde.

A côté de l'exposition des tissus, se trouvait l'exposition des cuirs, peaux, et articles de mégisserie. Le nombre des exposants n'était pas considérable, mais tous les produits étaient fort bien préparés, et pourraient lutter avec les types similaires des centres de production. Aussi, deux médailles de vermeil ont-elles été accordées par le Jury, l'une à M. Bouchitté, l'autre à M. Perret, tous les deux tanneurs à Mende.

L'article sellerie était également représenté, et la Commission, appréciant les qualités de la selle de voyage de M. Constantial, sellier à St-Chély-d'Apcher, lui a donné une médaille d'argent. Les produits de M. Salanson, carrossier à Mende, lui ont valu une médaille de bronze.

La vitrine de ganterie de M. Rillot (Gaston), à la Canourgue, attirait l'attention de la plupart des visiteuses. Son expo-

sition était très complète, et la qualité de ses gants, leur souplesse, l'élégance de leur coupe, ne laissaient rien à désirer. Le Jury lui a accordé une médaille d'argent.

Les modes et confections étaient représentées par quelques articles fort bien réussis. On remarquait le goût de Mlle Anna Boyer, tailleuse à Mende, dont les charmants costumes d'enfants qu'elle avait exposés lui ont valu une médaille d'argent.

M. Louis Lavabre, tailleur à Florac, et Mlle Anna Crespin, lingère à Mende, ont également obtenu des médailles pour leurs vêtements confectionnés.

Enfin une grande quantité de types de lingerie, de broderies, d'articles de trousseaux, de tapis, de tricots et de dentelles, avaient été envoyés de diverses parties de la Lozère. Certains de ces objets, remarquables de travail et de patience, sinon toujours de bon goût, faisaient l'objet de la curiosité générale. De nombreuses médailles ont été accordées aux exposants par la Commission.

Les Sœurs de la Providence, à Mende, ont obtenu une médaille d'argent pour leurs nombreux objets de trousseaux, layettes, broderies et dentelles.

Les Sœurs du Couvent de Meyrueis, celles de la Malène ont également mérité une médaille d'argent pour leurs travaux.

Le tapis fabriqué avec de petits morceaux d'étoffe de toutes couleurs et de toutes formes par M. Bessière, Pierre, tailleur à Mende, lui a valu une médaille d'argent.

Enfin, sans passer en revue tous les travaux qui ont été l'objet d'une récompense, nous pouvons citer comme plus spécialement réussis la broderie sur drap de Mlle Mathilde Bonnet, la broderie sur cuir de Mlle Pigeat, les ouvrages au crochet de Mlle Caizergues, le travail en perles de Mlle Raveyre, la couverture au crochet de Mlle André, le tour d'autel de Mlle Bertrand, etc., etc.

EXPOSITION MINIÈRE.

RAPPORTS DIVERS.

RAPPORT DE M. G. SIMON SUR LES PRODUITS MINÉRALOGIQUES EXPOSÉS.

Pour faciliter les appréciations de la Commission et faire ressortir l'importance des produits minéralogiques exposés, nous diviserons notre rapport en trois parties :

La 1re partie comprendra les minerais métalliques ;

La 2e, les combustibles minéraux ;

Et la 3e partie se rattachera aux documents géologiques de la Lozère.

I. — MINERAIS MÉTALLIQUES.

Concession de Villefort et Vialas.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de la concession des mines de Villefort-Vialas, qui, dans différents concours ou expositions, a obtenu 6 médailles d'or et un rappel de médaille d'or, au dernier concours régional de Mende, en 1874.

Son exposition consiste en plusieurs blocs de minerai de plomb argentifère très riches.

Plusieurs de ces blocs proviennent de la concession de Villefort et se trouvent noyés dans une gangue magnifique de sulfate de baryte cristallisé.

Une collection de bocaux renferment les minerais préparés par les usines et arrivés à divers degrés de traitement métallurgique.

M. Paulet Ernest.

M. Ernest Paulet, ingénieur civil, à Marvejols, a exposé une brillante collection composée de plus de 80 échantillons de minéraux divers, tels que plomb argentifère, minerais de fer, minerais de cuivre, plomb cuivreux, calomine, blende, manganèse et deux jolis échantillons de cinabre ou minerai de mercure. Les minéraux énumérés ci dessus proviennent des nombreuses recherches et découvertes faites par M. Paulet, depuis plus de 25 ans, dans la région de Marvejols.

Des plans miniers accompagnés de vues photographiques font ressortir toute la valeur et toute l'étendue des travaux de M. Paulet dans cette région où, jusqu'à ce jour, aucune richesse minérale n'avait été encore découverte.

Parmi ces plans, il en existe deux très intéressants qui donnent la coupe de galeries anciennes d'exploitation de pyrites aurifères encaissées dans les micaschistes. Ces galeries, qui sont situées dans le canton de St-Germain-du-Teil, ont reçu des gens du pays les noms de Chambres des Fées et Trous des Fées.

Les explorations de M. Paulet s'étendent sur les communes de St-Léger-de-Peyre, Lachamp, Montrodat, Antrenas, Chirac, Marvejols, St Germain-du-Teil, Les Salces, Trélans, Les Hermaux, St-Pierre-de-Nogaret, Servierès et Gabrias; c'est-à-dire dans une région qui est à la veille d'être desservie par un chemin de fer, ce qui permettra le transport des minerais à peu de frais.

Il est donc présumable que si, à cette époque, ces mines étaient exploitées par une société industrielle sérieuse, qui se servirait des travaux préparatoires exécutés par M. Paulet, il y a tout lieu d'espérer que cette exploitation deviendrait une source de richesses pour la Lozère. Malheureusement, sauf

quelques exceptions, les mines Lozèriennes n'ont été convoitées, jusqu'à ce jour, que pour en faire des questions financières.

En outre des produits miniers des environs de Marvejols, M. Paulet a exposé une série d'échantillons de plomb argentifère, de minerai de cuivre et de blende, découverts par lui à la suite de travaux importants dans la commune de St-Jean-Chazorne.

Il a exposé encore les échantillons des filons qu'il a découverts dans les communes de Montselgues, Thines, La Figère et St-Marguerite-la-Figère (Ardèche), comme étant le prolongement de ceux de St-Jean-Chazorne. Ces travaux ont donné lieu à la concession de Thines-Montselgues.

Une chose que nous ne pouvons laisser passer sans attirer l'attention de la Commission au point de vue de l'agriculture, c'est l'exposition d'échantillons de phosphates de chaux trouvés par M. Paulet dans les cantons de Chanac, St-Germain-du-Teil, La Canourgue et Marvejols. Si les gisements étaient importants, ce serait une richesse pour l'agriculteur, qui doit constamment être préoccupé de faire rendre au sol le plus possible, au moyen d'engrais réparateurs, afin de ne pas l'épuiser.

M. Paulet est aussi l'auteur de différentes études géologiques et notamment d'un rapport très étendu et très concluant sur les richesses des gîtes métalliferes découverts par lui dans s environs de Marvejols.

Nous ne pouvons terminer cet exposé très sommaire sans faire remarquer que M. Paulet a, depuis plus de 30 années, consacrée tous ses efforts, toute son intelligence et, il faut l'avouer, toute sa fortune, à la recherche des produits métallifères lozériens.

Mines d'Ispagnac.

Les Mines d'Ispagnac, représentées par M. Clermont, n'ont pu exposer qu'un nombre très restreint de produits, par suite de la cessation de leurs travaux depuis deux ans 1/2.

Leur exposition se compose :

1° D'échantillons de plomb argentifère, dont l'un présente une veine minérale très puissante ;

2° De blocs de spath d'Islande ;

3° De 5 blocs de minerai de fer ;

Et 4°, de pyrites cuivreuses, mouchetées de carbonate de cuivre.

Les Mines d'Ispagnac ont obtenu, au concours régional de 1866, une médaille d'argent.

Nous espérons que cette concession reprendra ses travaux et se développera, lorsque la gare de Balsièges sera ouverte.

Mme Ve Négron.

Madame veuve Négron, de Mende, a exposé une collection particulière de minéraux, dont plusieurs sont très intéressants ; malheureusement, aucun lieu de provenance n'est indiqué.

M. Demonclair, à Allenc.

M. Demonclair, d'Allenc, a présenté un bloc de sulfate de baryte, provenant des mines d'Allenc, et un échantillon de baryte pulvérisée. Ces échantillons, par leur pureté, semblent pouvoir donner des bénéfices sérieux, à la suite d'une exploitation régulière qu'il sera facile d'établir après la construction du chemin de fer de Mende à la Bastide.

M. Dugas, à Moissac.

M. Dugas, propriétaire à Moissac, a exposé 3 échantillons d'alquifoux, sans indication du lieu de provenance.

II. — COMBUSTIBLES MINÉRAUX.

Divers échantillons de Tourbe, provenant des communes du Born et de La Rouvière, ont été exposés par M. Demonclair. Ces tourbes, qui cependant sont un peu fibreuses et mousseuses, peuvent, en étant transformées en charbon double ou tourbe carbonisée, donner lieu à une exploitation et servir surtout à l'alimentation de fours à chaux.

Une notice détaillée sur la tourbe et ses usages a été rédigée par M. Demonclair pour être soumise à la Commission.

Avec des analyses sérieuses, on pourrait reconnaître si elles sont supérieures à celles du canton de Nasbinals pour le gaz hydrogène.

Sans être exploitée, la tourbe existe encore sur d'autres points du département, notamment, sur le Mont-Lozère et les montagnes de Nasbinals, et surtout près de Malbouzon.

La Houille en lignite existe aussi, mais en petite quantité, dans les terrains jurrassiques de St-Préjet-du-Tarn, où des explorations importantes ont été déjà faites par M. Paulet, en 1862.

III. — DOCUMENTS SE RAPPORTANT A LA GÉOLOGIE DE LA LOZÈRE.

Carte géologique de M. Fabre.

M. Fabre, inspecteur des forêts à Alais, a exposé une carte géologique du Gévaudan, donnant la constitution des terrains d'une grande partie de la Lozère. Cette carte est dressée à l'echelle de $\frac{1}{20,000}$ et, par suite de couleurs appropriées, on se rend facilement compte, en se reportant à une légende explicative, de la composition de tous les terrains qui ont été étudiés par M. Fabre.

Il serait à désirer que la continuation d'une œuvre aussi

précieuse aux intérêts miniers et aux travaux publics fût poursuivie pour tout le département, et qu'on mît ensuite des extraits en vente.

A cette carte de M. Fabre sont jointes des coupes géologiques très détaillées et très intéressantes.

La carte de M. Fabre a figuré à l'Exposition Universelle de 1878, mais nous n'avons pu savoir si elle a été primée.

Mme veuve Négron, à Mende, a exposé une belle collection de fossiles appartenant aux terrains de l'infra-lias et du lias moyen, trouvés sur les territoires du Bleymard et de Cubières, et au lieu dit de Pomaret.

M. Jules Planchon, chef de division, à la Préfecture, a exposé quelques extraits de sa collection de fossiles. On y remarque de très belles ammonites et surtout une section de vertèbres d'un Ichthyosaure.

Mme veuve Négron,

M. Planchon Jules,

Et M. Dugas n'ayant pas produit leur demande d'exposant en temps utile, ne peuvent, selon nous, avoir droit à aucune récompense. Cependant, nous devons faire connaître que, d'après un renseignement fourni par un des membres de la Commission, Mme veuve Négron et M. Jules Planchon auraient fait une demande d'exposant aux Beaux-Arts, et ce n'est que par suite du défaut de place à cette dernière exposition, qu'ils ont demandé l'autorisation de présenter leurs fossiles à l'exposition minière.

En résumé, nous proposerons à la commission de vouloir bien accorder aux exposants, en raison de leur mérite et de leurs titres, les récompenses suivantes :

1° Un rappel de médaille d'or à la concession Villefort-Vialas.

2° Une médaille de vermeil à M. Fabre, inspecteur des forêts, pour sa carte géologique de la Lozère.

3° Une médaille de vermeil à M. Paulet, pour ses recherches de gîtes métallifères, sa belle collection de minéraux lozériens et ses ouvrages géologiques.

4° Un rappel de médaille d'argent à la compagnie des mines d'Ispagnac.

5° Une médaille de bronze à M. Demonclair pour ses échantillons de tourbe et de sulfate de baryte.

6° Une médaille de bronze à Mme veuve Négron à Mende, pour sa collection de fossiles et de minéraux.

Et 7° Une mention honorable à M. Jules Planchon, chef de division à la préfecture, pour sa collection de fossiles.

Mende, le 9 septembre 1883.

Le Rapporteur de la Commission,

L. SIMON,

Agent-voyer hors classe du service vicinal.

NOTA. — La Commission a adopté dans leur entier les propositions de récompenses ci-dessus. Elle y ajoute l'expression de ses vifs regrets de ne pouvoir décerner une récompense plus haute que la médaille de vermeil à la carte géologique du Gévaudan, de M. Georges Fabre, inspecteur des forêts, les ressources de la Société n'ayant pas permis de mettre une médaille d'or à sa disposition.

Mende, le 8 septembre 1883.

Le Président de la Commission de l'Exposition minière,

A. LEFRANC.

POTERIES,

BRIQUES, ARDOISES, PIERRES LITHOGRAPHIQUES.

Rapport de M. L. Roussel.

M. Jassin, potier à Mende.

M. Jassin, potier à Mende, a exposé des briques creuses, des briques refractaires, des tuyaux de fontaine et de cheminée.

Ces produits ne nous paraissent laisser à désirer à aucun point de vue ; ils se font surtout remarquer par le soin apporté au corroyage et la bonne cuisson. La cassure décèle une pâte d'une grande finesse, très homogène et bien travaillée.

Nous proposons en faveur de M. Jassin une médaille d'argent.

M. Firbal, du Malzieu.

L'exposition de M. Firbal, fabricant de tuiles au Malzieu, comprend des briques pleines et creuses, des tuiles, des tuyaux de drainage, des briques à plafond et des nervures de voûtes pour églises.

Les produits exposés se recommandent par leur bonne qualité ; toutefois, le corroyage de l'argile employée laisse à désirer, et l'on remarque dans la cassure des grains de sable trop gros, qui, étant susceptibles d'éclater au feu, peuvent donner lieu à des solutions de continuité intérieures et détruire la compacité de la matière.

L'industrie de M. Firbal nous paraît toutefois digne d'encouragement, et nous proposons qu'il lui soit accordé une médaille de bronze.

M. Baret' Guillaume, de Malmont.

M. Baret Guillaume, propriétaire à Malmont, commune de St-Julien-du-Tournel, expose un lot d'ardoises provenant de sa propriété et extraites par lui.

Quelques-uns des échantillons exposés mesurent plus de deux mètres de longueur sur $0^{m},75$ de largeur.

L'ensemble du lot ne laisse rien à désirer comme qualité; nous proposons en faveur de M. Baret une mention honorable.

M. Vincent, du Tournel.

M. Vincent, demeurant au Tournel, expose aussi un lot d'ardoises.

Quoique de moindres dimensions que celles de l'exposant précédent, ces ardoises sont aussi de très belle qualité, et il y a lieu de récompenser également cet exposant par une mention honorable.

M. Meyrueis.

M. Meyrueis, Joseph, de Sauveterre, commune de Ste-Enimie, a exposé un lot de pierres lithographiques.

La pâte des échantillons présentés est fine et conviendrait parfaitement pour la lithographie ; malheureusement, le principal échantillon, taillé et poli pour le Concours, est rempli de cavités et de poils qui le rendent absolument hors de service.

Toutefois, comme il serait à désirer, pour le pays, que les recherches de M. Meyrueis pussent aboutir, il y aurait lieu, à notre avis, de l'encourager à les continuer en lui accordant une mention honorable.

Mende, le 8 septembre 1883.

L. Roussel.

Ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

Les conclusions du rapport ci-dessus ont été acceptées par la Commission dans sa séance d'aujourd'hui.

Mende, 8 septembre 1883.

Le Président de la Commission de l'Exposition minière,

A. LEFRANC.

CHAUX ET CIMENTS.

Rapport de M. A. Devos.

L'exposition minière organisée par les soins de la Société d'agriculture de la Lozère, à l'occasion du Concours régional de Mende en 1883, comprend la section des chaux et ciments, pour laquelle 4 exposants se sont présentés :

M. Alla, d'Auxillac, avec des échantillons de chaux de Salmon ;

M. Abinal, de la Canourgue, avec des échantillons de chaux de Riplo ;

M. Laurens, Basile, de Mende, présentant des types de parquets, ballustrades et tuyaux en ciment ;

M. Figuières, de Ste-Croix-Vallée-Française, présentant un tuyau de conduite en ciment.

I. — CHAUX DE SALMON.

M. Alla présente des échantillons de la pierre à chaux employée, de chaux blutée, et des grappiers moulus.

Un hydrate fait avec la chaux blutée a été immergé, le 8 septembre à 6 h. 30 du matin ; à 9 heures du matin, la pâte pouvait déjà supporter sans déformation une faible pression du doigt, et la prise était presque complète à 2 h. du soir, soit 8 heures après l'immersion ; de nombreuses petites crevasses apparaissent à la surface de la pâte, qui semble se boursouffler un peu.

Un hydrate fait avec de la farine de grappiers a été immergé, le 4 septembre à 2 h. 15 du soir ; il a fait prise le 5 septembre à 4 heures du soir, soit 26 heures après l'immersion ; d'ailleurs le sac de grappiers non moulus présenté par M. Alla renferme principalement des incuits, c'est-à-dire des noyaux de pierre calcaire restés à l'état de carbonate de chaux, et qui n'agissent que comme cailloux inertes. Malgré cela, la prise a été très rapide, d'après ce que nous avons dit précédemment.

Sans oser nous prononcer d'une manière certaine, les expériences faites n'ayant pu être assez complètes ni assez nombreuses, nous croyons que l'échantillon de chaux de Salmon, présenté par M. Alla, doit être classé dans la catégorie des *chaux limites*, faisant prise sous l'eau à la manière des ciments, mais se réduisant ensuite en bouillie comme des chaux grasses ; ces chaux *limites* doivent être bannies des constructions.

En égard aux essais de construction déjà faits dans le pays avec la chaux de Salmon, et dans lesquels cette chaux n'a pas paru se mal comporter, il est à présumer que l'échantillon présenté ne correspond pas au produit ordinaire de la fabrication, et que celle-ci donne des produits de qualités assez différentes.

II. — CHAUX DE RIPLO.

M. Abinal présente des échantillons de la pierre employée, de la chaux blutée, un petit sac de chaux non blutée, et de la farine de grappiers.

Ces produits peuvent être rangés dans la catégorie des chaux éminemment hydrauliques.

Un hydrate fait avec la chaux blutée a été immergé, le

4 septembre à 2 h. 30 du soir ; il a fait prise dans la nuit du 5 au 6 septembre, probablement le 5, vers 10 heures du soir. Le temps de prise a été d'environ 32 heures.

Un hydrate fait avec des grappiers moulus a été immergée, le 4 septembre, à 2 h. 15 du soir ; il a fait prise dans la nuit du 6 au 7 septembre, probablement le 6, vers 8 heures du soir. Le temps de prise a été d'environ 2 jours et 6 heures.

Ces hydrates n'ont du reste pas présenté des crevasses après la prise comme ceux de la chaux de Salmon, et ne se sont pas boursoufflés.

Toutefois, pour la chaux de Riplo, comme pour cette dernière, il est à craindre que les produits n'aient pas une qualité constante.

III. — CIMENTS DE M. LAURENS, (BASILE).

Les objets moulés en ciment, présentés par M. Laurens, consistent en :

1° 2 tuyaux en mortier de ciment à prise rapide, de la Porte-de-France, à Grenoble, pour conduites d'eau. Le mortier est fait dans la proportion de 1 vol. de ciment pour 2 volumes de sable du Lot. L'un des tuyaux date de 2 mois, l'autre de 2 jours.

2° Un tuyau en ciment à prise lente de Pavin-Lafarge-du-Teil, datant de 3 jours 1/2.

3° 3 panneaux de parquet carrés de $\frac{0.80}{0.80}$ et de $0^m,05$ d'épaisseur, dont $0^m,04$ de béton de ciment à prise lente et 0,01 de mortier de même ciment, dans la proportion de 1 vol. de ciment pour 2 de sable ou de cailloux.

Ce parquet en ciment revient à 6 fr. ou 6 fr. 50 le mètre superficiel, suivant le dessin.

4° 2 balustrades de terrasses en mortier de ciment à prise

lente de Pavin-Lafarge-du-Teil. Le mortier est fait de 2 volumes de gravier pour 1 de ciment. Le mètre courant de balustrade revient à 11 fr. 75.

Tous ces mortiers de ciment paraissent de bonne qualité et bien mis en œuvre; les prix de revient sont peu élèves. Le moulage en ciment peut rendre de grands services, et cette industrie nous paraît devoir être encouragée.

VI.

M. Figuières, de Ste-Croix-Vallée-Française, présente un tuyau pour conduite d'eau, en mortier de ciment, qui paraît-être le ciment à prise rapide de la Porte-de-France, à Grenoble. Le gravier employé est très gros, schisteux, et renferme beaucoup de plaquettes de schiste qui peuvent provoquer la cassure du tuyau sous un faible effort. Le travail présenté n'a pas de valeur.

A. Devos,
Ingénieur des Ponts et Chaussées.

La Commission de l'exposition minière, délibérant sur les récompenses à accorder aux exposants, après avoir entendu la lecture du présent rapport, a décidé de proposer de décerner:

1° A M. Abinal (Emile), notaire à la Canourgue, pour ses échantillons de chaux hydraulique dite de Riplo, une médaille d'argent;

2° A M. Alla, maire d'Auxillac, pour ses échantillons de chaux hydraulique dite de Salmon, une médaille de bronze;

3° A M. Laurens, Basile, entrepreneur à Mende, pour les travaux en ciment (dallages, balustres, tuyaux), qu'il a exposés et qui ont été faits sous sa direction, une médaille d'argent;

4° A M. Brunold, chef ouvrier cimenteur, qui a exécuté ces travaux avec soin, habileté et succès, une médaille d'argent.

Mende, le 8 septembre 1883.

Le Président de la Commission de l'Exposition minière,

A. LEFRANC.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

COMMUNIQUÉES

Par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

Hauteurs de pluie tombée pendant les mois de l'année courante ci-après désignés, observées aux différentes stations du département de la Lozère. (Totaux par mois.)

DÉSIGNATION DES STATIONS	Altitude du pluviomètre	Juillet	Août
		mm.	mm.
BELVEZET (Chassézac, affluent de l'Ardèche)...	1273	61.60	2.50
VILLEFORT (Altier, affluent du Chassézac).....	600	337.»	127.»
VIALAS (Cèze, bassin du Rhône).....	520	117.40	0.50
LE THORT (bassin du Rhône).....	1120	80.70	15.60
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE (bassin du Gard)..	500	43.»	2.»
MASSEVAQUE (entre Tarn et Hérault).....	1150	27.70	23.»
LE PONT-DE-MONTVERT (Tarn).....	900	60.20	35.15
MEYRUEIS (Jonte).....	710	36.»	9.90
FLORAC (Tarnon).....	551	75.70	4.90
MONTMIRAT (entre Tarn et Lot).....	1041	144.70	14.60
LE MASSEGROS (Aveyron).....	850	66.40	2.60
LE BLEYMARD (Lot).....	1080	100.»	2.60
BAGNOLS (Lot).....	910	126.»	5.50
MENDE (Lot).....	722	55.60	9.30
Baraque de ST-DENIS (bassin du Lot).....	«	145.50	34.60
Can de LA ROCHE (bassin du Lot).....	«	80.95	14.20
MARVEJOLS (Coulagne, affluent du Lot).....	670	91.70	4.»
ST-LÉGER-DU-MALZIEU (Trueyre, affluent du Lot).	870	54.»	19.30
ST-CHÉLY-D'APCHER (Trueyre, affluent du Lot).	1016	56.60	4.50
NASBINALS (Bez, affluent de la Trueyre).....	1200	64.70	18 50
CHATEAUNEUF (Chapauroux, affluent de l'Allier)	1290	100.60	2.20
CHEYLARD-L'EVÊQUE (Allier).....	1150	67.50	16.50
LANGOGNE (Allier).....	920	103.25	42.45
NOTRE-DAME-DES-NEIGES (entre Allier et Ardèche.	1120	96.50	18.12

ERRATA. — Au tableau des observations du mois de juin, un défaut de copie a causé quelques erreurs de chiffres qu'il importe de rectifier. A la cote Bagnols, au lieu de 66, lisez 72. — A la cote Mende, au lieu de 116.15, lisez 46.15.

BULLETIN

DE LA

)CIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

—

Octobre.

MENDE
MPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Séance du 11 octobre 1883, page 313. — *Revue agricole, etc.* : Mouvement de la population de la France pendant l'année 1682, p. 316. — L'échauffement des fourrages, p. 317. — La surgreffe des arbres fruitiers, p. 317. — Moyen de multiplier les pommes de terre, p. 320. — Culture spéciale des cornichons, p. 321.

Prix des grains, par hectolitre, d'après les mercuriales des marchés du département de la Lozère (Septembre 1883), p. 323.

Observations météorologiques communiquées par M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Mende (Septembre 1883), p. 324.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

AVIS.

POUR FAIRE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, il faut être présenté par un Membre ou en faire la demande à M. le Président.

La Société se compose :

1° De Membres titulaires, dont la cotisation annuelle est de 10 francs ;

2° De Membres associés, dont la cotisation annuelle est de 5 francs ;

3° De Membres correspondants, domiciliés hors du département, payant aussi une cotisation annuelle de 5 francs.

NOTA. — Le Bulletin mensuel est régulièrement adressé à chaque Membre.

AVIS DU COMITÉ DE PUBLICATION.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés au Bulletin.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. Blanchard, l'abbé Boissonnade, l'abbé Bosse, Germer-Durand, Louis Jourdan, Léopold Monestier, Laurens (Basile), Roussel, ingénieur des ponts et chaussées, G. Simon, agent-voyer hors classe, et Vincens.

Lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière séance.

— M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce la concession de la 3e livraison (4e partie) des recherches zoologiques, exécutées par la Mission scientifique au Mexique.

— MM. G. Simon, agent-voyer hors classe à Mende, et Ponge (Victor), employé à l'usine de Vialas, ont adressé des remerciments à la Société, par l'entremise de M. le Président, pour leur récente nomination comme membres.

— M. de Lescure a fait déposer, de la part de l'auteur, un exemplaire du rapport que M. Louis de Malafosse, membre de notre Société, a dressé sur la présence du *Peronospora dans le bassin de la Garonne*, et sur les moyens à employer pour combattre ce nouveau fléau de la vigne.

La Société remercie M. L. de Malafosse pour l'envoi de cet intéressant document.

— M. J. Grézes, de la commune d'Albaret-Sainte-Marie, a écrit à M. le Président une lettre relativement à un appareil d'irrigation dont il serait l'inventeur.

Des renseignements plus détaillés et plus explicites seront demandés M. Grèzes, pour pouvoir saisir de la question M. Roussel, ingénieur des ponts et chaussées, que la Société désigne comme rapporteur.

— M. Germer-Durand dépose sur le bureau une brique qui a été trouvée dans les démolitions récemment opérées à l'église du Malzieu. Cette brique, ancienne et qui présente un certain caractère de curiorité, pourrait bien avoir été faite au Malzieu, où se trouvent aujourd'hui des fabriques de poteries du genre.

M. Germer-Durand dépose aussi deux fragments d'ancienne poteries trouvées dans des fouilles qu'on vient de faire près la maison Mazel, à Mende.

— M. Louis Jourdan donne quelques renseignements sur les résultats des fouilles qu'il a fait exécuter dans des grottes situées sur le territoire de la commune d'Ispagnac ou aux environs, à proximité du Causse. Entre autres objets, on a trouvé des fragments de poteries, silex, flèches, haches, couteaux, perles en bronze, ossements, etc. paraissant provenir de sépultures anciennes. On y a aussi trouvé des débris de charbon mêlés avec les ossements, le tout gisant dans la terre glaise.

M. Louis Jourdan est prié de vouloir bien dresser un rapport sur les intéressantes recherches qu'il a faites, ainsi que sur celles qu'il se propose d'exécuter aux environs du village de Blajoux, dans la commune de Quézac.

— MM. Auricoste, l'abbé Boissonade, le docteur Boyer, Jules Caupert, Louis Chevalier, Noël, Rimbaud sont nommés membres de la commission des Concours d'automne, dont font également partie les membres de la Societé qui ont été chargés d'instruire les demandes présentées par les divers concurrents.

NOMINATIONS

M. Mély cadet, négociant, à Mende, est nommé membre titulaire de la Société.

M. Boudon, docteur-médecin à La Canourgue, est nommé membre associé.

PRÉSENTATION DE PRODUITS.

M. Enjelvin, jardinier à Mende, a soumis à l'examen de la Société les produits ci-après désignés :

Chou Brunswick, scarole blonde, scarole verte, chicorée de Maux, Pommes rambour.

REVUE AGRICOLE, etc.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE
PENDANT L'ANNÉE 1882.

Lozère.

1° *Naissances.*

Enfants légitimes	sexe masculin.....	2,415
	sexe féminin.....	2,276
Enfants naturels	sexe masculin.....	119
	sexe féminin.....	79
Total des naissances.....		4,889
Morts-nés	sexe masculin.....	100
	sexe féminin.....	61
Total des morts-nés.....		161

2° *Décès.*

Sexe masculin.....	1,942
Sexe féminin.....	1,860
Total des décès.....	3,802

3° *Accroissement de la population.*

Excédant des naissances.....	1,087
Mariages.....	1,142

Augmentation pour toute la France en 1882... 97,023
Cette augmentation avait été, en 1881, de..... 108,229.

A. M.

(Extrait du *Journal officiel* du 30 octobre 1883).

L'ÉCHAUFFEMENT DES FOURRAGES.

Il arrive souvent que des fourrages rentrés dans de mauvaises conditions s'échauffent par la fermentation, au point de prendre feu. Mais c'est surtout avec les regains et au contact des ferrures que ces accidents se produisent. Il existe un moyen dont les Hollandais se servent pour s'assurer de la température de leurs meules de foin : ils y enfoncent une longue aiguille de fer garnie d'un fil de laine blanche et la visitent de temps en temps. Tant que la laine reste blanche, disent-ils, rien n'est à craindre ; si elle jaunit, c'est qu'il y a trop de chaleur, et aussitôt on démonte la meule.

Le procédé est à appliquer.

(Extrait du *Journal d'agriculture pratique)*.

LA SURGREFFE DES ARBRES FRUITIERS.

Dans le n° 17 (1883) de la *Revue Horticole*, M. E. A. Carrière appelle l'attention sur une opération dont les effets sont des plus intéressants et établissent une fois de plus l'influence que le sujet a sur la greffe. Il s'agit de la surgreffe que l'on pratique sur certaines variétés de poiriers qui, pour une raison ou pour une autre, sont devenues débiles et improductives. Il est, en effet, parfaitement reconnu que, dans certaines localités, le *Doyenné d'hiver*, greffé sur coignassier (1), rapporte peu et presque toujours de mauvais fruits, tandis que lorsqu'on le sur-

(1) Greffée sur franc, cette variété ne donne rien ou presque rien.

greffe, c'est-à-dire qu'on interpose entre le sujet et le Doyenné une autre variété améliorée, cette opération produit des résultats bien différents.

« Bien que ce fait soit constaté, ajoute M. Carrière, nous croyons devoir l'appuyer d'un nom qui, en la circonstance, fait autorité, de celui de M. Hardy, directeur de l'Ecole d'horticulture de Versailles, qui, à ce sujet et en réponse à une lettre que nous lui avions adressée, nous écrivait, le 22 juin dernier :

« La surgreffe du *Doyenné d'hiver* sur *Curé* produit « un arbre *plus vigoureux et plus fertile, à fruits plus* « *beaux, plus gros et plus sains*. La maturité n'est pas « avancée, mais le fruit se conserve bien ; quant à la qua- « lité elle ne diffère pas de celle des Doyennés d'hiver « non surgreffés sur Curé, mais directement greffés sur « Coignassier. Il y a donc avantage à planter des Doyennés « d'hiver surgreffés au lieu de les planter directement « greffés sur coignassier.

« J'ai surgreffé sur *Beurré d'Amanlis* et *Beurré Di-* « (deux variétés vigoureuses) ; j'ai obtenu les mêmes ré- « sultats qu'avec le *Curé*. Je crois que toute variété très « vigoureuse peut être employée pour le surgreffage. »

« A ces détails si precis et si concluants, M. Hardy « ajoute :

« Je ne cultive plus le Doyenné d'hiver sans qu'il soit « surgreffé ; c'est le *seul* moyen que j'ai d'obtenir des « arbres *vigoureux, fertiles, à fruits généralement sains*. »

« Comment donc expliquer, continue M. Carrière, ces faits si bien établis et certainement dûs à l'influence du sujet qui, dans cette circonstance, est pourtant bien réduit, puisqu'il consiste parfois en une sorte de *disque* de l'épaisseur de deux à quatre centimètres ? Quel rôle joue ce

fragment ? Nous n'essayerons pas d'en donner une explication. Nous nous bornons à signaler le fait aux gens compétents.

« Mais, en attendant l'explication du fait, conclut le savant rédacteur de la *Revue Horticole*, profitons-en et, par une application raisonnée, étendons-le à d'autres variétés qui aujourd'hui viennent mal et ne présentent plus les avantages d'autrefois, telles sont les suivantes : *Crassane*, *St-Germain*, *Beurré d'Hardempont* et même le *Beurré d'Angleterre*, qui, dans certaines localités, ne peut même plus vivre.

« On pourrait ainsi, en étendant un peu l'expérience, chercher à s'assurer si, outre la vigueur de la variété employée comme surgreffe, sa nature ne jouerait pas un certain rôle, et si, par exemple, au lieu d'une variété améliorée, l'on obtiendrait d'aussi bons résultats en se servant d'une espèce sauvage dont la mauvaise qualité des fruits est bien connue. Ce fait nous paraît assez intéressant pour mériter l'attention des personnes qui s'occupent de science dans un but d'utilité générale. »

Comme on le voit, les faits signalés ci-dessus sont excessivement, intéressants et, cet exemple de modifications apportées au greffon par l'influence du sujet, outre son importance, peut encore servir la science en poussant à l'explication de certains faits dont la cause est ignorée, mais dont les effets sont patents et confirmés par l'expérience.

M. D.

MOYEN DE MULTIPLIER LES POMMES DE TERRE.

Voici un fait des plus intéressants qui a été remarqué avec un grand intérêt au concours régional de Blois.

Un lot de Pommes de terre d'un volume exceptionnel était exposé par M. Emile Fleury, cultivateur, à Vincennes, près Blois.

L'exposant, qui est un brave homme, a tenu à enseigner son secret au public. En effet, au dessus de ses Pommes de terre, il y avait une note manuscrite signée de lui, où il dit que pour obtenir ces magnifiques tubercules, il se borne au moyen suivant :

Lorsque les touffes ont 10 ou 12 centimètres de haut, il supprime les menues tiges du milieu qui entourent la tige où les deux tiges du milieu sont les plus vigoureuses.

De cette façon, la végétation des tubercules profite de ce qui est enlevé.

Il ajoute que ces magnifiques tubercules donnent de 30 à 35.000 kilogr. par hectare.

Nous engageons nos lecteurs à faire un essai de ce procédé.

(*Gazette agricole et viticole de la région du Sud-Est*).

CULTURE SPÉCIALE DES CORNICHONS.

Nous lisons dans la *Revue horticole* :

« Comme la plupart des Cucurbitacées, les Cornichons sont des plantes volubiles, et leurs tiges, couchées sur le sol, où elles s'allongent montrent assez qu'on pourrait les cultiver comme des plantes grimpantes, ce qui, du reste, se fait dans certaines parties de la Bourgogne. Là, en effet, on cultive les Cornichons en lignes, et quand les plantes ont pris quelque développement, on les rame comme on le ferait des Haricots.

« L'effet que produit une plantation de Cornichons ainsi traités est assez pittoresque ; de plus les plantes produisent beaucoup plus de fruits que par la méthode ordinaire.

« Un fait assez curieux, c'est la modification des fruits déterminée par cette culture: au lieu d'être arqués comme ils le sont généralement, les Cornichons sont alors droits et plus réguliers, au point que, cueillis et placés à côté d'autres venus sur le sol, comme cela a lieu dans la culture ordinaire, on croirait qu'on a affaire à des variétés particulières.

« Quant à la culture, c'est-à-dire aux soins à donner, ils sont tout à fait les mêmes pour les Cornichons ramés que pour ceux que l'on soumet à la culture ordinaire ou traînante, et il va de soi que la récolte est d'autant plus abondante que les plantes sont mieux soignées et placées dans de meilleures conditions. »

Au sujet de cette communication adressée à la *Revue horticole* par M. Carrelet, M. J. Courtois, juge honoraire à Chartres, fait les réflexions suivantes ;

« Il faut ramer les Cornichons non comme on le fait pour les Haricots, mais comme on le fait pour les Pois.

« Les Haricots et les Pois (les variétés qui ne sont pas naines) sont, les uns et les autres, des plantes grimpantes ; mais chacun sait qu'elles le sont différemment, et que les Haricots et les Pois ne se rament pas de la même manière, avec la même nature de ramés.

« Le Haricot est une plante volubile enroulante, et le Pois est une plante volubile accrochante.

« Ce qui convient surtout au premier, ce sont, plutôt que des rames, des bâtons autour desquels s'enroule sa tige volubile ; de même se bâtonne aussi, plutôt que se rame, au moyen de hauts bâtons, de longues perches, le Houblon, avec cette différence pourtant que la tige du Haricot s'enroule de gauche à droite (*dextrorsum*), et celle du Houblon de droite à gauche (*sinistrorsum*).

« Dans le Pois, ce qui est volubile, ce n'est pas la tige ; ce sont les vrilles, transformation des folioles terminales, et à l'aide desquelles la plante s'accroche aux objets voisins ; c'est par ces vrilles qu'elle grimpe. Un bâton tou nu ne saurait lui convenir comme au Haricot. Il lui faut une rame proprement dite, un branchage, une *ramée* avec toutes ses ramifications dépouillées de leurs feuilles. Un Haricot s'emparerait d'une ramée également, mais un bâton lui plaît mieux ; il laisse aussi plus de place à l'air et au soleil.

« Le Cornichon est, comme le Pois, une plante à vrilles, et il lui faut aussi des rames proprement dites : de même se rament les Melons qu'on a appelés *Melons grimpants*, qui ne le sont pas plus que tous leurs congénères, mais que la petitesse de leur fruit a permis de cultiver de la sorte. »

PRIX DES GRAINS PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — SEPTEMBRE 1883.

ARRONDISSEMENTS	DÉSIGNATION DES MARCHÉS	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	19 95	19 25	17 »	16 »	» »	13 75	14 »	13 75	8 »	7 50
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	» »	10 »
MARVEJOLS	La Canourgue	19 63	20 66	15 80	17 90	13 76	15 14	12 38	13 76	7 37	8 05
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	17 85	17 85	» »	» »	13 25	13 25	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	13 50	13 50	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	13 75	13 »	12 »	12 50	8 »	8 »
	Mende	19 »	19 50	16 75	16 85	13 35	13 50	12 50	12 50	8 50	8 50
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	9 »
	Prix moyen	19 33	19 69	16 51	16 91	14 20	14 23	13 17	13 50	8 17	8 50

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

COMMUNIQUÉES

Par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

Hauteurs de pluie tombée pendant les mois de l'année courante ci-après désignés, observées aux différentes stations du département de la Lozère. (Totaux par mois.)

DÉSIGNATION DES STATIONS	Altitude du pluviomètre	Septembre	
		mm.	mm.
BELVEZET (Chassézac, affluent de l'Ardèche)...	1273	44.60	
VILLEFORT (Altier, affluent du Chassézac).....	600	571.»	
VIALAS (Cèze, bassin du Rhône).....	520	75.70	
Le THORT (bassin du Rhône).....	1120	73.40	
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE (bassin du Gard)..	500	96.»	
MASSEVAQUE (entre Tarn et Hérault).....	1150	105.80	
LE PONT-DE-MONTVERT (Tarn).....	900	95.80	
MEYRUEIS (Jonte).....	710	93.20	
FLORAC (Tarnon).....	551	61.25	
MONTMIRAT (entre Tarn et Lot).....	1041	64.20	
LE MASSEGROS (Aveyron).....	850	100.70	
LE BLEYMARD (Lot).....	1080	113.50	
BAGNOLS (Lot).....	910	96.10	
MENDE (Lot).....	722	68.10	
Baraque de ST-DENIS (bassin du Lot).....	«	131. »	
Can de LA ROCHE (bassin du Lot).....	«	102.75	
MARVEJOLS (Coulagne, affluent du Lot).....	670	89.70	
ST-LÉGER-DU-MALZIEU (Trueyre, affluent du Lot).	870	47.30	
ST-CHÉLY-D'APCHER (Trueyre, affluent du Lot).	1016	81.61	
NASBINALS (Bez, affluent de la Trueyre).....	1200	103.40	
CHATEAUNEUF (Chapauroux, affluent de l'Allier)	1290	86.66	
CHEYLARD-L'EVÊQUE (Allier).....	1150	78.60	
LANGOGNE (Allier).....	920	46.87	
NOTRE-DAME-DES-NEIGES (entre Allier et Ardèche.	1120	99.60	

Liste des publications

reçues pendant le mois d'octobre 1883.

Gazette des Beaux-Arts. — L'exposition nationale de 1883. — Un portrait en cire peinte de Francesco de Médicis. — Ischia, souvenirs et impressions. — L'exposition rétrospective d'Amsterdam. — Collections Spitzer : Les étoffes et les broderies. — Les donations et les acquisitions du Louvre, depuis 1880. (1er article).

Journal des Savants, septembre 1883.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.

Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, 7e, 8e et 9e livraisons du tome XIIIe — 1882.

Mission scientifique au Mexique, 3e livraison de la 4e partie des Recherches zoologiques.

Bulletin de la Société des Sciences etc. de la Basse-Alsace, octobre 1883.

Mémoires de la Société d'agriculture, etc. de la Marne, année 1882-1883.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, juin 1883.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 1er et 15 octobre.

La représentation officielle et légale de l'agriculture, par M. Ameline de la Briselaine, février 1883.

Journal d'agriculture pratique.

Journal de l'agriculture.

Journal de la Société nationale d'horticulture de France, août 1883.

Programme des prix et médailles mis au concours par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, pour être décernés en 1884, 1885, 1886 et 1887.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'Ardèche, 1er semestre 1883.

Journal de la Société nationale et centrale d'horticulture, septembre 1883.

Revue agricole etc. de Valenciennes, septembre 1883.

Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise, 1883, n° 2 du tome 4e.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de de Vaucluse, septembre 1883.

Messager agricole du Midi, 10 octobre 1883.

Bulletin de la Société nationale d'acclimatation, août 1883.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes, juillet et août 1883.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or, juillet *et août 1883.*

Annales de la Société d'agriculture, etc. d'Indre-et-Loir
année 1882.
Bulletin de la Société d'agriculture etc. du Var à Toulo
septembre 1883.
Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, tome 1
1re livraison.
Le Monde horticole.
L'Aviculteur.

LE MESSAGER AGRICOLE, *revue des associations des intérêts agricoles du Midi*, publié sous la direction M. le Docteur Frédéric Cazalis, paraissant le 5 de chaq mois. — 6 fr. par an. — Montpellier, à l'imprimerie Gr rue du Grand-Galion, 2. — Paris, à l'agence Havas, Jean-Jacques-Rousseau, 3.

AVIS

Aux Membres Correspondants

Pour éviter à MM. les Correspondants la peine d'envo leur cotisation, la Société la fera, désormais, recouvr domicile, comme celle des autres membres.

MM. les auteurs des Rapports ou mémoires imprimés le Bulletin pourront en faire exécuter, à leurs frais, un à part, aux prix suivants, en s'adressant à l'imprimeur.

La demande devra en être faite directement à l'impri avant le tirage du *Bulletin*, attendu que les planches pas conservées.

NOMBRE DE FEUILLES.	25 Exempl.	50 Exempl.	100 Exempl.	200 Exempl.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pour une feuille 16 pages, papier, pliage, piqûre.....	4 50	6 »	8 »	14 »
Trois quarts de feuille 12 pages.	4 50	6 »	8 »	12 »
Demi-feuille 8 pages.....	3 »	4 »	5 »	8 »
Quart de feuille 4 pages.....	3 »	4 »	5 »	6 »
Couverture non impr. couleur.	0 40	0 60	1 20	2 »
Id. imprimée id.	3 »	4 »	5 »	6 »
Composition d'un titre d'entrée spécial pour le tirage à part d'un Mémoire: 1 fr.				

Les frais de remaniement nécessités par les c que feraient après coup les auteurs ne sont pas co ces conditions.

BULLETIN

DE LA

OCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

Novembre.

MENDE
MPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

1883

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Séance du 15 novembre 1883, page 325. — Concours d'automne, page 333. — Rapports divers.

Prix des grains, par hectolitre, d'après les mercuriales des marchés du département de la Lozère (Octobre 1883), p. 373.

Observations météorologiques communiquées par M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Mende (Octobre et Novembre 1883), p. 374.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

AVIS.

POUR FAIRE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, il faut être présenté par un Membre ou en faire la demande à M. le Président.

La Société se compose :

1° De Membres titulaires, dont la cotisation annuelle est de 10 francs ;

2° De Membres associés, dont la cotisation annuelle est de 5 francs ;

3° De Membres correspondants, domiciliés hors du département, payant aussi une cotisation annuelle de 5 francs.

NOTA. — Le Bulletin mensuel est régulièrement adressé à chaque Membre.

AVIS DU COMITÉ DE PUBLICATION.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés au Bulletin.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1883.

Présidence de M. de LESCURE, Vice-Président.

Présents : MM. BLANCHARD, l'abbé BOISSONADE, l'abbé BOSSE, BOUCHITTÉ (Charles), Docteur BOYER, GERMER-DURAND, ENJELVIN, MÉJEAN, MONESTIER (Léopold), NÈGRE, l'abbé VITROLLES et VINCENS.

M. Monteils, se trouvant dans l'impossibilité de se rendre à la réunion, a prié M. de Lescure, vice-président, de le remplacer au fauteuil de la présidence.

Lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière séance mensuelle.

— M. le Président donne ensuite lecture de la circulaire ci-après, adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Palais-Royal, le 15 octobre 1883.

Monsieur le Président,

La réunion annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu en 1884, à l'époque accoutumée. J'aurai l'honneur de vous faire connaître, en temps utile, les dates fixées pour l'ouverture de la session et pour la remise des manuscrits.

Toutefois, je crois utile d'appeler, dès aujourd'hui, votre attention sur le caractère des lecture faites à la réunion des Beaux-Arts, à la Sorbonne, de 1877 à ce jour.

Chaque année, certain nombre d'études relatives à l'enseignement de l'art ou à l'esthétique parviennent au Comité

chargé de l'organisation de la session. Souvent, les travaux de cet ordre ont dû être écartés par le Comité, soit que leurs auteurs eussent négligé d'approfondir le sujet, soit enfin que, dans leurs travaux isolés, les auteurs n'eussent pas tenu un compte suffisant du système actuel d'enseignement des Beaux-Arts, des garanties qu'il présente et des conseils autorisés qui ont la mission de le mettre en œuvre.

Il n'en est pas de même des travaux relatifs à l'histoire de l'art que nous envoient les Sociétés des Beaux-Arts des départements. Depuis sept ans, des lectures d'un intérêt constant ont été faites à la Sorbonne sur l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, le Dessin, la Gravure, les Arts décoratifs, la Céramique, le Théâtre, la Musique, étudiés dans leurs manifestations locales. Plus d'une biographie d'artiste, écrite à l'aide de documents conservés dans nos provinces, a trouvé heureusement sa place dans le compte-rendu que publie mon administration à l'issue de la session annuelle.

Le rôle des Sociétés des Beaux-Arts, qui veulent bien prendre part aux sessions organisées par l'Etat, me semble nettement tracé par les décisions du Comité que j'ai l'honneur de vous rappeler.

C'est à compléter l'histoire de notre art national qu'elles doivent être fières de concourir par la mise au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc., que les érudits des départements peuvent découvrir dans leurs patientes recherches.

Mes prédécesseurs, en instituant le Comité des Sociétés des Beaux-Arts, et en lui donnant mission d'examiner les manuscrits, ont voulu provoquer un mouvement d'étude parallèle à celui qui est né de l'*Inventaire des Richesses d'Art de la France*.

Les collaborateurs de l'Inventaire recherchent et décrivent

l'œuvre d'art, les correspondants du Comité s'occupent de l'artiste ou des institutions qui ont influé sur le progrès de l'art dans telles régions de la France.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez faire, le plus promptement possible, un pressant appel aux membres de votre Société dans le sens que je viens de préciser, et je serais heureux d'apprendre, dès maintenant, que votre Société se propose d'envoyer au Comité des Sociétés des Beaux-Arts, en février 1884, un ou plusieurs mémoires inédits ayant trait à l'histoire de l'art dans votre région.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Directeur des Beaux-Arts.

R. KEMPFEN.

M. le Président fait appel au bon vouloir de ceux de MM. les Membres de la Société qui sont en état de satisfaire aux recommandations contenues dans la circulaire qui précède.

Concours général agricole à Paris, en 1884.

Le Concours général d'animaux gras, d'animaux reproducteurs mâles des espèces bovine, ovine et porcine, de volailles vivantes et de volailles mortes, de produits de laiterie, de semences de céréales, de plantes des prairies naturelles, de plantes fourragères, de plantes textiles, de houblons, de racines industrielles, fourragères et alimentaires, de pommes de terre, de fruits frais, de légumes de primeur, de fruits secs comestibles, d'huiles d'olive, de miels et cires, et une exposition de d'instruments et machines agricoles auront lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, du 11 au 20 février 1884.

AVIS IMPORTANT.

Pour connaître les dispositions de l'arrêté et les récompenses promises, on peut réclamer des programmes au Ministère de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture, 2e Division, Bureau des encouragements), ainsi que dans toutes les Préfectures et Sous Préfectures.

— M. le Préfet a fait parvenir à M. le Président la médaille d'argent qui a été accordée à la Société pour l'exposition collective des produits qu'elle a organisée au dernier Concours régional agricole de Mende.

— M. le Président dépose sur le bureau deux cartes qu'il a reçues de M. le Ministre des travaux publics, représentant le plan général et les coupes du bassin houiller de la Loire. Ces cartes ont été dressées par M. Gruner en 1881.

La société vote des remerciments à M. le Ministre pour l'envoi de ces documents.

— M. G. Fabre, Inspecteur des Forêts à Alais, membre correspondant, a offert pour la bibliothèque de la Société un exemplaire du rapport sur le Concours viticole de 1883, organisé par les soins du Comité d'études et de vigilance contre le phylloxera de l'arrondissement d'Alais.

Remercîments.

M. Gustave Marty, de Toulouse, fait hommage d'un exemplaire de la notice qu'il a publiée sur *la Caverne de Montlaur* ou *de L'Herm* (Ariège).

Remercîments pour l'envoi de cette intéressante notice qui est accompagnée d'un plan géométrique, de vues au crayon et de photographies.

— Les membres de la Société d'agriculture, dit M. le Président, ont déjà pu lire, dans le Bulletin de septembre, le remarquable et intéressant rapport fait par M. de Brézenaud, au nom du Jury chargé de visiter la Lozère, l'année dernière, et de décerner les récompenses et la Prime d'honneur aux concurrents qui en ont été reconnus dignes.

Nous devons en remercier notre honorable collègue, M. Léopold Monestier, qui a obtenu de M. de Brézenaud lui-même l'autorisation de faire prendre copie de son rapport pour être inséré d'urgence au Bulletin.

La Société se joint à M. le Président pour remercier M. Monestier des démarches qu'il a bien voulu faire à ce sujet.

Sur la proposition motivée de M. Monestier, la Société adresse aussi ses remercîments à M. de Brézenaud en constatant sa haute compétence dans la rédaction de ce document, dont il a donné lecture à la séance solennelle du Concours régional de Mende, le 9 septembre dernier.

— Le budget des recettes et des dépenses pour 1884 est adopté.

— La Société approuve dans son ensemble le programme du prochain concours départemental d'animaux de boucherie, dont la date est fixée au samedi 9 février 1884.

Toutefois, l'exhibition des vaches ayant laissé à désirer pendant ces dernières années, il est décidé que le 4e prix de 30 francs sera affecté à l'espèce porcine, qui est toujours parfaitement bien représentée en quantité et en qualité. En conséquence,

deux prix de 15 francs chacun seront ajoutés à cette classe d'animaux.

— M. l'abbé Boissonade rend compte de l'examen qu'il a fait des herbiers envoyés par des institutrices de la commune d'Albaret-Sainte-Marie. Ces herbiers ne sont du reste que la reproduction de ceux qui avaient été envoyés l'année dernière, sauf les corrections auxquelles ils avaient donné lieu.

— Une médaille de vermeil est accordée à M. Nègre, jardinier à Orfeuillette, pour continuation de propagande agricole et horticole dans les environs de sa résidence.

— Une commission, composée de MM. l'abbé Bosse, l'abbé Boissonade et Germer-Durand, avait été nommée pour examiner la notice sur la bête du Gévaudan, présentée par M. Auguste André à l'Exposition des Sciences et Beaux-Arts du mois de septembre dernier.

Au nom de cette commission, M. Germer-Durand lit le rapport suivant :

En 1872, M. Ferdinand André, l'infatigable archiviste de la Lozère, publiait, dans la partie historique de l'annuaire du département, un travail intéressant sur les ravages des loups. Nous y remarquons naturellement un aperçu historique de la trop célèbre bête du Gévaudan accompagné des pièces qui y sont relatives.

Depuis lors, d'autres documents ont été exhumés ou retrouvés. M. Auguste André a eu l'heureuse idée de les mettre à profit et de les condenser dans un petit opuscule qu'il a envoyé à la Société d'agriculture. Ce travail figurait à notre dernière Exposition des Sciences et Beaux-Arts avec de curieux

dessins de l'époque représentant la *male beste*, appartenant à M. André père et à M. Champagnac Lacombe.

A côté du mérite littéraire de l'œuvre, nous croyons devoir signaler à l'attention les recherches consciencieuses de l'auteur et la façon dont il a su les grouper et en tirer parti. Certainement, tout n'est pas nouveau dans ce travail, mais il faut savoir gré à M. André d'avoir mis en œuvre 1° une relation inconnue jusqu'ici du public, celle de M. Bès de la Bessière, de St-Chély ; 2° les documents tirés des archives de l'Intendance de Languedoc à Montpellier, et ceux tirés de la comptabilité des Etats du Gévaudan.

M. André, suivant en cela une excellente méthode, a présenté une petite bibliographie et quelques documents complémentaires. Parmi ceux-ci, nous voyons le plan figuratif d'un vaste piège destiné à capturer cet animal, qui n'était après tout qu'un loup de forte taille, et une lettre écrite par M. Rochevalier, médecin à Marvejols, aux consuls de Limoges, leur demandant la méthode qu'ils avaient employée pour se saisir d'une bête semblable, que nous pourrions appeler *l'aïeule de celle du Gévaudan*, et qui dévastait le Limousin en 1699.

D'après M. André, on connaît plusieurs représentations de la terrible bête.

1° Celle jointe à son travail, tirée de la relation Trocellier, (insérée au registre de l'état civil de la paroisse de Javols).

2° Celle de M. André, archiviste.

3° Celle de M. Champagnac-Lacombe, à Mende.

4° Celle signalée par M. de Moré de Préviala, à Clermont-Ferrand.

A ces divers documents écrits ou figurés, nous croyons devoir ajouter l'existence d'une gravure, inconnue dans la Lozère, et qui a trait à notre sujet ; c'est une gravure de l'époque représentant la mise à mort de la bête du Gévaudan par

M. Antoine. Cette gravure, dont nous n'avons vu qu'un exemplaire, appartient à M. de Beaumont, ancien receveur particulier de Marvejols, en ce moment à Angers.

Comme conclusion à notre rapport, nous proposons que le travail de M. André soit honoré d'une médaille d'argent et qu'il soit imprimé dans les mémoires de notre Société.

Mende, le 1er novembre 1883.

F. Germer-Durand,
architecte.

Les conclusions du rapport de M. Germer-Durand sont approuvées par la Société, qui décerne à M. Auguste André une médaille d'argent, et décide que sa notice sera insérée au Bulletin.

NOMINATIONS

Membre titulaire.

M. Chabaud, avoué à Mende.

Membre associé.

M. Fosse (Vital), propriétaire au Rouchat, commune de St-Pierre-le-Vieux.

Membre correspondant.

M. Marty (Gustave), arbitre-expert aux tribunaux civil et de commerce de Toulouse.

NOTA. C'est par suite d'une omission regrettable que le nom de M. l'abbé Boussuge, professeur au Petit-Séminaire de Mende, nommé membre associé dans la séance du 2 août dernier, ne figure pas aux nominations consignées dans le procès-verbal de cette séance.

— Il est ensuite procédé à l'examen des vins cidres fruits et divers produits maraîchers exposés par plusieurs cultivateurs lozériens.

CONCOURS D'AUTOMNE.

— La Société entend la lecture du procès-verbal dressé par les Commissaires du Concours d'automne et donne son approbation aux propositions de récompenses attribuées aux divers lauréats.

Suit le relevé de ce procès-verbal qui est accompagné des principaux rapports faits par divers membres de ladite Commission :

La Commission des Concours d'automne n'ayant pas eu, cette année, en temps utile tous les rapports que plusieurs Membres avaient été priés de dresser sur le mérite des concurrents domiciliés dans leur voisinage, s'est trouvée forcée de retarder de quelques jours sa réunion, à l'effet de faire un travail le plus complet possible.

Elle s'est réunie le mardi 6 novembre, sous la présidence de M. Monteils, Président de la Société, pour prendre connaissance des rapports qui lui sont parvenus et délibérer sur le mérite des concurrents.

Les demandes et les rapports qui en ont été l'objet ayant été examinés et discutés, les récompenses ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1° Reboisement et plantations en bord

1. M. RODIER (Pierre-Marie Alphée), percep retraite, propriétaire au Cheylaret, commune de La — Pour reboisement par plantations et semis, en 1 1863, de 4 hectares de terrain en pin sylvestre, une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

2. M. SANGUINÈDE (Frézal), propriétaire à Fl Pour reboisement, plantations, viticulture et amél diverses, une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

3. M. BRESCHET (Casimir), propriétaire à St-C d'Apcher. — Pour plantations en bordure, pép arbres fruitiers, une médaille d'argent et une pri 50 fr.

4. M. VIALA (Edouard), propriétaire à Fave commune de Fontanes. — Pour reboisement de 4 h de terrain en épicéa, melèze, pin noir, pin du pour plantations en bordure, une médaille d'argent prime de 50 fr. et le *Traitement des bois en Fr les particuliers*, par Ch. Broilliard.

5. M. JAQUES (Jules-Jean-Baptiste), propri Montredon, commune de Laval-du-Tarn. — Pour tions en bordure, arboriculture fruitière et viticult médaille d'argent et une prime de 50 fr.

6. M. ROUVIÈRE (Jean François), propriét Badieux, commune des Bondons. — Pour reboise 1,100 mètres d'altitude moyenne, et plantations dure, une médaille d'argent et une prime de 40 fr.

7. M. MAZAURIC (Jules-Albert), instituteur commune des Bondons, propriétaire au Poujol, co

de Saint Etienne-Vallée-Française. — Pour reboisement, en 1871, de 8 hectares de terrain en pin maritime, une médaille d'argent et une prime de 40 fr.

8. M. THÉROND, employé à la préfecture de Mende, ancien instituteur et propriétaire à Naussac. — Pour reboisement de 2 hectares 1/2 de terrain avec 10,000 pieds d'épicéa, et pour enseignement agricole, une médaille d'argent et une prime de 30 fr.

9. M. PASCAL (Alexis), propriétaire à Naussac. — Pour reboisement, rappel de la médaille de bronze et de la prime accordées en 1882.

10. M. CHARDON (Jérosime-Jean-Pierre), propriétaire à Blavignac. — Pour reboisement et plantations, une médaille de bronze, le *Traité pratique du boisement et du reboisement*, par Levavasseur, le *Manuel des irrigations*, par Müller et Villeroy, le *Maraîcher bourgeois*, par Vialon.

11. M. BASCLE (Jean-Baptiste), propriétaire à la Vessière-Noire, commune de Blavignac. — Pour reboisement et plantations, une médaille de bronze et les Traités de Levavasseur, Muller et Villeroy, et Vialon.

12. M. BRASSAC (Jean-Baptiste), propriétaire à la Roussille, commune d'Albaret-Sainte-Marie. — Pour reboisement et plantations, une médaille de bronze et les trois traités sus-mentionnés.

2° Arboriculture fruitière et viticulture.

1. M. MONESTIER (Léopold), propriétaire à Mende. — Rappel de la médaille d'or qui lui a été décernée en 1882 pour améliorations diverses apportées à ses propriétés de Banassac.

2. M. BOYER (Maurice), propriétaire à Meyrueis. — Pour travaux de viticulture, arboriculture fruitière, plantations en bordure, etc., une médaille de vermeil et une prime de 30 fr.

3. M. BOYER (Jean), propriétaire à Rouffiac, commune de Saint-Bauzile. — Pour nouveaux travaux de viticulture, une médaille d'argent et une prime de 40 fr.

4. M. BIAU (François), propriétaire aux Bastides, commune de Saint-Pierre-des-Tripieds. — Pour plantation de trois hectares de vignes, une médaille d'argent, une prime de 25 fr. et le *Traité de la culture de la vigne*, par J. Guyot.

5. M. MARTIN (François), propriétaire à Rouffiac, commune de Saint Bauzile. — Pour travaux de viticulture, une médaille de bronze, nne prime de 40 fr. et le Traité de la vigne de J. Guyot.

6. M. COURBIER, propriétaire à Mende. — Pour nouveaux travaux de viticulture et d'arboriculture fruitière, une médaille d'argent, une prime de 25 fr. et l'*Instruction sur la taille des arbres fruitiers*, par Du Breuil.

7. M. BROUSSE (Jean-Baptiste), propriétaire à Goudard, commune de Gabrias. — Pour plantation d'une vigne, en pleine réussite, une médaille de bronze, une prime de 30 fr. et le Traité de la vigne de J. Guyot.

8. M. GONY (Antoine), propriétaire à Méjassolles, commune de Naussac. — Pour plantations fruitières et irrigations, une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

9. FOSSE (Vital), propriétaire au Rouchat, commune de Saint-Pierre-le-Vieux. — Pour arboriculture fruitière, une médaille de bronze et l'*Instruction sur la taille des arbres fruitiers*, par Du Breuil.

10. M. VIALA (François), propriétaire à la Vessière-Noire, commune de Blavignac. — Pour arboriculture fruitière, une médaille de bronze et le Traité de Du Breuil.

11. Mme veuve VIGIER, propriétaire à Blavignac. — Pour arboriculture et exposition fruitière, une médaille de bronze et le Traité de Du Breuil.

2° Irrigations, Drainage, Epierrements, etc.

1. Une médaille de vermeil est attribuée à la commune de Saint-Jean-Chazorne pour construction de 24 kilomètres de canaux d'irrigation, arrosant 250 hectares de terrains en prairies, jardins, châtaigneraies, etc.

2. M. MOURGUES (Jean-Antoine), propriétaire à Aubespeyres, commune de Grandrieu. — Pour travaux d'irrigation, de drainage, transport de terres, etc., ayant triplé le revenu de 12 hectares de prairies, une médaille de bronze, une prime de 50 fr. et le *Manuel des irrigations*, de Müller et Villeroy.

3. M. PAGÉS (Etienne), propriétaire à Tatula, commune de Saint-Chély-d'Apcher. — Pour travaux de défrichement, transport de terres, murs de soutènement, plantations, épierrements, une médaille de bronze, une prime de 30 fr., et le *Traité pratique du boisement et du reboisement*, par Levavasseur.

4. M. GALBIER (Antoine), fermier à Orfeuillette, commune d'Albaret-Sainte-Marie. — Pour formation de prairies, reboisement et améliorations diverses dans sa propriété de Bergougnoux, commune de Fontans. — Une médaille de bronze, le *Traité* de Levavasseur, celui de Muller et Villeroy et les *Conférences sur le jardinage et la culture des arbres fruitiers*, par P. Joigneaux.

5. M. BESSE (Privat), propriétaire à la Vessière-Noire, commune de Blavignac. — Pour drainages et améliorations diverses. — Une médaille de bronze et les trois Traités sus mentionnés.

6. M. BERTRAND (Antoine), facteur des postes à Mende. — Pour exposition fruitière, rappel de la médaille d'argent décernée en 1882 et une prime de 15 fr.

7. M. OZIOL (Pierre), propriétaire à Mirandol, commune de Mende. — Pour exposition fruitière et maraîchère, rappel de la médaille de bronze décernée en 1882 et une prime de 15 fr.

8. M. CLAVEL (Jean Antoine), jardinier à Mende. — Pour exposition fruitière et maraîchère, rappel de la médaille de bronze accordée l'année dernière et une prime de 15 fr.

9. M. Chassagnoux (Victor) de Barjac. — Pour exposition de belles variétés de pommes de terre, une médaille de bronze, et *L'art de greffer*, par Ch. Baltet.

10. M. ENJELVIN (Léon), jardinier à Mende. — Pour divers produits maraîchers présentés au cours de l'année 1883, une médaille de bronze et 10 fr.

11. M. BOUCHITTÉ (Charles), propriétaire à Mende. — Pour exposition fruitière, une médaille d'argent.

12. M. ROL (Baptiste), jardinier à Mende. — Pour exposition maraîchère, une médaille d'argent.

13. M. NÈGRE (Pierre-Jean), jardinier à Orfeuillette, commune d'Albaret-Sainte Marie. — Pour exposition maraîchère et expériences sur la régénération de la pomme de terre au moyen de semis, une médaille d'argent.

14. M. ARNAL ainé, jardinier à Mende. — Pour exposition maraîchère, une médaille de bronze et 10 fr.

15. M. FAGE (Baptiste), aubergiste à Mende. — Pour exposition fruitière et maraîchère, une médaille de bronze.

16. M. ASTRUC, faïencier à Mende. — Pour exposition fruitière et maraîchère, rappel de la médaille de bronze décernée l'année dernière.

4° Anciens fermiers et serviteurs ruraux.

FERMIERS RURAUX.

1. M. MICHEL (Jean-Pierre), fermier au Meylet, commune de Badaroux. — 52 ans, de père en fils, passés dans la même ferme, à la grande satisfaction des propriétaires. Une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

2. M. DEDET, fermier au Fraissinel, commune d'Ispagnac, âgé de 73 ans. — 75 ans de fermage, de père en fils, dans le même domaine. Une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

3. M. OZIOL (Baptiste), fermier à Fontanilles, commune de Mende. — 32 ans de fermage, de père en fils, chez le même propriétaire, une médaille de bronze et une prime de 20 fr.

4. M. NURIT (Jacques), fermier aux Vernets, commune de Lachamp. Le grand'père, le père et le fils fermiers du même domaine depuis plus de cent ans. Une médaille de bronze et une prime de 20 fr.

5. Mme veuve VIEILLEDENT, née Anne Boulet, fermière à Poujans, commune de Chanac, une prime de 15 fr.

6. M. MASSEGUIN (Jean), fermier à Nojaret, com-

mune de Badaroux. Fermier depuis 35 ans de M. Chaptal (Michel). Une médaille de bronze et une prime de 15 fr.

7. Mme veuve Vieilledent, née Catherine Vieilledent, fermière à Rocherousse, commune d'Esclanèdes. — 27 ans de fermage chez Mlle Raynal. Une prime de 15 fr.

8. M. CHAUVET (Jean-Pierre), fermier à Saint-Alban. 24 ans de fermage, après 8 années passées comme domestique chez le même propriétaire, M. Albaret. Une médaille de bronze et une prime de 10 fr.

9. M. ALBOUY (Martin), fermier à Changefège, commune de Balsièges. — A demeuré 34 ans chez le même propriétaire. Une médaille de bronze et une prime de 10 fr.

SERVITEURS RURAUX.

1. TICHET (Antoine), chez Mlle Barret, à St Amans. Agé de 72 ans, a servi pendant 45 ans chez le même maître. — La Société attribue une récompense de 20 fr. à Antoine Tichet, qui, au dernier Concours régional agricole de Mende, a obtenu une médaille de bronze décernée par la Société des agriculteurs de France.

2. POUJOL (Etienne), domestique chez M. Monestier (Léopold), à Banassac. — Depuis plus de 70 ans, la famille Poujol sert dans la même maison. Poujol (Etienne) compte vingt années de services. Une médaille d'argent lui est décernée.

3. CAYROCHE (Jean-Baptiste), chez M. Pourcher, au Valadou, commune de Montrodat. — Agé de 55 ans; 47 ans de services chez le même maître. Il lui est accordé une médaille de bronze et une récompense de 15 fr.

4. BESTION (Jean-Baptiste), chez la veuve Tichit, du

Chastel-Nouvel. 55 ans de services dans la même maison. Une médaille de bronze et une récompense de 10 fr.

5. BOMIEU (Jean-Baptiste), valet de ferme chez M. Lahondés, à Chaussenilles, commune de Fontanes. 67 ans d'âge; 40 ans de services chez le même maître. Une médaille de bronze et une récompense de 10 fr.

6. CALDE (Auguste), chez M. Malachane, propriétaire au Pouget, commune de Pourcharesses. — Agé de 62 ans; 33 ans de services dans la même maison. Une médaille de bronze et une récompense de 10 fr.

7. NÈGRE (Etienne), domestique à la Vigne, commune de Barjac. — 72 ans d'âge; 32 ans de services consécutifs. Une médaille de bronze et une récompense de 10 fr.

8. PELAT (Jean-Baptiste), domestique chez M. Bessière, au Bouquet, commune de Montrodat. — Agé de 69 ans; 36 ans de services non interrompus. Une médaille de bronze et une récompense de 10 fr,

9. ROCHEVALIER (Catherine), domestique de ferme chez M. Arnal, au Veyrac, commune de Grèzes. — 17 ans de bons services chez le même maître. Une récompense de 10 fr.

10. BARRANDON (Rosette), domestique chez Mme de Larque, à Combettes, commune de Ribennes. — 30 ans de services. Une médaille de bronze.

5° Enseignement agricole.

1. M. ATGER (Emile), instituteur à Grisac, commune du Pont-de-Montvert. Rappel de la médaille d'argent qui lui a été décernée par la Société d'agriculture en 1881. La *Culture de la vigne*, par J. Guyot, la *Culture de la*

vigne en chaintres, par A. Vias, et le traité des *Arbres fruitiers*, par Puvis, lui sont en outre attribués.

2. M. BOUDON, instituteur à St-Germain-de-Calberte. Rappel de la médaille d'argent attribuée en 1881, et les trois traités sus-mentionnés.

3. M. CHAPTAL, instituteur au Pont-de-Montvert. Rappel de la médaille de vermeil qui lui a été décernée l'année dernière, et les trois traités sus-mentionnés.

4. M. DELON, instituteur à Naussac. — Une médaille de bronze et les traités sus-mentionnés.

5. M. NÈGRE (Pierre-Jean), jardinier à Orfeuillette. Pour propagande agricole et horticole, une médaille de vermeil.

6. M. SALTET, instituteur à St-Martin-de-Boubaux. Pour son exposition : 1° d'huile d'olives, récoltées sur ses jeunes oliviers; 2° de cocons de vers à soie provenant de semence indigène et élevés dans sa propriété d'après ses indications. M. Saltet fait de réels efforts pour encourager, dans sa commune, cette branche d'industrie qui tend de plus en plus à disparaître.

La Société décerne à M. Saltet une médaille de bronze et les ouvrages agricoles ci-après désignés : *Causeries sur sur l'agriculture et l'horticulture*, par Joigneaux ; *Conférences sur le jardinage et la culture des arbres fruitiers*, par le même ; et *Culture de la vigne en chaintres*, par A Vias.

6° Encouragements aux personnes chargées des observations météorologiques.

Sur la proposition de M. l'Ingénieur en chef Lefranc, président de la Commission météorologique de la Lozère,

des récompenses ont été accordées aux personnes dont les noms suivent, après avoir pris en considération le degré des encouragements antérieurement attribués à certaines d'entre elles :

MM. CHEMINAT, employé secondaire des ponts et chaussées à Marvejols, une médaille de bronze et 15 fr.

SAINT-PIERRE, instituteur à Villefort, une médaille d'argent et 15 fr.

Le Père STANISLAS, à Notre-Dame-des-Neiges, nouveau rappel de la médaille de vermeil attribuée en 1881 et 15 fr.

RIGAL, secrétaire de la mairie de Nasbinals, une médaille de bronze et 10 fr.

VIDAL, conducteur des ponts et chaussées à Florac, une médaille de bronze et 10 fr.

PASCAL, employé secondaire des ponts et chaussées à Mende, une médaille de bronze et 10 fr.

BOUDON, instituteur à Saint-Germain-de-Calberte, une médaille de bronze et 10 fr.

PLANCHON, instituteur à Belvezet, une médaille de bronze.

CHALVET, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Chély-d'Apcher, une médaille de bronze.

GACHON, instituteur à Saint-Léger-du-Malzieu, une médaille de bronze.

CHAPTAL, instituteur au Pont-de-Montvert, rappel de la médaille d'argent décernée en 1882 et 6 fr.

TARDRES, instituteur à Sext, une médaille de bronze.

sérieux, à demander à la Société d'agriculture une haute récompense qui justifie, en les vulgarisant, les efforts agricoles de ce propriétaire. Ses luttes incessantes contre l'infécondité d'un sol aride, contre l'esprit de destruction qui anime nos populations rurales, parlent victorieusement en faveur du concurrent et légitimeront la récompense flatteuse dont il sera l'objet ; j'en ai l'intime conviction.

Veuillez agréer, etc.

E. Gaillardon.

RAPPORT de M. Monestier (Léopold), sur les travaux de plantation et de viticulture exécutés par M. Jaques (Jules-Jean-Baptiste) propriétaire à Montredon, commune de Laval-du-Tarn.

La Canourgue, le 15 Octobre 1883

Monsieur le Président,

Pour me conformer à vos désirs je me suis transporté à Montredon. Je dois vous dire que j'ai été agréablement surpris en y arrivant ; j'avais vu jadis ce pays très pauvre de bois, aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Des bouquets de pin sylvestre sortent de partout, tous les champs sont garnis d'arbres fruitiers à leur milieu, et les bords ont une rangée d'ormes ou de frênes alternés, le tout à une distance régulière et dont l'alignement ne laisse rien à désirer : on voit tout de suite qu'il y a un homme de goût dans l'endroit.

Mon but était de voir les plantations de M. Jaques (Jules). J'ai été chez lui ; il ne s'y trouvait pas et sa famille était à Ispagnac ; M. Jaques, m'ont dit les voisins, avait été à la Rouvière, village voisin, voir un bois taillis qu'un berger peu soigneux lui avait fait dévaster. J'ai dû l'attendre

pendant quatre heures, et ce temps je l'ai employé à questionner toutes les personnes qui ont eu le loisir de m'écouter. Je leur ai demandé d'abord si ces bois de pins qu'on voyait partout avaient été plantés; ils m'ont dit que non, que M. Jaques, Jules, à l'âge de huit ou dix ans, utilisait ses moments de récréation à semer des pommes de pin un peu partout, et que ces semis enfantins ayant réussi, l'idée était venue à tout le monde d'en faire autant; que grâce à cela, ils étaient parvenus à reboiser leurs maquis. Sur l'observation que je leur ai faite que le causse de Sauveterre, qui est limitrophe de Montredon, devrait bien les imiter, ils m'ont dit que l'exemple était déjà suivi en petit et qu'il allait être suivi en grand; que MM. Brunel, Paradan, et Malaval, de Champerboux, avaient déjà fait des plantations importantes en ormes et frênes, et même en arbres fruitiers, desquels ils étaient très satisfaits et que tous allaient suivre leur exemple.

M. Jaques étant arrivé, nous avons pu voir en détail ses plantations. Elles sont nombreuses ; j'ai pu constater la plantation de trois à quatre cents arbres d'essences diverses, tous d'une belle venue, élagués avec un soin parfait; j'ai vu encore avec le plus grand plaisir de deux à trois cents pommiers greffés depuis quatre, cinq et six ans, presque tous chargés de fruits magnifiques ; environ cent noyers dont une partie rapporte cette année un bon double-décalitre de noix ; une centaine de poiriers greffés avec les meilleures espèces : beurré superfin, beurré Diel, beurré Clairgeau, beurré d'Aremberg, Soldat laboureur, nouvelle Fulvie, duchesse d'Angoulême etc. Enfin, on trouve dans les terres de M. Jaques tous les arbres possible, tant d'agrément que d'utilité. Il y a le marronnier d'Inde, le cytise, le tilleul, l'alisier, le mûrier à fruit et à vers à soie, le merisier, le

sorbier, l'amandier, une variété de groseillier à maquereau, des framboisiers, pruniers, cerisiers. Ceci mérite une explication particulière : Le pays produit naturellement beaucoup de maaleb, et M. Jaques est un habile greffeur ; il greffe à la fente, à l'écusson et à la Pontoise ; il a par conséquent posé des greffes de cerisiers des meilleures espèces sur tous les maaleb du pays, tant sur ceux des voisins que sur les siens ; il en résulte qu'on voit des cerisiers partout, dans les haies, dans les buissons, tout le long des chemins; c'est admirable. Les vides qui existaient dans les bois qu'il avait semés dans son enfance, ont été comblés, grâce à ses soins, par des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des sapins et des cèdres ; il y a aussi quelques bouleaux et quelques fayards. Son jardin mérite aussi tous les éloges possibles ; on y trouve en entrant une citerne immense, chose précieuse dans ce pays, à peu près deux cents arbres fruitiers tels que : poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers, cornouillers, groseilliers divers. Quelques fleurs vivaces, une trentaine de ruches, dont vingt à cadre mobile, le tout soigné avec goût et intelligence.

J'ai vu aussi une vigne d'environ un hectare, d'une vigueur prodigieuse; peu de raisins, la grêle les ayant emportés ; mais l'année dernière, elle a donné quatorze hectolitres de vin que j'ai goûté et qui est parfaitement conservé. Il a été imité pour la vigne comme pour tout le reste ; chaque propriétaire du village a sa petite vigne, ou pour le moins un treillage dans son jardin, chose qui n'était pas connue il y a dix ans. Une petite maison miniature est construite dans la vigne de M. Jaques ; cette maison est très ingénieusement bâtie, il y a au rez-de-chaussée un lit et une cheminée et, du dehors, quoique ayant deux croisées, personne ne peut voir s'il est dans son lit ni devant son feu.

Un autre objet qui doit mériter la bienveillance de la Société d'agriculture est la construction, dans les environs du village, de trois mares ou lavagnes construites aux frais de M. Jaques, lesquelles sont intarissables et fournissent de l'eau, dans les temps de sécheresse, non-seulement pour tout le village mais encore pour les villages voisins. L'une de ces mares a trente mètres de long sur dix-neuf de large. Anciennement, on était obligé d'alier abreuver les bestiaux, en temps de sécheresse, à l'Ueysse ou à Boujassac, à distance de 4 kilomètres. Il a fait encore exécuter des fouilles pour rechercher des sources et a été assez heureux pour en découvrir une assez abondante pour pouvoir suffire aux besoins du village.

Il est inutile, d'après tous les détails que je donne, que je fasse l'éloge de M. Jaques ; la Société d'agriculture comprendra que cet homme mérite toutes ses faveurs : nul ne peut mieux les mériter.

Agréez, etc.

L. Monestier.

RAPPORT de M. Artault de Tauriac sur les travaux de reboisement exécutés par M. Rouvière (Jean-François), des Badieux, commune des Bondons.

Monsieur le Président,

M. Rouvière, Jean-François, possède, aux Badieux, commune des Bondons, arrondissement de Florac, à 33 kilomètres de Mende, une propriété de 135 hectares. — 126 hectares, sont livrés à des fermiers, 9 hectares sont directement exploités par le propriétaire, dont 2 hectares ont été reboisés.

Le revenu cadastral de la propriété est de 722 francs. L'impôt foncier, de 191 francs 25.

Le dénommé aurait, d'après lui, obtenu de l'administration des forêts, il y a onze ans, la délivrance d'environ 5,000 sujets, essence pin, pour en opérer la transplantation sur ses terres.

Le terrain reboisé, soumis à notre examen, est en pente rapide, à l'altitude moyenne de 1,100^{m}, de nature schisteuse ou granitique, abrité de l'Est et de l'Ouest, peu distant du hameau des Badieux.

Il domine une prairie d'environ 3 hectares, assez bien irriguée, au bas de laquelle l'eau d'irrigation, réunie, actionne un moulin dépendant de la propriété.

L'essence employée est le pin d'Autriche, allié à quelques sujets de Pin Sylvestre ; les jeunes arbres sont âgés de dix ans, ont une hauteur moyenne de deux mètres au-dessus du sol et une circonférence de 0 m. 11 c. Les jets des années 1881, 82, 83 accusent une longueur progressive de 0 m. 25, 0 m. 35, 0 m. 40. La plantation semble avoir souffert au début, et n'a pris son essor que dans ces dernières années.

Le sol est occupé par un gazon naturel assez fourni et par un semis de genêts peu vigoureux.

La superficie reboisée peut être, avec exactitude, évaluée à 1 hectare 5 ares ; il y a lieu de croire qu'en raison des éclaircies, le nombre de pieds est de 3,750.

L'ensemble de la plantation est satisfaisant, et a surtout pour effet de contenir et fixer les terrains qui dominent la prairie.

M. Rouvière a encore planté en bordure, dans la même propriété, un certain nombre de frênes et d'ormeaux. Cette plantation, de peu d'importance, n'est qu'un

essai que l'actif propriétaire se propose d'augmenter, en présence des bons résultats qu'il a obtenus.

Le concurrent a encore, depuis quatre ans, gazonné et reboisé, par semis, une superficie d'un hectare ; les graines de pin commun, de sycomores (faux platanes), de frênes et de cerisiers ont été employées.

Ce semis, par son âge, ne peut être admis à concourir et ne saurait entrer en ligne de compte que tout autant qu'il prouve le bon vouloir du propriétaire.

Il y a lieu de croire qu'il aurait obtenu un meilleur résultat, en employant des semences ou du plant de hêtre, d'aulne, et d'ormeaux, dont on constate çà et là de vigoureux sujets.

La présence du hêtre et de l'aulne, sur les hauts et dénudés plateaux du Mont-Lozère, prouve, en effet, que ces essences peuvent vivre avec succès, suivant les lieux, sur les terres dégradées.

L'expérience ne prouve t-elle pas que les essences éminemment propres à la formation des taillis, à basses tiges, fournissent à la fois un chauffage indispensable, et un précieux abri au troupeau, et sont préférables aux essences résineuses, qui, battues par les vents impétueux, très fréquents sur les hautes régions, sont contrariées et dans leur croissance et dans leur développement.

Nonobstant, et en raison de la situation pitoyable des plateaux de la Lozère, au point de vue forestier ; du bon exemple donné par M. Rouvière, et des sacrifices qu'il a consentis, j'estime, Monsieur le Président, qu'il y a lieu d'appeler sur lui la bienveillante attention de la Commission, et de lui accorder une prime d'encouragement.

Veuillez agréer, etc.

E. A. DE TAURIAC.

RAPPORT de M. Turc (Louis) de la Liquière, sur les travaux de reboisement exécutés par M. Mazauric, instituteur à Ruas, dans ses terres du Poujol, commune de St-Etienne-Vallée-Française.

La Liquière, près St-Germain-de-Calberte, 11 octobre 1883.

Monsieur le Président,

Je me suis fait un devoir de déférer à l'invitation contenue dans votre lettre du 3 courant. Hier, mercredi 10, je me rendis au Poujol et visitai la plantation de pins pour laquelle M. Mazauric, Jules-Albert, propriétaire et Instituteur public, demande à être admis à concourir à l'effet d'obtenir une prime.

La ferme du Poujol est située dans la commune de St-Etienne-de-Vallée-Française, quartier du Mas-Amalric, sur le versant Est d'un contre-fort des hauteurs qui séparent la vallée de St-Germain-de-Calberte de celle de St-Martin-de Boubaux. Ce contrefort de Court-Nord, un peu Est-Ouest et Sud un peu Est, descend en pente assez raide de la montagne séparant les deux vallées et vient mourir dans la première à hauteur du lieu dit le Pont-de-Brugens.

La partie du versant boisée par les soins de M. Mazauric est exposée au soleil levant ; son altitude au-dessus du niveau de la mer peut varier, pour la partie boisée, entre 400 et 500 mètres. Il serait très-difficile de lui attribuer une pente moyenne. En haut, vers la crête du contre-fort, cette pente est assez douce et peut varier entre 10 et 12 °/. En bas, vers le point où finit le reboisement, elle est très escarpée. Entre ces deux niveaux, certains endroits, et notamment une combe de plus d'un hectare de superficie, présentent sur l'horizontale une inclinaison assez faible.

Le sol est schisteux ou mica-schisteux. Comme dans tout le canton de St-Germain-dé-Calberte, la roche nue se montre très fréquemment. La végétation spontanée consiste en bruyères roses et genêts. Le versant boisé, comme tout le sol environnant, avait été dans le temps planté en chataigniers. Les troncs, rares, maigres et déchiquetés de ces pauvres arbres apparaissent encore au milieu de la jeune forêt, faisant en ce moment par leurs feuilles jaunies tâche sur le vert des pins.

En l'absence de M. Mazauric, un voisin, propriétaire notable, M. Canonge, du Mas-Amalric, voulut bien me servir de guide dans la visite en détail du reboisement. Le fermier de M. Mazauric se joignit ensuite à lui, et tous les deux me fournirent les renseignements dont je pouvais avoir besoin.

L'aspect de la plantation est des plus satisfaisants : elle consiste en pins maritimes, mesurant de 2 m. 50 à 3 m. 50 de hauteur, tous de belle venue et réguliers. Tout l'espace boisé est bien fourni en jeunes plants. En certains endroits, ceux-ci sont trop serrés et devront sou peu être éclaircis; ils n'ont point encore été élagués. Cette opération, combinée avec celle de l'éclaircissement, donnera une quantité notable de bois de chauffage et surtout de fagots. Dans une situation plus rapprochée d'un centre de quelque importance, elle pourrait fournir déjà un bon revenu. Jusqu'à présent, le poids des neiges n'a fait subir aucun dommage aux jeunes arbres. Il est à espérer qu'il en sera de même après l'élagage et l'éclaircissement. Dans notre canton, d'ailleurs, et à cette altitude, l'abondance des neiges est rarement telle qu'elle puisse endommager grandement les reboisements en pins maritimes.

Les travaux ont été faits avec soin et intelligence. Pour

les semis, on employa le système des potets, ce qui économisa une grande quantité de graines. Il n'en fut employé que trente-cinq kilogrammes. La semence avait été fournie par la maison Jacquemont père et fils, d'Annonay. Les opérations eurent lieu en automne ; à cette époque beaucoup de chataignes étaient éparses sur le sol; les rats, s'attaquant à celles-ci, respectèrent les graines enfouies dans les potets. Ces graines d'ailleurs avaient été passées au sulfate de cuivre.

M. Tinel, fermier de M. Mazauric, a veillé avec soin sur le développement des jeunes arbres ; ils ont été préservés contre les troupeaux, et, sauf un point de peu d'étendue, situé sur la crête même du versant boisé, où la surveillance était particulièrement difficile, nulle part je n'ai constaté des dégats occasionnés par les moutons ou les chèvres. En parcourant les travaux dans toute leur étendue et en divers sens, je n'ai rencontré que deux nids de chenilles, ce qui tendrait à prouver que l'on s'est occupé de l'échenillage.

En résumé, Monsieur le Président, j'estime que les soins qui ont été pris, l'intelligence qui a présidé au choix de l'essence, à celui de l'époque et du procédé de l'ensemencement, et que la pleine réussite enfin de l'entreprise, méritent un sérieux encouragement.

Pérmettez-moi, M. le Président, d'appuyer ces conclusions par quelques considérations générales qui peuvent à la rigueur trouver ici leur place. Dans notre département l'administration forestière ne s'est occupée de reboisements que pour les pentes comprises dans le bassin de l'Océan. A ma connaissance, aucun travail de ce genre n'a été entrepris par l'Etat sur le versant méditerrannéen; cependant c'était peut-être de ce côté qu'il fallait chercher

la solution du problème de l'irrigation des plaines du Gard et de l'Hérault. Heureusement, l'intéret de nos populations Cévénoles les pousse dans cette voie. Je pourrais vous citer par dizaines, dans ma commune ou aux environs, les noms des propriétaires qui, depuis 15 ans,ont entrepris, sur une plus ou moins grande échelle, des semis pour reboisement. M. Canonge, du Mas-Amalric, dont il a été question plus haut, est de ce nombre. A côté de M. Mazauric, et quelques années avant lui, il a semé, sur une surface de trois hectares, des pins maritimes qui sont aujourd'hui d'une très belle venue ; il est en ce moment en train de se procurer des graines pour ensemencer une nouvelle étendue. De tous côtés, je vois les agriculteurs tentant les mêmes essais ou disposés à le faire. Dans nos contrées, où les communaux n'existent pas, c'est surtout à l'initiative des possesseurs du sol qu'il faut compter pour arriver au but si désirable du reboisement de nos hauteurs. Mais le sol est ici très morcelé; les grands propriétaires sont très rares, les petits sont besoigneux et peu renseignés. Nous éprouvons de grandes difficultés à nous procurer de bonnes semences à un prix raisonnable. Nous n'avons ni gardes généraux, ni fonctionnaires ou agents du service forestier d'aucun grade pour nous garder et nous conseiller. Néanmoins, l'élan est donné, et il ne s'agit plus que de pousser à la roue par le plus grand nombre d'encouragements possible distribués à propos. M. Mazauric en mérite certainement un. S'il lui est accordé, il aura des imitateurs. Certes, malgré tout, nous mettrons beaucoup de temps à atteindre le but : Mais cependant nous arriverons à couronner les crêtes de nos montagnes de vertes forêts, à augmenter le débit de nos sources, à arrêter la dénudation de notre sol, à augmenter la quantité des eaux de pluie et à

les emmagasiner. Nos torrents deviendront des rivières qui ne dévasteront plus le fond des vallées, et fourniront au contraire, en été, au Gard et à l'Hérault de l'eau d'irrigation en abondance. Il faudra certainement beaucoup de temps pour atteindre ces résultats, mais, au train dont vont les choses, nous pourrions à la rigueur aboutir avant la fameuse question du canal ou des canaux dérivés du Rhône.

Veuillez agréer Monsieur le Président, etc.

L. Turc.

RAPPORT de M. Salanson (Fernand) juge à Florac, sur les travaux de reboisement exécutés par M. Sanguinède (Frézal) propriétaire à Florac.

Florac, 13 octobre 1883.

Monsieur le Président,

Me conformant aux désirs de la Société d'Agriculture, et en exécution du mandat qu'elle a bien voulu me confier dans sa séance du 13 septembre 1883, j'ai visité avec soin les travaux de reboisement exécutés par M. Frézal Sanguinède, propriétaire à Florac.

La surface présentée par M. Sanguinède est de 4 hectares, plantés en pins noirs d'Autriche, à Florac même, au dessus de la belle source qui traverse cette ville, composée dans son ensemble d'un côteau abrupte et rocailleux au dessous du causse Méjean, ne produisant jadis que quelques mauvaises herbes, excoriée de toute part, et complétement impropre à toute autre culture qu'à un reboisement exécuté avec intelligence.

Le reboisement faisant l'objet de la demande qui vous a été adressée, date de huit ans ; c'est une plantation faite

au moyen de plants fournis par l'administration forestière, plants tirés de la pépinière de Mende, et le travail a été effectué sous la surveillance d'un garde forestier.

Si l'on remarque souvent dans les plantations des réussites incomplètes ou des vacants, il n'en est pas de même dans celle de M. Sanguinède ; ici la réussite est complète et la végétation égale sur toute la surface ; l'on aperçoit, clairs semés, quelques pins plus élévés et plus élancés que les autres, mais c'est dû à cette circonstance que, deux ou trois ans auparavant, M. Sanguinède avait semé sur ce même terrain des pins, semis qui n'avait point réussi, mais dont quelques graines avaient donné naissance à des sujets pouvant avoir aujourd'hui de 0,80 à 1 mètre de hauteur, tandis que ceux plantés il y a huit ans, ont partout une hauteur variant de 0,35 à 0,45 centimètres de hauteur.

La surface plantée, qui comprend des endroits maigres et arides, en pente très raide, où le rocher affleure souvent, et où l'on ne voyait jamais de la verdure, produit aujourd'hui l'effet d'une vaste pépinière, tant la réussite y est complète, les pins épais et de belle venue ; ces pins sont bien assis, les racines bien étaléee, les lances de cette année sont longues et vigoureuses pour leur âge, aucun n'est rabougri, et nul doute que, l'année prochaine, les nouvelles têtes ne présentent une croissance remarquable.

M. Sanguinède a mis dans cette plantation de 4 hectares 40,000 pieds de pins d'Autriche.

Là ne se borneut pas les travaux exécutés par M. Sanguinède : au dessous de ce côteau, planté en pins noirs d'Autriche, on trouve des massifs de sapinettes, de mélèzes et de pins d'une remarquable beauté et d'une végétation incroyable, dont les têtes de l'année mesurent de 0,60 à

0,80, 0,90 et 1 mètre de hauteur ; des frênes nombreux existent dans sa prairie sur la rive gauche de la Source, et une magnifique plantation en bordure de peupliers d'Italie borne sa prairie sur la rive droite, dans tout le parcours d'un canal servant à son arrosement ; si les frênes n'ont pas été plantés par M. Sanguinède, ils sont au moins bien entretenus ; tout le reste a été créé par lui.

En résumé, la plantation de M. Sanguinède ne laisse rien à désirer. Ce qui existait dans cette belle propriété a été bien entretenu ou amélioré, ses créations sont partout de toute beauté : prairies augmentées, vignes nouvelles, M. Sanguinède n'a rien négligé pour accroître les revenus et les agréments de cette propriété, et les travaux incessants qu'il fait exécuter encore sous sa direction ne feront, tout en étant d'un excellent exemple pour ses voisins, qu'augmenter la valeur de son immeuble.

C'est sous ces impressions, que j'ai ressenties en visitant la propriété de M. Sanguinède, que je soumets au jugement de la Société ce rapport, qui ne contient q'une partie de ce que jai vu et admiré, espérant qu'elle voudra bien récompenser les succès bien mérités du concurrent et encourager ses efforts.

Veuillez agréer, etc. F. Salanson.

RAPPORT de M. Artault de Tauriac, sur les travaux de viticulture effectués par MM. Boyer, (Jean) fils, et Martin (François) de Rouffiac, commune de St-Bauzile.

Monsieur le Président,

En vous retournant les demandes des sieurs Boyer et Martin, que vous m'avez transmises en communication, j'ai l'honneur de vous adresser le résultat des visites que j'ai effectuées les 15 et 16 courant.

Viticulture. — M. Boyer, (Jean) fils.

M. Boyer possède à Rouffiac, commune de St-Bauzile, canton de Mende, une propriété qui supporte, en 1883, un impôt de 68 francs.

Parmi les parcelles qu'il cultive, celles dites *La Baume*, *Jâle-Frech* et les *Combes*, ont été depuis plusieurs années cultivées en vigne. Ce vignoble a été l'objet d'un rapport en date du 4 octobre 1781, et est inséré au Bulletin de la Société d'agriculture : Tome 32 p. 269.

La Commission des concours d'automne, dans sa séance du 27 octobre de la même année, voulut bien décerner au sieur Boyer une médaille de bronze, une prime de 40 fr. et le traité de viticulture de J. Guyot.

Depuis cette époque, le susnommé a prolongé sa vigne de la partie supérieure de quatre nouveaux étages ou terrasses et planté, à chaque, environ 500 pieds, soit un total 2,000 ceps.

La plantation a été effectuée à l'aide du plant, obtenu sur place et selon l'usage local ; avec les matériaux extraits dans la partie nouvellement défoncée, des murs nouveaux ont été construits et les anciens surélevés.

Le nivellement du sol laisse encore à désirer, mais i est à espérer que, par les matériaux que le concurrent extrait en abondance dans la partie supérieure des parcelles qu'il améliore tous les ans, il parviendra, en peu de temps, à modifier la déclivité de son sol.

La manière dont les murs nouveaux sont construits mérite d'être signalée.

Les lignes, dirigées de l'Est à l'Ouest, sont brisées aux deux tiers du parcours, et, au milieu de la propriété, la partie du mur formant le troisième tiers est avancée de

quelques mètres en avant; par cette disposition, M. Boyer s'est ménagé un double accès, sans doute en pente accentuée, mais qui lui permet, le cas échéant, de conduire facilement des attelages sur toutes ses parcelles.

Les soins de culture sont suffisants, l'égrappement, toutefois, laisse à désirer.

La vendange ayant été opérée avant la visite des lieux, il ne m'a pas été possible de vérifier l'état de maturité des raisins. La récolte en vin, en 1882, a été de 80 litres ; il a été obtenu par fermentation en cuve ouverte. La récolte de 1883 sera plus abondante.

Il y a lieu de croire que, renonçant à un procédé de vinification défectueux, M. Boyer adoptera les moyens que j'ai cru utile de lui signaler (cuve fermée, addition aux moûts de matières sucrées, etc.) et obtiendra à l'avenir un bien meilleur résultat.

Le concurrent a encore, en 1883, planté un certain nombre de ceps américains, qui lui ont été gracieusement offerts par son voisin, M. Martin. Les observations, relevées au sujet de ce nouveau cépage sont consignées au rapport suivant.

2° *Viticulture — M. Martin, François.*

M. Martin, François, propriétaire à Rouffiac, commune de St. Bauzile, cultive une propriété pour laquelle il supporte un impôt de 107 francs. Parmi les parcelles qu'il détient, et dont la plupart sont situées dans les meilleurs fonds, il en est une dite *l ou Bigna*, en pente très déclive, d'une contenance d'un hectare environ, dont une partie a été, depuis six à sept ans, plantée en vigne.

Le nom de la parcelle, d'anciens travaux que l'on constate sur les lieux, font croire que cette propriété a jadis été cultivée en vigne.

Le concurrent, a augmenté les travaux existants, exhaussé les murs de soutènement, procédé à un défoncement de 0,45 à 0,60 centimètres. Le plant employé est un mélange de Pineau, Monestel, et Négret. La plantation a été effectuée à la distance de 1 mètre sur 1 mètre 25 c.

La superficie plantée dans la période de 1878 à 1880 est de 4 ares 60 centiares ; celle de 1881 à 1883 de 7 ares 56 centiares, soit en total 12 ares 16 centiares.

La culture est soignée, la taille un peu longue, le palissage et l'ébourgeonnage un peu négligés.

La récolte en vin, en 1882, a été de soixante litres et obtenue par les procédés usités dans la localité.

M. Martin étend annuellement sa culture, qui est en voie de prospérité. Parfaitement secondé par son fils aîné François, aussi actif qu'intelligent, il peut, en quelques années, posséder un des plus beaux vignobles du Valdonnez.

Le dénommé a, en 1883, introduit sur sa culture un plant américain qui m'a paru être de la variété des *Cordifolias* (parmi lesquels on distingue le Riparia, le Taylor, le Solonis, le Vialla, le Clinton, etc. etc.). La plantation trop récente de ce cépage ne permet pas un classement exact ; mais il m'a paru plus propre à la greffe qu'à une production directe.

La plantation américaine, effectuée par M. Martin, est environ de 150 à 200 pieds.

Les jeunes ceps se sont établis avec vigueur, et sont, tout au moins, aussi avancés, à 6 mois, que nos plants indigènes à deux ans. L'espacement des pieds est de 1 mètre

sur 1 mètre sur 1 mètre 25. Cet espace est insuffisant pour une variété d'une aussi grande vigueur, et doit, au moins, à notre avis, être doublé.

Peut-être eût-il été préférable, dans l'intérêt de la viticulture locale, qu'un plant à production directe, de la variété des *Estivalis*, ait été essayé, (le Jacquez, l'Herbemont, le Norton-Virginia, le Cunningham ou tout autre). Toutefois, il y a lieu de croire que l'adoption d'un plant propre à la greffe ne sera point inutile, et permettra de conserver, en cas d'invasion phylloxérique, sans doute prochaine, les variétés acclimatées, qui offrent, sur les terres pauvres et déclives du Valdonnez, une récolte aussi satisfaisante, que serait douteuse celle d'un plant américain à production directe, recommandé, avec raison, dans des sols et des climats plus propices à la culture de la vigne.

Par les travaux qu'ils ont effectués, et les services qu'ils peuvent encore rendre, j'estime Monsieur le Président, qu'il y a lieu de signaler d'une maniére spéciale à la Société d'agriculture MM. Boyer et Martin.

Agréez, Monsieur le Président, etc.

F. A. DE TAURIAC.

RAPPORT de M. G. de Lapierre, notaire à Meyrueis, sur les travaux de viticulture exécutés par M. Boyer (Maurice), de Meyrueis, et Biau (François), des Bastides, commune de St-Pierre-des-Tripiers.

Meyrueis, le 20 octobre 1883.

Monsieur le Président,

La Société d'agriculture de la Lozère, ayant bien voulu me désigner pour visiter les travaux de viticulture exécutés par les sieurs Maurice Boyer, de Meyrueis, et François

Biau, des Bastides, je me suis rendu sur les propriétés leur appartenant, et j'ai l'honneur de vous adresser ci après le résultat de mes constatations.

Le sieur Maurice Boyer possède, tout près de Meyrueis, sur le flanc du Causse-Méjean qui domine la ville, un tènement admirablement situé à l'exposition du Midi, en terrasses superposées, communément appelées *bancels*. Ce tènement était autrefois cultivé en champ ou jardin, mais se trouvait à peu près stérile, par suite du manque d'eau. Le propriétaire a eu l'idée, un des premiers dans le pays, de planter de la vigne, et ses efforts, intelligemment dirigés, ont été couronnés d'un plein succès. Il fait produire à la surface de terrain, relativement peu étendue, dont il dispose le maximum qu'elle puisse donner. Sa vigne avait, en effet, au moment où je l'ai visitée, en pleine vendanges, un très bel aspect: tous les ceps étaient chargés de grosses et nombreuses grappes bien mûres, trop mûres presque, le sieur Boyer ayant voulu attendre le beau temps pour effectuer sa récolte. Si aux fruits on doit juger l'arbre, au résultat obtenu on doit ausssi peser la somme de travail et d'efforts qu'a dû déployer le cultivateur.

Le tènement en question peut avoir environ 35 ares ; mais la surface cultivable a été notablement agrandie par le propriétaire, qui a gagné sur les rochers et les talus. D'après ce que j'ai pu constater et d'après les renseignements que j'ai pris, il a employé des ouvriers pendant plusieurs hivers pour l'aider dans ces travaux d'amélioration ; il a fait sauter, à la mine ou à la pique, les rochers qui obstruaient le terrain, et en a construit des murs de soutènement; il a transporté de la terre, qui lui a été cédée par des voisins obligeants, aux quartiers où elle manquait et aux endroits où la profondeur ne lui paraissait pas suffisante.

Grâce à ces travaux pénibles et coûteux, il se trouve maintenant possesseur d'une belle parcelle de terrain, complantée de trois mille pieds de vigne, dont un tiers environ de Tokai et le surplus en Gamai de diverses variétés. Le premier dans notre région, le sieur Boyer a introduit l'usage de greffer la vigne ; presque tous ses ceps de Tokai proviennent de greffes exécutées sur des souches qu'il avait reconnues de qualité inférieureure ou convenant peu à notre climat. J'ai pu voir d'ailleurs de très beaux greffons d'un an où se trouvaient déjà quelques grappes bien fournies.

Le sieur Boyer procède, chaque année, à un soufrage minutieux, aux époques et de la manière usitées ; aussi n'ai-je vu aucune trace d'oïdium. Au surplus, dans toute la vigne, je n'ai remarqué que deux sujets peu vigoureux, ce qui semble indiquer un ensemble de soins bien compris.

La vendange est faite suivant l'usage du pays, mais en laissant de côté les grappes qui ne sont pas mûres ; aussi le vin obtenu est il trés appréeié, etant donné les conditions climatériques dans lesquelles il a été récolté. Le sieur Boyer compte en avoir cette année sept hectolitres ; la moyenne de ses récoltes a été jusqu'ici de 8 à 9 hectolitres, et elle ira augmentant par suite des dernières plantations, et de celles qu'il se propose de continuer dans les autres parcelles qu'il possède ; car, satisfait de ses résultats, il plante chaque année. Ses terrasses ont les unes de 10 à 12 ans, les autres de 7 à 8 ans, et enfin, les dernières plantées 1, 2 et 3 ans.

J'ai constaté qu'une extrême attention et une remarquable observation des progrès obtenus devait présider à tous les travaux faits par le candidat.

Toutes les souches sont soutenues par des échalas (la

plupart en genevrier) ; sur le bord des sentiers de service et tout le long des murs, sont très habilement disposés des fils de fer galvanisé ou des perches qui forment des treilles productives ; il cherche à augmenter cette manière de développer les sarments, l'expérience lui ayant démontré qu'il y gagne beaucoup en quantité et qualité. On comprend facilement que, la situation du terrain aidant, cette méthode permet de donner à la plante plus d'air et de soleil, par suite, de meilleures conditions de végétation et de maturité.

Un autre fait m'a frappé, c'est que pas un coin de terre n'a été négligé et qu'un pied de vigne a été planté partout où l'on a pensé qu'il pourrait trouver la nourriture qui lui est nécessaire.

En résumé, soins intelligents et persévérants ..... et succès, telle est l'impression que m'a laissée cette visite.

La Société d'Agriculture a cru devoir, il y a 5 ou 6 ans, accorder une médaille au sieur Boyer pour encourager ses efforts ; depuis, il les a multipliés, non seulement dans le sens de la viticulture, mais aussi dans celui de l'horticulture et de l'apiculture. Bien que ma mission n'ait pas été étendue à ces deux dernières questions, j'ai eu l'occasion de voir l'excellente tenue du verger et des ruches du candidat ; et je pense qu'une récompense ne pourra mieux être décernée, pour tous ces motifs, qu'au sieur Maurice Boyer.

Le sieur François Biau est propriétaire d'un petit domaine qu'il exploite lui-même, situé partie sur la commune de la Parade et partie dans celle de St-Pierre-des-

Tripiers, canton de Meyrueis. Le terrain, comme dans toute cette partie du Causse-Méjean, est calcaire, et le sieur Biau a fait ses essais d'introduction de la vigne sur les deux rives d'un ravin profond qui descend du causse jusqu'à la rivière de la Jonte. Sur la rive gauche, à l'aspect du nord-ouest, où une bonne couche d'humus avait attiré son attention, il a planté environ 2,500 pieds de Gamai de Bourgogne. Sur la rive droite, où il y a infiniment moins de terre, mais où elle est de bien meilleure qualité, et surtout où l'exposition (sud-sud-est) est bien supérieure, il a défriché quatre parcelles aux endroits qui lui ont paru le plus favorable, et il y a planté un millier de cépages de Négret, à peu près autant d'une variété de Gamai, qu'il appelle le *Courbeau*, et quelques souches de Monastel et de Terret.

Sa première plantation sur la rive gauche, faite il y a six ou sept ans, a été plus facile à exécuter ; le défoncement dans un terrain relativement profond, autrefois occupé par des bois de pin, a exigé moins de travail ; mais par contre, les derniers défrichements qu'il a faits successivement d'année en année, depuis quatre ans, sur la rive droite, dans un sol rocheux, à pente trés accentuée, où l'épaisssur de terre végétale est presque nulle, ont dû être des plus pénibles. Le sieur Biau a fait sauter à la mine de gros blocs de pierres dont les débris lui ont servi à faire les murs de soutènement de ses terrasses ; il a même dû briser menue la pierraille qui couvre le terrain pour augmenter la couche dans laquelle devait être planté le pied de vigne. En somme, il a mené à bonne fin des travaux fort coûteux, et cela en grande partie lui-même, mais aussi avec l'aide d'ouvriers nécessaires pour manier les blocs de rochers.

D'ailleurs, ses efforts opiniâtres sont venus à bout d'une

entreprise aussi ingrate, et il a obtenu de fort jolis résultats, étant donné les difficultés qu'il a eues à surmonter ; et ses voisins, un peu railleurs au début, se sont empressés de suivre son exemple.

Toutefois, le succès n'a pas été aussi complet dans les vignes de la rive gauche, malgré l'épaisseur de la couche de terre, que sur celles de la rive droite ; et dans ces dernières, les cépages qoi ont le mieux réussi sont le Négret et le Courbeau; le candidat a été moins satisfait du Monastel et du Terret. Au début, il avait été obligé, vu les ressources restreintes dont il dispose, d'accepter les espèces qu'on voulait bien lui donner ; mais il va se mettre à greffer les souches de qualité inférieure pour s'en tenir aux deux variétés qui lui ont donné de beaux produits.

Il a à tenir compte d'une altitude bien élevée et d'un climat dont les rigueurs sont seules tempérées par l'exposition exceptionnelle du terrain.

Comme culture, il donne une première façon en mars et une seconde avant les moisssons ; les souches sont fumées avec l'engrais provenant des bergeries, placé dans une rigole qu'il trace entre les rangées de ceps et qui se trouve distante de chaque pied d'environ 50 centimètres, la moyenne de l'espace compris entre chaque rangée étant d'un mètre. Le sieur Biau trouve qu'avec ce genre d'engrais, énergique par lui-même, ce mode d'application donne une action plus durable ; il y revient du reste chaque deux ans, les bestiaux que son petit domaine nourrit lui permettant d'être plus généreux de ce précieux fumier.

N'ayant jamais encore remarqué la moindre trace d'oïdium, il n'a pas eu besoin d'employer les préservatifs accoutumés.

Il a fait sa vendange depuis environ quinze jours ; il a

recueilli près de trois hectolitres de vin et espère voir sa récolte notablement augmenter dans l'avenir, par suite de ses dernières plantations et de celles qu'il compte bien faire incessamment.

En somme, j'estime que la Société d'agriculture, désireuse d'encourager les essais et les progrès, pourrait très utilement accorder une récompense au sieur Biau, qui a donné des preuves d'intelligence, d'initiative et d'activité, tant au point de vue de l'exploitation de son domaine en général, que de la culture de ses vignes, et lui attribuer en outre un des ouvrages les plus propres à le familiariser avec les travaux qu'il a entrepris.

Veuillez agréer, M. le Président, etc.

G. DE LAPIERRE.

RAPPORT de M. Monteils, Président, sur les canaux d'irrigation construits dans la commune de St-Jean-Chazorne.

M. le Maire de la commune de St-Jean-Chazorne a adressé une demande tendant à obtenir l'admission de cette commune au nombre des candidats qui sollicitent de la Société d'agriculture une prime pour irrigations.

Jamais demande ne fut plus fondée si l'on veut tenir compte de l'utilité de l'entreprise, des résultats obtenus, de la difficulté de l'exécution, du chiffre de la dépense, de l'intelligence et de l'énergie des habitants qui, comptant sur leurs seules ressources, se sont, depuis une époque très éloignée, constitués en syndicat et ont ainsi porté l'aisance et la fécondité dans des régions vouées par la nature à une complète stérilité.

Le mérite des habitants de la commune de St-Jean-Chazorne ressort de la simple énumération de leurs travaux.

1° Construction, en 1866, d'un canal de St Jean-Chazorne à Planchamp, de 7 kilomètres 550 mètres, 50 centimètres.

2° Construction en 1825, d'un canal dit Prise des Baumes à la Penderie, de 3 kilomètres 520 mètres 80 centimètres, ne dépassant pas la commune.

3° Construction, en 1790, d'un canal dit Prise du Chambon à la Penderie, de 3 kilomètres 420 mètres 40 centimètres, ne dépassant pas le territoire de la commune.

4° Construction, en 1790, d'un canal dit Prise de Chirac, de 500 mètres 90 centimètres, ne dépassant pas le territoire de la commune.

5° Construction, en 1768, d'un canal dit Prise de la Lichaire, de 1 kilomètre 125 mètres, ne dépassant pas le territoire de la commune.

6° Construction, en 1831, d'un canal dit Prise du Cros de l'Asé, de 1 kilomètre 788 m., se continuant dans la commune de Planchamp.

7° Construction d'un canal dit Prise del Tour, de 510 mètres, dont la date de la construction est ignorée.

8° Construction, en 1750, d'un canal dit Prise des Beaumes, de 600 mètres, ne dépassant pas le territoire de la commune.

9° Construction d'un canal dit Prise du Féradou, de 2 kilomètres 300 mètres, dont la date de la construction est inconnue et qui se continue dans la commune de Planchamp.

10° Construction, en 1855, d'un canal dit Prise de Belème, de 4 kilomètres 100 mètres, qui se continue dans la commune de Planchamp.

Les neufs premiers canaux sont alimentés par la riviére de Borne, le dixième par le Chassezat.

Ces canaux sont administrés par tous les intéressés.

Cette énumération de 10 canaux, mesurant ensemble une longueur de 24 kilomètres 865 mètres, suffit pour faire ressortir l'importance des sacrifices consentis par les habitants de la commune de St Jean-Chazorne, et leur prétention légitime à avoir fait une œuvre éminemment utile au pays.

J'ai donc l'honneur de proposer à la Société d'agriculture de vouloir bien décerner à la commune de St-Jean-Chazorne une de ses plus hautes récompenses.

A. Monteils.

RAPPORT, par M. Gaillardon, notaire, sur les travaux d'améliorations diverses, exécutés par M. Pagès (Etienne), propriétaire à Tatula, commune de St-Chély-d'Apcher.

St-Chély-d'Apcher, le 11 octobre 1883.

Monsieur le Président,

Conformément à votre lettre d'invitation du 13 septembre, j'ai visité les divers travaux agricoles exécutés par M. Pagès, Etienne, de Tatula. Ces travaux, d'une nature exceptionnnelle, peuvent se diviser en trois catégories :

1° Défrichements et transports de terre végétale.

2° Travaux de soutènement.

3° Plantations.

1re *Section.* — *Défrichements.*

La propriété dite de Tatula, appartenant au sieur Pagès, ne comprenait, en 1873, date de son acquisition, qu'une prairie et deux champs d'un rendement difficile et peu fructueux. Aujourd'hui, la prairie, bien irriguée et entretenue avec soin, est d'un excellent produit et mérite dans le rapport une mention spéciale. L'une des terres, située à l'ouest de ladite prairie, d'une contenance de 80 ares, lorsque Pagès en devint propriétaire, était absolument improductive. Par un travail opiniâtre, le propriétaire, ayant extrait péniblement les nombreux rochers qui en rendaient la culture impossible, obtint, en trois années de défrichements, un champ d'une plus grande étendue (1 hect. 25) et dont le rapport moyen est de 47 doubles décalitres de seigle, soit annuellement 23 doubles décalitres 500 pour la moitié ensemencée.

L'autre terre, au nord de la maison d'habitation, a été agrandie, toujours par défrichements, de 25 ares environ.

Deux jardins, entourant la maison, ont été créés sur le rocher par de nombreux coups de mine et le transport d'une masse considérable de terre végétale.

Sans le secours d'aucune bête de somme ou de trait, Pagès, par sa seule acttvité, a extrait de son terrain une énorme quantité de blocs de granit qui ont servi récemment à une construction. Un emplacement uniforme et cultivable ainsi obtenu, l'agriculteur rapporta, d'une colline distante de 1200 mètres environ, un nombre incalculable de mètres cubes de terrain végétal. Par ces travaux successifs, Pagès a agrandi d'un tiers la propriété de Tatula.

2e *Section.* — *Soutènements.*

La déclivité très-prononcée du sol imposait à Pagès l'obligation de maintenir le fonds, par lui transporté sur une base granitique, au moyen de murs de soutènement droits ou en talus. Echelonnées sur le flanc de la colline, ces constructions, d'une résistanceéprouvée, quoique faites sans art, dénotent chez son auteur une volonté énergique, active et éclairée.

3e *Section.* — *Plantations.*

Les plantations en bordure faites par Pagès, qnoique de peu d'importance, vu l'exiguïté de sa propriété, remontent à 1873 et méritent aujourd'hui les honneurs d'un rapport.

Toutes les parcelles de terrain composant la propriété de Tatula (dix hectares environ) sont entourées d'ormeaux, de frênes ou de bouleaux de belle venue. On peut évaluer à 400 le nombre d'arbres plantés par Pagès.

Dans l'un de ses jardins, celui-ci a créé une pépinière renfermant les trois essences employées avec succès dans le nord de la Lozère : ormeau, frêne, bouleau, pin pour mémoire.

De cette pépinière (50 plants environ) créée il y a six ans, le propriétaire retire annuellement environ 10 pieds pour remplacer ou augmenter le chiffre de ses plantations antérieures.

Chaque année, sont également faits des semis (essences indiquées) dont la réussite peut être efficacement jugée.

Des bouquets d'arbres (bouleaux et ormeaux) nombreux et heureusement venus, couvrent la surface de la colline « au crâne autrefois dénudé. »

De l'examen des divers travaux agricoles exécutés par Pagès, nous pouvons conclure que, soit par leur importance (augmentation d'étendue), soit par leur difficulté d'exécution (defoncements, épierrements) les améliorations faites par le sieur Pagès sur un sol ingrat, avec des ressources médiocres, méritent un encouragement, un prime, dont l'importance sera appréciée par le jury.

Veuillez agréer, etc.

F. Gaillardon.

PRIX DES GRAINS PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — OCTOBRE 1883.

ARRONDISSEMENTS	DÉSIGNATION DES MARCHÉS	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	19 25	19 25	16 »	16 »	13 50	13 50	13 50	13 50	7 50	7 50
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	10 »	10 »
MARVEJOLS	La Canourgue	20 66	20 66	17 50	17 90	15 14	15 14	13 73	13 73	8 05	8 05
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	17 85	17 85	» »	» »	16 25	16 25	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	14 75	15 83	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	13 »	13 25	10 »	10 50	8 »	8 »
	Mende	19 35	19 35	16 85	16 85	13 50	13 50	12 50	12 50	8 50	8 50
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	9 »
	Prix moyen	19 36	19 48	16 91	16 91	14 68	14 83	12 94	13 05	8 50	8 50

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

COMMUNIQUÉES

Par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

Hauteurs de pluie tombée pendant les mois de l'année courante ci-après désignés, observées aux différentes stations du département de la Lozère. (Totaux par mois.)

DÉSIGNATION DES STATIONS	Altitude du pluviomètre	Octobre	Novembre
		mm.	mm
BELVEZET (Chassézac, affluent de l'Ardèche)...	1273	31.30	40.40
VILLEFORT (Altier, affluent du Chassézac).....	600	198.»	47.75
VIALAS (Cèze, bassin du Rhône).....	520	77.70	45.90
Le THORT (bassin du Rhône).....	1100	51.90	55.50
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE (bassin du Gard)..	500	22.50	28.50
MASSEVAQUE (entre Tarn et Hérault).....	1150	72.60	54.30
Le PONT-DE-MONTVERT (Tarn).....	900	85.45	51.30
MEYRUEIS (Jonte).....	710	64.80	47.70
FLORAC (Tarnon).....	551	41.20	26 65
MONTMIRAT (entre Tarn et Lot).....	1041	36.90	34.»
Le MASSEGROS (Aveyron).....	850	99.80	96.50
Le BLEYMARD (Lot).....	1080	42.80	45.20
BAGNOLS (Lot).....	910	50.30	49.10
MENDE (Lot).....	722	41.30	45.75
Can de LA ROCHE (bassin du Lot).....	»	77.40	51.70
Baraque de ST-DENIS (bassin du Lot).....	»	61.30	89.»
MARVEJOLS (Coulagne, affluent du Lot).....	670	66.50	98.70
ST-LÉGER-DU-MALZIEU (Trueyre, affluent du Lot).	870	29.60	68.50
ST-CHÉLY-D'APCHER (Trueyre, affluent du Lot).	1016	56.20	50.40
NASBINALS (Bez, affluent de la Trueyre).....	1200	105.».	92.50
CHATEAUNEUF (Chapauroux, affluent de l'Allier)	1290	53.52	44.71
CHEYLARD-L'EVÊQUE (Allier).....	1150	46.70	36.70
LANGOGNE (Allier).....	920	60.55	28.45
NOTRE-DAME-DES-NEIGES (entre Allier et Ardèche.	1120	63.80	39.40

Liste des publications
reçues pendant le mois de novembre 1883.

Gazette des Beaux-Arts. — Rubens (8e article) par Paul Muntz. — L'exposition nationale de 1883. — Le cheval dans l'art. — Collections Spitzer : Les étoffes et les broderies. — L'exposition d'Amsterdam. — Bibliographie.
Journal des Savants, octobre 1883.
Revue des travaux scientifiques publiés en 1882, tome 3 nos 5, 6 et 7, 1883
Bulletin mensuel de la Société des Sciences etc. de la Basse-Alsace, novembre 1883.
Bulletin mensuel de la Société nationale d'acclimatation, septembre 1883.
Comité d'étude et de vigilance contre le philloxera de l'arrondissement d'Alais. — Rapport de la Commission sur le Concours de 1883.
La caverne de Montlaur ou de l'Herm (Ariège), notice avec planches, par Gustave Marty. — 1883.
Bulletin de la Société des agriculteurs de France, (1er novembre 1883.)
Bulletin hebdommadaire de l'association scientifique de France, novembre 1883.
Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône, septembre et octobre 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture du Var à Toulon, octobre 1883.
Messager agricole du midi, 10 novembre 1883.
Journal d'agriculture pratique.
Journal de l'agriculture.
Bulletin de la Société d'agriculture de l'Indre, 1er et 2e trimestre, 1883.
Planches nos 1 et 2 à joindre au volume des Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, année 1882-1883, après la page 71.
Carte générale et coupes des bassins houillers de la Loire, par M. L. Gruner, 1881 (2 planches.)
Mémoires et comptes rendus de la société scientifique et littéraire d'Alais, année 1881, n° 1.
Bulletin de la Société d'étude des sciences naturellse de Nimes, septembre 1883.
Revue des langues romanes, octobre 1883.
Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, année 1882, nos 10 et 11.
Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, juillet 1883.
Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture d'Alger, 3e trime 1883.
Journal de la Société nationale et centrale d'horticul de France, octobre 1883.
Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture Vaucluse, octobre 1883.
Mémoire sur l'alimentation publique, Paris, 1883.
L'Avilcuteur.
Le Monde horticole.

LE MESSAGER AGRICOLE, *revue des association des intérêts agricoles du Midi*, publié sous la directio M. le Docteur Frédéric Cazalis, paraissant le 5 de ch mois. — 6 fr. par an. — Montpellier, à l'imprimerie G rue du Grand-Galion, 2. — Paris, à l'agence Havas, Jean-Jacques-Rousseau, 3.

AVIS

Aux Membres Correspondants

Pour éviter à MM. les Correspondants la peine d'env leur cotisation, la Société la fera, désormais, recouv domicile, comme celle des autres membres.

MM. les auteurs des Rapports ou mémoires imprimés le Bulletin pourront en faire exécuter, à leurs frais, un à part, aux prix suivants, en s'adressant à l'imprimeur.

La demande devra en être faite directement à l'impri avant le tirage du *Bulletin*, attendu que les planches ne pas conservées.

NOMBRE DE FEUILLES.	25 Exempl.	50 Exempl.	100 Exempl.	200 Exempl.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pour une feuille 16 pages, papier, pliage, piqûre.....	4 50	6 »	8 »	14 »
Trois quarts de feuille 12 pages.	4 50	6 »	8 »	12 »
Demi-feuille 8 pages.....	3 »	4 »	5 »	8 »
Quart de feuille 4 pages.....	3 »	4 »	5 »	6 »
Couverture non impr. couleur.	0 40	0 60	1 20	2 »
Id. imprimée id.	3 »	4 »	5 »	6 »
Composition d'un titre d'entrée spécial pour le tirage à part d'un Mémoire : 1 fr.				

Les frais de remaniement nécessités par les corre que feraient après coup les auteurs ne sont pas comp ces conditions.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

Industrie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

TOME XXXIVe. — 1883

—

Décembre.

MENDE
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE C. PRIVAT,
Rue Basse, 5.

—

1883

SOMMAIRE.

PREMIÈRE PARTIE. — *Agriculture, etc.* — Séance du 13 décembre 1883, page 377. — Séance publique annuelle du 27 décembre 1883, page 383.

Prix des grains, par hectolitre, d'après les mercuriales des marchés du département de la Lozère (Novembre et décembre 1883), p. 402, 403.

Observations météorologiques communiquées par M. l'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Mende (Décembre 1883), p. 374.

DEUXIÈME PARTIE. — Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan.

AVIS.

POUR FAIRE PARTIE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, il faut être présenté par un Membre ou en faire la demande à M. le Président.

La Société se compose :

1° De Membres titulaires, dont la cotisation annuelle est de 10 francs ;

2° De Membres associés, dont la cotisation annuelle est de 5 francs ;

3° De Membres correspondants, domiciliés hors du département, payant aussi une cotisation annuelle de 5 francs.

NOTA. — Le Bulletin mensuel est régulièrement adressé à chaque Membre.

AVIS DU COMITÉ DE PUBLICATION.

La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés au Bulletin.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1883.

Présidence de M. MONTEILS, Président.

Présents : MM. André, Auricoste, l'abbé Bosse, Caupert, L. Jourdan, Rimbaud, Roussel, Simon et Vincens.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

— M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a annoncé à M. le Président que la 9e livraison (3e partie) des recherches zoologiques exécutées par la mission du Mexique est à la disposition de la Société. — Remerciements.

— M. Gustave Marty, de Toulouse, a adressé à M. le Président une lettre de remerciements pour sa nomination comme Membre Correspondant de la Société.

— M. Nègre, jardinier à Orfeuillette, a également adressé ses remerciements pour les récompenses honorifiques qui lui ont été accordées aux derniers concours d'automne.

— M. le Président désirant entretenir la Société d'agriculture de la question relative à l'amélioration de l'espèce bovine dans la Lozère, s'exprime ainsi :

« Le département de la Lozère, en 1879, pos-
« sédait 51,290 bêtes à cornes.

« Le Conseil général a pensé qu'il serait utile
« d'appeler l'attention de la Société d'agriculture

« sur les améliorations dont était susceptible une « race d'animaux qui, par son aptitude au travail, « à l'engraissement et à la production laitière, « constitue une des principales sources de la for- « tune publique dans le département.

« Dans sa séance du 4 avril dernier, à la suite « d'une proposition d'un de ses membres, qui « avait pour but le perfectionnement de la race « bovine de la Lozère, il a émis le vœu, à l'una- « nimité, que M. le Ministre de l'agriculture voulût « bien, sur les fonds spéciaux mis à sa disposi- « tion pour cet objet, accorder à la Société d'a- « griculture une subvention destinée à l'amélio- « ration de la race bovine dans la Lozère.

« J'ai l'honneur de proposer à la Société de « voter des remerciements au Conseil général de « la Lozère pour cette nouvelle marque d'intérêt « qu'il nous témoigne, et d'adresser à M. le Minis- « tre de l'agriculture un vœu conforme à celui « qui a été formulé par l'Assemblée départemen- « tale.

« Il serait ainsi conçu :

« La Société d'agriculture,

« Considérant que les progrès de la culture « dans la Lozère, caractérisés par l'extension des « prairies naturelles et le grand développement « donné à la production fourragère, ont considé- « rablement accru les ressources de l'alimentation « du gros bétail ;

« Considérant qu'il existe, dans la Lozère, deux « races principales d'animaux de l'espèce bovine, « l'une de taille petite, peu musclée et par suite « moins apte au travail et au commerce de la « boucherie, bonne laitière, très sobre, habitant

« les causses et les terrains calcaires ; l'autre, de « taille élevée, aux muscles puissants, apte à la « fois au travail, à l'engraissement et à la pro- « duction laitière, vivant dans les régions grani- « tiques et sur les plateaux de l'Aubrac ; la pre- « mière, simple objet de transactions locales ; la « seconde, recherchée à la fois par les cultivateurs « lozériens et par les marchands étrangers pour « les exportations lointaines, sur les marchés de « Marseille et de Paris ;

« Considérant que, tout en encourageant le per- « fectionnement de la première de ces deux races, « il importe surtout de favoriser la propagation « dans toutes les communes du département de la « seconde, cause principale, sinon unique, de la « richesse des habitants de l'Aubrac,

« Emet le vœu que M. le Ministre de l'agri- « culture, prenant en considération le désir ex- « primé par le Conseil général de la Lozère, « dans sa séance du 4 avril dernier, veuille bien, « sur le crédit spécial voté par la Chambre des « députés en faveur de l'amélioration des races « bovines, accorder à la Société d'agriculture une « subvention particulière destinée à l'amélioration « de l'espèce bovine de la Lozère. »

La Société d'agriculture adopte le vœu qui précède et prie M. le Préfet de vouloir bien le transmettre à M. le Ministre, en lui accordant l'appui de sa haute recommandation.

— *Protection des oiseaux.* — Sur la proposition motivée de M. le Président, la Société émet le vœu suivant, qui sera transmis à M. le Préfet avec prière de le prendre en considération et d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'inviter l'inspection

académique à porter à la connaissance de MM. les instituteurs les dispositions qui seraient prises en vue de la conservation des petits oiseaux :

« La Société d'agriculture,

« Considérant l'accroissement des ravages oc-
« casionnés à l'agriculture lozérienne et aux arbres
« fruitiers par les insectes, et notamment l'enva-
« hissement continu des vignobles du pays par le
« phylloxera ;

« Considérant que le seul moyen d'y mettre un
« terme consiste dans la protection et le repeu-
« plement des oiseaux insectivores ;

« Considérant la persistance avec laquelle leur
« destruction est poursuivie à l'aide du fusil et
« des filets, à toute époque de l'année et même
« en temps de neige ;

« Considérant que la loi de 1844 sur la chasse,
« dans son article 9, arme l'autorité de moyens
« efficaces de répression,

« Appelle sur ce fait la bienveillante sollicitude
« de M. le Préfet, et émet le vœu que la chasse
« au fusil ou au filet des petits oiseaux insectivo-
« res, autres que les oiseaux de passage, soit in-
« terdite, ainsi que leur colportage, leur mise en
« vente chez les marchands de comestibles et
« dans les établissements publics, principalement
« en hiver, époque où la rigueur du temps et la
« famine amènent les petits oiseaux près des cen-
« tres habités et rendent leur destruction facile. »

MM. L. Jourdan et Auricoste sont priés de vouloir bien s'intéresser à ce vœu, en le recommandant à M. le Préfet et ensuite à M. l'Inspecteur d'académie.

— Plusieurs membres de la Société d'agriculture ayant demandé qu'une réduction de prix leur fût accordée lorsqu'ils font, pour leur propre compte, des achats d'arbres à la pépinière départementale, il est décidé qu'à l'avenir, il leur sera fait une remise de 25 %.

— M. André, archiviste, fait don au Musée d'un écusson gravé sur pierre, par lui trouvé dans une rue de Mende. Cet écusson représente un casque acosté de deux étoiles à cinq pointes.

La Société exprime ses remercîments à M. André pour ce don qu'il fait au Musée.

— M. André dépose également sur le bureau 15 pièces de monnaies en argent et en billon, provenant de fouilles récemment faites au quartier de La Vabre, près Mende. Ces monnaies étaient renfermées dans un vase en terre que la pioche des ouvriers a brisée. On évalue à 200 ou 300 le nombre de pièces de monnaies qui ont été trouvées dans ces fouilles. Ce sont des monnaies papales, parmi lesquelles quelques-unes d'Urbain V, de Gênes, de Savoie, du Dauphiné, et des monnaies françaises de Charles V à Charles VIII.

Ces pièces prendront place dans le médaillier du Musée.

— Le Conseil général a fait remettre à la Société, à titre de dépôt, les deux publications ci-après désignées, provenant du Ministère de l'Intérieur — Service de la carte de France et de la statistique graphique :

1° Album de statistique graphique 1882. — Dénombrement de la population. — Emigration française. — Hospices et bureaux de bienfaisance. - Enfants assistés. — Aliénés. — Elections.

2° Album de la statistique graphique du service vicinal, 1883. — Situation matérielle des trois catégories de chemins vicinaux au 31 décembre 1880. — Prix moyen de construction et d'entretien. — Ressources et dépenses. — Impôt de la prestation. — Routes départementales. — Personnel vicinal. — Etat général des voies de communication.

— M. Rimbaud entretient la Société du mémoire que M. Albert Fayet a dressé sur les anciens usages locaux. Le rapport de la Commission sera prochainement terminé.

— M. Roussel fait connaître que l'administration des Ponts et chaussées s'occupe de donner plus d'extension aux observations météorologiques qui se font dans le département sous sa direction.

A cet effet, il demande si la Société d'agriculture ne jugerait pas à propos de contribuer, par la publication de son Bulletin, aux améliorations projetées.

M. le Président donne à M. Roussel l'assurance que la Société est toute disposée à donner son concours le plus empressé aux nouvelles mesures qui seront adoptées dans l'intérêt de la météorologie lozérienne.

NOMINATIONS

Membre titulaire.

M. Fontes, Jean, horticulteur au Malzieu-Ville.

Membres associés.

M. Pantel, instituteur à La Vessière-Noire, commune de Blavignac;

M. Touzéry, Etienne, propriétaire à Chabanettes, commune de St-Pierre-le-Vieux;

M. Giral, agent-voyer du service vicinal, à Langogne.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du 27 décembre 1883,

Présidée par M. le PRÉFET.

La séance publique annuelle, fixée par la statuts de la Société au lendemain de la foire de la Toussaint n'ayant pas pu avoir lieu à cette date, s'est tenue, le 27 décembre, dans la salle du Musée, sous la présidence de M. E. MORDON, préfet de la Lozère, président d'honneur. M. Monteils, président, M. E. de Lescure, vice-président, et M.

l'abbé Bosse, secrétaire-général, avaient pris place aux côtés de M. le Préfet.

En ouvrant la séance, M. le le Préfet a prononcé l'allocution suivante qui a vivement captivé l'attention de l'auditoire :

MESSIEURS,

Permettez-moi de prendre la parole pour quelques très-courts instants. Je voudrais tout d'abord remercier votre honorable Président d'avoir bien voulu m'inviter à presider cette réunion, qui a pour but d'honorer l'agriculture, l'industrie, les sciences et les beaux arts. Ce sont choses dont s'occupe votre Société avec un zèle et une compétence auxquels je me fais un devoir et un plaisir de rendre hommage.

Votre exposition agricole, industrielle, scientifique et artistique du mois de septembre, m'est encore présente ; je me souviens d'être venu, d'avoir vu et... quant au dernier mot de la phrase fameuse du grand capitaine romain, c'est à vous-mêmes, Messieurs, qu'il doit être appliqué, car cette exposition si intéressante, si bien ordonnée, a été une des grandes attractions du Concours régional de Mende, et l'on peut dire que son succès a eu l'éclat d'un réel triomphe. C'est par des actes qu'on s'affirme, et votre exposition a été un acte. J'y ai applaudi des deux mains, comme j'ai applaudi à ce beau Concours régional qui a montré que le département de la Lozère ne reste pas en dehors de l'activité nationale.

La Société d'agriculture ne s'en tiendra pas là, j'en ai la conviction. Le champ ouvert à son initiative et à ses

efforts est des plus vastes, et je vous demande la permission, en terminant, d'exprimer un vœu qui m'est inspiré par quelques lignes que je lisais tout-à-l'heure, avant de venir ici, au sujet d'une institution d'enseignement public appelée à rendre de grands services. Je veux parler de la création de musées cantonaux, comme il en existe déjà dans bon nombre de régions, et dont l'utilité incontestable peut aller de pair avec celle des bibliothèques cantonales. Une institution de ce genre me semble particulièrement digne de figurer dans le programme de la Société d'agriculture de la Lozère. Les productions naturelles de ce pays, les produits de l'industrie locale, les minéraux, les fossiles, les insectes, les médailles, les poteries, les constumes, etc., etc. y seraient rassemblés, classés, étiquetés, annotés. L'initiative que vous prendriez à cet égard ne manquerait pas de provoquer une émulation féconde. Tout vous convie à cette œuvre, Messieurs ; votre département n'est pas aussi pauvre qu'on veut bien le prétendre ; il a des richesses et des trésors qu'il serait vraiment patriotique de mettre en valeur, et je crois fermement que l'organisation de musées cantonaux dans la Lozère serait une œuvre éminemment bonne et utile.

Je serais heureux de vous voir partager ma croyance, Messieurs, persuadé que, sous votre impulsion, l'idée que je vous soumets porterait d'excellents fruits.

Après le discours de M. le Préfet, M. Monteils a prix la parole et s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Préfet,

Messieurs,

Le premier sentiment que j'ai à exprimer devant vous, au nom de la Société d'agriculture de la Lozère, est un sentiment de gratitude envers M. le Ministre de l'agriculture qui, par des subventions, chaque année plus importantes, montre sa sollicitude croissante pour les intérêts agricoles du département.

J'ai également à adresser l'expression de notre reconnaissance au Conseil général de la Lozère, dont les encouragements pécuniaires, largement accordés, permettent à notre Société de poursuivre l'œuvre de progrès agricole qui fait l'objet de son existence.

Que M. le Préfet agrée nos remercîments d'avoir bien voulu, à l'exemple de ses prédécesseurs, accepter le titre de Président honoraire de la Société d'agriculture et, en exerçant aujourd'hui les fonctions, donner à cette séance un éclat inaccoutumé.

Ces divers témoignages d'estime des pouvoirs publics, la Société d'agriculture est fière de les recevoir et heureuse de les publier.

En effet, M. le Ministre de l'agriculture qui, jusqu'en 1879, attribuait à la Société, comme subvention pour la tenue des concours d'automne, la somme de 1,500 francs, en a successivement élevé le chiffre et l'a porté, en 1880, à 2,200 fr. ; en 1881 et 1882, à 2,400 fr., et, cette année, à 3,000 francs.

Imitant l'exemple de son collègue et se rendant aux instances d'un membre de notre Société, M. le sénateur de Rozière, M. le Ministre de l'instruction publique a, depuis 1881, porté de 300 fr. à 500 fr. le chiffre de sa subvention.

Non moins généreux pour nous, le Conseil général de la Lozère a augmenté de 1,500 fr. la somme qu'il nous alloue.

A des marques si nombreuses de bienveillance, comment a répondu la Société d'agriculture ? Comment les a t-elles justifiées ?

Elle a agrandi le programme de ses concours et augmenté la valeur de ses récompenses.

Aux encouragements accordés à l'épierrement des champs, à la création de prairies artificielles, à l'arboriculture, au reboisement, elle a ajouté les primes à l'irrigation, soit par eau courante, à l'aide de canaux tels que les communes de Planchamp, des Balmelles et de St-Jean-Chazorne nous en montrent de remarquables modèles ; soit par emmagasinement, dans de vastes citernes, de l'eau qui tombe du ciel et s'écoule sans profit le long des torrents ou à la surface des chemins : méthode avantageuse, à la portée du petit comme du grand propriétaire, qui permet l'établissement de cultures potagères productives dans des régions que les ardeurs dessèchantes du soleil rendaient auparavant, pendant l'été, presque stériles.

Une entreprise non moins utile a tenté notre Société, celle de modérer les ravages du phylloxera.

Cet insecte redoutable, qui a envahi ou détruit les deux tiers des vignoles en France, et cause au pays une perte annuelle de plus de cinq cents millions, bravant l'altitude de notre région et, en hiver, la rigueur du climat, a, de-

puis quelques années, fait son apparition dans notre département.

Sous son action destructive, l'arrondissement de Florac a déjà perdu la plus grande partie de ses vignobles ; ceux de l'arrondissement de Marvejols commencent à être atteints.

De tous les moyens essayés pour lutter avantageusement contre l'insecte dévastateur, le seul que l'expérience ait montré efficace consiste dans la plantation de ceps américains.

Comment les obtenir et les mettre à la disposition des viticulteurs ? La Lozère, maintenue par erreur dans la catégorie des départements indemnes de philloxera, ne pouvait, par suite de cette décision, recevoir des plants racinés ou des boutures provenant de pays phylloxérés.

Dans ces conditions difficiles, la Société d'agriculture n'avait à sa disposition qu'un moyen, la méthode des semis.

Bravement, elle s'est mise à l'œuvre et, soutenue par les subventions du Conseil général, elle se trouve aujourd'hui en mesure de fournir aux viticulteurs les plants américains nécessaires à la reconstitution des vignobles détruits.

Mais, ainsi que l'indique son nom, la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère n'a pas seulement en vue le progrès agricole ; elle poursuit, avec non moins d'intérêt, la découverte et la conservation de tout ce qui a trait aux sciences et aux arts dans le département.

Au premier rang de ses préoccupations, elle a placé le soin de recueillir pieusement et de publier les divers documents qui concernent notre histoire locale.

Le récit des luttes intestines des seigneurs Gévaudanais

qui se partageaient le territoire ; celui des revendications des municipalités leur disputant courageusement, seules ou avec l'appui de l'autorité royale, leurs franchises ; le tableau lugubre des souffrances qu'endurèrent nos pères par le fait de l'invasion anglaise, de la domination espagnole, et que les chroniques du temps nous représentent dépouillés de leurs bestiaux par un vainqueur impitoyable, abandonnant leurs terres en friche pour se réfugier derrière les remparts des villes et y mourir de faim ou de la peste ; plus tard, la relation de nos guerres religieuses et de nos luttes fratricides ; enfin, l'avènement, en 1789, d'un état politique et social nouveau, accueilli avec enthousiasme par les uns, avec défiance par les autres, et qui donna lieu, dans la Lozère, à des résistances héroïques et à des répressions sanglantes, telle est l'analyse sommaire de l'œuvre que publie actuellement la Société d'agriculture et qu'elle achèvera dans deux ans.

Ces documents précieux, véritables reliques de la patrie lozérienne, existent à l'état de manuscrit unique dans nos archives ; ils pouvaient, par suite d'un accident imprévu ou sous l'injure du temps, disparaître et avec eux l'histoire si palpitante de notre passé.

Avec un zèle au-dessus de tout éloge, une intelligence des plus remarquables auxquels je suis heureux de rendre ce public hommage, M. André, notre laborieux archiviste, a bien voulu donner ses soins à cette publication et la mener heureusement à son terme.

Néanmoins, quel que soit leur attrait, les études historiques ne doivent pas faire dévier la Société d'agriculture de son but principal.

Chargée surtout de veiller sur la situation agricole du

département, de signaler, avec les dangers qui la menacent, les moyens de les éviter, elle s'est demandé quelles conditions nouvelles créerait aux cultivateurs lozériens l'inauguration prochaine du chemin de fer de Mende à Sévérac.

De toutes parts on exprimait la crainte que la culture des céréales, insuffisamment rémunératrice à l'heure actuelle, par suite du prix élevé de la main d'œuvre, de la diminution de plus en plus marquée des vocations agricoles et de la recherche des fonctions publiques salariées, deviendrait onéreuse aussitôt que les grains, de provenance étrangère ou des départements voisins, nous seraient expédiés, de Toulouse ou de Marseille, par le chemin de fer de Mende à Sévérac.

L'exactitude de cette assertion méritait d'être contrôlée, quand il s'agit d'un département comme celui de la Lozère, où l'on ensemence en froment, méteil et seigle 61,326 hectares de terrain, lesquels ont produit, en 1881, un rendement de 657,842 hectolitres de grains.

Pour se convaincre que cette crainte n'est pas fondée, il suffit de consulter les prix du blé, durant la même semaine, sur les marchés de Mende, Toulouse, Arles ou Marseille, en 1882 et 1883.

On constate ce fait imprévu que, sur 91 marchés recensés, le prix du quintal métrique de blé a été, dans 47 marchés de Toulouse et d'Arles, supérieur à celui du blé sur le marché de Mende, à la même époque.

En outre, l'infériorité du prix constaté dans 44 marchés de Toulouse et d'Arles, eu égard à ceux de Mende, disparaît complètement si, au prix d'achat du blé sur les deux premières places, on ajoute le prix de son transport à Mende, par voie ferrée, à raison de 2 fr. 30 par quintal métrique, pour les expéditions de Toulouse, et de 2 fr. 70 pour celles de Marseille ou d'Arles.

L'importation en nature des blés étrangers ne constituera donc pas une concurrence à craindre pour nos grains.

Le danger réside dans l'importation des farines de Marseille. C'est à cette cause seule qu'il faut attribuer la triste nécessité dans laquelle nos cultivateurs se trouvent de vendre leurs céréales à des prix inférieurs au prix de revient.

Quelque avantageuses qu'elles paraissent par leur aspect, leur avidité pour l'eau et, par suite, leur rendement supérieur en pain, on ne saurait oublier que ces farines doivent ces conditions à des éléments dont il importera à la Société d'agriculture de faire rechercher la composition, aussi bien au nom de l'hygiène et de la santé publique que des intérêts de la culture locale.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait méconnaître la gravité de la situation de la partie de notre département où la culture des céréales constitue la principale et quelquefois l'unique récolte.

C'est le devoir de la Société et ce sera son incessante tâche de rechercher et d'indiquer les nouvelles industries agricoles destinées à remplacer la culture du blé et à fournir ainsi, à une partie de la population lozérienne, les moyens d'éviter la misère et l'émigration.

Au nombre des questions vitales qu'elle aura à étudier en premier lieu, se trouvent celles relatives à l'élève du bétail et à l'accroissement de la production fourragère ;

A l'amélioration des races locales de l'espèce bovine, soit par la sélection dans l'espèce, dénommée race Gévaudanaise, par l'ancien Président de notre Société, M. le sénateur Roussel, soit par la substitution aux races abâtardies, qui occupent une partie du département, de la race

d'Aubrac, cause principale de la grande prospérité de la région qui la possède ;

A la vulgarisation des méthodes nouvelles pour l'utilisation du lait et de ses dérivés, la fabrication du beurre, celle du fromage, qui fait la fortune de deux départements voisins, et a donné lieu en 1803, dans le Cantal, à un mouvement d'affaires de cinq millions, et, dans l'Aveyron, en 1878, à la production de quatre millions cinq cent mille kilogrammes de fromage de Roquefort ;

A l'arboriculture fruitière commerciale, c'est-à-dire à la propagation des espèces de fruits recherchés pour l'exportation et auxquels les conditions climatériques de nos collines et de nos vallées donnent une chair délicate et savoureuse qui en assureront la vente lucrative ;

Enfin, à la pisciculture, industrie destinée à accroître nos ressources alimentaires, dont l'origine semble récente, et que néanmoins les seigneurs Gévaudanais du XIVe siècle pratiquaient, avec succès, sur les contreforts de la montagne de la Lozère, à l'aide de barrages et dans des viviers connus sous les noms de Peschau de las Sagnes, Peschau de la Fage.

Ce dernier, après trois cents ans d'interruption, vient d'être reconstitué par un membre de la Société d'agriculture, M. le docteur Barandon, et, dans quelques années, nous l'espérons, sera l'objet d'une exploitation rémunératrice.

Tels sont quelques-uns des travaux auxquels la Société d'agriculture s'est livrée durant ces dernières années ; tels sont ses projets d'avenir.

Avant de terminer, permettez-moi de vous entretenir quelques instants de l'Exposition industrielle, forestière et des beaux-arts, ainsi que l'Exposition d'électricité que la

Société d'agriculture avait annexées au Concours régional.

Jamais pensée patriotique ne fut aussi vite acceptée, ni plus promptement réalisée.

Montrer aux visiteurs du Concours régional, sous une forme restreinte, les ressources de la Lozère, ses forces productives industrielles, ses richesses minières et forestières, ses trésors artistiques, ses connaissances théoriques et pratiques des problèmes les plus nouveaux qu'agite cette science de la lumière, de la force et du mouvement réunies dans un seul agent, l'électricité, fut l'œuvre de tout le monde, car chacun s'empressa d'y concourir.

A tous aussi la Société d'agriculture doit les plus vifs remercîments ;

A Messieurs les exposants, qui n'ont reculé devant aucune fatigue, ni aucun sacrifice pour se montrer les dignes gardiens de l'honneur industriel de la Lozère ;

A Messieurs les Présidents et Secrétaires des Commissions chargées de recevoir et de juger les produits exposés ;

Aux personnes qui ont bien voulu se séparer momentanément, pour en faire jouir leurs compatriotes, de ces objets rares et précieux qui font le charme de l'intérieur et quelquefois en adoucissant la solitude ;

A Messieurs les membres de la Société, dont la délicatesse et le goût ont présidé à leur agencement et en ont ainsi fait ressortir la valeur ;

Enfin, à Monsieur Germer-Durand, notre habile architecte départemental, l'organisateur de la section des beaux-arts, et à Monsieur Joseph Paradan, le promoteur de l'Exposition d'électricité et le vulgarisateur convaincu des faits intéressants qu'elle nous a fait connaître.

Messieurs,

En plaçant cette Exposition sous le patronage et comme sous le regard d'un des plus illustres enfants de la Lozère, du ministre Chaptal, dont le buste y occupait la place d'honneur, la Société d'agriculture a voulu donner à cette fête son caractère de véritable fête de famille et affirmer en même temps ses sentiments patriotiques.

Puissent-ils s'accroître encore afin que, s'inspirant des traditions de leurs devanciers, ceux qui viendront après nous poursuivent sans relâche le même but, le développement moral et intellectuel, ainsi que la prospérité de la Lozère.

M. André, archiviste départemental, a ensuite donné lecture d'une intéressante notice historique que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ci-après :

LA VICOMTÉ DE GRÈZES.

Le Gévaudan, aujourd'hui département de la Lozère, occupe peu de place dans l'Histoire. Ce pays de difficile abord, perdu, pour ainsi dire, au milieu de notre chère France, a eu sa vie et son histoire à part. C'était un petit Etat enclavé dans la grande patrie. Aujourd'hui encore, la Lozère est à attendre bien des satisfactions légitimes dont jouissent tous les autres départements...

Au moyen âge, l'arrivée à Paris de l'évêque de Mende, Aldebert du Tournel, fut regardée comme un évènement, une nouveauté. Dans un acte célèbre, de 1161, Louis le Jeune disait qu'on n'avait vu, de mémoire d'homme, aucun

évêque du Gévaudan venir à la Cour des rois de France, ses prédécesseurs.

Le vaste territoire Gabalitain était, à cette époque, possédé par trois classes de propriétaires : le clergé, les nobles et les princes Aragonais. Ces derniers jouissaient de la vicomté de Grèzes depuis les premières années du XIIe siècle.

Le chef-lieu de cette importante seigneurie était Grèzes, château-fort bâti au sommet d'une montagne, entre Mende et Marvejols, et dominant le modeste village, bâti en amphithéâtre du côté du midi et sur le versant de la montagne. L'origine de la forteresse de Grèzes se perd dans la nuit du passé. C'était le plus fort boulevard des Gabales. La pioche a mis à jour des débris de toutes les époques enfouis dans le sol : des objets de l'âge de pierre, de l'âge du bronze et de l'âge de fer.

Par sa position inexpugnable, le roc de Grèzes offrit un asile assuré aux habitants du pays, lors des invasions des peuplades du Nord.

Grégoire de Tours, l'historien des Francs, fait mention du château de Grèzes « *Castrum Gredonense* ». Cette forteresse, attaquée par les Vandales ou Allemands, sous l'épiscopat de l'évêque Saint Privat, résista à tous leurs efforts. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de cette invasion ; les uns la placent vers le milieu du IIIe siècles ; les autres la reculent jusqu'aux premières années du Ve siècle.

La vicomté de Grèzes, passa successivement dans la famille des vicomtes de Millau, dans celle des comtes de Provence, de Barcelonne et d'Aragon, et enfin réunie au domaine de la Couronne.

L'autorité des évêques de Mende, grâce à l'éloignement

des vicomtes de Grèzes, put s'exercer paisiblement, grandir et tendre peu à peu à la prépondérance pendant que celle des vicomtes s'affaiblissait.

Les archives départementales de la Lozère mentionnent les luttes entre ces deux puissances rivales. On a même lieu de croire que les anciens vicomtes et principalement les princes Aragonais, avaient aliéné au profit de l'évêché, une partie de leurs domaines. On prétend même que des concessions furent faites, à titre gracieux, et qu'en reconnaissance des bienfaits reçus, le Chapitre cathédral adopta pour ses armoiries celles d'Aragon.

Un châtelain ou bailli était préposé à la garde de la forteresse et à l'administration des domaines de la vicomté. Plusieurs de ces fonctionnaires ont laissé un souvenir de leur passage. Un document nous apprend, qu'à cette époque, chose paraît-il assez rare, les routes étaient sûres, et que l'on pouvait voyager en toute sécurité dans le pays. Les malfaiteurs, il faut le dire, étaient traités avec la plus grande sévérité. On cite quatre de ces misérables qui eurent les yeux arrachés, quatre autres subirent l'amputation d'un pied. Le remède était violent, mais efficace.

En 1204, Pierre, roi d'Aragon, engagea une partie de ses domaines et la vicomté de Grèzes à Raymond, comte de Toulouse, moyennant cent mille sous, monnaie du Puy. Le roi d'Aragon vint en personne mettre le comte de Toulouse en possession de la vicomté. Ces princes furent reçus en procession à la Canourgue ; de cette ville, le cortége royal se dirigea vers Grèzes, en passant par Chirac et Marvejols.

Le comte de Toulouse ayant pris une part active dans la guerre des Albigeois, les Croisés lui enlevèrent ses domaines du Gévaudan, et en confièrent la surveillance à

l'évêque de Mende, Guillaume de Peyre, tout en sauvegardant les droits du roi d'Aragon.

Ce prince fit tous ses efforts pour rentrer en possession de la vicomté de Grèzes. En 1225, il déclara même la tenir de l'église de Mende, ainsi que toutes les terres qu'il avait en Gévaudan. Toutefois, le roi d'Aragon ne demeura point paisible possesseur de la vicomté; le roi Louis IX prétendait qu'elle faisait partie des biens confisqués sur le comte de Toulouse, et que, d'ailleurs, le prix de l'engagement de 1204, n'avait pas été remboursé. Le roi de France donna en garde la vicomté à Beraud de Mercœur, en 1227, jusqu'à ce que le roi d'Aragon eut remboursé la somme fournie par le comte de Toulouse.

L'année suivante, le roi saint Louis, étant dans le droit de ce comte, par un traité de paix, la vicomté de Grèzes se trouva comprise dans les domaines cédés à la Couronne. Dès lors, la terre de Grèzes fut régie par les officiers royaux.

En vertu de cette acquisition, le souverain de la France devenait l'humble feudataire de l'évêque de Mende, et devait, en cette qualité, lui rendre hommage. Une transaction passée entre le roi Louis IX et l'évêque Odilon de Mercœur, exempta le souverain de cette humiliante soumission. Le prélat céda au roi de France la suzeraineté qu'il prétendait avoir sur la vicomté, et reçut en échange une compensation équitable.

Au commencement de l'invasion Anglaise, l'antique *Castrum Gredonense*, fut mis en état de défense. Le bailli royal, qui avait fixé sa résidence à Marvejols, tenait un capitaine et des soldats pour veiller à la garde du château de Grèzes. En 1370, des réparations urgentes sont exécutées à la forteresse. Les habitants du voisinage, en voyant flotter

le drapeau national sur le donjon du castel, ne perdaient pas courage et ne désespéraient point du salut de la patrie.

Dans ses mémoires historiques sur le Gévaudan, le P. Louvreleuil prétend que les Anglais s'étaient saisis du châteaufort de Grèzes, et, qu'en se retirant, ils avaient démoli la chapelle située sur le plateau de la montagne.

Après le départ des Anglais, ce château demeura, pour ainsi dire, abandonné à lui-même... Il n'y avait plus d'ennemis, plus d'envahisseurs à redouter.

Au XVIe siècle, pendant les guerres de religion, Grèzes joua de nouveau un rôle important. Le capitaine Baltazar, Cayla et Vilesane, vers 1581, alors que leur chef, Mathieu de Merle, quittait le Gévaudan, s'emparent pendant la nuit de la montagne de Grèzes, ou ils si fortifient. Ils se rendirent redoutables, soit par le butin qu'ils enlevaient, soit par les prisonniers qu'ils fesaient, soit enfin par les contributions énormes qu'ils exigeaient.

Ces vexations devaient avoir un terme. Les habitants de Mende avertis qu'une partie de soldats de Grèzes passaient la nuit dans les auberges du voisinage, envoyent une troupe de cavaliers bien armés, surprennent les ennemis et les massacrent. Après ce succès, les cavaliers se mettent en embuscade au bas du chemin de la montagne, et attendent le retour du reste de la garnison. Le capitaine Balthazar arrive le premier. Un coup d'arquebuse le renverse. Ses compagnons reculent vers le château ; mais voyant que toute résistence leur est impossible à cause du manque de vivres, ils demandent à capituler. On leur permis de sortir de la place, et on leur accorda même une somme d'argent.

Après leur départ, le fort de Grèzes fut incendié et démoli. Quelques années plus tard, en 1588, les Etats du

Gévaudan chargent le capitaine Mathieu Cousin, dit *La Ramée*, d'achever de ruiner entièrement ce qui restait encore du château, « pour garder, est-il dit, que l'ennemi ne s'en saisit. »

Pendant la Ligue, la forteresse fut de nouveau reconstruite, mais bientôt ces nouvelles constructions furent abattues par ordre de l'administration du pays, en 1593.

A l'extrémité du village, sur le versant de la montagne de Grèzes, s'élevaient un château féodal et une forte tour, propriété de M. de Fabrègue. Le duc de Ventadour, gouverneur du Gévaudan, « ayant appris que des mal intentionnés au service du Roi et au repos du pays, faisaient dessein de s'en saisir, pour, à la faveur de ces contructions bâtir et remparer sur le haut de la montagne, et par ce moyen continuer les hostilités, ordonna la démolition de la tour et du château, enjoignant, ajoute l'acte, de faire mettre le tout en tel état, qu'il n'en doive à l'avenir être appréhendé aucun danger ». Le propriétaire, M. de Fabrègue, reçut une indemnité de 266 écus deux tiers.

Mais arrivons au terme de l'histoire de Grèzes, car je ne voudrais pas, Messieurs, abuser plus longtemps de votre bienveillante attention.

Pendant la minorité de Louis XIII, le Gévaudan ressentit le contre coup des troubles qui eurent lieu dans le reste du royaume. Un gentilhomme d'Auvergne, Andredieu, à la tête de 1,200 hommes de troupes, entre dans le diocèse de Mende, et se saisit de la montagne de Grèzes. Une partie de ses soldats s'empare du village du Buisson et s'y retranche. L'antique *Castrum Gredonense*, est fortifié « par des remparts, des casernes en bois, etc., etc.

Le marquis de Portes, à cette nouvelle, se met à la tête de la noblesse du pays, attaque les troupes d'Andredieu au village du Buisson et les met en déroute.

Le vainqueur se rend ensuite à Grèzes pour en chasser l'ennemi ; Andredieu soutient pendant huit jours un siège opiniatre, mais, voyant qu'il ne peut prolonger la résistance, il capitule et sort de la place avec ce qui lui restait de soldats.

Le marquis de Portes, maître de la position, fait construire un château en forme de tour carrée, à quatre étages, un corps de garde et de nouvelles fortifications ; fait fermer la plate-forme d'une forte palissade et border la petite plaine du sommet de la montagne d'une muraille épaisse. Le gouvernement de la place fut confié à un gentilhomme d'une fidélité éprouvée ; on établit une garnison de cinquante hommes de guerre et une autre dans le village.

Lorsque les troubles furent apaisés, le marquis de Tavanes, avec son régiment, eut ordre de raser toutes les constructions qui se trouvaient sur la montagne de Grèzes. C'était en 1632.

Au milieu du même siècle, l'évêque de Mende, Mgr de Marcillac, acheta du roi, à pacte de rachat, la vicomté de Grèzes, « afin que ce fort ne fut plus rebâti et ne donna envie à quelque baron du Gévaudan, de se révolter. Le roi Louis XIV, dans la suite, réunit au domaine de la couronne, l'antique vicomté, en la rachetant à M. de Marcillac.

Tel est en abrégé l'histoire du château de Grèzes. Aujourd'hui, le roc sur lequel il était bâti semble montrer avec fierté son front majestueux, glorieux encore de son passé et des souvenirs historiques qu'il rappelle.

Ferdinand ANDRÉ,

archiviste départemental.

La séance s'est terminée par la proclamation des médailles attribuées aux lauréats des diverses Expositions que la Société d'agriculture avait organisées pendant la tenue du Concours régional agricole de Mende, et par celle des primes et des médailles affectées aux diverses branches de l'agriculture qui ont fait l'objet des Concours d'automne de 1883.

PRIX DES GRAINS PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — NOVEMBRE 1883.

ARRONDISSEMENTS	DÉSIGNATION DES MARCHÉS	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		AVOINE	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	19 25	19 25	16 »	16 »	13 50	13 50	13 50	13 50	7 50	7 50
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	8 »	10 »
MARVEJOLS	La Canourgue	20 66	20 66	17 90	17 90	15 14	15 14	» »	13 87	8 05	8 05
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	17 85	17 85	» »	» »	16 25	16 25	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	15 50	15 50	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	13 »	13 »	11 »	11 »	8 »	8 »
	Mende	19 35	19 40	16 50	16 »	13 50	13 50	12 50	12 50	8 50	8 50
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	9 »
	Prix moyen	19 61	19 72	16 80	16 63	14 76	14 76	13 »	13 17	8 21	8 50

PRIX DES GRAINS, PAR HECTOLITRE, D'APRÈS LES MERCURIALES DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — DÉCEMBRE 1883.

ARRONDISSEMENTS.	DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.	
		1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.	1re quinz.	2e quinz.
FLORAC	Florac	19 25	19 25	16 »	16 »	13 50	13 50	13 50	13 50	7 50	7 50
	Meyrueis	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	Pont-de-Montvert	» »	» »	» »	» »	16 »	16 »	» »	» »	10 »	10 »
MARVEJOLS	La Canourgue	18 87	18 87	15 14	15 14	» »	» »	11 70	11 70	7 37	7 37
	St-Chély-d'Apcher	» »	» »	» »	» »	13 75	13 75	» »	» »	» »	» »
	Marvejols	17 85	17 85	» »	» »	15 »	15 »	» »	» »	» »	» »
	Serverette	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	» »	» »	» »	» »
MENDE	Langogne	» »	» »	» »	» »	12 »	12 50	10 »	11 »	8 »	8 »
	Mende	19 26	19 »	16 »	16 »	13 75	14 25	12 50	12 50	8 50	8 50
	Villefort	» »	» »	» »	» »	15 »	15 »	15 »	15 »	9 »	9 »
	Prix moyen	18 98	17 77	15 71	15 71	14 25	14 37	12 54	12 74	8 39	8 39

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

COMMUNIQUÉES

Par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende.

Hauteurs de pluie tombée pendant les mois de l'année courante ci-après désignés, observées aux différentes stations du département de la Lozère. (Totaux par mois.)

DÉSIGNATION DES STATIONS	Altitude du pluviomètre	Décembre	
		mm.	mm.
BELVEZET (Chassézac, affluent de l'Ardèche)...	1273	3.20	
VILLEFORT (Altier, affluent du Chassézac).....	600	16. »	
VIALAS (Cèze, bassin du Rhône).....	520	27. »	
LE THORT (bassin du Rhône).....	1100	4.60	
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE (bassin du Gard)..	500	16. »	
MASSEVAQUE (entre Tarn et Hérault).....	1150	39.20	
LE PONT-DE-MONTVERT (Tarn).....	900	7.75	
MEYRUEIS (Jonte).....	710	24.70	
FLORAC (Tarnon).....	551	10.60	
MONTMIRAT (entre Tarn et Lot).....	1041	6.70	
LE MASSEGROS (Aveyron).....	850	71.90	
LE BLEYMARD (Lot).....	1080	23.20	
BAGNOLS (Lot).....	910	16.60	
MENDE (Lot).....	722	10.44	
Baraque de ST-DENIS (bassin du Lot).....	»	26.70	
Can de LA ROCHE (bassin du Lot).....	»	29.30	
MARVEJOLS (Coulagne, affluent du Lot).....	670	16.40	
ST-LÉGER-DU-MALZIEU (Trueyre, affluent du Lot).	870	15. »	
ST-CHÉLY-D'APCHER (Trueyre, affluent du Lot).	1016	22. »	
NASBINALS (Bez, affluent de la Trueyre).....	1200	36. »	
CHATEAUNEUF (Chapauroux, affluent de l'Allier)	1290	14.97	
CHEYLARD-L'EVÊQUE (Allier).....	1150	22. »	
LANGOGNE (Allier).....	920	25.90	
NOTRE-DAME-DES-NEIGES (entre Allier et Ardèche.	1120	25. »	

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE (1).

A

Agriculture (rapports de l') avec l'horticulture, 164.

AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE BOVINE EN LOZÈRE. — Vœu de la Société, 377.

ARBORICULTURE. — Lettre de M. Nègre, relative à l'article de M. Tourasse sur la mise à fruit des arbres fruitiers, inséré au Bulletin de 1882, pages 376, 26. — Autre lettre de M. Nègre, 36. — Rapport au Ministre sur le dépérissement et la mort des mûriers, 75. — Arrosage des arbres fruitiers, 97. — Concours d'arboriculture fruitière, 126. — Récompenses aux lauréats, 335. — Plantation des arbres fruitiers, 143. — Le greffage des boutons à fruit, 146. — La surgreffe des arbres fruitiers, 317.

ARCHÉOLOGIE. — M. L. de Malafosse annonce un prochain envoi de photographies de divers monuments et châteaux de la Lozère, 70. — Don de médailles de bronze par M. J. Caupert, 162. — Numismatique gauloise, 199. — Brique trouvée dans la démolition de l'église du Malzieu, 314. — Fouilles exécutées par M. L. Jourdan, dans des grottes de la commune d'Ispagnac, 314. — Notice sur la *Caverne de Montlaur* ou de *L'Herm* (Ariège), par M. Gustave Marty, de Toulouse, 328.

Nota. — La table de la 2e partie paraîtra prochainement, à la fin du tome II, en cours d'impression.

Arrosage des arbres fruitiers, 97.
Association (L') française pour l'avancement des sciences tiendra sa 12° session annuelle à Rouen, 118.

B

Benzine (La) insecticide, 172.
Budget de 1884, 329.
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ. — Demande de concession pour la bibliothèque du Puy, 69. — Demande de la Société nationale d'agriculture de France, 73. — Demande de la Société des sciences, etc., de la Basse-Alsace, 137.
Bureau de la Société, 5.

C

Cardons (Les), 154.
Carte du département de la Lozère, tel que l'a décrêté, en 1790, l'Assemblée nationale, 71. — Cartes du bassin houiller de la Loire, 328.
Céréales et vins (Importation et exportation des), 95.
CHÈVRES — Questionnaire de la Société nationale d'Acclimatation, 73, 119.
CIDRE. — De sa fabrication avec les pommes tombées, 195.
Comité de la Pépinière de la Société, 6.
Comité de publication de la Société, 5.
Comité de questure de la Société, 5.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE. — Procès-verbal du Concours du 20 janvier, 37. — Programme du Concours d'animaux de boucherie, en février 1884, 329.

CONCOURS D'AUTOMNE. — Programme des concours pour 1883, 126. — Désignation des membres rapporteurs, 203. — Nomination des membres de la Commission, 315. — Herbiers envoyés par des institutrices, 330. — Procès-verbal de ces Concours, 333. — Rapports divers sur les travaux des lauréats, 344, 346, 349, 352, 356, 358, 362, 368, 370.

Concours général agricole à Paris, en 1884, 327.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE MENDE, EN 1883. — Nomination des Commissions chargées d'examiner et d'organiser les diverses expositions que pourrait patronner la Société d'agriculture, à l'occasion du Concours régional du 1er septembre, 74, 122, 123, 136. — Délégation de la Société des Agriculteurs de France, chargée de distribuer les récompenses offertes par cette association, à l'occasion du Concours régional de Mende, 117, 131. — La Société d'agriculture représentera les agriculteurs lozériens qui voudront exposer des produits au Concours régional de Mende, 119, 130, 162, 177. — Demandes de concurrents étrangers au département, 120. — Formation des bureaux des Commissions spéciales des expositions annexées au Concours régional, 121, 137. — Expositions spéciales organisées par la Société, programme, 132. — Nomination d'un délégué à la réunion des exposants du Concours régional, 177. — Lauréats patronnés par la Société d'agriculture, 199. — Lauréats de la Société des Agriculteurs de France, 199, 282. — M. J. Paradan rénd compte du vœu exprimé, à la réunion des exposants du Concours régional, relativement à la détermination ca-

tégorique des diverses races de l'espèce ovine en Lozère, 199. — M. Troupel, vétérinaire, est nommé pour examiner cette dernière question, 200. — Rapports sur les diverses expositions spéciales organisées par la Société d'agriculture, 200, 294, 297, 301, 304, 306. — Le Conseil municipal de Mende autorise le transport du buste de Chaptal dans la cour des bâtiments affectés aux expositions spéciales organisées par la Société d'agriculture, 202. — Distribution solennelle des prix du Concours régional, 212. — Discours de M. F. Mordon, préfet de la Lozère, 212. — Rapport de M. de Brézenaud, sur la prime d'honneur, etc., 217. — Composition des Jurys, 249. — Liste des récompenses, 252. — Récompenses accordées aux expositions spéciales de la Société d'agriculture, 284. — Médaille d'argent obtenue par la Société d'agriculture de la Lozère, au Concours régional agricole de Mende, 328. — C'est à M. Léopold Monestier que la Société doit d'avoir pu insérer d'urgence, dans le *Bulletin*, le rapport de M. de Brézenaud, sur la prime d'honneur, etc., 329.

CONCOURS RÉGIONAUX AGRICOLES DE 1874. — Demande d'un exemplaire des comptes-rendus, 70. — M. le Ministre fait connaitre que ces documents ne se publient plus, 116.

CONCOURS RÉGIONAL HIPPIQUE DE MENDE. — Programme, 47. — Concours départemental à Marvejols et à Mende, 138.

Concours scientifique et littéraire ouvert par la Société des Pyrénées-Orientales, 69.

CONGRÈS, A LA SORBONNE, DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES BEAUX-ARTS. — Lettre ministérielle et programme, 28, 30. — Nomination de délégués, 31. — Préparation du programme de diverses section pour 1884 ; propositions de M. André, 136. — Circulaires ministérielles et programme, 204, 206, 325.

Conseil d'administration de la Société, 5.
Cornichons (Culture spéciale des), 321.
CRESSON. — De sa culture commerciale dans la Lozère, 59.
Cuscute (Moyen de se débarrasser de la), 107.

D

Daïcon ou radis du Japon, 169.
Discours de M. le Préfet, à la séance publique du 27 décembre, 384.
DONS. — Par M. Eugène D'Auriac, de deux brochures, 36, 178. — Par M. Charpentier, agent-voyer en chef de la Lozère, de quatre photographies représentant le pont du Saulnier, construit sur le Gardon, en 1882, 71. — Par la ville du Puy, des *Mémoires de Jean Burel*, bourgeois du Puy, 72. — Par M. le Ministre de l'instruction publique, de livraisons des *Recherches zoologiques de la mission du Mexique*, 118, 313, 377. — Par M. Emile de Moré, d'un notice sur les monnaies du Gévaudan, 118. — Par M. Léopold Moulin, d'un exemplaire de sa thèse médicale, 118. — Par Mlle Fayet, de Mende, d'un portrait de Mgr Fayet, 120. — Par M. J. Caupert, de médailles en bronze, 163. — Par M. Paulet, ingénieur civil des mines, d'un exemplaire de son rapport sur les mines de St-Léger-de-Peyre, Volmanières, etc., 177. — Par M. Salanson, de Florac, des variétés de pommes de terre pour lesquelles il a été primé au Concours régional, 201. — Par M. Louis de Malafosse, de tableaux collectifs de vues photographiques qui lui ont valu une récompense à l'Exposition des Beaux-Arts, 201. — Par M. Paulet, Ernest, d'une partie de son exposition minière qui a été primée, 201. — Par M. L. de Mala-

fosse, d'un exemplaire de son rapport sur le Peronosphora dans le bassin de la Garonne, et sur les moyens à employer pour combattre ce nouveau fléau de la vigne, 313. — Par M. Germer-Durand, d'une brique trouvée dans les démolitions de l'église du Malzieu, 314. — Par M. le Ministre des travaux publics, de deux cartes du bassin houiller de la Loire, 328. — Par M. Fabre, inspecteur des forêts à Alais, d'un rapport sur le concours viticole de cette ville, en 1833, 328. — Par M. Gustave Marty, de Toulouse, d'un exemplaire de sa notice sur la *Caverne de Montlaur* ou de *L'Herm*, (Ariège), 328. — Par M. André, d'une pierre gravée, 381. — Par le Conseil général, à titre de dépôt, d'albums statistiques grathiques, 381.

E

ECONOMIE POLITIQUE. — Produits contre produits, 189.

ENSEIGNEMENT ET PROPAGANDE AGRICOLES ET HORTICOLES. — Concours, 129. — Récompenses, 330, 341.

Errata, 137.

ESPÈCE BOVINE. — Vœu du Conseil général tendant à obtenir de l'Etat un encouragement pour l'amélioration de l'espèce bovine en Lozère, 73. — Amélioration des races lozériennes, 377.

ESPÈCE CAPRINE. — Questionnaire envoyé par la Société nationale d'Acclimatation, 73, 119.

ESPÈCE CHEVALINE. — Concours divers, 47, 138. — Les chevaux au vert, 149.

ETABLES ET ÉCURIES. — Espace à réserver aux animaux, 148.

Exposition mensuelle des produits horticoles, etc., 203, 315.

F

FERMIERS (ANCIENS) ET SERVITEURS RURAUX. — Concours, 128. — Récompenses, 339.

Filtrage des eaux impures, 107.

Fourrages (Compression des), 153. — De leur échauffement, 317.

Frein à crémaillère automatique pour chemins de fer, exposé par M. l'abbé Teissier, vicaire à Prévenchères, 201.

FUMIERS. — Conseils sur les fumiers, 104. — Richesse de divers fumiers, 106.

Futailles moisies (Désinfection des), 158.

G

Greffage des boutons à fruit, 146.

H

HISTOIRE DU GÉVAUDAN. — Lettre de M. O. Barrot, offrant d'envoyer des documents intéressants, 26. — Documents sur les anciennes coutumes du pays du Gévaudan, par M. Fayet, substitut à Mende. Nomination d'une Commission pour examiner ce travail, 202, 382. — *La Bête du*

Gévaudan, par M. Auguste André. Nomination d'une Commission pour examiner cette notice, 202. — Rapport de la Commission et attribution de récompense, 330.

HORTICULTURE. — Choux de Bruxelles récoltés à Saint-Amans, 27. — Lettre de M. Nègre sur la bruche des pois, 72. — Buttage des pommes de terre, 101. — Suppression de la fleur des pommes de terre, 102. — Les cardons, 154. — Les laitues lentes à monter, 157. — Rapports de l'horticulture avec l'agriculture, 164. — Daïcon ou radis du Japon, 169. — Multiplication des plantes au moyen de rameaux feuillés, 194. — Moyen de multiplier les pommes de terre, 320. — Culture spéciale des cornichons, 321 — La Vicomté de Grèzes, par M. André, archiviste, 394.

I

INSECTICIDES. — La benzine, 172. — La suie, 193.

Irrigations (Concours d'), 127. — Récompenses aux lauréats, 337. — Appareil d'irrigation inventé par M. J. Grèzes, de la commune d'Albaret-Ste-Marie, 314.

J

Jardin fruitier du Muséum. — Lettre de M. de Rozière, annonçant que cet ouvrage a cessé de paraître, 32.

Journal des savants. — Lettre de M. de Rozière relative à la cessation de l'envoi de ce journal à la Société, 32. — Autre lettre de M. de Rozière, annonçant que M. le Mi-

nistre a bien voulu réintégrer la Société sur la liste de celles qui reçoivent le *Journal des savants*, avec rappel des années manquant à notre collection, 71.

L

Lait (le) bleu, 54.
Laitues lentes à monter, 157.
Liste des membres de la Société, 6.
Liste des Sociétés correspondantes, 23.

M

MÉDAILLER DE LA SOCIÉTÉ. — Acquisition de monnaies, 381.
MERCURIALES. — Janvier et février, 65, 66. — Mars et avril, 109, 110. — Mai et juin, 173, 174. — Juillet et août, 195, 196. — Septembre, 323. — Octobre, 374. — Novembre et décembre, 402, 403.
MÉTÉOROLOGIE. — Observations de janvier et février, 67. — Mars et avril, 111. — Mai, 160. — Juin, 175. — Juillet et août, 311. — Septembre, 324. — Octobre et novembre, 375. — Décembre, 404. — Encouragements aux observateurs, 129, 342. — Questionnaire du Ministère de l'instruction publique relatif aux coups de foudre, 135. — Projet d'extension des renseignements à insérer au Bulletin, 382.
Monument à élever par souscription à Léonce de Lavergne, 72.
Moyen de dessécher les plantes pour les mettre en herbier ou album, 193.

Multiplication des plantes au moyen de rameaux feuillés. 194.
MURIERS. — Rapport au Ministre sur leur dépérissement, 75.
MUSÉES CANTONAUX. — De leur création, par M. le Préfet, 385.

O

OISEAUX. — Vœu pour leur protection, 378.

N

NÉCROLOGIE. — M. l'abbé Baldit, 113. — M. l'abbé Roussel, 115. — M. Sinègre, de Plagnes, 161. — M. Jules André, 197.
Nomination de membres de la Société, 27, 36, 74, 137, 163, 178, 202, 315, 332. 383
NUMISMATIQUE. — Numismatique gauloise, 199. — Acquisition de monnaies, 381.

P

PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE. — Comité de la pépinière, 6. — Prix réduits en faveur des membres de la Société, 381.
Plantes desséchées pour herbiers ou albums, 193. — Plantes (Multiplication des) au moyen de rameaux feuillés, 194.
POMMES DE TERRE. — Buttage, 101. — Suppression des fleurs de la pomme de terre, 102. — Moyen de multiplication, 320.

Prairies (Sarclage des), 98.
Produits contre produits, 189.
Protection des oiseaux, 379.

R

Radis du Japon ou daïcon, 169.
Rapport de M. Monteils, président, lu à la séance publique du 27 décembre, 386.
Reboisement (Concours de), 126. — Récompenses décernées, 334.

S

Sarclage (le) des prairies, 98.
SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ. — Séance du 11 janvier, 26. — 8 février, 28. — 8 mars, 69. — 12 avril, 70. — 10 mai, 113. — 7 juin, 135. — 12 juillet, 161. — 2 août, 177. — 13 septembre, 197. — 11 octobre, 313. — 15 novembre, 325. — 13 décembre, 377. — Séance publique du 27 décembre, 383.
SÉRICICULTURE. — Rapport au Ministre sur le dépérissement et la mort des mûriers, 75.
SERVITEURS (ANCIENS) ET FERMIERS RURAUX. — Concours, 128. — Récompenses, 339.
Société des agriculteurs de France. — Récompenses offertes à l'occasion du Concours régional agricole de Mende, 117, 199, 282.

Société d'horticulture de Française. — Lecture d'une circulaire relative à un projet de fédération, 70.

Soufrage (le) de la vigne, 170.

STATISTIQUES (DOCUMENTS). — Importation et exportation des céréales et vins, 96. — Mouvement de la population de la France en 1882, 316.

SUBVENTIONS. — De M. le Ministre de l'agriculture, 135. — Lettre de M. de Rozière, au sujet d'une demande faite à M. le Ministre de l'instruction publique ; allocation ministérielle, 163.

Sucrage (sur le) des vendanges, 178.

V

Vermine des volailles, 193

Vins et céréales (Importation et exportation des), 95. — Maladies de vins ; goût de fût et de moisi, 158. — Désinfection des futailles moisies, 158. — Sur le sucrage des vendanges, 178.

VITICULTURE. — Lettre de M. Edouard Ignon, 33. — La vigne en chaintres, 93. — Lettre de M. Nègre, relative à l'incision annulaire de la vigne, 120. — Concours, 126. Récompenses aux lauréats, 335. — Le soufrage de la vigne, 170. — Rapport de M. L. de Malafosse, sur la présence du *Peronosphora dans le bassin de la Garonne*, et sur les moyens à employer pour combattre ce nouveau fléau de la vigne, 313.

Vœux de la Société pour l'amélioration de l'espèce bovine en Lozère et pour la protection des petits oiseaux, 377, 380.

VOLAILLES. — De leur vermine, 193.

Liste des publications
reçues pendant le mois de décembre 1883.

Gazette des Beaux-Arts. — L'exposition nationale de 1883 (3e et dernier article). — Les Fresques de Raphaël à la Farnésine. — L'Art japonais. — Les Arts arabes. — Bibliographie.

Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Lozère, précédé du Rapport du Préfet et de ses annexes. — Session d'août 1883.

Bulletin n° 7 du Ministère de l'agriculture, 1883.

Album de statistique graphique du service vicinal (Ministère de l'Intérieur), 1882.

Album de statistique graphique du service vicinal (Ministère de l'Intérieur), 1883.

Journal des Savants, novembre et décembre 1883.

Annual Report of the smithsonian institution; the year 1881.

Répertoire des travaux historiques, tome 2e, n° 2, 1883.

Bulletin hebdommadaire de l'association scientifique de France.

Bulletin de la Société des Sciences etc. de la Basse-Alsace, décembre 1883.

Revue d'Alsace, 1er et 4e trimestres 1883.

Bulletin de la Société des agriculteurs de France, 15 décembre 1883.

Liste générale des membres de la Société des agriculteurs de France, décembre 1883.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1882.

Journal d'agriculture pratique.

Journal de l'agriculture.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1883.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture, août 1883

Revue des langues romanes, septembre et novembre 1883.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, octobre 1883.

Revue agricole etc. de Valenciennes, novembre 1883.

Bulletin de la Société d'horticulture pratique du Rhône, novembre et décembre 1883.

Bulletin mensuel de la Société nationale d'acclimatation, octobre et novembre 1883.

Messager agricole du Midi, décembre 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, septembre à décembre 1883.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte d'Or, septembre et octobre 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture etc. de Vaucluse novembre 1883.
Bulletin mensuel de la Société d'agriculture etc. du Var à Toulon, novembre 1883.
L'Aviculteur.
Le Monde horticole, 15 novembre 1883.

LE MESSAGER AGRICOLE, *revue des associations et des intérêts agricoles du Midi*, publié sous la direction de M. le Docteur Frédéric Cazalis, paraissant le 5 de chaque mois. — 6 fr. par an. — Montpellier, à l'imprimerie Gras rue du Grand-Galion, 2. — Paris, à l'agence Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

AVIS

Aux Membres Correspondants

Pour éviter à MM. les Correspondants la peine d'envoyer leur cotisation, la Société la fera, désormais, recouvrer à domicile, comme celle des autres membres.

MM. les auteurs des Rapports ou mémoires imprimés dans le Bulletin pourront en faire exécuter, à leurs frais, un tirage à part, aux prix suivants, en s'adressant à l'imprimeur.

La demande devra en être faite directement à l'imprimeur avant le tirage du *Bulletin*, attendu que les planches ne sont pas conservées.

NOMBRE DE FEUILLES.	25 Exempl.	50 Exempl.	100 Exempl.	200 Exempl.	500 Exempl.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pour une feuille 16 pages, papier, pliage, piqûre.....	4 50	6 »	8 »	14 »	25 »
Trois quarts de feuille 12 pages.	4 50	6 »	8 »	12 »	22 »
Demi-feuille 8 pages.....	3 »	4 »	5 »	8 »	16 »
Quart de feuille 4 pages.....	3 »	4 »	5 »	6 »	10 »
Couverture non impr. couleur.	0 40	0 60	1 20	2 »	5 »
Id. imprimée id.	3 »	4 »	5 »	6 »	10 »
Composition d'un titre d'entrée spécial pour le tirage à part d'un Memoire : 1 fr.					

Les frais de remaniement nécessités par les corrections que feraient après coup les auteurs ne sont pas compris dans ces conditions.